

SOMMAIRE ANALYTIQUE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES	7765
• <i>Audition de M. Éric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations</i>	<i>7765</i>
• <i>Proposition de loi visant à garantir l'efficacité des aides personnelles au logement - Examen du rapport et du texte de la commission.....</i>	<i>7780</i>
• <i>Synthèse du travail des cellules de veille, de contrôle et d'anticipation sectorielles - Organisation et calendrier</i>	<i>7787</i>
• <i>« Plan de relance : quelles mesures pour relancer la consommation et l'investissement ? » - Table ronde (par téléconférence).....</i>	<i>7788</i>
• <i>Proposition de loi visant à garantir l'efficacité des aides personnelles au logement (APL). – Examen d'un amendement au texte de la commission</i>	<i>7804</i>
• <i>Présentation des plans de relance dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture et des télécommunications, du numérique et de la poste par les pilotes en charge des cellules de veille, de contrôle et d'anticipation des secteurs correspondants (sera publié ultérieurement)..</i>	<i>7806</i>
COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES.....	7807
• <i>Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères : point de situation internationale (en téléconférence).....</i>	<i>7807</i>
• <i>Point de situation extérieure et intérieure sur la Russie -Audition de M. Pierre Lévy, ambassadeur de France en Russie (sera publiée ultérieurement)</i>	<i>7824</i>
• <i>« Pour un agenda de confiance et de sécurité avec la Russie » - Examen du rapport d'information (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>7824</i>
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES.....	7825
• <i>Proposition de loi relative au statut des travailleurs des plateformes numériques - Examen des amendements de séance</i>	<i>7825</i>
• <i>Proposition de loi visant à répondre à la demande des patients par la création de Points d'accueil pour soins immédiats - Examen des amendements de séance</i>	<i>7826</i>
• <i>Désignation d'un membre du Bureau de la commission.....</i>	<i>7828</i>
• <i>Désignation de rapporteurs</i>	<i>7828</i>
• <i>Communications diverses.....</i>	<i>7828</i>
• <i>Audition de M. Benoît Vallet, en vue de sa nomination aux fonctions de président du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) (en téléconférence).....</i>	<i>7829</i>

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 7839

- *Répercussions de la crise du Covid-19 sur l'aménagement numérique du territoire - Audition de M. Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement 7839*
- *Audition de M Luc Lallemand, président-directeur général de SNCF Réseau 7854*

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION 7855

- *Résultats des travaux des groupes de travail sectoriels sur les conséquences de l'épidémie de Covid-19 – Communications (par téléconférence) 7855*
- *Conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur le réseau culturel et éducatif français à l'étranger - Audition de M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (par téléconférence) 7867*
- *Désignation d'un rapporteur (par téléconférence) (sera publié ultérieurement) 7882*
- *Situation des directeurs d'école – Examen du rapport d'information (par téléconférence) (sera publié ultérieurement) 7882*
- *Travaux du groupe de travail sur les conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur le secteur de l'enseignement technique agricole (par téléconférence) (seront publiés ultérieurement) 7882*

COMMISSION DES FINANCES..... 7883

- *Proposition de loi tendant à définir et à coordonner les rôles respectifs des assurances et de la solidarité nationale dans le soutien des entreprises victimes d'une menace ou d'une crise sanitaire majeure - Examen des amendements de séance au texte de la commission..... 7883*
- *Audition de Mme Isabelle Falque-Pierrotin, candidate aux fonctions de présidente de l'Autorité nationale des jeux (ANJ)..... 7887*
- *Vote sur la proposition de nomination du président de la République de Mme Isabelle Falque-Pierrotin aux fonctions de présidente de l'Autorité nationale des jeux (ANJ) 7896*

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE 7899

- *Audition de M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique 7899*
- *Proposition de loi tendant à sécuriser l'établissement des procurations électorales – Examen des amendements au texte de la commission..... 7909*
- *Nomination de rapporteurs 7917*

- *Proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux – Examen des amendements au texte de la commission* 7919

- *Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à protéger les victimes de violences conjugales – Examen du rapport et du texte de la commission*..... 7924

COMMISSION MIXTE PARITAIRE 7937

- *Commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne*..... 7937

COMMISSION D'ENQUÊTE CHARGÉE D'ÉVALUER LA GESTION DES CONSÉQUENCES DE L'INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL..... 7955

- *Examen du rapport*..... 7955

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LES AUTORITÉS PUBLIQUES AU DÉVELOPPEMENT DE LA RADICALISATION ISLAMISTE ET LES MOYENS DE LA COMBATTRE 7969

- *Audition de M. Jérôme Harnois, directeur chargé de la maîtrise des risques, de la sûreté et des relations institutionnelles de la RATP, et Mme Nathalie Gondard, chargée de mission à la délégation générale à l'éthique (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)*..... 7969

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PROBLÈMES SANITAIRES ET ÉCOLOGIQUES LIÉS AUX POLLUTIONS DES SOLS QUI ONT ACCUEILLI DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES OU MINIÈRES, ET SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ET INDUSTRIELLES DE RÉHABILITATION DE CES SOLS 7971

- *Audition de Mmes Caroline Paul, cheffe de bureau, Delphine Caamano, adjointe à la cheffe de bureau, M. Michel Rouge et Mme Stéphanie Loyer, chargés de mission, bureau « Environnement extérieur et produits chimiques » de la direction générale de la santé du ministère des solidarités et de la santé (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)* 7971
- *Table ronde de représentants des bureaux d'études certifiés pour les diagnostics des sols (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)* 7971

MISSION D'INFORMATION SUR LA LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME ET POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE..... 7973

- *Audition de l'Assemblée des Communautés de France (en téléconférence)* 7973
- *Audition de MM. Paul Hermelin, président-directeur général, et de Jérôme Buvat, directeur de l'Institut de recherche, de Capgemini (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)* 7982

**MISSION D'INFORMATION SUR LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS EN
PROVENANCE DE GUYANE 7983**

- *Audition de M. Marc Del Grande, préfet de la région Guyane (en téléconférence)..... 7983*
- *Audition de M. Nicolas Prisse, président de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) (en téléconférence)..... 7990*

**MISSION D'INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ORGANISATION
DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES..... 7999**

- *Réunion constitutive 7999*

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE DU 8 JUIN ET A VENIR..... 8005

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**Mercredi 20 mai 2020**

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente, et de M. Vincent Éblé, président -

La réunion est ouverte à 11 h 20.

Audition de M. Éric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations

M. Vincent Éblé, président de la commission des finances. – Nous avons le plaisir d’entendre ce matin M. Éric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, aux côtés de nos collègues de la commission des affaires économiques, nos deux commissions étant réunies dans ce format pour la deuxième fois depuis l’entrée en vigueur de la loi Pacte.

Comme il est coutume de le rappeler, la Caisse des dépôts est placée sous la « surveillance spéciale » du Parlement. Il semble ainsi tout à fait pertinent que vous puissiez nous faire part des actions menées au cours de l’année qui s’est écoulée depuis votre dernière audition, en particulier dans le contexte actuel caractérisé par une double crise sanitaire et économique.

Ces derniers mois, l’activité de la Caisse des dépôts a été marquée par la signature du plan d’investissement pour le logement social 2020-2022 dont nous aurons l’occasion de reparler, par l’avancée des discussions relatives au rachat de la Société de financement local (SFIL), ou encore par votre rapprochement avec la Poste en mars dernier en vue de la création d’un grand pôle financier public.

Sur ce dernier point, vous avez déclaré en mars dernier que la constitution de ce pôle allait permettre à la Caisse des dépôts de jouer son rôle d’opérateur en cas de faille de marché. Vous nous préciserez dans quelle mesure ce nouveau pôle financier public devrait être mobilisé pour répondre à la crise économique actuelle.

Il serait utile pour notre commission des finances d’avoir des éclaircissements sur deux points. Le premier concerne les résultats financiers de la Caisse des dépôts pour 2019. La contribution du groupe au budget de l’État devrait être de 1,4 milliard d’euros, contre 1,6 milliard d’euros en 2018. Vous nous en présenterez certainement les principaux éléments, mais pouvez-vous nous expliquer pourquoi la contribution représentative de l’impôt sur les sociétés a-t-elle été multipliée par trois par rapport à l’année dernière ? De plus, pourquoi le versement au budget de l’État ne comprend-il pas un abondement du fonds d’épargne ? Comment s’est déroulée la mise en œuvre cette année des nouvelles modalités de détermination du montant de ce versement telles qu’issues de la loi Pacte ?

Le second point concerne la participation de la Caisse des dépôts à un programme d’investissement annoncé par le secteur de l’assurance en soutien des PME, ETI et du secteur de la santé. Notre commission est soucieuse de la juste participation des assureurs au soutien de l’économie, comme nous l’avons rappelé lors de l’audition de la présidente de la Fédération française de l’assurance, Florence Lustman. Pouvez-vous nous présenter les

grandes lignes de ce programme d'investissement basé sur les fonds dits Nov, qui existent depuis 2012, ainsi que la nature des investissements qui seront réalisés ?

Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques. – Monsieur le directeur général, le groupe que vous dirigez sera un acteur central de la relance de notre économie. Nos collègues auront de nombreuses questions à vous poser au cours de cet échange, tant l'empire de la Caisse des dépôts est vaste ! Pour ma part, je souhaiterais que vous exposiez les actions de la Caisse concernant le tourisme et le logement. Votre groupe est au cœur du « plan tourisme » annoncé il y a près d'une semaine par le Gouvernement, à travers la Banque des territoires et BPI France, qui mobiliseront 3 milliards d'euros. Pourriez-vous éclairer sur la façon dont ces fonds seront utilisés et nous dire à quelles transformations du tourisme vous comptez participer par ce biais ?

La situation financière des bailleurs sociaux en matière de trésorerie face aux impayés de loyer et à plus longue échéance en matière de capitaux propres inquiète. Quelle est l'analyse de la situation par la Banque des territoires ? Quelles mesures déployez-vous ?

S'agissant du soutien au secteur de la construction et de la promotion immobilière, nous saluons l'annonce, très tôt dans la crise, de l'achat, par CDC Habitat, de 40 000 logements intermédiaires en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Pouvez-vous nous dire comment cette cible a été déterminée ? Comment ce plan de soutien se déroule-t-il sur le terrain ?

En matière industrielle, notre commission s'intéresse particulièrement à la question des relocalisations à l'issue de la crise. Vous avez récemment indiqué vouloir réfléchir « à notre organisation industrielle et publique en termes d'indépendance nationale et de gestion des grands risques », constatant que « nous allons certainement devoir (...) réimplanter en France des filières de fabrication de divers produits, de médicaments, de produits médicaux, de respirateurs et d'autres choses. » Pouvez-vous nous en dire plus sur ce que la Caisse peut apporter en la matière ?

Plus globalement, comment envisagez-vous la contribution du groupe Caisse des dépôts à deux défis majeurs de notre temps, la numérisation et la transition énergétique ? Enfin, comment allez-vous coordonner votre action avec celle d'autres financeurs publics – je pense notamment à la Banque européenne d'investissements ?

M. Éric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. – Je tiens d'abord à vous remercier de m'accueillir ce matin au Sénat pour cette audition prévue de longue date et heureusement maintenue, tant il est important pour la Caisse des dépôts de présenter ses actions devant le Sénat. Effectivement, nous sommes placés sous votre protection ainsi que celle de l'Assemblée nationale, ce qui est très important pour les collaborateurs de la Caisse des dépôts. Je sais que vos travaux vous ont conduits à entendre déjà certains collègues importants du groupe – les dirigeants de la Poste et de Bpifrance – ainsi que des collaborateurs en charge du logement et du tourisme.

Ce matin, je souhaite vous présenter notre stratégie globale, qui repose sur deux axes : des mesures d'urgence que nous avons déployées très vite au début de la crise pour soutenir nos concitoyens, nos entreprises, nos territoires et nos institutions et, dans un deuxième temps, les mesures de relance qui seront d'une importance vitale pour notre économie.

Ces mesures ne seraient pas possibles sans les résultats très solides de 2019, que j'ai présentés le 8 avril dernier, et qui nous donnent les moyens de jouer le rôle contracyclique traditionnel de la caisse – laquelle est née en 1816, déjà pour gérer le problème de surendettement du pays à l'issue des guerres napoléoniennes.

Le bilan agrégé de la Caisse des dépôts avant le rapprochement avec La Poste début mars s'élève à 459 milliards d'euros adossés à des fonds propres qui, à la fin de l'année 2019 se montaient à 54 milliards d'euros, dont 42 milliards au titre de la section générale et 12 milliards au titre des fonds d'épargne. Cette force de frappe financière a dégagé en 2019 un résultat agrégé de 2,7 milliards, dont 2 milliards d'euros pour la section générale – soit une hausse de 300 millions par rapport à 2018, du fait notamment de la bonne tenue des marchés financiers et de l'accélération de la rotation de notre portefeuille, notamment dans la Banque des territoires. Les résultats du fonds d'épargne, à 700 millions d'euros, sont quant à eux en baisse, à cause d'une inflation plus faible en octobre de l'année dernière que prévu – ce qui nous a conduits à verser des taux réels plus élevés aux 30 milliards d'euros d'obligations indexées sur l'inflation, soit une baisse de plusieurs centaines de millions de nos revenus. Autres facteurs de cette baisse : le deuxième plan logement - soutien au secteur de l'ordre de 50 millions d'euros par an pendant trois ans – que nous avons provisionné intégralement– soit à hauteur de 150 millions d'euros – sur les comptes de l'année 2019, et une légère hausse du coût de l'accessibilité bancaire versée par les fonds d'épargne à la Banque postale.

Ces résultats nous ont permis de verser à l'État 1,4 milliard d'euros, dont près de 1,1 milliard au titre de la contribution du versement « volontaire », la règle actuelle étant que nous versons la moitié des résultats consolidés à l'État et une contribution représentative de l'impôt sur les sociétés. Celle-ci se monte à 368 millions, en forte hausse pour des raisons purement techniques liées à l'application du code général des impôts, qui prévoyait en 2018 un certain nombre de provisions à passer sur des titres qui ont été reprises en 2019 – c'est à la fois très technique et relatif à un segment du portefeuille d'investissements particulier. Tout cela conduit à un résultat un peu inférieur à celui qui a été versé l'année dernière.

L'État a également renoncé – et c'est ce qui explique la baisse par rapport à l'année précédente – à la contribution au titre des fonds d'épargne, qui était prévue à 363 millions d'euros. Pourquoi ? Parce que la situation de solvabilité des fonds d'épargne est plus difficile en ce moment à cause de la baisse des marchés financiers, parce que l'État a voulu ainsi renforcer nos fonds propres sur des fonds d'épargne où nous avons depuis l'origine moins de marge, et surtout parce que nous attendons en 2020 une année difficile pour les fonds d'épargne : comme en 2019, nous pensons qu'en octobre, au moment où nous calculerons l'inflation permettant de fixer la rémunération de notre portefeuille d'obligations, celle-ci sera très faible et donc, à nouveau, génératrice de moins de revenus ; par ailleurs, la baisse des marchés financiers, notamment en actions, va se traduire par une baisse de la solvabilité des fonds d'épargne.

Grâce à la solidité de notre bilan 2019, la crise qui nous frappe depuis plus de deux mois et notamment la baisse des marchés financiers n'obère pas ou très marginalement nos marges de manœuvre, et nous avons les moyens de remplir notre mission historique de soutenir l'économie et sa transformation.

Je souhaiterais rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs de la maison qui sont au travail depuis le premier jour de la crise pour que toutes ses missions soient remplies. La Caisse, y compris la direction générale, s'est mise en télétravail et 85 % de nos

6 000 collaborateurs étaient connectés chaque jour. La transformation numérique que nous avons accélérée depuis deux ans et demi avec Olivier Sichel a permis un fonctionnement normal depuis le début de la crise, avec la réunion de comités à plusieurs dizaines de personnes ; les réseaux ont tenu et nous ont permis d'être en connexion avec nos partenaires et avec la Place. Ainsi, alors que nous gérons la retraite d'un Français sur cinq, le versement des pensions s'est fait en bon ordre, selon le calendrier et les modalités habituelles. Les réversions, qui se font par traitement manuel et ont malheureusement augmenté à cause de la hausse de la mortalité, ont été traitées à distance, permettant que les personnes en deuil ne soient pas mises en difficulté. Je pense que vous n'en avez pas entendu parler, ce qui prouve que les choses se sont passées tout à fait normalement...

Nous avons continué nos efforts en matière de formation professionnelle, avec le développement de « mon compte formation », qui a été opportunément lancé au mois de novembre sous l'autorité de la ministre du travail, Muriel Pénicaud. Le paiement des organismes de formation s'est déroulé sans encombre et la demande de formation à distance s'est accrue, mais nous y avons répondu ; nous avons lancé une nouvelle plateforme à l'initiative de la secrétaire d'État Sophie Cluzel et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), « Mon parcours handicap », pour soutenir les personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel.

Transdev a rempli ses missions de service public sur l'ensemble du territoire, la continuité de production d'énergie (CNR) et la permanence de l'alimentation électrique grâce à RTE ont été assurées.

Enfin, et nous en sommes très fiers, les prestations sociales, financées largement par la caisse via l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) et distribuées notamment dans le réseau de La Poste et de la Banque Postale, ont été normalement versées fin mars et fin avril, comme les prestations exceptionnelles du 15 mai – certes avec un petit peu plus de queues aux guichets, parce qu'il y avait un peu moins d'agents et à cause des mesures de distanciation –, mais à temps, à un moment où ces prestations étaient vitales pour nos concitoyens les plus défavorisés.

Parallèlement, nous avons lancé diverses mesures de soutien massif aux entreprises et à notre économie. Les premiers problèmes à régler portaient sur la trésorerie ; Bpifrance a mis en place ce que Nicolas Dufourcq a appelé un « pont aérien de cash », avec les prêts garantis par l'État et distribués par les réseaux bancaires : hier soir, 73 milliards d'euros de prêts garantis avaient été pré-accordés à 440 000 entreprises. Dans le même temps, les filiales immobilières de la Caisse se sont engagées à soulager les charges locatives des commerces de proximité. CDC Icade et CDC Habitat ont renoncé au loyer du deuxième trimestre pour les entreprises de moins de dix salariés, afin de protéger les entreprises de proximité.

La Banque des territoires, avec nos seize directions régionales et nos 35 implantations territoriales, a soutenu une initiative dont nous sommes très fiers : ce qu'avec les régions, nous avons appelé les « fonds résilience » – que la région Centre-Val de Loire a appelé « fonds Renaissance » – et que nous abondons à hauteur de deux euros par habitant à parité avec les régions pour soutenir les entités économiques les plus petites, les associations, les très petites entreprises qui ne sont pas couvertes par le dispositif Bpifrance France. Nous avons déjà ouvert un fonds avec la région Grand-Est, initiatrice de ce type de fonds, mais aussi les pays de Loire, la Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, la Bretagne, l'Occitanie, la Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, la Normandie, la

Corse, la Réunion, la Guadeloupe et la Nouvelle-Calédonie. Notre engagement dans ces fonds atteint à ce jour 90 millions d'euros ; ils sont utilisés par les opérateurs des régions et nous regardons si des fonds européens pourraient les compléter pour continuer à répondre à la très forte demande – qui traduit d'ailleurs la détresse du tissu économique.

En tant que banquiers de l'Acoss, nous avons contribué à sécuriser dans l'urgence la protection sociale, parce que les cotisations ne rentraient pas : sous l'autorité de la commission de surveillance, nous avons approuvé une augmentation de 10 milliards d'euros de nos prêts à l'Acoss, qui atteignent pas moins de 21 milliards d'euros.

En tant que banquiers du service public de la justice, nous avons ouvert une enveloppe de 90 millions d'euros pour assurer le report sur simple demande des prêts accordés aux offices de notaires et une autre enveloppe de 500 millions d'euros pour financer leurs charges ; nous avons reçu à ce jour 1 500 demandes d'accompagnement de leur part.

Concernant le logement social, nous ne constatons pas de tension aujourd'hui sur les liquidités ; mais pour être certains qu'il n'y en ait pas, nous avons réactivé une ligne de trésorerie de 2 milliards d'euros, et nous dialoguons régulièrement avec les acteurs. La mise en place du deuxième volet du plan logement se poursuit ; pour les organismes qui ont un décalage de recettes du fait de problèmes de loyers, nous avons opéré un report des échéances de prêts à long terme à leur demande ; tout cela se fait de façon très rapide et très simple, à travers une plateforme digitale dont les acteurs ont l'habitude.

Nous nous sommes mobilisés pour soutenir les entreprises publiques locales qui constituent le levier privilégié de notre action sur le territoire, et qui bénéficient de report d'échéances de prêt et d'une ligne de trésorerie spécifique. Nous avons enfin financé l'intégralité des audits de leur situation économique et éventuellement des mesures de redressement nécessaires.

Dans tous les pays européens, les acteurs publics réfléchissent au rôle qu'ils ont à jouer et nous avons resserré le lien étroit que nous avons avec nos homologues - en particulier les banques publiques de développement d'Allemagne, de Pologne, d'Italie et d'Espagne -, mais également avec les caisses du continent africain, avec lesquelles nous avons un lien historique, et qui vont être fortement sollicitées.

Les conséquences économiques de cette crise sanitaire sont pour l'essentiel devant nous, nous travaillons pour que la reprise économique soit la plus rapide et la plus saine possible, en tâchant d'allouer au mieux les fonds disponibles à la relance économique dans les meilleurs délais. Nous nous appuyons sur l'ensemble de nos moyens, en particulier l'épargne populaire, que nous mobilisons pour nos missions d'intérêt général - cette épargne n'a jamais été si abondante, les Français ont épargné parce qu'ils ne pouvaient pas dépenser, au point que cette épargne représente 40 % de leurs revenus : au mois d'avril, la collecte nette sur le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) a atteint le niveau record de 7,4 milliards d'euros, soit trois fois plus qu'au mois d'avril 2019. Le plus tôt cette épargne financera la consommation et l'investissement, le mieux ce sera. Dans l'intervalle, cette épargne ne dort pas, elle est utilisée pour le soutien à notre économie : le financement du logement social se poursuit et celui des collectivités locales a augmenté de façon importante. Il serait utile que cette épargne importante puisse être utilisée dans d'autres secteurs de l'économie.

Nous mobilisons également notre portefeuille financier, nous sommes le premier investisseur institutionnel au capital des entreprises cotées, ce qui nous donne une responsabilité : nous avons continué à acheter des actions et des obligations émises par des entreprises françaises, mais aussi à accélérer notre programme d'achats, c'est notre rôle habituel.

Un mot du programme d'investissements que nous avons initié avec les compagnies d'assurance, qu'elles vont abonder de 1,6 milliard d'euros et la Caisse des dépôts, de 100 millions d'euros. Ce programme financera d'abord les fonds généralistes déjà en place, ce qui permet d'aller très vite en particulier auprès des petites entreprises puisque les gérants sont déjà au travail. Ensuite, des fonds nouveaux, pour lesquels les appels d'offres sont en cours, et qui viseront spécifiquement la santé - que ce soit pour soutenir à long terme la capacité de production en Europe, mais aussi l'innovation à travers des start-up -, et le tourisme.

Nous allons aussi renforcer notre action dans des grands programmes d'action territoriale, pour maximiser notre impact sur les territoires, je pense à l'action « Cœur de ville », dont le succès naissant a été un peu handicapé par le report des élections municipales, et qui concerne quelque 222 villes où habite un Français sur quatre. Je pense également au programme « Territoires d'industrie », qui soutient la relocalisation de filières industrielles en France : nous y travaillons activement avec Bpifrance et avec le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), chargé de mettre en œuvre le Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Je vous rappelle que nous avons défini quatre secteurs prioritaires d'intervention pour la Banque des territoires.

D'abord le logement et l'habitat, avec un appel à projets pour 40 000 logements, dont quelque 32 000 ont déjà fait l'objet de pré-réservation, autorisant une mise en place rapide, et avec la poursuite dynamique du programme de titres participatifs, où la demande est forte et que nous flêcherons sur des bailleurs qui construisent et investissent.

Ensuite, la santé et le médico-social, où nous jouons un rôle important dans le financement des hôpitaux publics et l'intervention auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Nous allons participer à la restructuration des dettes de ce secteur, au financement de la réhabilitation des bâtiments et au financement d'équipements structurants des plateaux techniques, ainsi qu'à la numérisation du secteur. La crise sanitaire a démontré combien la télémédecine est devenue un enjeu majeur. Ainsi, le maillage du territoire en très haut débit est également une de nos priorités.

Troisième secteur prioritaire, le tourisme et ses quelque deux millions d'emplois et 8 % du PIB, pour lesquels le Gouvernement mobilise un véritable « plan Marshall » - le Premier ministre l'a annoncé vendredi dernier. Le groupe Caisse des Dépôts réserve 1,3 milliard d'euros de fonds propres pour abonder une kyrielle de fonds qui couvrent tous les opérateurs touristiques jusqu'aux plus petits, ce qui demande un maillage très fin et opérationnel pour bien cibler les besoins et définir les aides ; ce sera l'occasion aussi de promouvoir les objectifs environnementaux de notre pays.

Enfin, notre quatrième secteur prioritaire a trait à la transition écologique et énergétique. Le groupe Caisse des dépôts prévoit d'y consacrer 20 milliards d'euros dans les années qui viennent, tous financements spécifiques confondus, et nous continuerons, dans les

entreprises dont nous sommes actionnaires, à faire pression pour accélérer la transition de l'économie et la décarboner : nous nous étions engagés en 2014 à réduire notre empreinte carbone de 20 %, nous avons atteint cet objectif plus tôt que prévu. Nos investissements s'inscrivent désormais dans un scénario de limitation du réchauffement climatique à 1,5 degré, et nous nous sommes dotés d'une feuille de route en faveur de la biodiversité pour mesurer l'impact de nos activités sur la nature, c'est un enjeu crucial dès lors que les scientifiques nous disent que le recul de la biodiversité pourrait être l'une des raisons du développement des pandémies depuis plusieurs années. Au-delà même des outils dédiés que nous avons installés, je crois que la transition écologique et énergétique devrait irriguer toute notre action : je ne fais qu'évoquer le sujet, il est très large et décisif, mais je dois m'en tenir là dans ce propos introductif.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général de la commission des finances. – En 2009, la Caisse des dépôts et consignations avait participé au plan de relance par deux leviers : des prêts aux collectivités territoriales à hauteur de 5 milliards d'euros – quel bilan peut-on en faire ? – et une mobilisation importante des fonds d'épargne pour financer des prêts aux PME à hauteur de 23 milliards d'euros.

Certes, le surcroît de collecte d'épargne en avril est une mauvaise nouvelle, mais cela peut aussi nous donner des marges de manœuvre. Serviront-elles à d'autres investissements que le logement social ? En l'absence de maires et de présidents d'EPCI, même si l'on adopte, comme en 2009, des mesures visant à accélérer les procédures, il sera compliqué d'obtenir un permis de construire cette année. Par conséquent, comment orienter cette épargne vers la consommation – je pense par exemple à la rénovation énergétique des logements –, et vers le financement de l'investissement des PME ? Serait-il opportun de créer un produit d'épargne orienté vers la santé ?

M. Michel Raison. – Vous avez parlé d'un « plan Marshall pour le tourisme » ; pourriez-vous en particulier préciser les grandes orientations définies pour l'enveloppe de 500 millions d'euros ? Vous avez indiqué qu'il bénéficiera non seulement aux grosses structures, mais également aux petites. Tout le monde souhaiterait que l'aménagement du territoire de notre pays soit amélioré, car nous souffrons tous de la règle des 80-20, valable également dans le tourisme : 80 % des touristes se trouvent sur 20 % du territoire. Avez-vous, avec vos partenaires, quelques idées à ce sujet ?

Quelles sont vos principales cibles pour l'utilisation du montant de 1,3 milliard d'euros en fonds propres ?

Enfin, vous avez parlé de tourisme durable. On parle de développement durable pour tous les secteurs économiques, mais où placer le curseur ? Certains voudraient qu'il n'y ait plus du tout d'avions et que les touristes se rendent dans le jardin de leur voisin. Entre cet extrême et l'autre – ne rien changer du tout –, quelles idées avez-vous pour rendre le tourisme plus durable, tout en respectant le principe du développement durable, c'est-à-dire l'équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales ?

M. Yvon Collin. – Vous avez mis en place un partenariat resserré avec l'Agence française du développement (AFD) et, de fait, la CDC dédie des fonds importants au développement. La crise actuelle remettra-t-elle en cause cet effort ?

Ma seconde question a trait à Qwant. Un article de *Le Média* tire à boulets rouges sur ce moteur de recherche, qui serait loin d'être indépendant et dont les résultats seraient

récupérés par Bing, le moteur de recherche de Microsoft. Les audits de la direction interministérielle du numérique et l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (Anssi) ont révélé des failles techniques et de gestion dans ce système. La CDC étant très engagée dans cette entreprise, que répondez-vous à ces critiques ?

Mme Élisabeth Lamure. – Mes questions ont trait à l'action économique des régions, qui ont un rôle important pour la sortie de crise si, évidemment, elles disposent de suffisamment de moyens financiers et juridiques. Selon vous, quel serait le cadre juridique adapté ?

Pour aider les entreprises, notamment celles qui sont convoitées par des acheteurs étrangers, certains avancent l'idée que les régions puissent émettre des obligations convertibles afin de conforter les fonds propres de certaines entreprises. Qu'en pensez-vous ?

Vous avez évoqué les fonds abondés par la Banque des territoires et par les régions. Une déclinaison départementale de ce dispositif régional serait-elle pertinente ?

La Caisse des dépôts et consignations est gestionnaire de « Mon compte formation ». Comment travaillez-vous avec les régions et les autres financeurs de la formation professionnelle pour flécher les abondements en droits complémentaires vers des formations qui soient en adéquation avec les besoins des entreprises ?

Enfin, la crise accentue le besoin d'une concurrence efficiente sur le marché de gros des télécoms d'entreprise, de manière à accélérer la numérisation des PME et TPE dans les territoires. Envisagez-vous d'intervenir dans ce domaine spécifique, en particulier *via* la Banque des territoires ?

M. Philippe Dallier. – Je souhaite parler du logement social. Je m'en suis entretenu il y a un mois avec vos collaborateurs, qui n'étaient pas très inquiets ; vous ne semblez pas l'être beaucoup plus ce matin. D'un côté, je m'en réjouis, mais, de l'autre, je me demande si vous n'êtes pas trop optimiste.

En ce qui concerne la promotion immobilière, vous indiquez que, sur les 40 000 logements offerts par CDC Habitat, 32 000 ont déjà été « réservés » ; on peut voir cela positivement, mais on peut aussi y voir l'inquiétude de ceux qui ont recours à vos services.

On nous dit par ailleurs que les coûts de construction pourraient augmenter d'environ 20 %. J'ose espérer que ce chiffre n'est pas correct, mais, si c'est le cas, cela pèsera de manière extrêmement importante sur le secteur, tant sur la promotion que sur les bailleurs sociaux. Or, dans une période où les taux ont tendance à remonter légèrement pour les particuliers, le secteur de la promotion immobilière risque de s'arrêter.

Du côté des bailleurs sociaux, il y a une vraie inquiétude concernant les loyers impayés. Il est peut-être, là aussi, trop tôt pour juger, mais les bailleurs risquent d'être confrontés à de réels problèmes, notamment ceux qui accueillent les populations les plus en difficulté. Les bailleurs sociaux avaient déjà dû encaisser les conséquences des décisions du Gouvernement sur la réduction de loyer de solidarité ; en fin de compte, on ne fait qu'ajouter de la dette à la dette et étaler celle-ci dans le temps. Si jamais on traverse une nouvelle passe difficile, ce que je crains, que nous restera-t-il comme solution ?

Les collectivités locales vont être affectées. On a du mal à le mesurer aujourd'hui, mais si l'on considère cela à l'aune de ma commune moyenne de Seine-Saint-Denis, les

nouvelles dépenses et les moindres recettes vont se chiffrer à 2 millions d'euros. On se retrouvera donc avec une épargne nette réduite à néant en une année ! Comment financer du logement social dans ces conditions ?

Quand j'additionne tout cela, j'ai du mal à être optimiste.

Mme Anne-Catherine Loisier. – La Caisse des dépôts et consignations est un opérateur majeur du plan France très haut débit et la crise du Covid-19 a fait ressentir davantage encore la fracture numérique territoriale et sociale, plus de 13 millions de personnes étant éloignées de l'usage du numérique. Il est essentiel de reprendre rapidement les investissements, tant dans les réseaux que dans la numérisation des entreprises et de l'administration territoriale. Avez-vous identifié des soutiens à la numérisation des territoires pour faciliter l'accès de nos concitoyens aux services publics ?

En outre, les collectivités ont un réel besoin d'accompagnement en matière de cybersécurité ; qu'envisagez-vous à cet égard ?

Allez-vous accompagner les réseaux, puisque l'État n'aide pas assez les réseaux d'initiative publique ?

Enfin, envisagez-vous des actions de prêts solidaires à destination des collectivités qui ont non pas des difficultés de trésorerie, mais des problèmes structurels de capacité de financement, qui vont aller en s'aggravant ? Je pense notamment aux communes touristiques et aux communes forestières, surtout dans l'est de la France.

M. Antoine Lefèvre. – J'insiste sur la nécessité d'une bonne communication auprès des acteurs de la filière touristique, afin qu'ils aient accès rapidement à tous les dispositifs que vous avez évoqués.

Vous avez rappelé le montant de 7,4 milliards d'euros d'épargne collectée en avril. Vous souhaitez qu'elle soutienne l'activité et le logement – je partage à cet égard la préoccupation de Philippe Dallier –, mais avez-vous des pistes et des conseils à donner pour relancer la consommation des ménages ? Le déconfinement et la réouverture des boutiques n'ont pas entraîné une frénésie d'achats. Comment relancer la consommation ?

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Je partage largement le diagnostic de Philippe Dallier, notamment pour ce qui concerne le logement social. Nombre d'incertitudes demeurent sur les impayés et les prélèvements subis par les bailleurs conduisent à leur proposer plus de dettes que d'aides.

Ma première question porte sur les garanties d'emprunt. Quoi qu'on dise, la plupart des agences de notation intègrent la garantie d'emprunt dans le calcul de la dette des collectivités, qui se retrouvent donc en difficulté. La Caisse des dépôts ne pourrait-elle pas assouplir son dispositif de garantie d'emprunt ? Plusieurs opérations sont bloquées par ce mécanisme.

Beaucoup des opérations bloquées sont liées aux organismes de foncier solidaire (OFS). Je vous enverrai une note détaillée sur la manière d'accélérer les décisions, de stabiliser les critères et de tenir compte de la stabilité et de la solidité des opérateurs sociaux ; pourrez-vous intervenir à ce sujet ?

Les taux d'emprunt sont évidemment un levier essentiel. Pourrait-on envisager une baisse temporaire des marges de distribution du livret A ?

Peut-on proposer des prêts à taux fixe pour les organismes de logement social, car l'incertitude liée à l'évolution des taux d'intérêt est assez paralysante, en particulier pour le prêt social location-accession (PSLA), alors que, justement, les petites entreprises ont aujourd'hui besoin de travail ?

Mme Christine Lavarde. – Je souhaite revenir sur les investissements d'avenir. Vous avez dit avoir eu des échanges avec le secrétaire général à l'investissement à ce sujet. Avez-vous évoqué une certaine réallocation selon la nature des aides ? Le Sénat a critiqué à plusieurs reprises le fait que, dans l'enveloppe de 10 milliards d'euros, il y avait finalement assez peu d'argent frais de subventions. Or, cela pourrait peut-être être la chose la plus utile aujourd'hui pour aider les jeunes pousses de notre économie.

Mme Viviane Artigalas. – Comme Michel Raison, j'estime que le développement durable, donc le tourisme durable, repose sur l'équilibre entre trois piliers : l'économie, le social et l'environnemental.

Selon le dossier de presse du comité interministériel du tourisme de jeudi dernier, les capacités d'intervention du fonds Tourisme Social Investissement augmenteront, pour atteindre 225 millions d'euros, et ses critères d'éligibilité seront assouplis. En 2019, ce fonds avait mobilisé près de 125 millions d'euros ; soit un effort supplémentaire de 100 millions d'euros, mais la seule orientation concrète traite du renforcement des opérateurs. Pouvez-vous revenir précisément sur les orientations qui seront retenues pour ce fonds ? Sera-t-il limité aux organismes du tourisme social ? Viendra-t-il aussi en aide aux structures les plus en difficulté ? Sera-t-il concentré sur l'aide à l'investissement ou sur d'autres aides ?

M. Michel Canevet. – Je voudrais aussi évoquer le fonds tourisme. Les acteurs du développement touristique sont très inquiets : les recettes sont si faibles, sinon inexistantes, qu'ils redoutent de ne pouvoir rembourser les prêts. Cela étant, le projet de la Caisse des dépôts comporte un apport en fonds propres tout à fait significatif. Avez-vous déjà identifié des projets prêts à être financés ? Envisagez-vous des interventions en fonds propres dans d'autres secteurs, notamment celui de la souveraineté numérique de la France ? Yvon Collin évoquait à l'instant le cas Qwant. Nous avons encore beaucoup à faire, en France et en Europe, pour ne plus être dépendants des Chinois et des Américains.

Mme Dominique Estrosi Sassone. – Les structures d'hébergement social, les foyers pour jeunes, les résidences universitaires, qu'il s'agisse de propriétaires ou de gestionnaires, ont aujourd'hui de grandes difficultés pour honorer leurs échéances, parce qu'elles ne génèrent plus de trésorerie ou parce que le gestionnaire délégué ne parvient plus à verser ses redevances au bailleur. La Banque des territoires a-t-elle prévu des aménagements spécifiques pour ces structures ?

La crise a fait apparaître un besoin important de mise à l'abri : les logements accompagnés, les hébergements collectifs d'urgence et les foyers de travailleurs migrants devront être restructurés pour les rendre résilients à de futures pandémies. Comment la Caisse peut-elle, essentiellement à travers sa filiale Adoma, devenir demain un acteur structurant sur le moyen et le long terme en matière de financement, d'ingénierie et de gestion ?

En opérant une distinction entre usage du bien et nue-propiété, votre foncière Tonus Territoires produit des logements en usufruit locatif social. Avec la crise, a-t-elle été davantage sollicitée par les promoteurs sur des opérations qui auraient déjà été lancées, initialement prévues en accession libre, mais recentrées aujourd'hui sur des ventes en bloc plutôt qu'à la découpe ?

M. Jean-Marc Gabouty. – La Caisse des dépôts et consignations est un acteur important, mais aussi, de par la diversité des domaines dans lesquels elle intervient, un observateur averti.

Notre pays, pour des raisons culturelles, est généralement assez performant en termes de protection, mais ne l'est pas autant en termes de relance et de dynamisme. Après deux mois d'activité économique très ralentie et un redémarrage poussif, les aspects financiers sont essentiels. Ils ont été plutôt bien traités avec un dispositif national – et des relais territoriaux – assez complet et performant, dès lors qu'il s'agit de gérer les problèmes de court terme – trésorerie, reports d'échéance...

Mais la relance ne dépend pas que d'aspects financiers. On peut considérer que notre pays, par rapport à certains de nos voisins, y compris ceux qui étaient aussi touchés que nous par cette crise sanitaire, a très fortement – sinon trop – ralenti : La Poste n'a pas bien fonctionné de fin mars à mi-avril ; Pôle emploi était fermé ; les déchetteries ne collectaient plus les cartonnages, ce qui a failli mettre à l'arrêt un certain nombre d'unités de production d'emballages destinés à l'agroalimentaire et au secteur pharmaceutique. Le ralentissement a été trop important, y compris en ce qui concerne les permis de construire. Pourquoi a-t-on arrêté de les instruire ? Pourquoi n'a-t-on pas réussi, au niveau des EPCI et des communes, par un système de délibération, à accorder des garanties d'emprunt aux organismes de logement social qui ont dû tout interrompre, faute d'en obtenir ?

Que pensez-vous de ces autres freins à la relance ? Le contexte reste incertain : nous pouvons connaître, sinon une deuxième vague, du moins un rebond de la pandémie qui viendrait encore freiner l'ardeur de ceux qui veulent redynamiser l'activité économique. Je pense notamment à la lourdeur de certaines procédures, à la rigueur maximaliste, parfois irréaliste, voire inefficace, de certains protocoles, ensuite dénoncés. La circulaire de M. Blanquer prévoit d'admettre quinze élèves dans une classe de cinquante mètres carrés. Le maire dira qu'il vaut mieux s'arrêter à douze, pour être tranquille. Puis la directrice de l'école tiendra compte des déplacements dans la classe, des cheminements pour sortir et, de quinze élèves, on arrivera à huit ou dix ! Sur le terrain, les choses se passent comme ça. Et je ne dis rien du problème des restaurants : si deux personnes qui dorment ensemble dans quatre mètres carrés doivent consommer huit mètres carrés pour aller au restaurant, elles n'iront tout simplement pas. Toute une partie de la relance économique est basée sur des petits détails de cette nature. Quelle vision avez-vous de ces freins ?

Sur le plan financier, nous avons pris le problème par le bon bout, mais ne risque-t-on pas de plomber la relance économique en raison d'un manque d'agilité et de souplesse dans les procédures qui devraient encourager nos concitoyens et les entreprises à revenir à un niveau d'activité qui nous permettrait d'éviter une crise trop grave ? Quoi qu'il arrive, nous n'échapperons pas à trois ou quatre millions de chômeurs supplémentaires à l'automne...

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. – Monsieur le directeur général, vous avez déclaré travailler sur un projet de plateforme permettant aux professionnels du tourisme de se

réappropriier les données clients pour remédier à l'emprise des plateformes étrangères sur le secteur. S'agit-il de créer un « Booking » français ou d'une simple ouverture des données touristiques permettant aux acteurs d'innover, comme pour les données de mobilité dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités ?

Que pensez-vous de l'appel à projets à destination des start-up pour inventer le tourisme de demain, mesure certes discrète, mais non moins importante du plan tourisme ?

Vous avez évoqué la possibilité de favoriser les prêts pour les hôteliers, notamment pour la réalisation de travaux s'inscrivant dans une perspective de développement durable. S'agit-il d'un argument pour faciliter les demandes de prêts garantis par l'État ou d'un dispositif différent ? Dans ce dernier cas, faut-il solliciter la BPI ou la Caisse des dépôts ?

M. Roland Courteau. – La filière de la construction, qu'il s'agisse de la rénovation des logements existants ou des bâtiments neufs, représente à la fois un impératif climatique – près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre nationales – et un levier pour relancer l'emploi. Le secteur de la rénovation énergétique est très riche en emplois, il me semble important de le souligner au moment où l'on parle de relance de l'activité.

Nous attendons un plan massif d'incitation à la rénovation thermique de l'ensemble des logements : 80 à 90 % des chantiers ont été à l'arrêt aux mois d'avril et de mai. Nous avons besoin d'un complément aux prêts consentis par la Caisse des dépôts aux organismes HLM pour aider au financement des travaux de rénovation au sein du parc social de logements.

La rénovation énergétique des bâtiments publics constitue un important gisement non seulement d'économies d'énergie, mais aussi d'activités et d'emplois pour une relance durable. Quel rôle peut jouer la Caisse des dépôts sur ces différents points ? Vous paraît-il nécessaire de conditionner les aides en fonction de considérations énergétiques ou environnementales de manière à orienter les comportements d'investissement ?

M. Alain Chatillon. – En ce qui concerne le programme « Territoires d'industrie », les choses ont été bien lancées. Il va falloir les aider au redémarrage. J'espère que cela provoquera un intérêt pour les communes rurales ou périurbaines.

Vous accompagnez sans difficulté les 222 cœurs de ville existants. Voilà quelques mois, il avait été question, au Sénat, d'élargir ce dispositif aux centres-villes et centres-bourgs pour relancer le petit commerce rural et périurbain. Envisagez-vous d'accroître le nombre de cœurs de ville ?

M. Daniel Gremillet. – Le contexte économique actuel constitue-t-il une opportunité ou une difficulté pour encourager les investissements visant à la neutralité carbone, notamment au regard du prix de l'énergie fossile ?

Vous avez beaucoup évoqué l'accompagnement en matière de transition écologique et énergétique. Mme Lozier a parlé des communes qui souffrent de la crise forestière et sanitaire. Nos arbres, feuillus ou résineux, sont atteints d'une pathologie sans précédent qui s'étend sur l'ensemble du territoire. Or, la forêt joue un rôle essentiel pour atteindre la neutralité carbone. Au regard de vos ambitions en termes de maintien de la

biodiversité et de transition écologique, envisagez-vous d'accompagner les communes forestières à travers un investissement majeur pour la replantation ?

Je préside le comité « résistance » du département des Vosges. Votre accompagnement est vraiment important : il s'agit de petits dossiers, mais qui permettent de sauver nos territoires. À côté des grands projets et des entreprises moyennes, il y a aussi les petites initiatives.

M. Éric Lombard. – Monsieur le rapporteur général, nous avons déjà élargi les cibles des prêts sur fonds d'épargne – je pense notamment aux aqua-prêts, aux édu-prêts et aux éco-prêts à taux zéro –, mais il me paraît dangereux d'assouplir l'obligation de garantie de ces prêts pour permettre le financement des entreprises, mission qui est celle de Bpifrance. Le système de garantie est sécurisant pour l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, il me semble plus opportun d'inciter les Français à utiliser l'épargne qui est aujourd'hui surabondante en activant les leviers que sont l'accès à la consommation et l'instauration d'un climat de confiance que de créer de nouveaux fonds d'épargne.

Monsieur Raison, la déconcentration est une de nos préoccupations constantes depuis la création de la Banque des territoires. Les directeurs régionaux de la Caisse des dépôts sont habilités à prendre des décisions sans intervention du siège. Au travers des objectifs qui leur sont fixés, nous incitons nos équipes à financer de petits projets. Nous ne souhaitons pas être l'institution qui finance d'abord les grandes entités, et nous sommes très attentifs à ce que le maillage soit au plus près du terrain.

Madame Artigalas, vous m'avez interrogé sur le fonds Tourisme Social Investissement. Un groupe de travail auquel vous participez a été mis en place pour élargir les objectifs de ce fonds. De manière générale, nous sommes très attentifs à ce que les fonds qui sont alimentés par Bpifrance ou par la Caisse touchent le tissu associatif et les petits opérateurs.

Si le développement durable et le tourisme durable irriguent nos politiques, nos aides ne sont pas conditionnées à des critères environnementaux, car la priorité est pour l'heure de sauver les entreprises.

Pour répondre à Yvon Collin, notre coopération avec l'AFD se poursuit. J'ai effectué plusieurs déplacements en Afrique avec Rémy Rioux et nous envisageons des déplacements en métropole ensemble. Je me suis rendu récemment en Côte d'Ivoire et au Sénégal pour des réunions des Caisses des dépôts du continent africain. Notre engagement ne faiblit pas, et je crois que nous avons un rôle utile à jouer.

Le moteur de recherche Qwant n'est pas parfait, mais il respecte les personnes et ne collecte pas les données individuelles. Sa relation avec Microsoft est assumée. En tant qu'actionnaires, nous avons opéré certains changements de management qui se sont faits de la façon la plus consensuelle possible. J'ai confiance dans le développement de cette entité, et même si tout n'est pas gagné, je suis fier de soutenir cette alternative européenne au géant américain.

Plusieurs sénateurs m'ont interrogé sur les rôles respectifs des régions et des départements. Il appartient à l'État de trancher la question d'une implication éventuelle des départements aux fonds Résistance, Résilience ou Renaissance.

Il est vrai que le développement de « Mon compte formation » a connu quelques difficultés, eu égard notamment au transit des dotations des régions, mais cette question est derrière nous.

Monsieur Dallier, je ne perçois pas à ce stade de difficultés aiguës chez les opérateurs du logement social, mais nous devons être très attentifs à l'immobilier en général, et au logement social en particulier, car il est à craindre que nos concitoyens rencontrent des difficultés pour payer leur loyer.

Par ailleurs, je rejoins votre analyse concernant les coûts de construction : la distanciation sociale et la réduction des équipes ne vont pas dans le sens d'une réduction des prix. Nous ne sommes ni pessimistes ni optimistes, mais engagés – je sais que vous l'êtes aussi. L'appel à projets lancé par CDC Habitat prévoit la production de 40 000 logements, dont une part de logements intermédiaires et de logements libres, car nous devons soutenir le secteur dans son ensemble.

CDC Habitat a un projet très ambitieux pour continuer à soutenir le secteur dans la période qui vient. D'autres grandes plateformes comme Action Logement soutiendront également les acteurs plus modestes. Au travers des fonds d'épargne, la Caisse continuera également de soutenir ce secteur, notamment en apportant des fonds propres, afin de maintenir le rythme des constructions sociales et des rénovations thermiques.

Nous encourageons la rénovation thermique dans le logement social, car elle est vertueuse au point de vue environnemental et elle permet de réduire les factures. Il est plus difficile de l'encourager dans le privé, mais nous travaillons à des mécanismes qui le permettraient.

J'en viens au numérique et au soutien de la numérisation. S'agissant du développement du très haut débit, la Banque des territoires a fait le job. Nous avons investi 560 millions d'euros de capital dans plus de cinquante réseaux d'initiative publique (RIP), nous avons débloqué 760 millions d'euros de prêts et nous envisageons de desservir 10 millions de locaux à l'horizon 2025. Avant la crise, nous mettions en place 5 500 lignes par jour. Le rythme a ralenti, nous y sommes attentifs.

Par ailleurs, les espaces France services permettront d'amener le digital dans les régions, et la Banque des territoires a mis en place de nombreux outils numériques au travers de sa plateforme digitale.

Je note votre demande d'accompagnement des collectivités locales dans leur numérisation. Nos outils de conseil, qui sont gratuits, n'ont sans doute pas été assez mis en avant.

Vous m'avez interrogé sur la possibilité de proposer des prêts plus avantageux aux petites collectivités. Les fonds d'épargne ne sont pas en difficulté, mais leur capacité à générer des revenus est amoindrie par la crise, car une partie des actifs est indexée sur l'inflation, et parce qu'ils ont été sollicités pour le plan Logement à hauteur de 150 millions d'euros. Leur capacité à prêter à des conditions très avantageuses est donc limitée.

Madame Loisier, si la Société forestière ne peut pas financer les budgets de fonctionnement des communes forestières, elle répond présente en matière d'investissements.

La Société forestière ne gère que 300 000 hectares, mais nous sommes prêts à investir pour soutenir le secteur forestier actuellement touché par les scolytes. Nous n'avons actuellement d'autre remède à cette maladie du bois que d'effectuer des coupes rases. Il nous faut trouver une solution plus durable.

Madame Lienemann, la Caisse est très engagée auprès des OFS auxquels elle propose des financements à très long terme – jusqu'à 80 ans en zone tendue –, mais je reconnais que le système mérite d'être assoupli. Je lirai avec plaisir la note que vous me promettez.

S'agissant de Tonus, nous devons favoriser les initiatives de démembrement de propriété qui permettent d'accélérer la construction. En effet, la Caisse portant la nue-propriété pendant 10, 15 ou 20 ans, les organismes de logement social perçoivent des revenus alors qu'ils n'ont pas apporté de fonds propres.

Le plan d'investissements d'avenir ne relève pas de ma compétence, madame Lavarde, mais je ferai part de votre interrogation à mes collègues concernés.

La préservation de notre souveraineté économique et numérique est un des rôles de la Caisse des dépôts et de Bpifrance, au travers notamment du fonds d'investissement Lac d'argent ou encore du moteur de recherche Qwant, monsieur Canevet. Avec Bpifrance, nous veillons à ce que les start-up françaises puissent se développer en France. Nous sommes par exemple actionnaires minoritaires du Fonds stratégique de participations qui prend des participations de long terme au capital de nos entreprises pour les protéger. La Caisse des dépôts et Bpifrance constituent le fonds souverain français.

S'agissant de l'hébergement social, madame Estrosi Sassone, nous devons effectivement apporter une aide en fonction des typologies d'opérateurs. Les dispositifs mis en œuvre par Adoma, filiale de CDC Habitat, sont un filet de sécurité pour toutes les personnes en grande difficulté. Nous allons continuer à doter cette entité.

Monsieur Gabouty, si La Poste a moins bien fonctionné en début de crise c'est parce que 40 000 postières et postiers se sont trouvés sans solution de garde pour leurs enfants et qu'elle a dû mettre en place les mesures de distanciation. Je tiens à dire qu'elle a rapidement augmenté le nombre de tournées hebdomadaires et que les services quotidiens, notamment pour les personnes âgées, n'ont jamais cessé. Par ailleurs, La Poste a distribué plus de colis durant cette période que l'année dernière. Permettez-moi de rendre hommage aux postières et aux postiers qui se sont acquittés de leur mission de service public alors qu'ils étaient en première ligne au contact des populations, juste derrière les personnels soignants.

Vous m'avez interrogé sur les freins à la relance. Les mesures de distanciation peuvent effectivement entraîner une perte de productivité dans certains secteurs. Pour notre part, nous avons longuement négocié avec les partenaires sociaux un accord majoritaire relatif aux conditions de retour dans les locaux, même si ce retour se fera *a minima* conformément aux règles imposées par le Gouvernement. Compte tenu de la nature de notre activité, la poursuite du télétravail d'une partie de nos équipes n'a pas d'impact sur la productivité, mais ce n'est pas le cas dans d'autres d'entreprises. Cela constitue effectivement un frein à la relance, mais je note que des pays qui se déconfinent plus vite et de manière moins précautionneuse connaissent des rechutes qui peuvent être coûteuses économiquement. Nous devons toutefois être attentifs à ce que la reprise soit vigoureuse, sans quoi la situation économique pèsera non seulement sur les comptes publics, mais aussi sur l'emploi.

L'idée de créer une plateforme digitale sur le tourisme est issue des travaux d'un comité réunissant plusieurs ministres, les professionnels du tourisme, le directeur général de la Banque des territoires et moi-même. Elle vise à aider les acteurs du tourisme au plan national en donnant accès aux visiteurs, notamment étrangers, à l'ensemble de l'offre de façon plus rapide. Contrairement aux plateformes existantes, celle-ci ne prélèverait pas d'argent. Dans ce même esprit de service public, l'appel à projets à destination des *start-up* vise à faire émerger de nouvelles idées pour développer le secteur du tourisme.

Nous allons profiter de cette période pour essayer d'accélérer la transition écologique et énergétique. C'est notre devoir citoyen, même si nous n'en faisons pas une condition pour bénéficier de nos aides.

Je remercie le sénateur Chatillon de ses mots amicaux pour nos équipes, que je transmettrai. Le plan « Action cœur de ville » est un succès croissant, tout comme « Territoires d'industrie ». Jacqueline Gourault a annoncé un programme à destination des bourgs ayant une fonction de centralité, auquel la Caisse contribuera à hauteur de 200 millions d'euros. Ce programme devait être précisé après les municipales, et il le sera.

Enfin, vous avez raison, monsieur Gremillet, nous devons redoubler d'efforts pour atteindre la neutralité carbone. Or, le prix de l'énergie n'évolue pas dans le bon sens. Si nous ne subordonnons pas à strictement parler l'injection de fonds propres au respect de conditionnalités écologiques, nous orientons ces fonds propres de manière à lutter contre le réchauffement climatique.

Nous nous efforçons de contribuer à une société à la fois plus durable et plus inclusive. Tels sont les deux axes de notre action.

M. Vincent Éblé, président de la commission des finances. – Je vous remercie d'avoir répondu à nos nombreuses questions.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le [site du Sénat](#).

La réunion est close à 13 h 10.

Mercredi 27 mai 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La réunion est ouverte à 11 h 5.

Proposition de loi visant à garantir l'efficacité des aides personnelles au logement - Examen du rapport et du texte de la commission

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous examinons ce matin la proposition de loi de notre collègue Cécile Cukierman et des membres de son groupe, visant à garantir l'efficacité des aides personnelles au logement (APL). Cette proposition de loi a été déposée le 5 mars 2020 – dans le monde d'avant ! – et elle sera discutée en séance publique le jeudi 4 juin prochain, en seconde partie de matinée, dans la niche du groupe CRCE.

C'est la première proposition de loi que nous examinons dans le format semi-présentiel exigé par la crise sanitaire et je salue nos collègues présents en visioconférence. Je rappelle à cet égard les règles définies par le Bureau du Sénat. Le nombre des places disponibles pour les sénateurs dans la salle de la commission est limité à douze, pour respecter les consignes de distanciation, et les places ont été réparties à la proportionnelle des groupes : quatre places pour le groupe Les Républicains, deux pour le groupe Union Centriste, deux pour le groupe Socialiste et républicain, une pour le groupe LaREM, une pour le groupe RDSE et une pour le groupe Les Indépendants, ainsi qu'une pour le CRCE. Les sénateurs présents physiquement participent normalement à l'examen du texte et prennent part au vote. Tous les autres membres de la commission ont la possibilité de suivre l'examen du texte par visioconférence et de demander la parole, sans toutefois pouvoir prendre part au vote.

Il me faut procéder à un second rappel concernant la procédure d'examen d'une proposition de loi issue d'un groupe minoritaire. Celle-ci est régie par un accord entre les groupes politiques, dont le principe est le suivant : afin de préserver l'initiative sénatoriale, les groupes minoritaires ont le droit à l'examen de leurs textes, inscrits dans leurs espaces réservés, jusqu'à leur terme, et ces textes ne peuvent être modifiés par la commission sans leur accord. Ainsi, aucun amendement ne peut être adopté aujourd'hui s'il ne reçoit pas l'accord du groupe CRCE. Bien entendu, des amendements pourront être librement déposés en vue de la séance publique.

Dans le même esprit, et plus généralement dans le cadre de l'examen des propositions de loi, il est convenu que l'examen des irrecevabilités, notamment au titre des articles 40 et 41, est assoupli pour le texte initial, sans être pour autant supprimé. Il a ainsi été possible de gager les dispositions de la proposition de loi, mais un amendement qui viendrait aggraver les charges publiques ne serait pas recevable.

Je souligne enfin que l'examen de ce texte se fait dans des délais extrêmement courts : moins de quatre semaines entre son inscription à l'ordre du jour et son examen, et à peine quinze jours entre la désignation du rapporteur et notre réunion d'aujourd'hui. Bien qu'il s'agisse d'un texte de cinq articles, ce ne sont pas des conditions très sereines pour légiférer. La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), qui aurait dû être entendue, puisqu'elle assure le traitement et le versement des APL, n'a pu répondre à la demande de notre rapporteur compte tenu de la crise sanitaire et des délais trop courts.

Cette proposition de loi touche un sujet important, les modalités de versement et d'indexation des APL, alors que la réduction de loyer de solidarité (RLS) et désormais la crise sanitaire et économique font craindre de graves difficultés pour les bailleurs et leurs locataires.

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur. – En effet, les délais d'examen ont été réduits au strict minimum. S'il n'a pas été possible d'auditionner la CNAF, j'ai tout de même pu organiser une table ronde avec l'ensemble des associations représentatives des locataires, entendre la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), avoir un échange avec le cabinet du ministre du logement et, bien entendu, partager mon analyse du texte avec l'auteur de la proposition de loi, notre collègue Cécile Cukierman.

Je voudrais m'attacher à expliquer notre convergence sur l'essentiel des dispositions de la proposition de loi, qui comprend des mesures que la plupart d'entre nous avons soutenues au sein de la commission, sans parvenir à les faire aboutir.

Comme vous le savez, les APL sont constituées de trois allocations différentes créées depuis la Libération : les allocations de logement, qui regroupent l'allocation familiale et l'allocation sociale et, depuis 1977, l'aide personnalisée au logement. Si la proposition de

loi traite des dispositions générales touchant les trois allocations, cette distinction garde son importance, et j'y reviendrai lors de l'examen de l'article 2.

Ces trois allocations ont été créées pour aider directement les locataires à se loger de manière décente, pour lutter contre le mal-logement, et elles viennent compléter les aides à la pierre ou à la construction, qui sont le second volet essentiel de la politique du logement dans notre pays.

S'il y a des débats politiques et théoriques sur le bénéfice de l'aide à la pierre ou de l'aide personnelle au logement, leurs effets négatifs et la nécessité de privilégier telle ou telle allocation, il est assez évident que, compte tenu des masses financières en jeu, de l'ordre de 17 milliards d'euros pour les APL, dont plus de 12 milliards d'euros sur le budget de l'État, et du nombre de bénéficiaires, qui s'élève à 6,6 millions de ménages, soit 20 % des ménages français, seules des inflexions prudentes et progressives sont possibles, sauf à risquer de déséquilibrer l'ensemble du secteur.

C'est du reste ce que nous avons pu constater depuis les décisions du Président de la République, à l'été 2017, de réduire les APL de cinq euros et d'appliquer la réduction de loyer de solidarité (RLS) dans le parc social. Aujourd'hui, face à la crise, les bailleurs sont fragilisés – Annie Guillemot et moi suivons les problématiques du logement et de la politique de la ville, et nous voyons se profiler de graves difficultés : leur équilibre économique a été profondément remis en cause et, plus que de trésorerie, ils risquent de manquer de fonds propres pour relancer la construction ou acheter des programmes en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) aux promoteurs comme ils ont pu le faire en 2008-2009, jouant un rôle d'amortisseur contra-cyclique.

Concernant le contexte budgétaire relatif aux APL, je rappelle ce que j'indiquais dans mon rapport sur le projet de loi de finances pour 2020. Sans les mesures d'économies décidées depuis le début du quinquennat, le budget dévolu aux APL devrait être, toutes choses égales par ailleurs, de l'ordre de 19 milliards d'euros. Ce sont donc 7 milliards d'économie qui devaient être réalisées. Certes, la non-application de la contemporanéisation réduit ce chiffre à un peu moins de 6 milliards d'euros, mais il nous faut conserver à l'esprit le caractère massif de ces réductions budgétaires.

Or, comme l'a rappelé la Cour des comptes dans son rapport public pour 2020, les APL jouent un rôle central dans la redistribution au profit des plus modestes, puisqu'elles représentent environ un tiers de l'effort en la matière au profit des ménages du premier décile de niveau de vie, qui constituent 75 % des bénéficiaires des APL.

La Cour critiquait également la baisse uniforme des APL, quelle que soit la situation du ménage, car celle-ci pose des problèmes d'équité.

Pour ma part, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je suis favorable à un moratoire de la RLS, pour redonner de l'air aux bailleurs sociaux dans la crise actuelle, et au rétablissement de l'APL accession, mesure peu coûteuse et extrêmement profitable pour soutenir l'accession sociale à la propriété, et que nous n'avons pas encore réussi à faire aboutir.

Les cinq articles de la proposition de loi ont une dimension essentiellement budgétaire. Chacun a un objet différent.

L'article 1^{er} supprime le principe d'un mois de carence de versement des APL lors de la première demande. Ce mois de carence est une mesure plus budgétaire que de gestion. Il a été instauré par la loi de finances pour 1995 et s'applique aux prestations familiales depuis 1983 mais, en réalité, il existe plusieurs exceptions. Il ne s'applique qu'aux premières demandes, pour le premier mois d'ouverture des droits, et non si les droits sont acquis depuis

plus longtemps mais n'ont pas fait l'objet d'une requête. Par ailleurs, il ne s'applique pas à plusieurs catégories : les personnes hébergées qui accèdent à un logement, celles qui quittent un logement frappé d'insalubrité, les personnes logées en foyers, comme les jeunes travailleurs ou les travailleurs migrants, et les bénéficiaires des minima sociaux.

Le Gouvernement a souligné le coût de sa suppression, qui serait de l'ordre de 250 millions d'euros en année pleine, 1,2 million de nouvelles demandes étant enregistrées chaque année. Néanmoins, compte tenu des exceptions déjà existantes, celle-ci apportera plus de lisibilité. Son coût doit être rapporté aux économies réalisées ces dernières années au détriment des populations les plus fragiles qui bénéficient des APL. Enfin, dans le contexte actuel, il est à craindre qu'un grand nombre de nos concitoyens ne deviennent éligibles à cette aide... Il serait alors incompréhensible de réaliser une économie à leur détriment. La MSA m'a d'ailleurs fait savoir qu'elle s'est prononcée, depuis 2002, pour le versement des APL dès le premier mois d'occupation. Je vous proposerai donc d'adopter cet article.

L'article 2 de la proposition de loi supprime le seuil de non-versement des APL, qui est actuellement fixé à 10 euros par mois. L'argument selon lequel le vrai seuil devrait être celui de l'éligibilité, et non un montant minimum de versement, est naturellement compréhensible, mais il s'agit en l'espèce d'une mesure de bonne gestion. Selon le Gouvernement, ce seuil ne frappe que 17 000 ménages, pour un montant total de 1 million d'euros et des APL moyennes de 60 euros par an, alors que le coût de gestion et d'instruction d'une nouvelle demande serait de l'ordre de 80 à 90 euros, selon la Cour des comptes. En 2017, pour atténuer les effets indésirables de la baisse de cinq euros des APL, ce seuil avait été abaissé de 15 à 10 euros pour les locataires du parc privé et complètement supprimé dans le parc social, donc pour les bénéficiaires de l'APL, pour tenir compte de l'impact de la RLS qui s'y applique. Par ailleurs, on pourrait craindre que le versement d'une aide très faible, même si son versement était annualisé, n'apparaisse comme indécent à certaines familles.

Compte tenu de ces éléments, je ne suis pas favorable à l'adoption de cet article et présenterai un amendement de suppression en séance. Aujourd'hui, je vous proposerai de vous abstenir, conformément à l'accord entre les groupes qu'a rappelé notre présidente.

L'article 3 facilite le maintien des APL en cas d'impayés de loyer. Les auteurs visent à instaurer une présomption de bonne foi du locataire en cas de baisse de ressource dans le cadre d'une crise sanitaire. Je comprends bien l'intention, et le souci, dans la crise sanitaire, de maintenir les APL pour éviter les expulsions. Mais la rédaction proposée n'a pas véritablement de caractère normatif et elle est peu opérationnelle. En effet, l'ensemble des dispositifs existants permet le maintien des APL dès lors que le locataire accepte d'entrer dans un processus d'étalement et d'apurement de sa dette locative et qu'il manifeste la volonté de faire face aux charges de son logement, même partiellement. L'ajout envisagé n'apporterait donc rien, il introduirait peut-être même de la complexité puisque la notion de crise sanitaire n'est pas définie - il serait sans doute difficile pour le locataire de l'invoquer et de prouver un lien de cause à effet.

C'est pourquoi, si les auteurs me confirment leur accord, je proposerai un amendement de suppression de cet article 3.

L'article 4 revient sur la sous-indexation des APL, décidée dans le cadre de la RLS, pour l'année 2020. Les APL seraient de nouveau indexées sur l'indice de référence des loyers, soit une augmentation de l'ordre de 1,5 % au lieu de 0,3 %. Le coût serait de 171 millions d'euros. Il s'agit d'une demande très forte des associations de locataires et du monde HLM. Je la soutiens, estimant qu'il s'agit d'une mesure de justice. Je vous propose donc l'adoption de l'article 4.

Le dernier article, l'article 5, constitue le gage financier. Il portait initialement sur l'impôt sur les sociétés. Mais comment approuver une telle solution dans le contexte actuel, si le Gouvernement, comme c'est probable, ne lève pas le gage ? C'est pourquoi j'approuve l'amendement du groupe CRCE proposant de retenir une hausse des taxes sur le tabac.

Enfin, et comme prévu par le vade-mecum sur l'application de l'article 45 de la Constitution, je vous propose de considérer qu'entrent dans le champ des dispositions présentant un lien direct ou indirect avec le texte les mesures tendant à modifier le droit régissant les modalités de versement des APL, les règles d'indexation des APL et les conditions du maintien des APL en cas d'impayés de dépenses de logement.

Mme Sophie Primas, présidente. – Merci pour ce travail très précis mené en peu de temps ! Je propose donc, pour l'application de l'article 45, de retenir le périmètre indicatif proposé par notre rapporteur.

Mme Cécile Cukierman, auteure de la proposition de loi. – Sur cette problématique des APL, il y a de larges convergences. Je vous confirme notre accord pour supprimer l'article 3, qui n'a pas de réel apport législatif, j'en conviens. Nous avons déposé cette proposition de loi début mars : c'était il y a quelques semaines, mais c'est il y a très longtemps... L'un de nos amendements opère la modification du gage. Le confinement a bien montré l'importance d'un logement de qualité, où il fait bon vivre ! C'est un droit fondamental, que nous devons faire partager par tous. L'article 1er supprime le mois de carence, car les APL sont une aide indispensable. Pour l'instant, nous souhaitons maintenir l'article 2, symbolique, même s'il ne concerne que peu de ménages : nous aurons le débat en séance.

Mme Valérie Létard. – Cette initiative bienvenue du groupe CRCE nous donne l'occasion de débattre d'un sujet qui préoccupe depuis longtemps le Sénat, la préservation de notre mouvement HLM et le versement des APL aux plus modestes, à un moment où cela a tout son sens. Il s'agit du socle de toute politique de solidarité : sans logement, on ne construit pas une famille, on ne peut pas aller travailler, on ne peut pas se soigner, on ne peut rien faire. Le logement, c'est le cœur de notre existence. Aussi convient-il de faire en sorte que ceux qui seront en difficulté économique demain ne soient pas mis en péril faute des aides dont ils auront besoin. Souvent, des situations d'impayés commencent avec très peu. Un début de situation d'endettement s'envenime vite.

Cette période montre aussi combien, avec la RLS, le monde du logement a contribué à la réduction de la dépense publique et de la dette – peut-être un peu trop, d'ailleurs, quand on sait combien nous aurons besoin d'organismes de logement capables de faire de la relance par l'investissement, par exemple dans la rénovation thermique des logements. La RLS a fait fondre les capacités d'autofinancement des bailleurs. Il nous faut aujourd'hui faire un geste en direction des bénéficiaires des APL, et adopter les dispositions proposées telles qu'elles ont été corrigées par notre rapporteur. Nous débattons de l'article 2 en séance. Quant à l'article 3, il est satisfait par le droit existant.

En tous cas, je me réjouis que notre commission ait toujours veillé à ces questions et défendu des positions communes, au-delà de nos différences.

Mme Annie Guillemot. – Mon groupe votera cette proposition de loi. La situation sociale n'a pas été suffisamment prise en compte par le Gouvernement dans son plan de déconfinement, alors qu'il faut anticiper et aider les plus fragiles à traverser la crise. Les APL représentent plus de 40 % de l'effort public pour le logement. Elles réduisent la charge du logement pour sept millions de ménages locataires. Quand on a 1 500 euros de revenus,

avec deux enfants, même un reste à charge de 300 euros peut poser problème, surtout si l'on a été longtemps au chômage partiel.

Nous avons d'ailleurs déposé une proposition de loi sur le maintien des aides au logement, sans se limiter aux APL. Il faut viser aussi les propriétaires privés, dont l'accès au fonds de solidarité logement (FSL) est insuffisant. Comme certaines banques refusent de suspendre le paiement des annuités, on retrouvera ces propriétaires occupants sur le marché du logement... Nous demandons une suspension de six mois ou d'un an des annuités pour que ces ménages puissent reprendre leur souffle. Et l'État doit leur donner plus largement accès au FSL.

Les sénateurs socialistes ont déjà rappelé que l'État devait rester le garant du droit au logement et de la solidarité nationale. Avec six milliards d'euros en moins sur trois ans pour le logement social, le recentrage du prêt à taux zéro au détriment des zones rurales, la baisse des APL, une gouvernance de la politique du logement qui s'éloigne des territoires, le Gouvernement se focalise sur une logique budgétaire et oublie les enjeux de cohésion et de résorption des inégalités, pourtant exacerbés par la crise. Rien qu'en Île-de-France, 700 000 ménages sont demandeurs d'un logement social, et 71 % d'entre eux sont sous les plafonds du prêt locatif aidé d'intégration. Comment allons-nous faire si, dans le même temps, les propriétaires reviennent sur le marché et la construction ralentit ? Le taux de propriétaires parmi les jeunes ménages modestes a été divisé par deux en vingt ans.

Il faut aider les occupants à se maintenir dans leur logement. La loi Besson du 31 mai 1990 dispose que « garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation » et que « toute personne éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant et s'y maintenir. » Nous devons tout faire pour que locataires comme propriétaires privés puissent se maintenir dans leur logement.

Mme Viviane Artigalas. – Le débat sur le logement est important, et nous l'avons régulièrement depuis mon arrivée au Sénat en 2017 : nous avons tous regretté les économies faites dans ce secteur, et répété à M. Denormandie qu'elles étaient une erreur. La crise montre que nous avons raison hélas, et que nous allons vers une situation dramatique. J'espère que nous aurons gain de cause. Nous nous étions fermement opposés à la réforme des APL en temps réel, qui a été reportée uniquement pour des raisons techniques. Nous souhaitons qu'elle ne revienne plus à l'ordre du jour !

Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Cette proposition de loi soutient un outil de justice sociale, qui permet en plus d'éviter les impayés de loyer. Il faudra un pilier fort autour du logement social dans la politique de relance. Sur l'APL et la RLS, il est urgent d'agir, car les impayés de loyer augmentent, et des ménages vont basculer sous le seuil. La suppression du mois de carence est vitale. Nous avons contesté la baisse de cinq euros. Puisque même M. Denormandie a reconnu que c'était une erreur, il est temps de la corriger. Je me réjouis du large accord au Sénat sur ce texte efficace et juste, dont l'adoption est urgente.

M. Franck Menonville. – Mon groupe s'alignera sur les propositions de notre rapporteur. Les APL sont la base sociale de la politique du logement, et nous y sommes très attachés. Faire de petites économies dessus emporte de lourdes conséquences. La RLS a fragilisé les bailleurs sociaux, dont les plus modestes reflètent la réalité du territoire : il faut leur redonner de l'oxygène, d'autant qu'ils sont un levier économique pour redynamiser le

logement et la rénovation. Dans mon département, l'Office public de l'habitat n'a plus aucune marge de manœuvre.

EXAMEN DES ARTICLES

Article 1^{er}

L'article 1er est adopté sans modification.

Article 2

L'article 2 est adopté sans modification.

Article 3

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur. – Je vous propose, avec l'accord de Mme Cukierman, l'amendement de suppression 2, car la disposition, je l'ai dit, est d'application difficile et n'ajoute rien au droit existant, puisque les APL sont maintenues lorsque le locataire est de bonne foi et s'inscrit dans une démarche d'apurement. De plus, l'expression « crise sanitaire » n'est pas définie, cela pourrait créer des difficultés.

Mme Cécile Cukierman. – Je vous confirme mon accord.

L'amendement COM-2 est adopté.

L'article 3 est supprimé.

Article 4

L'article 4 est adopté sans modification.

Article 5

Mme Cécile Cukierman. – Mon amendement COM-1 modifie le gage.

Mme Sophie Primas, présidente. – Vous le faites donc porter sur le tabac, plutôt que sur les entreprises.

L'amendement COM-1 est adopté.

L'article 5 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission.

L'intitulé de la proposition de loi est adopté sans modification.

La proposition de loi ainsi modifiée est adoptée.

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur. – Nous avons dénoncé la réforme de la contemporanéisation des APL, et avons prédit que le dispositif ne serait pas prêt. De fait, la réforme a été reculée au 1^{er} avril, et n'a pas été mise en œuvre. J'ai interrogé la DHUP et le cabinet de M. Denormandie sur son maintien : pour l'heure, il n'est pas question de la retirer, et elle doit être mise en œuvre au quatrième trimestre. J'ai dénoncé l'absence d'étude d'impact. On nous a répondu que le Gouvernement n'avait pas l'intention d'en faire une, et qu'il fallait simplement attendre le retour au fonctionnement normal des caisses. Rien ne s'oppose au retour de cette réforme en 2020, donc...

Synthèse du travail des cellules de veille, de contrôle et d'anticipation sectorielles - Organisation et calendrier

Mme Sophie Primas, présidente. – Je vous remercie du travail que vous effectuez au sein des différentes cellules que nous avons constituées. Je souhaite que notre commission en tire les conclusions pour définir un projet de relance, sur lequel nous pourrions débattre. À cet effet, je demande à chaque cellule de produire un document le plus synthétique possible, formulant des recommandations pour relancer l'activité dans le secteur qui la concerne. Je compilerai ces contributions pour aboutir à un texte sur lequel nous aurons une discussion politique.

Les cellules ont conduit pas moins de 250 auditions depuis le 15 mars, et il y en aura encore ! Nous aborderons le 4 juin, l'énergie, les télécoms, le numérique et la Poste, ainsi que l'agriculture. Le 10 juin, nous débattons de l'industrie, des PME, du commerce et de l'artisanat, et du tourisme. Le 17 juin, nous terminerons avec le logement, l'urbanisme et la politique de la ville. Je vous proposerai alors une synthèse globale.

Pas de table ronde cette semaine, mais nous en aurons les semaines suivantes. Certains groupes m'ont demandé d'inviter M. Thomas Piketty ; c'est une très bonne idée, mais il n'était pas disponible. J'ai entendu, monsieur Bourquin, votre demande sur le secteur automobile. La cellule consacrée à l'industrie en a auditionné les représentants, et analysera le plan de relance. S'il le faut, nous organiserons une audition spécifique, lorsque nous connaîtrons les détails du plan de relance et de la restructuration de Renault, pour nous forger une vision de long terme.

M. Marc Daunis. – Je réitère ma proposition que nous constituions un atelier de travail sur l'économie verte, l'économie sociale et solidaire, bref la partie de l'économie qui connaît actuellement des mutations profondes.

Mme Sophie Primas, présidente. – Cela sera traité par les cellules sectorielles.

M. Marc Daunis. – C'est compliqué...

Mme Sophie Primas, présidente. – J'ajoute que ce domaine relève de la commission du développement durable – avec laquelle nous auditionnerons M. Bruno Le Maire le 10 juin, pour qu'il nous présente la manière dont la relance économique favorisera la transition écologique et environnementale.

La réunion est close à 11 h 55.

Mercredi 3 juin 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La réunion est ouverte à 9 h 5.

« Plan de relance : quelles mesures pour relancer la consommation et l'investissement ? » -Table ronde (par téléconférence)

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous poursuivons notre cycle de tables rondes de grands témoins, de capitaines d'industrie, d'experts et d'économistes, pour prendre du recul par rapport à l'actualité immédiate et réfléchir aux orientations stratégiques dont notre pays a besoin en matière économique.

Nous parlerons aujourd'hui des moyens de relancer la consommation et l'investissement dans notre pays. Je suis très heureuse d'accueillir M. Michel-Édouard Leclerc, président-directeur général du groupe Leclerc ; M. Patrick Martin, président délégué du Medef ; M. Xavier Ragot, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et Mme Agnès Verdier-Molinié, directrice de la Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (iFRAP).

Les nombreuses auditions menées par les membres de la commission nous convainquent que la crise économique va s'installer dans la durée : elle est non pas derrière nous, mais plutôt devant nous, avec une baisse de la croissance estimée à 11 % sur l'année.

Il semble aujourd'hui probable que nous rentrions dans la phase la plus dure de la crise, avec des besoins de financement de plus en plus importants, des faillites plus nombreuses et le chômage en croissance rapide. La perspective d'une crise passagère suivie d'un rebond rapide semble s'éloigner, alors même que nous n'en sommes qu'au début du déconfinement et pas à l'abri d'heureuses surprises. La crise paraît devoir persister, du fait de la baisse durable de la consommation et des investissements liée à la constitution d'une épargne de précaution face aux incertitudes à venir.

La consommation comme l'investissement reposent sur un élément immatériel fondamental : la confiance. Tous les plans de relance resteront vains si la confiance n'est pas retrouvée. Quels sont les outils dont disposent les pouvoirs publics pour agir sur cet élément difficilement mesurable qu'est la confiance, afin que la consommation reprenne ? Le débat est vif sur ce point. Comment agir sur la quantité de consommation, mais aussi sur sa qualité, sur le type de produits consommés ?

La chute de l'investissement, parallèlement, tient au recul de la trésorerie des entreprises, surtout des PME, à la baisse de leur solvabilité, avec des mesures de soutien qui ont souvent pris la forme de reports de paiement ou de prêts venant accroître leur endettement, et, enfin, à l'anticipation d'une demande atone.

Pensez-vous que la chute de l'investissement et celle de la consommation soient durables ? Si oui, quels sont les éléments, les leviers, qui permettent de les relancer de façon sélective ? Quels seraient, selon vous, les domaines prioritaires ?

Derrière ces questions, il y a celle du rôle de l'État. Faut-il renouer avec les méthodes d'intervention classiques : relance budgétaire et fiscale, prise de participation de

l'État aux entreprises en difficultés ? L'État vient au secours d'Air France et de Renault, c'est son rôle, mais qu'en est-il au-delà ? La crise va accroître les inégalités et justifie sans doute des politiques sociales plus ambitieuses de prévention du chômage de longue durée : qu'en pensez-vous ?

Le renouveau de la dépense publique tranche avec les objectifs de retour à l'équilibre budgétaire affichés il y a quelques mois. Au-delà d'une relance conjoncturelle, ces remèdes sont-ils soutenables et, surtout, sont-ils toujours efficaces dans des économies aussi ouvertes que la nôtre ?

Nous retrouverons aussi la croissance et l'emploi grâce à la compétitivité de nos entreprises, aux gains de parts de marché sur le territoire national comme à l'export. Dans cette perspective, qu'attendez-vous d'un plan de relance ?

Enfin, ce plan de relance doit être l'occasion de prendre des mesures plus structurelles. Quelles mesures vous semblent-elles souhaitables en matière de charges, de réglementation et d'organisation de l'État ou de décentralisation ?

M. Michel-Édouard Leclerc, président-directeur général du groupe Leclerc. – Nous sommes encore dans la crise, ce qui rend plus compliqué de réfléchir au « monde d'après » – je vous parle depuis le siège du groupe Leclerc, où il n'y a encore que 10 % des effectifs, nous serons 40 % fin juillet, et au complet seulement à la fin septembre. Je pense aussi à mes collègues, par exemple de la FNAC-Darty, qui viennent tout juste de rouvrir, comme les commerces en cœur de ville, et qui ont subi la crise de manière plus forte encore que nous qui sommes restés ouverts pendant le confinement.

Au-delà des aspects sanitaires et médicaux, au-delà des drames sociaux qui nous frappent et dont on connaît les chiffres, je commencerai par souligner que, sur le plan technique, la gestion de la crise nous a fait beaucoup apprendre et, globalement, cette crise d'une ampleur inédite a été plutôt bien gérée. Les distributeurs ont beaucoup parlé avec les transporteurs, les producteurs, les industriels, nous avons repris un dialogue perdu depuis des années, alors qu'on ne parlait plus que de guerre des prix, ce qui est très positif ; nous avons aussi beaucoup dialogué avec les pouvoirs publics, avec les administrations. Nous sommes donc prêts à travailler sur le plan de relance, tous les acteurs des filières ont conscience que personne ne s'en tirera seul, cela me paraît un acquis très important de la gestion de crise.

La consommation repart assez fort, apparemment, mais attention aux chiffres trompeurs. N'oublions pas, d'abord, ce que la reprise constatée de la consommation doit à la fermeture des cantines scolaires et de la restauration collective : 1,8 million d'enfants sont nourris à la maison plutôt qu'à la cantine, donc les courses se font dans le commerce. Les hypermarchés ont été très touchés par la crise sanitaire, ils sont loin d'avoir retrouvé leur niveau antérieur, il y a aussi les pertes de loyers dans les centres commerciaux, mais l'impression d'ensemble est que la consommation va tirer la croissance en retrouvant son rang. Au passage, je crois que la comparaison avec la consommation pendant le confinement n'est pas une bonne méthode pour pronostiquer la reprise, car le confinement a été une parenthèse, révélant des comportements de survie, où les consommateurs ont acheté à l'inverse de ce qu'ils faisaient jusque-là. C'était une période exceptionnelle.

Je crois aussi que le modèle français de consommation, plus qualitatif, donc plus rémunérateur pour les filières, va être conforté par la crise : aux critères de traçabilité et de maîtrise de l'approvisionnement vont s'ajouter des critères de sécurisation du produit, les

consommateurs vont être plus exigeants sur les modalités de l'acte d'achat. Plus que d'une grande politique de soutien de la demande, nous avons besoin de recréer de la confiance et de l'attractivité sur les offres, pour que les Français dépensent leur épargne.

La crise a fait apparaître, ensuite, que les produits français sont plus chers – c'est un vrai sujet, en particulier pour les ménages qui ont moins de moyens. Au-delà de l'engagement citoyen, de la préférence pour le local, les protestations, voire l'agressivité, que l'on a constatées devant des fraises jugées trop chères, démontrent combien le prix est important. Nous avons donc certainement besoin de politiques publiques d'abord orientées vers les populations les moins aisées.

M. Patrick Martin, président délégué du Medef. – Outre mes responsabilités au Medef, je préside une entreprise de taille intermédiaire dans le *B-to-B*, qui réalise 800 millions d'euros de chiffre d'affaires par an – nous avons perdu 23,5 % de notre chiffre d'affaires dans les deux semaines de confinement de mars, puis 43,5 % en avril, avant de connaître une reprise au mois de mai. Nous devons faire preuve de prudence dans l'analyse, car la situation est inédite sur le plan mondial et, face à une situation à ce point exceptionnelle, nous sommes intellectuellement démunis.

Le Medef a présenté jeudi dernier une quarantaine de propositions, constituant une stratégie que nous avons appelée de « prise de confiance » pour refonder la croissance. Je n'entrerai pas dans la polémique, mais l'impréparation de l'État à une telle crise sanitaire, comme en témoigne le défaut de masques et de respirateurs artificiels, a obligé à arrêter l'économie plus brutalement et plus vite que dans d'autres pays. Ensuite, l'état de nos finances publiques réduit nos marges de manœuvre – il suffit de comparer notre situation à celle de l'Allemagne pour s'en convaincre : nos voisins ont bien plus de moyens pour agir plus fort et redémarrer plus vite – le BTP a chuté à 10 % de l'activité normale, alors que l'Allemagne n'est jamais tombée en dessous de 80 %.

La consommation reprend, mais prudence sur les derniers chiffres, qui sont encore difficiles à interpréter. Certes, les terrasses sont pleines, car la population aspire à vivre comme avant. Mais les appréhensions sont là, d'ailleurs plus fortes pour les salariés et indépendants moins protégés que ne le sont les cadres, lesquels ont surtout télétravaillé quand les premiers étaient plus exposés. Ensuite, il y a la crainte du chômage et de la crise économique, des plans sociaux sont annoncés, ils influenceront beaucoup la mentalité des consommateurs, avec le risque qu'ils préfèrent conserver tout ou partie de l'épargne accumulée pendant le confinement.

Il faut libérer l'épargne au bénéfice de la consommation et de l'investissement. Nous faisons des propositions dans ce sens, en particulier le déblocage des réserves de la participation pour les salariés, un chèque-consommation réservé aux bas revenus, des avantages aux produits « verts ». Il faut aussi libérer l'épargne pour l'investissement public – les collectivités territoriales vont voir leurs ressources fiscales diminuer, alors qu'elles jouent un rôle décisif dans le financement des infrastructures – et libérer l'épargne pour venir au secours des entreprises – elles ont accumulé des dettes qu'elles auront parfois du mal à rembourser.

Les entreprises doivent mettre en place les consignes sanitaires, ce qui représente, selon nos estimations, 20 points de productivité : cela risque d'obérer leur capacité finale de remboursement. Or, les banques, qui n'ont pas de garantie de l'État pour le calcul de leurs ratios prudentiels, ne pourront pas porter les dettes indéfiniment ; il faut donc réorienter

l'épargne vers l'économie. Nous proposons qu'un avantage fiscal soit fléché vers les quasi fonds propres des entreprises.

Il faut également penser au marché de l'emploi, en particulier aux 700 000 jeunes qui vont s'y présenter pour la première fois à l'automne. Nous proposons une exonération de charges d'un an pour tout premier contrat à durée indéterminée (CDI) à un jeune, c'est un avantage exceptionnel qui est à la mesure de la situation exceptionnelle que nous connaissons.

Concernant l'apprentissage, nous étions sur la bonne pente, avec 16 % de stagiaires en plus à la rentrée de 2019, mais bon nombre de chefs d'entreprise hésitent aujourd'hui à s'engager, même s'ils sont convaincus, intellectuellement, que l'apprentissage est une bonne solution. Il faut donc envoyer un signal fort, ou bien les jeunes concernés seront au chômage, avec un risque social et politique très important ; nous avons notre responsabilité envers la jeunesse.

Pour préparer le jour d'après, nous appelons à « refonder » l'économie. Nous avons mis en place un comité d'une vingtaine d'experts qui ne sont pas des chefs d'entreprise – la dimension européenne est décisive, car la France ne s'en sortira pas seule, voyez la taxe carbone. Nous avons identifié trois grands défis.

Le premier défi est celui des relocalisations : la réaction des consommateurs face au prix des fraises est symptomatique de ce qui va se passer, tout le monde veut de la relocalisation, mais elle doit être compétitive. Nous nous sommes félicités que 350 industriels français du textile aient adapté leurs lignes de production pour fabriquer des masques, mais à des prix cinq à six fois plus élevés que ceux qui sont produits en Chine. Demain, une fois la sidération passée, sera-t-on prêt à acheter des masques plus chers parce qu'ils auront été produits en France ? Cela vaut aussi pour l'acier, les médicaments, etc.

Ensuite, deuxième défi, il faut restaurer la compétitivité des entreprises françaises, ce qui nous renvoie au débat sur le partage de la richesse. Or on perd de vue que la France, après transferts sociaux, est le pays où la répartition est la plus égalitaire, et que nous détenons déjà le record pour les prélèvements obligatoires et pour la fiscalité du patrimoine. Nous devons renforcer les entreprises, mais ce n'est pas en envoyant d'emblée un signal négatif aux investisseurs que l'on y parviendra. Il ne faut donc pas tomber dans des débats décalés par rapport à l'urgence économique.

Enfin, troisième défi, le verdissement de notre économie : les entreprises sont mobilisées, mais cela a un coût. L'impératif écologique est incontournable, mais l'impératif économique et social l'est plus encore, d'où la nécessité de concilier les objectifs. Le rôle de l'Union européenne est déterminant, pour la taxe carbone, pour les financements.

Dans le débat sur le jour d'après, qui paraît bien franco-français, reste à savoir si notre modèle va être remis à plat, ou bien si nous allons vers un retour à l'identique : c'est un vrai débat.

Le vrai problème se posera à la rentrée, avec des échéances fiscales et sociales très importantes, et le critère à surveiller sera le niveau de rentabilité des entreprises. Je signale au passage que le crédit interentreprises s'est fortement contracté, alors qu'il est en temps ordinaire plus important que les crédits bancaires à court terme et qu'il a été en 2009 l'un des facteurs de la récession. Bercy réfléchit à un dispositif, en s'inspirant de ce qui se fait en Allemagne, pour donner plus de garanties aux assureurs-crédits – c'est une piste à suivre.

Enfin, la solution ne peut pas passer par plus de fiscalité, il faut tirer les enseignements des crises passées. En 2009, on a voulu rétablir les finances publiques en augmentant les prélèvements obligatoires, le résultat a été catastrophique. Nous pensons, pour notre part, qu'il faut élargir la base fiscale.

Mme Sophie Primas, présidente. – Je ne doute pas que vos propos vont faire réagir, en particulier leur côté quelque peu contradictoire consistant à demander plus d'intervention de l'État pour soutenir l'économie, même sectoriellement, avec moins de dette publique...

M. Xavier Ragot, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). – Je commencerai par dire que nous ne comprenons pas cette crise, car elle déborde nos catégories habituelles. D'ailleurs, les positions évoluent fortement : par exemple le Medef demande plus de dépenses publiques, plus d'aides sectorielles, mais sans hausse de la fiscalité. Au moins l'utilisation d'outils publics fait-elle consensus, comme la dette à court terme. Nous savons aussi que cette crise n'est pas comparable à celle de 2008 ni celle de Mai-68, encore moins celle de 1929. Les observateurs ont du mal à s'entendre sur les chiffres de la décrue – les écarts raisonnables vont de -8 % à -11 % du PIB, alors que cette donnée est essentielle pour les finances publiques.

Cette crise est inédite, ensuite, parce que l'État a bien réagi, en copiant le dispositif allemand de chômage partiel, qu'il a appliqué à 8 millions de salariés : il a ainsi assuré le revenu des ménages, même si celui-ci a décru de 7 % en moyenne, quand la consommation a chuté de 30 %. L'épargne a donc augmenté de 80 milliards d'euros, ce qui en fait une variable clé : quelle fraction de cette épargne retournera-t-elle dans les commerces, dans l'activité ? Avec le fonds d'aide et l'assurance chômage, l'État a été keynésien à juste titre, en limitant les pertes de revenus pour les ménages ; reste que la capacité de financement des entreprises a diminué et qu'il faut maintenant éviter les faillites.

Pour suivre l'évolution de la consommation, l'Insee a construit des données très fiables, en utilisant les données des cartes bleues en temps réel à l'échelle internationale, des données beaucoup plus solides que celles qui ont été élaborées dans d'autres pays. On constate que la chute d'activité par secteur est très hétérogène, certains d'entre eux étant particulièrement touchés par une forte chute de la demande – chacun a en tête les transports et le tourisme. En revanche, l'agriculture, les industries agroalimentaires, les administrations publiques sont contraintes par l'offre, plutôt que par la demande.

L'activité a chuté de 32 % avec le confinement, puis elle reprend avec le déconfinement, à un rythme plus important que ce que l'on pensait, ce qui paraît valider l'hypothèse de l'accélération d'un retour à la normale. Cependant, n'aura-t-on assisté qu'à une baisse de l'activité, ou bien un nouveau mode de consommation est-il en gestation ? Le recul du PIB sera-t-il de 8, 10 ou de 12 points ? On n'en sait encore rien.

Les idées pour conforter la reprise sont très nombreuses : les éco-chèques, des prêts à taux zéro, voire négatifs, les recapitalisations, les primes à l'embauche... mais comme chacune a un coût, il nous faut une doctrine claire, qui explicite le besoin de soutenir simultanément la demande et l'offre. L'opposition des politiques d'offre et de demande constitue une faillite intellectuelle dont nous avons déjà fait les frais.

Nous devons maintenant éviter le plus grand nombre de faillites, ce sera la clé de la reprise. Nous ne les éviterons pas toutes, et il faut, autant que possible, réallouer les moyens vers l'économie verte.

Du côté des ménages, il faut sortir très progressivement du chômage partiel, rassurer sur les contraintes budgétaires à venir, sinon l'épargne que les Français ont constituée durant le confinement, faute de pouvoir consommer, va devenir une épargne de précaution.

Par ailleurs, la question des inégalités est décisive : il faut intégrer au débat public le fait que les plus pauvres, les jeunes, les non-qualifiés subissent la crise sanitaire bien davantage que les autres – il faut en débattre et trouver des solutions, c'est même une condition de la confiance, donc de la cohésion.

Côté entreprises, la chute de l'investissement est réelle. Nous estimons qu'elles ont perdu le quart de leurs liquidités, et que la vague de faillites va toucher entre 75 000 et 100 000 entreprises, allant bien au-delà du pic de 2013, avec 63 000 faillites. Il y aura des pertes d'emplois, en particulier peu qualifiés, dans des territoires déjà fragiles. Nous proposons en conséquence d'utiliser les outils des politiques de l'offre, qu'ont déjà utilisés nos voisins allemands, consistant à payer des coûts fixes des entreprises, comme les loyers, pour un montant de 10 à 17 milliards d'euros.

Enfin, nous proposons une organisation sectorielle pour adapter le tissu productif, en intégrant la contrainte environnementale.

Quel monde d'après ? Nous vivons dans un monde davantage endetté, la résorption des dettes publiques sera l'un des enjeux majeurs de la décennie à venir. On nous disait que la France serait en faillite si sa dette atteignait 60 % de son PIB – nous sommes à 120 % : il faudra nous dire qui s'est trompé. La véritable question, c'est celle de savoir quelle est la bonne dette : une dette de croissance, d'investissement, et non pas une dette liée à la mauvaise gestion de l'État. Il faudrait identifier la dette spécifiquement liée à la Covid-19, acter cette dette plutôt que de se laisser polluer par le *Debt overhang*, comme disent les Anglo-Saxons, c'est-à-dire une situation où l'on est tellement endetté qu'on ne peut plus investir. Cette dette additionnelle étant bien circonscrite, on saurait mieux de quoi l'on parle, pour mieux orienter le débat vers la qualité de la dépense publique. Il faut sortir d'une logique seulement comptable, dédramatiser la dette, pour parvenir à des compromis acceptés.

Nous sommes entrés dans un monde durablement endetté – tous les pays le sont, à un niveau jamais atteint. Pour absorber la dette publique, je crois donc qu'il faut augmenter la base fiscale par le développement économique, comme on l'a fait pendant les Trente Glorieuses.

Mme Agnès Verdier-Molinié, directrice de la Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (iFRAP). – Notre tissu entrepreneurial a besoin de mesures d'urgence. Or l'État français, au contraire de l'Allemagne, n'a pas proposé de prêt garanti par l'État (PGE) à 100 % pour les TPE-PME. L'iFRAP suggère de l'envisager dans le troisième projet de loi de finances rectificative. Nos entreprises sont davantage endettées qu'en Allemagne, en Espagne ou en Italie. Nous proposons un PGE remboursable à plus long terme : les Allemands ont retenu une durée de dix ans, dont deux sans aucun remboursement. Cela permettrait aux entreprises de continuer à investir et de se développer sans craindre le poids des échéances.

Autres propositions : une comptabilisation différente de la dette au titre des PGE dans l'endettement des entreprises, et la suspension de la priorité accordée au Trésor public et aux Urssaf dans la récupération des créances auprès de celles-ci. Je ne reviendrai pas sur la question du suramortissement, déjà évoquée. Nous proposons aussi une restitution du *carry back* – report des déficits – mis en place pendant la précédente crise.

L'État français, au contraire d'autres pays, demande des contreparties au financement du chômage partiel, puisque le taux de prise en charge augmente en cas d'accord d'entreprise. Attention à cette logique : nous avons déjà constaté que les contraintes imposées aux plans de maintien dans l'emploi empêchaient parfois la conclusion de ces plans, avec pour conséquence un plus grand nombre de faillites.

J'estime que les problèmes n'auront pas changé lors du jour d'après, le premier d'entre eux étant une sur-fiscalité qui pèse énormément sur les entreprises : 431 milliards d'euros de prélèvements obligatoires en 2018, soit 18,4 points de PIB et un écart de 100 milliards d'euros avec la moyenne de la zone euro. La trésorerie des entreprises françaises en a souffert et elles sont entrées dans la crise plus endettées que leurs homologues européennes. La fiscalité de production – cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), cotisation foncière des entreprises (CFE), imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), taxe transport – représente 70 milliards d'euros prélevés avant même d'avoir réalisé des bénéfices. La fondation iFRAP propose une baisse de 30 milliards d'euros de cette fiscalité d'ici à 2024, ce qui créerait plus de 400 000 emplois.

Entre 500 et 600 000 emplois seront détruits d'ici à la fin de l'année. Produire et consommer français, recréer de l'emploi sur notre territoire ne sera possible que si la production se fait à des prix raisonnables. Seule la baisse des taxes à la production peut créer de l'emploi marchand. C'est pourquoi il convient de réduire la CVAE et la CFE, de supprimer la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et de baisser encore les charges, et pas seulement sur les bas salaires. En effet, la baisse de charges sur les bas salaires ne fonctionne qu'à court terme. Pour créer des emplois à valeur ajoutée et relancer la production industrielle en France, il faut aller au-delà du seuil de 1,6 SMIC. Nous proposons une baisse de 7 milliards d'euros. La France s'est trop longtemps appuyée, notamment dans le tourisme, sur un modèle reposant sur les emplois peu qualifiés et les petits boulots. En Allemagne, 20 % du PIB est lié à l'activité industrielle, ce qui permet au pays de rebondir plus vite. Les Allemands ont moins freiné leur production : beaucoup d'entreprises y tournaient à plein durant le confinement.

La question du temps de travail a fait l'objet de débats passionnés. Nous ne voulons pas faire travailler tout le monde davantage, mais créer de la flexibilité. Les mesures prises pendant le confinement, avec la possibilité de travailler jusqu'à 60 heures dans une semaine et 48 heures sur douze semaines, vont dans le bon sens. Il convient d'être à l'écoute de la situation des entreprises.

Le coût de production de nos services publics est considérablement supérieur à celui de nos voisins européens : l'écart est de 84 milliards d'euros par an avec la moyenne constatée par l'OCDE dans vingt pays européens. Décentraliser les missions de service public serait une source d'économies considérable.

Comme l'a souligné M. Ragot, chaque euro d'argent public doit être dépensé avec efficacité. La France dépense 15 milliards d'euros de plus que l'Allemagne pour l'hôpital public, or nos voisins ont davantage de lits de réanimation parce que la gestion de l'hôpital

public est décentralisée au niveau des *Länder*, qu'il n'y a pas de fonction publique hospitalière en Allemagne, que le public et le privé collaborent et que le temps de travail n'est pas le même. L'iFRAP a chiffré le coût de production de la sécurité sociale à 42 milliards d'euros. Il est possible de faire des économies importantes sur le fonctionnement de nos services publics, en décentralisant notamment la gestion de l'école et de la santé. La crise sanitaire nous a montré qu'il fallait une gestion beaucoup plus locale.

Le fait que notre ratio de dette se dirige vers les 120 % est préoccupant. Le problème n'est pas la dette liée au Covid, mais la dette d'hier. Les Pays-Bas, l'Allemagne ne sont qu'à 70 % du PIB, parce qu'ils ont travaillé, en période de croissance, à une réduction des déficits et à la constitution d'un excédent primaire. Nous n'avons pas fait ce choix, et cette dette accumulée nous pénalise. Il conviendrait d'inscrire dans la Constitution un frein à l'endettement : c'est ce frein qui a permis aux Allemands de se montrer plus forts dans la crise, avec un apport budgétaire bien plus important. La France, elle, a conservé un endettement structurel de 50 milliards d'euros.

Nous allons nous endetter beaucoup à court terme ; il faudra renoncer à des créances sur charges et sur impôts des entreprises, étaler les remboursements. Assainissons nos finances publiques pour ne pas nous retrouver, dans une prochaine crise, encore plus fragiles.

Mme Sophie Primas, présidente. – Monsieur Leclerc, quelle est votre réaction aux propos que vous avez entendus ? Quels sont les investissements nécessaires et dans quels secteurs ?

M. Michel-Édouard Leclerc. – J'achète le plan de M. Ragot ! Il est très structurant, en isolant une « dette Covid » qui permet de penser plus sereinement, en dehors de l'urgence, un plan plus ambitieux de relance et de conversion de notre économie. La crise est une opportunité pour « *resetter* » la politique d'investissement, et accélérer la transition vers une économie plus verte.

La politique de la demande doit être concentrée sur les populations les plus touchées financièrement et psychologiquement. C'est pourquoi un déconfinement très progressif est nécessaire. Le chômage partiel a des avantages financiers, mais cela revient aussi à appliquer le label « chômeur » à des chefs de famille, des femmes au foyer, d'où un problème de stigma fragilisant le retour de la confiance. Heureusement que le projet de réforme des retraites a été enterré : il créait une insécurité supplémentaire quant à l'avenir.

Il faudra aussi faire évoluer les revenus du travail, pour redonner l'envie de travailler. Une injonction contradictoire se dessine avec le besoin de compétitivité des entreprises. Une controverse récente sur le sujet a opposé Laurent Berger et le président du Medef. Pendant la crise, l'État a pris beaucoup de mesures d'assistance, développant les revenus de transfert, sans se pencher sur la valorisation du travail. Or c'est une source de revenus de long terme, qui a contribué à la modération de l'absentéisme dans les entreprises. Ne pas pouvoir s'identifier à une qualification, à un parcours dans une entreprise me semble très problématique, même si le sujet reste tabou à l'iFRAP ou au Medef... Les centres Leclerc distribuent 25 % du bénéfice avant impôt sous forme d'intéressement, de participation ou de gratification, mais encore faut-il avoir du bénéfice à redistribuer ! Je suis très attaché à cette idée de la participation défendue en leur temps par les gaullistes sociaux, tels que René Capitant ou Louis Vallon. La revalorisation des bas salaires est nécessaire, car les transferts de l'épargne vers la consommation ou l'investissement supposent, chez les salariés, la confiance retrouvée dans le futur.

Quant aux investissements, j'estime qu'il faut fixer les ambitions avant d'aller chercher les moyens. Tous les économistes, de Patrick Artus à Jacques Attali, soulignent qu'avec le vieillissement des populations la médecine et la santé seront, demain, un vecteur de croissance considérable. C'est pourquoi il est nécessaire d'y investir massivement.

Deuxième secteur essentiel, la mobilité et les transports : il y a vingt-cinq ans, j'ai fait raccorder tous les entrepôts Leclerc au réseau de la SNCF. Aujourd'hui, l'herbe pousse sur les voies... Il faudrait pourtant réorganiser le transport de marchandises de manière plus verte et économe en énergie, en insistant sur le réseau ferré.

Sur le tourisme enfin, nous avons de très fortes concentrations dans certaines zones touristiques, mais il reste des gisements de consommation et d'investissement considérables.

Il faut distinguer le jour d'après du jour de « juste après » : il conviendra d'abord de limiter les faillites par des allègements de charges et des aides à la trésorerie, sans confondre ces mesures avec les investissements nécessaires pour le futur. Ces investissements peuvent être financés par la dette. Les Grecs ont été mis à genoux pour des questions de principe, or nous traitons le sujet aujourd'hui comme si la dette était illimitée. Ne retombons pas dans l'ornière de l'analyse comptable, et commençons par concevoir des projets d'investissement.

Mme Sophie Primas, présidente. – Je discerne dans vos propos, monsieur Martin, une injonction contradictoire : d'un côté, on professe une attention aux collectivités territoriales, qui représentent 70 % de l'investissement public en France, et, de l'autre, on prône une baisse des impôts de production, source précieuse de recettes pour ces mêmes collectivités.

M. Patrick Martin. – Le Medef n'a pas renoncé à l'orthodoxie en matière de finances publiques, mais la situation est exceptionnelle. Fait sans précédent, ce sont les États qui ont mis les économies à l'arrêt. Il n'est pas choquant que la collectivité assume financièrement ces décisions. En situation d'urgence, le pragmatisme doit l'emporter. Pour autant, je partage entièrement la position de Mme Verdier-Molinié sur l'efficacité de la dépense publique : la question doit être posée.

Concernant l'assiette et la destination des impôts de production, nous tournons en rond depuis trop longtemps. Le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, répète que les impôts de production sont un contresens économique et social, mais nous entendons aussi les associations d'élus locaux, qui estiment que les collectivités territoriales, plus gros investisseurs publics, ne doivent pas être la variable d'ajustement.

Il serait paradoxal de considérer que l'État, qui a arrêté l'économie et démontré certaines faiblesses durant la crise sanitaire, doit désormais administrer l'économie française de A à Z. On voit poindre chez certains, dans la fonction publique, mais aussi au sein de certaines écoles de pensée, l'idée que tout doit être collectivisé. Ce serait extrêmement dangereux à nos yeux. Nous soutiendrons l'amélioration envisagée du projet de loi Décentralisation, différenciation, déconcentration, dit 3D : à la lumière de la crise, il est plus urgent que jamais de donner du pouvoir de décision et d'action aux acteurs les plus proches du terrain, entreprises ou collectivités. Inversement, faire entrer l'État dans le capital de certaines TPE et PME au motif de transformer les PGE en quasi fonds propres introduirait des lourdeurs de fonctionnement inutiles. C'est à l'État de compenser, avec une visibilité dans le temps, ce que les collectivités territoriales perdraient en impôts de production. Ces impôts sont un véritable boulet qui pourrait devenir insurmontable.

Mme Sophie Primas, présidente. – Monsieur Ragot, que faire de la dette Covid ?

M. Xavier Ragot. – Je crois à la consommation responsable, et, à entendre M. Leclerc, je ferai mes prochaines courses dans ses magasins !

En 2010, la dette publique allemande représentait 90 % du PIB, comme pour la France ; elle est descendue à 60 %. On attribue cela à l'importance de la base industrielle, et à la présence moindre de l'État. Mais quelles en sont les raisons ? La singularité de l'Allemagne est, à mes yeux, la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise. Pour dire les choses abruptement, on a les syndicats qu'on mérite. Comment réinvestir le dialogue social en France ? La participation y suffit-elle ? Faut-il aller vers la cogestion ? Depuis 2013, les conseils d'administration des entreprises de plus de 5 000 salariés comptent deux représentants des salariés, ce qui reste insuffisant. C'est ainsi que nous réintégrerons le sanitaire au niveau de l'entreprise.

Il est vrai que le dialogue social est moins judiciairisé en Allemagne qu'en France ; mais c'est le fruit de la reconstruction dans ce pays, après la guerre, d'un véritable modèle de cogestion devenu aujourd'hui un outil de puissance, car l'Allemagne est, au niveau international, le pays qui sort le plus fort de la crise sanitaire.

L'appropriation sanitaire et environnementale doit ainsi se faire au niveau de l'entreprise. L'État est très présent en France parce qu'il est l'assureur en dernier ressort quand le dialogue social a échoué. C'est pourquoi il faut réinvestir le paritarisme, plutôt que d'en faire le deuil. Voilà un avis personnel, et non scientifique, sur la question.

Sur les impôts de production, un consensus se dégage. Mais comment financer leur réduction ? Les différentes instances comme le Conseil d'analyse économique, dont je fais partie, ont pour doctrine de déterminer comment une augmentation de la dépense publique doit être financée. En 2013, la hausse de 2 % des prélèvements obligatoires, conçue pour contrôler la dette mais mal ficelée, a engendré le mouvement des Pigeons et mis le pays à l'arrêt. Cela montre que l'acceptabilité sociale de l'impôt est cruciale ; c'est pourquoi la question fiscale doit être politisée, la structure de la fiscalité doit être justifiée. Pour ma part, j'estime qu'il faut compenser la baisse des impôts de production, dans un premier temps, par une baisse moindre de l'impôt sur les sociétés.

Quant à la dette Covid, il conviendrait de procéder comme pour la sécurité sociale : la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) a permis de gérer cette dette grâce à la création d'un impôt intelligent. Dans le nouveau monde, les taux d'intérêt sont négatifs. Il convient donc de lisser dans le temps le remboursement de la dette liée au Covid, en définissant pour cela un impôt *ad hoc* avec, comme pour la contribution sociale généralisée (CSG), un taux faible et une assiette sociale aussi large que possible. Cet impôt serait présenté aux Français comme un impôt de reconstruction. C'est ce qu'ont fait les Allemands après la réunification, en créant un impôt pour assurer des transferts financiers à l'Est.

Mme Agnès Verdier-Molinié. – Je ne crois pas que le montant modéré de la dette allemande ne soit attribuable qu'à un meilleur dialogue social dans les entreprises. Nos syndicats sont traditionnellement axés sur l'augmentation des impôts. Durant le confinement, la CGT a demandé la fermeture d'usines dont elle considérait l'activité comme non essentielle et lancé un appel à la grève. Il va falloir changer les habitudes et le positionnement de nos

syndicats. Les Allemands ont une dette moins importante parce qu'ils ont repoussé le départ à la retraite à soixante-sept ans, mis en place des freins à l'endettement, évalué l'effet de chaque euro public dépensé. Enfin, leur Parlement est très mobilisé sur le sujet.

Nous proposons que, pour compenser la baisse des impôts de production, les collectivités territoriales reçoivent une part de l'impôt sur les sociétés. Des élus locaux m'ont confié qu'il leur semblait plus facile de taxer la production que les bénéficiaires parce que les bénéficiaires n'étaient pas certains... Il faut rétablir la confiance dans le tissu entrepreneurial. Les collectivités ayant compensé chaque baisse de charges par une augmentation des taxes sur la production, la fiscalité des entreprises n'a pas baissé entre 2012 et 2018. Si nous ne nous endettions que pour investir, notre dette serait beaucoup plus faible ; mais nous le faisons pour financer le fonctionnement de nos administrations.

L'iFRAP propose de donner la possibilité à l'État de s'endetter sur cinquante ou quatre-vingts ans, voire davantage, pour éviter un mur de la dette en 2023, date d'échéance d'une partie importante de la dette publique.

Je ne suis pas favorable aux impôts nouveaux. N'assimilons pas les baisses d'impôts à une augmentation de la dépense publique : nous sommes le pays le plus imposé au monde. Augmenter les dépenses sociales est une solution de facilité, mais nous sommes déjà à 34 % du PIB. Gonfler la sécurité sociale a toujours été considéré comme un moyen de pallier les problèmes de l'économie. Mettons fin à ce système.

Pour construire un avenir commun, repousser l'âge de la retraite est nécessaire, si l'on veut éviter d'augmenter les impôts. Les pays qui ont le mieux tenu dans la crise, comme les Pays-Bas ou l'Allemagne, ont travaillé davantage, évalué toute dépense nouvelle, apprécié l'impact sur l'emploi de chaque loi votée. Ne restons pas dans l'ornière française, avec des aides sociales qui s'accumulent sans régler les problèmes.

Mme Élisabeth Lamure. – Merci à nos invités, qui ont formulé des propositions très intéressantes. Monsieur Martin, vous avez souligné que produire en France coûte plus cher que produire à l'étranger. Comment faire accepter les hausses de prix qu'entraîneront les relocalisations dans les secteurs coûteux en main-d'œuvre ? Les baisses de charges et d'impôt sur les sociétés suffiront-elles à les contenir ?

Les relocalisations supposent une grande disponibilité de main-d'œuvre qualifiée. Sera-t-il possible de la recruter et de la former ? Faciliter l'embauche des jeunes aura-t-il un effet durable, au-delà des effets d'aubaine souvent constatés ?

Beaucoup pensent qu'une relance dynamique passe par la décentralisation ; le président du Sénat lui-même l'a souligné ce matin. Antoine Frérot, président de l'Institut de l'entreprise, propose de transformer les comités de conciliation existants en comités de relance territoriale.

M. Alain Chatillon. – Avant la réimplantation d'entreprises, le principal est de convaincre les entreprises présentes sur notre territoire de ne pas aller s'implanter à l'étranger. Cela implique des investissements rentables et à long terme dans l'aéronautique, l'agro-alimentaire et l'industrie en général.

Il faut également régler le problème de cette concurrence qui pénètre en France, surtout dans le domaine de l'agro-alimentaire, sans nécessairement respecter les normes

européennes. Les Douanes et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ne répondent pas à nos questions sur ce sujet. Notre pays doit être mieux défendu et l'Europe doit se montrer plus proactive.

Enfin, nos agriculteurs ont besoin de valeur ajoutée ; espérons que la grande distribution, à commencer par Leclerc, saura les accompagner.

M. Roland Courteau. – Les participants ont évoqué la nécessité de soutenir la consommation des bas revenus, de libérer l'épargne, de rassurer les ménages, de restaurer la confiance. Ce grand quotidien libéral qu'est le *Financial Times* observait récemment que des outils considérés jusqu'à récemment comme excentriques devront désormais faire partie du *mix* de mesures pour amortir les chocs économiques et relancer l'économie. Ainsi, le revenu de base universel fait son retour dans le débat public. Pour certains, il doit être temporaire, pour d'autres permanent. Une partie des économistes estime que la baisse des taux d'intérêt a atteint ses limites, d'où la nécessité d'un tel revenu de base pour soutenir la consommation. Nous en voyons les prémices au Canada, au Japon, en Espagne. Quel est votre avis sur cet instrument ?

M. Fabien Gay. – Merci d'avoir organisé cette table ronde. J'avais des doutes sur le monde d'après, mais je suis rassuré : le monde d'après sera comme le monde d'avant, avec de bonnes mesures libérales de baisse d'impôts et de compression de la fonction publique.

Cependant, il y a quelques contradictions... J'ai lu les quarante propositions du Medef, et à la page 25 du rapport, figurent des mesures de relance de la consommation presque keynésiennes ! Mais vous vous arrêtez au milieu du gué. Le partage de la richesse créée est un sujet qui se pose avec force. Il se posait déjà au moment de la crise des « gilets jaunes ». C'est à ce moment-là qu'il fallait augmenter les salaires, y compris les petits salaires. Est-ce le moment d'augmenter les salaires – notamment des caissières, M. Leclerc – et si oui, à quel niveau ? Car si l'on reste dans un choc d'offre, on ne relancera pas l'économie.

Je partage l'avis d'Agnès Verdier-Molinié sur les PGE. Nous avons besoin de soutenir les entreprises. Néanmoins, vous demandez à la fois moins d'intervention de l'État et un soutien massif en temps de crise... C'est contradictoire. Certes, c'est l'État qui a arrêté l'économie, mais déjà en 2008, vous faisiez appel à l'État, alors que la crise était avant tout financière... Paul Pairet, célèbre restaurateur de Shanghai, rappelait que, en Chine, les restaurateurs avaient été beaucoup moins aidés qu'en France, et qu'il y avait de nombreuses fermetures. Ce que vous appelez des charges, ce sont des cotisations et des impôts qui permettent de financer notre modèle social, qui garantit une protection globale...

M. Laurent Duplomb. – Je pensais que la crise sera un électrochoc, mais nous refaisons encore les mêmes erreurs... La dette était de 2 350 milliards d'euros avant la crise, elle augmentera de 350 à 400 milliards d'euros ; sur les 7 milliards d'euros de cotisations sociales qui serviront à payer 6 milliards d'euros de retraites, le mois dernier, nous n'avons eu que 3,6 milliards d'euros de recettes. Nous n'avons pas les moyens de payer nos retraités à la fin du mois.... Avec plus de 2 500 milliards d'euros de dette, à chaque point de taux d'intérêt supplémentaire, nous prendrons plus de 21 milliards d'euros d'intérêts supplémentaires. Nous devons faire de sacrées prières pour que les taux d'intérêt restent bas, sinon les problèmes seront énormes. Nous avons fait prendre conscience aux Français que la dette n'était pas un problème, et qu'on peut l'augmenter comme par enchantement.

En 1980, il y avait 3 millions de fonctionnaires. Il y en a 5,2 millions actuellement, ce qui représente 154 milliards d'euros de masse salariale. Or le nombre de fonctionnaires contraint l'investissement et limite l'esprit d'entreprise.

Il est paradoxal de demander de relancer la consommation, et d'acheter encore plus à l'étranger. Car nos entreprises sont peu compétitives en raison des impôts et des normes. En France, on en rajoute en permanence... Le message devrait être plus clair et plus courageux. Il faut décentraliser au plus près du terrain, redonner du sens au travail par le mérite et surtout relancer uniquement par l'investissement, pour retrouver compétitivité et production.

M. Franck Menonville. – Je partage l'analyse d'Agnès Verdier-Molinié sur la fiscalité des impôts de production, mais ceux-ci sont aussi des ressources fiscales. Comment faudrait-il moderniser la fiscalité pour davantage capter les activités réalisées sur des plateformes numériques ? Ce serait plus juste et équitable.

Vous évoquiez l'efficacité des dépenses publiques. Que pensez-vous de la future décentralisation ? La crise sanitaire a mis en évidence la fragilité de l'hôpital public et du système de santé, mais nous sommes le pays mobilisant le plus de moyens – 200 milliards d'euros et 80 milliards d'euros pour l'hôpital public. Comment pourrait-on renforcer la gouvernance locale ?

M. Joël Labbé. – Monsieur Leclerc, vous savez que notre agriculture va mal. Un agriculteur sur quatre vit en dessous ou à la limite du seuil de pauvreté. Je travaille avec Henri Cabanel sur la question du risque de suicide et la détresse des agriculteurs. La grande distribution et l'industrie agroalimentaire devraient avoir un rôle à jouer pour combattre ce malaise, et ne le jouent pas. Quelles solutions proposeriez-vous ?

Vous constatez un mouvement des consommateurs vers le *low cost*, faute de mieux. Monsieur Ragot, ne faudrait-il pas penser à mettre en place une sécurité sociale alimentaire, de l'ordre de 150 euros, pour acheter des produits alimentaires conventionnés, de qualité, de proximité, de saison, respectueux de l'environnement et des revenus des agriculteurs ? Cette idée semble faire son chemin...

Mme Anne-Marie Bertrand. – Madame Verdier-Molinié, vous mettez en évidence la forte réactivité des collectivités territoriales. Selon vous, il faudrait plus de décentralisation, et s'inspirer du modèle de péréquation italien, étudié dans un rapport d'information du Sénat. Cependant, il faudrait définir un niveau minimum de service public local, ce qui est difficile à mettre en œuvre. Ne serait-ce pas nuire à la liberté des collectivités et donc à la décentralisation ?

Mme Sylviane Noël. – Mme Verdier-Molinié milite pour une dette sur le plus long terme ; les taux d'intérêt actuels s'y prêtent particulièrement. Mais n'est-ce pas un pari assez dangereux si les taux d'intérêts directeurs remontent ?

Monsieur Leclerc, de nombreux producteurs français, notamment laitiers, souffrent en raison d'un changement de consommation. Pour inciter à la consommation de produits *made in France*, envisagez-vous la mise en place d'un fonds de solidarité créé par la grande distribution ?

Par ailleurs, je n'ai pas entendu parler des 35 heures, qui obèrent la compétitivité des entreprises et de l'administration depuis plus de vingt ans...

Mme Viviane Artigalas. – L'inégalité d'accès aux produits de première nécessité, notamment pour les jeunes et les plus modestes, n'est pas assez mise en avant dans le débat actuel. Après l'épisode des « gilets jaunes », cette crise risque d'aiguiser des tensions sociales qui dureront longtemps.

Monsieur Ragot, vous avez évoqué la baisse de la TVA. Quels seraient les secteurs prioritaires ? Comment s'assurer qu'elle profitera aux ménages les plus modestes ?

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. – Monsieur Martin, au sein de la cellule de veille sur les conséquences de la pandémie sur le tourisme, nous avons proposé l'élargissement du dispositif de chèques-vacances. Quel impact cela aurait-il sur la consommation ?

Monsieur Leclerc, les Français n'ont jamais autant épargné. Il y a eu des flux nets de 20 milliards d'euros pour les dépôts à vue et 17 milliards d'euros pour les dépôts rémunérés. Les crédits à la consommation sont renégociés. Cette épargne est-elle de circonstance ou de précaution ? Quels outils mettre en place pour que cet argent que les Français ont accumulé puisse accélérer le plan de relance ?

M. Franck Montaugé. – M. Ragot s'interrogeait sur la manière dont seraient utilisés les 80 milliards d'euros accumulés en quatre mois. Ne faut-il pas orienter l'épargne vers des investissements durables, à partir de livrets adaptés, plus performants, pour flécher vers des entreprises qui sont concrètement engagées dans cette transition ?

Ne faudrait-il pas reconsidérer les critères d'évaluation de la richesse à l'aune des enjeux sociaux et environnementaux, et avoir des indicateurs plus larges et opérationnels ? On ne peut résumer la prospérité au seul PIB. Il faudrait peut-être aussi repenser la structure du budget de l'État et mettre en place des normes IFRS – *International Financial Reporting Standards* – révisées pour les entreprises, afin qu'elles intègrent les enjeux de la transition écologique. Cela déboucherait sur une autre façon de voir la prospérité commune.

M. Bernard Buis. – Monsieur Leclerc, comptez-vous augmenter la part de vos achats aux producteurs locaux ?

M. Patrick Martin. – J'apporterais une petite nuance aux propos de Xavier Ragot sur le dialogue social en France. La cogestion allemande est un mythe, car, dans le *Mittelstand*, poumon économique allemand, il y a très peu de cogestion.

Le Medef est favorable à une autonomie des partenaires sociaux. Nos syndicats ont plus d'adhérents dans le secteur public que dans le secteur privé, avec des logiques différentes. C'est un simple constat, sans jugement de valeur. Du coup, ils plaident pour un renforcement du service public et une hausse des prélèvements obligatoires. L'État nous déresponsabilise, en faisant savoir, pour l'assurance chômage, que c'est lui qui décide *in fine* ; cela conduit les partenaires sociaux à se défaire sur lui. Il garantit les dettes sociales, comme celle de l'Unedic, qui est issue de décisions de l'État... Si l'église était remise au milieu du village, les partenaires sociaux seraient plus responsables. Durant la crise, le dialogue social a été, en moyenne, de bonne qualité, et a beaucoup contribué à la reprise d'activité des entreprises – bien plus que les protocoles du ministère du travail. Certes, il y a eu quelques attitudes jusqu'au-boutistes de certaines fédérations de certains syndicats...

Jeudi dernier, vous avez adopté un projet de loi pour développer de nouveaux types d'activité partielle, qui reprend une initiative du secteur de la métallurgie et du Medef, mais il n'y a eu aucune concertation avec les syndicats. Les centrales syndicales s'en sont d'ailleurs émues dès le vendredi matin...

Je suis très favorable au développement des chèques-vacances et des tickets restaurant. Mais actuellement, il faut que les chèques soient abondés non pas par les entreprises, mais par les pouvoirs publics, en les ciblant sur la filière touristique.

Nous nous réjouissons que le secteur du transport de voyageurs bénéficie du chômage partiel. Les secteurs culturels et événementiels sont largement impactés. Les pouvoirs publics doivent soutenir la consommation vers ces secteurs, qui ne creuseront pas le déficit commercial.

Mme Agnès Verdier-Molinié. – Il n'est pas paradoxal de demander à l'État à la fois de réduire ses dépenses et d'intervenir. Ce serait un comble, dans le pays le plus dépensier et le plus taxé, s'il n'intervenait pas ! Les entreprises ont moins de trésorerie et plus de dettes. Nous proposons que l'État soit mieux géré pour qu'il ait moins besoin de ponctionner les entreprises.

Oui, nous voulons plus de décentralisation. Les pays ayant réussi à moins confiner sont davantage décentralisés ; les décisions y ont été prises localement à partir de bonnes remontées de terrain. En France, nous avons vu les débats entre les maires qui voulaient imposer le port du masque et les préfets le refusant, selon les directives de l'État, sans compter l'avis des agences régionales de santé (ARS), alors que les régions n'ont pas eu voix au chapitre. Il y a un débat sur la répartition des compétences. À terme, les régions devraient piloter la santé et l'éducation. Nous aurions été plus réactifs avec une structure plus décentralisée. Mais souvent, l'État ne décentralise qu'une petite partie de ses missions. Ainsi, il a décentralisé le nettoyage, la cantine des lycées, mais pas le recrutement des professeurs. Cela ne doit plus continuer ainsi. L'agilité, c'est agir au plus près des citoyens. Il faut un nouvel acte de décentralisation.

Le modèle italien valorise les bons gestionnaires. En France, quand une collectivité locale est bien gérée, on lui coupe ses crédits au lieu de valoriser les bonnes pratiques. Nous avons comparé les actions menées par les collectivités. Il est possible de baisser la fiscalité et la dette tout en investissant ; de nombreuses communes l'ont fait.

Pour l'utilisation des milliards d'euros d'épargne, l'investissement doit prédominer. Nous devons faire passer des mesures incitatives pour favoriser l'IR-PME, qui existe déjà, mais l'amendement pour le revaloriser n'a jamais été vraiment appliqué. Il faut l'augmenter pour que des particuliers puissent déduire de l'impôt sur le revenu (IR) les sommes importantes qu'ils investissent en capital dans des PME. Il faut aussi faire un moratoire sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou gratuit (DMTG) pour aider l'investissement dans l'immobilier. On pourrait ainsi ne pas taxer les donations entre générations pour favoriser la circulation de l'épargne entre générations. Les retraités sont la catégorie qui a perdu le moins de revenus durant la crise. Cette exonération pourrait durer entre plusieurs mois et un an et demi. Ainsi, les jeunes générations pourraient investir.

M. Michel-Édouard Leclerc. – Merci pour ces échanges très intéressants qui m'ont personnellement enrichi.

Nous avons beaucoup travaillé avec les agriculteurs et toute la chaîne alimentaire durant la crise. Nous échangeons tous les jours à quatorze heures avec Christiane Lambert, Richard Girardot, président de l'Association nationale des industries alimentaires (Ania) et les patrons de l'industrie agroalimentaire comme ceux de Danone ou Lactalis ; chacun apportait sa contribution. Nous avons beaucoup travaillé pour la promotion des produits agricoles français, dans une période difficile en raison des problèmes météorologiques, des indisponibilités ou des ruptures d'approvisionnement. Nous avons été très critiqués sur le fait que de nombreux produits, notamment les fruits et légumes, étaient plus chers pour ces raisons.

Il n'y aura pas de problème pour revaloriser les productions agricoles si les producteurs développent des signes de qualité, visibles, justifiant des différences de prix. Cela a été très bien fait par la filière viticole : les foires aux vins ou autres caves dans les hypermarchés rencontrent un grand succès. On y trouve des vins d'entrée de gamme à 4,5 euros la bouteille, tout comme des grands crus à plus de 100 euros. La viticulture française n'a plus peur des importations. Pour avoir l'air correct, nous présentons aussi des vins italiens, néozélandais, etc., mais ils sont peu vendus. La production française a su travailler sur la valeur ajoutée par ses signes de qualité.

Pour favoriser la production française, le problème est moins le financement que la nécessité que l'agriculture investisse dans la valorisation et la transformation des produits, plutôt que de laisser cela à l'industrie agroalimentaire, et qu'elle améliore la traçabilité. Pour être vendu, le porc breton ne doit pas uniquement miser sur l'origine, mais sur sa qualité, pour que le consommateur alsacien l'achète. C'est ce que nous voulons promouvoir.

Le revenu universel est une question intéressante. La relocalisation et la réindustrialisation se feront avec des impôts de production élevés ; cela donnera un coup d'accélération à la robotisation, faisant ressurgir les thèses d'André Gorz sur la fin du travail. Le revenu non lié au travail va s'imposer, j'en suis convaincu.

La priorité, actuellement, est de revaloriser les bas salaires – le Président de la République l'a reprise à son compte. Une grande partie de l'industrie française ne dépend pas des coûts des salaires, comme le luxe ou les services, dont mon groupe fait partie. Par des accords de branche, nous pourrions travailler sur une perspective positive de revalorisation des bas salaires. Les chèques, avantages ou autres transferts ne donnent pas la sécurité liée au travail et l'envie de travailler. Vous voyez, je ne suis pas ultralibéral... On me demande pourquoi je ne commence pas à faire cela chez moi, mais il est très difficile de faire seul. Il faut des accords de branche pour augmenter les salaires réels. Nous avons en revanche développé l'intéressement et la participation.

J'avais eu l'idée d'un fonds de solidarité, mais les besoins sont énormes, et c'est difficilement conciliable avec des cotisants limités. Si toute l'industrie agroalimentaire cotisait à des fonds pour investir en amont, cela pourrait faire sens. Il y a énormément d'argent français et européen, plus de 70 milliards d'euros sur dix ans, qui vont à l'agriculture. Il y a surtout un problème de réaffectation de la somme vers les agriculteurs qui devraient transformer et valoriser davantage leur production, qui doit être aussi plus verte.

On parle beaucoup, en matière de financement, de l'élargissement de la base fiscale ; fiscale mais on parle peu du sujet de l'impôt sur la consommation, qui n'est pas plus injuste que l'IR ou la CSG. Cela revient à faire payer les importations, y compris les masques chinois, les produits électroniques ou la *data*. L'idée d'une TVA sociale est une piste à ne pas

abandonner, alors que l'inflation est quasiment nulle. Il faudrait élargir l'assiette fiscale. On reporterait les coûts de production vers un partage par le reste du monde.

Mme Sophie Primas, présidente. – C'est un sujet dont on parle régulièrement, au moins tous les cinq ans...

M. Xavier Ragot. – Dans le plan de relance se pose le problème de l'investissement public, réalisé à 70 % par les collectivités territoriales. Réfléchir à des projets d'investissement local est essentiel. Il faut mesurer l'orientation de l'investissement public également en termes de bien-être. Quel est le rendement socio-économique d'un projet, pour en justifier le coût auprès du contribuable ? L'OFCE y travaille. Nous sommes engagés dans une décentralisation de la mesure effective du rendement social de l'investissement public : mobilité, lutte contre la pollution, accès aux services publics, pour mieux comprendre les demandes des citoyens localement et non calqués de normes internationales. Nous avons un contrat avec une grande ville suisse pour construire des indicateurs de bien-être local, dans une approche construite avec les citoyens, en lien avec les travaux d'Éloi Laurent. Ces concepts seront centraux pour orienter le regard des décideurs publics.

Il y a une évolution à long terme du revenu universel. À très court terme, le revenu universel serait la simplification des démarches administratives pour l'accès à certains droits. Il y a un taux de 30 % de non-recours au revenu de solidarité active (RSA). Le problème de la grande pauvreté est aussi un problème de complexité administrative. Si la définition du revenu universel est la fusion des allocations, de manière plus lisible, pour un recours plus fréquent par les plus pauvres, ce serait une bonne chose.

Permettez-moi une prévision macroéconomique : les taux d'intérêt réels vont continuer de baisser après la crise, permettant de stabiliser la dette. Nous avons la capacité de recapitaliser la France et le système économique et social en finançant une dette de croissance.

En 2010, l'investissement chinois représentait 10 % de l'investissement mondial ; il est actuellement de 30 %, or tous les pays développés ont arrêté d'investir, et la Chine va faire de même. Les taux d'intérêt réels vont continuer à baisser. La France aura donc l'opportunité d'investir à faible coût, grâce à sa bonne signature, sans dramatiser, mais avec une certaine responsabilité vis-à-vis des générations futures.

Mme Sophie Primas, présidente. – Merci de vos interventions. La crise a fait évoluer les réflexions économiques et politiques. Nous traversons des mois difficiles, mais intellectuellement très intéressants.

La réunion est suspendue.

Proposition de loi visant à garantir l'efficacité des aides personnelles au logement (APL). – Examen d'un amendement au texte de la commission

Mme Sophie Primas, présidente. – À présent, en semi-présentiel, nous examinons un amendement au texte de la commission sur la proposition de loi visant à garantir l'efficacité des aides personnelles au logement (APL) de notre collègue Cécile Cukierman. Je suis très heureuse que notre commission étudie des propositions du groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste, contrairement à l'Assemblée nationale

où les propositions des groupes minoritaires sont balayées dès le stade de la commission. Au Sénat, la démocratie peut s'exprimer plus facilement.

Article 2

Mme Dominique Estrosi Sassone, rapporteur. – Nous vous proposons de supprimer l'article 2. D'un commun accord avec Mme Cécile Cukierman, nous avons souhaité le laisser arriver jusqu'à la séance publique, afin d'interpeller le Gouvernement.

L'article 2 de la proposition de loi supprime le seuil de non-versement des APL, actuellement fixé à 10 euros par mois. L'argument selon lequel le vrai seuil devrait être celui de l'éligibilité, et non un montant minimum de versement, est naturellement compréhensible, mais il s'agit en l'espèce d'une mesure de bonne gestion. Selon le Gouvernement, ce seuil touche 17 000 ménages pour un montant total de 1 million d'euros, soit des APL moyennes de 60 euros par an, alors que le coût de gestion et d'instruction d'une demande serait de l'ordre de 80 à 90 euros par an, selon le rapport public annuel 2020 de la Cour des comptes.

En 2017 et 2018, pour atténuer les effets indésirables de la baisse de 5 euros des APL, ce seuil avait déjà été abaissé de 15 à 10 euros pour les locataires du parc privé et complètement supprimé dans le parc social, donc pour les bénéficiaires de l'APL, pour tenir compte de l'impact de la réduction de loyer de solidarité (RLS) qui s'y applique, évitant ainsi à des dizaines de milliers de familles de perdre leur allocation.

On pourrait craindre que le versement d'une aide très faible, même si son versement était annualisé pour que le montant soit plus important, n'apparaisse comme indécent à certaines familles. C'est pourquoi la commission vous propose de supprimer cet article.

Mme Cécile Cukierman. – Cet article était une mesure de principe : doit-il y avoir des seuils ? Nous avons entendu les arguments, et en débattons en séance publique. Mais cet article ne doit pas bloquer l'adoption de la proposition de loi. Même si l'équation n'est pas totalement juste, le Gouvernement aura d'autant plus de moyens dégagés pour mettre en place le reste de la proposition de loi. Nous maintenons le gage, tel qu'il a été modifié en commission.

La commission a adopté l'amendement de suppression AFFECO.2.

La réunion est close à 11 h 55.

Jeudi 4 juin 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La réunion est ouverte à 15 h 00.

Présentation des plans de relance dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture et des télécommunications, du numérique et de la poste par les pilotes en charge des cellules de veille, de contrôle et d'anticipation des secteurs correspondants (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 17 h 20.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

Mercredi 27 mai 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président , puis de M Olivier Cigolotti, vice-président-

La réunion est ouverte à 17 h 05

Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères : point de situation internationale (en téléconférence)

M. Christian Cambon, président. – Nous sommes très heureux de nous retrouver dans notre salle de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées pour vous accueillir, monsieur le ministre, car nous avons l'impression que la vie reprend ! Je salue nos collègues qui assistent à cette réunion par téléconférence.

Avant la crise du Covid, la situation du monde était alarmante : recul du multilatéralisme, jeu exacerbé des puissances, avec une tentation croissante du recours à la force et au fait accompli, remise en cause du modèle des démocraties libérales, émergence d'une menace climatique globale.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la très grave crise que nous traversons a fait empirer les choses sur à peu près tous les plans. Certaines lignes de force s'accroissent, d'autres apparaissent presque soudainement : ce sont ces bouleversements que nous voulons analyser avec vous aujourd'hui.

L'aggravation des crises, c'est d'abord la situation au Sahel. Le choc épidémique que nous redoutions pour l'Afrique ne s'est, pour le moment, pas produit. Mais sur les plans sécuritaire et économique, le continent n'est pas épargné : partout le terrorisme se durcit. La dynamique du sommet de Pau, qui avait apporté un espoir, va-t-elle résister à la crise du Covid ?

On pense aussi au Levant et au Moyen-Orient, entre une menace terroriste qui se reconstitue, la poursuite par le régime de Damas et ses soutiens du travail de reconquête de l'ensemble du territoire, et de très graves inquiétudes sur le conflit israélo-palestinien, que nous avons évoqué ensemble le 3 mars dernier, avec une perspective d'annexion de la Cisjordanie dont vous avez déclaré qu'elle ne pourrait nous laisser sans réaction : quelle sera donc la réponse de la France ?

L'aviation russe intervient en Libye : va-t-on de plus en plus vers un scénario « à la syrienne » dans ce pays ?

Face à cette montée continue des périls, et au choc de la crise, l'Europe a fait la démonstration de son impuissance et de ses divisions, au moins dans les premiers temps. La France œuvre à structurer désormais une réponse plus forte et mieux coordonnée de l'Union : où en sommes-nous, quels sont les points de blocage et comment les surmonter ? Quand et comment les frontières vont-elles rouvrir ? Nous sommes pessimistes quant aux chances de succès des négociations entre Michel Barnier, que nous recevrons prochainement, et le

Royaume-Uni ; l'affaire de la quarantaine est désolante. Quel est votre pronostic pour le prochain « *round* » de négociations ?

Enfin, on constate que la confrontation entre les États-Unis et la Chine continue de prendre de l'ampleur. Certains évoquent maintenant une nouvelle guerre froide : est-ce exagéré ? Jusqu'où peut aller cette tension ? Et surtout, quel rôle pour la France et l'Europe dans un monde qui pourrait redevenir bipolaire ?

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. – Je suis ravi de vous retrouver pour notre deuxième rencontre en cette période de crise sanitaire.

Vous avez évoqué l'aggravation des crises, monsieur le président. Pour résumer la situation, on peut dire que, pendant la pandémie les crises, continuent, voire s'aggravent. Les rivalités et les stratégies de puissance se maintiennent et continuent même par d'autres moyens. J'avais eu l'occasion de dire qu'il faudrait éviter que le monde d'après soit le monde d'avant en pire, mais je ne suis pas sûr que ce soit le cas... Pour échapper à ce scénario, en particulier dans le contexte de confrontation majeure qui a opposé au cours des dernières semaines les États-Unis et la Chine, il faudrait que l'Union européenne ne soit pas prise en otage entre ces deux grandes puissances, et qu'elle affirme sa capacité d'initiative et sa souveraineté.

Je voudrais commencer par quelques observations sur l'Union européenne. Je ne partage pas totalement – une fois n'est pas coutume, monsieur le président ! – votre pessimisme sur la manière dont l'Union européenne a géré la crise.

On a certes pu constater un retard à l'allumage dû à trois paramètres.

Le premier, c'est que les questions sanitaires et les enjeux de santé n'ont jamais été au cœur des compétences de l'Union européenne.

Le deuxième, c'est que personne ne pouvait anticiper l'ampleur de la pandémie.

Le troisième, c'est que la pandémie s'est développée en Europe de manière progressive, touchant certains pays plus que d'autres et épargnant des États.

Néanmoins, j'estime que, depuis la fin du mois de mars, l'Union européenne a été au rendez-vous.

D'abord, elle a géré la crise, avec une aide budgétaire d'urgence de 3 milliards d'euros, avec la mobilisation immédiate des fonds structurels redirigés vers des dépenses d'urgence, avec des achats groupés de matériel de protection, avec 1 milliard d'euros d'investissement dans la recherche, avec les 750 milliards d'euros de rachats de dette par la Banque centrale européenne (BCE). On a aussi pu assister à l'assouplissement des règles relatives aux aides d'État et aux règles relatives au pacte de stabilité et de croissance – les sacro-saints 3 %.

Ensuite, des mesures ont été prises pour gérer les conséquences de la crise, en mobilisant 540 milliards d'euros sous forme de prêts, à la fois, pour les entreprises, avec le fonds de garantie de la Banque européenne d'investissement de 100 milliards d'euros, pour les États, avec des lignes de crédits ouvertes sans conditionnalité dans le cadre du mécanisme européen de stabilité, et pour les salariés européens, avec le dispositif SURE, lequel permet de mobiliser 100 milliards d'euros pour aider à la mise en œuvre du chômage partiel.

Nous en sommes maintenant à la troisième étape : préparer l'avenir et relancer l'économie. C'est dans ce cadre que le Président de la République et la chancelière allemande ont présenté le 18 mai dernier une initiative franco-allemande pour une réponse européenne, qui repose sur quatre piliers.

Le premier pilier est l'affirmation de la souveraineté européenne sur le terrain de la santé, avec notamment une volonté d'avoir des stocks stratégiques communs et des capacités d'achat et de production communes, d'assurer une coordination pour la recherche de traitements et vaccins, de mener des plans de prévention des épidémies.... Je le constate, on a peu parlé de ce premier objectif.

Le deuxième pilier, qui, lui, a été largement évoqué, repose sur la création d'un fonds de relance pour mettre en œuvre une solidarité européenne face à la crise : 500 milliards d'euros seront financés par de la dette levée sur les marchés financiers par la Commission européenne. Cette somme devrait permettre de financer, *via* le budget européen, des dépenses budgétaires. La proposition franco-allemande se concentre sur les premières années du futur cadre financier pluriannuel 2021-2027. Mme Von der Leyen présente en ce moment même les nouvelles orientations proposées par la Commission.

Le troisième pilier porte sur l'accélération de la transition écologique et de la transition numérique, afin que l'Europe puisse, dans les années à venir, se différencier d'autres espaces économiques.

Le quatrième pilier, enfin, concerne le renforcement de la souveraineté économique et industrielle de l'Europe : il faut déterminer les biens qui ont pour nous une importance stratégique, identifier nos vulnérabilités, définir les secteurs où il faut affirmer notre propre souveraineté – je pense en particulier aux domaines sanitaire, alimentaire, mais aussi numérique.

La crise peut être un accélérateur de refondation pour l'Europe ; certaines « briques » qui se mettent en place pourront, je l'espère, permettre cette nouvelle donne.

J'évoquerai maintenant la question des frontières. Jusqu'à nouvel ordre, les frontières extérieures de l'espace européen sont fermées au reste du monde jusqu'au 15 juin prochain. L'espace européen comprend l'espace Schengen, les pays de l'Union qui n'en font pas partie et le Royaume-Uni. Comme la France est actuellement en période de déconfinement, nous demandons à nos ressortissants qui reviennent dans notre pays de s'imposer une quatorzaine, afin d'assurer la protection de leurs proches. Cette quatorzaine n'était pas imposée pendant le confinement parce que ceux qui rentraient devaient se confiner. Aujourd'hui, tel n'est plus le cas, et c'est la raison pour laquelle cette mesure a été prise.

La fermeture des frontières ira vraisemblablement au-delà du 15 juin, et le dispositif de quatorzaine se poursuivra, peut-être de façon plus rigoureuse si d'aventure, d'ici à cette date, l'Union européenne identifie des pays à l'égard desquels il faut porter une vigilance particulière.

À l'intérieur des frontières de l'Union européenne, des États ont mené des politiques différentes en fonction de l'évolution de la pandémie. Certains pays ont subi la crise sanitaire plus tôt – je pense à l'Italie –, et ont donc connu un déconfinement plus précoce. D'autres ont été très peu touchés par la pandémie. On ne pouvait donc imaginer des règles générales : la coordination ne signifie pas l'uniformité. J'espère que nous pourrions aboutir à

des assouplissements progressifs, en fonction des constats sanitaires. À partir du 15 juin, nous pourrons juger des effets de la nouvelle phase de déconfinement qui s'ouvrira le 2 juin.

Pour répondre à votre interrogation, monsieur le président, nous appliquerons le principe de réciprocité à l'égard du Royaume-Uni, qui a décidé de changer de posture. C'était aussi le cas pour l'Espagne.

Le Président de la République a lancé, le 24 avril dernier, l'initiative mondiale ACT-A sur les diagnostics, les traitements et les vaccins, avec le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de nombreux partenaires, afin d'accélérer le développement de diagnostics, de traitements et d'un vaccin contre le Covid-19. Cette initiative majeure rassemble tous ceux qui peuvent contribuer à cette triple tâche essentielle : l'OMS, mais aussi les organisations financières internationales, les acteurs privés et les fonds multilatéraux, comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Alliance globale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI), des fondations, l'industrie pharmaceutique. Cette initiative a été dotée de 7,3 milliards d'euros lors de la conférence des bailleurs du 4 mai dernier. La France y contribuera à hauteur de 510 millions d'euros.

Ces diagnostics, ces traitements, ce vaccin, nous ne nous battons pas seulement pour qu'ils voient le jour, mais aussi pour qu'ils deviennent des biens publics mondiaux, c'est-à-dire des biens accessibles à tous sans exception et que personne ne puisse prétendre s'arroger. Nous avons besoin d'un autre modèle économique et juridique que celui de la compétition. Il nous faut un modèle de collaboration précis, avec des règles du jeu que chacun devra respecter, y compris les acteurs privés.

C'est précisément le sens d'ACT-A et de ses quatre priorités : l'accès universel à un prix raisonnable du vaccin, des traitements et des diagnostics ; la production en quantité suffisante pour ne laisser personne de côté, et l'allocation des stocks en fonction des besoins prioritaires, et non du jeu des marchés ; l'utilisation optimale des ressources privées et publiques dans une logique de transparence ; le partage des savoirs et des savoir-faire.

L'OMS a tenu son assemblée plénière mondiale la semaine dernière. Nous devons faire bloc autour de cette institution, car elle est aujourd'hui la seule organisation de santé publique universelle dont nous disposons pour faire face à la pandémie. C'est l'outil à partir duquel nous devons travailler pour assurer une action mondiale dans le domaine de la santé, en particulier contre les pandémies et singulièrement contre le Covid-19.

Nous avons fait des propositions de réforme de l'OMS. Celle-ci doit affirmer son rôle normatif, avec des mécanismes de vérification pour garantir l'application réelle sur le terrain par les États du règlement sanitaire international. Elle doit aussi renforcer son rôle d'alerte, ce qui suppose de lui donner les moyens de vérifier de façon indépendante les informations sanitaires transmises par les États. Nous avons proposé de créer un haut conseil mondial sur la santé humaine et animale, qui serait chargé d'alerter les gouvernements et d'informer les sociétés, comme le fait le GIEC s'agissant du climat.

Il faut consolider les ressources financières de l'OMS afin qu'elle puisse être indépendante en termes de moyens de fonctionnement. À cet effet, la France versera une contribution supplémentaire d'au moins 50 millions d'euros, ce qui est important à un moment où les États-Unis ont décidé de renoncer à leur contribution volontaire.

Enfin, il faut accroître le rôle de l'OMS en matière de formation, notamment avec la création à Lyon d'une Académie de la santé.

L'assemblée générale a demandé la mise en œuvre d'une évaluation indépendante, globale et impartiale de la pandémie – la délégation chinoise a donné son accord et les États-Unis ne s'y sont pas opposés.

Je dirai quelques mots de la situation de l'Afrique face à la pandémie. Le continent semble aujourd'hui davantage épargné que les autres, pour des raisons difficiles à identifier. Certes, on peut imaginer que la détection de la maladie est moins importante qu'ailleurs, mais cela n'explique pas le faible taux de pénétration, même si malheureusement la situation est inquiétante dans certains pays, comme le Cameroun, l'Égypte et l'Afrique du Sud.

La difficulté pour l'Afrique, c'est d'anticiper les risques et les conséquences humanitaires de la crise pandémique, liées à l'arrêt des lignes aériennes, au blocage des moyens de transports et à la fermeture des frontières.

Nous avons pris l'initiative, avec 18 dirigeants européens et africains, d'une mobilisation mondiale pour aider l'Afrique à affronter la crise dans toutes ses dimensions. Les enjeux sont les suivants : le soutien aux systèmes de santé nationaux, au travers de la mobilisation de l'aide bilatérale, à hauteur de 1,2 milliard d'euros pour la France ; l'appui à l'activité économique par des initiatives ambitieuses, comme le moratoire de 20 milliards d'euros sur la dette – nous espérons aller au-delà, avec des annulations de dettes et la mobilisation de droits de tirage spéciaux – ; la réponse humanitaire.

Sur ce dernier point, nous avons mis en place un pont humanitaire aérien européen pour acheminer des fournitures, des matériels et du personnel dans les pays les plus en difficulté. Un premier vol a eu lieu le 8 mai au départ de Lyon, avec notre soutien, à destination de la République centrafricaine. Une trentaine d'autres vols devraient suivre avec l'aide d'autres pays européens. Je me rendrai moi-même en République démocratique du Congo, les 8 et 9 juin, avec mon homologue belge.

Enfin, dernier enjeu, nous apportons un soutien à l'expertise scientifique africaine, notamment grâce à la mobilisation de nos agences de recherche et du réseau de nos dix Instituts Pasteur en Afrique.

Cet engagement aux côtés de l'Afrique est un devoir de solidarité, mais c'est aussi notre intérêt sanitaire commun, pour éviter une résurgence de l'épidémie.

J'évoquerai maintenant les crises qui sont au cœur de l'actualité. S'agissant du Sahel, je suis moins pessimiste que vous, monsieur le président, et que je ne l'ai moi-même été dans le passé.

Nous avons pu tenir en visioconférence une réunion avec les ministres de la défense et les ministres des affaires étrangères des cinq pays du Sahel il y a quelques jours. J'ai constaté la reprise des comités de suivi de l'accord de paix au Mali après cinq mois de suspension, ainsi que le redéploiement progressif des forces armées maliennes dans les régions du Nord, y compris à Kidal. Les élections législatives se sont tenues au Mali sans trop de contestation, malgré un contexte sécuritaire et sanitaire difficile.

La coordination entre Barkhane, la force conjointe du G5 et les armées nationales a été efficace dans le cadre de deux opérations qui ont été menées dans la zone des trois frontières. Dans cette zone, le rapport de forces a changé, ce qui est signe d'une victoire des forces du G5 sur les groupes terroristes. La Coalition pour le Sahel, dont le principe avait été décidé à Pau au mois de janvier dernier, se met en place.

On constate maintenant des rivalités entre les groupes terroristes – l'un étant lié à Al-Qaïda, l'autre à l'État islamique – à proximité de la zone des trois frontières. Mais, je le redis, le rapport de force est en train de changer, et la situation s'améliore.

Je n'oublie pas Soumaïla Cissé, le leader de l'opposition au Mali, enlevé depuis maintenant plus de deux mois alors qu'il était en campagne dans sa circonscription, et dont nous souhaitons la libération.

Quelques mots sur la Libye, sur laquelle je reste très pessimiste. Les combats se poursuivent. Un accord avait été conclu à Berlin, en présence de Mike Pompeo, du président Sissi, du président Erdogan, de la chancelière, du président Macron, du président algérien... La feuille de route supposait une trêve, un cessez-le-feu, un processus de dialogue inter-libyen et un dispositif économique permettant d'éviter que le pétrole soit bloqué et que les richesses de la Libye ne profitent à tel ou tel groupe. L'Union européenne devait également mettre en œuvre un embargo sur les armes. Cet ensemble de mesures n'a pas été mis en place. Nous sommes face – je n'ai pas peur du mot – à une « syrianisation » de la Libye.

Le gouvernement d'union nationale est appuyé par la Turquie, qui « importe » sur le territoire libyen plusieurs milliers de combattants syriens ; l'autre côté, celui du maréchal Haftar, est soutenu, dans une moindre mesure parce que les forces sont moins nombreuses, par la Russie, qui « importe » elle aussi des combattants syriens, mais pas les mêmes. Ghassam Salamé, qui était le mandataire du secrétaire général des Nations unies, a dû arrêter ses fonctions pour des raisons personnelles et n'a toujours pas été remplacé.

Le Président de la République et moi-même parlons à toutes les parties pour essayer d'en revenir aux fondamentaux de Berlin, c'est-à-dire à l'accord de cessez-le-feu. Le comité militaire « 5 + 5 », qui regroupe 5 militaires représentant le maréchal Haftar et 5 militaires représentant le gouvernement, s'est mis d'accord sur les conditions d'un cessez-le-feu le 23 février dernier, mais celui-ci n'a pas été mis en œuvre. Il faut aussi obtenir le déblocage des terminaux pétroliers et relancer le dialogue inter-libyen. Je m'entretiendrai la semaine prochaine avec les Italiens de l'évolution de la situation, car on ne peut pas imaginer une zone de conflictualité de ce type à 200 kilomètres des côtes européennes ! La situation est aujourd'hui très préoccupante.

J'en viens au Proche-Orient. Après une longue phase d'incertitude et trois élections législatives en un an en Israël, un accord politique a été trouvé entre les différentes forces. Le Premier ministre M. Netanyahu laissera sa place à M. Gantz dans 18 mois. Il existe une menace d'annexion partielle de la Cisjordanie, évoquée par M. Netanyahu il y a une dizaine de jours. Avec une grande partie de nos partenaires européens, nous avons indiqué que la mise en œuvre d'une telle mesure ne pourrait rester sans conséquence sur les relations de l'Union européenne avec Israël. Selon nous, une annexion constituerait une violation de l'un des principes fondamentaux du droit international et remettrait en cause de manière irréversible la solution des deux États.

Je l'ai dit hier à l'Assemblée nationale, si d'aventure une initiative de ce type était prise, elle ne pourrait rester sans réponse – je n'en dis pas plus.

Je m'en tiens aux fondamentaux. Pour la France, il doit y avoir un cadre, le droit international. Notre pays ne reconnaîtra aucune modification des lignes de 1967, sauf celles agréées entre les parties par la négociation. Il doit y avoir une méthode, la négociation entre les deux parties au conflit : il importe donc de rouvrir les négociations avec les autorités palestiniennes. L'objectif, ce sont deux États viables vivant dans la paix et la sécurité au sein de frontières sûres et reconnues et ayant chacun Jérusalem pour capitale.

Concrètement, nos efforts se déploient dans trois directions : des relations positives avec les Israéliens et les Palestiniens ; un travail avec nos principaux partenaires européens sur des messages dissuasifs coordonnés ; et un contact étroit avec les États arabes modérés, en particulier l'Égypte, la Jordanie et l'Arabie saoudite, qui a été à l'origine de l'Initiative de paix arabe en 2002.

Je terminerai en disant un mot de l'Irak, qui doit faire face à de nombreux défis : une crise sanitaire, dont l'ampleur semble heureusement contenue pour l'instant ; une crise économique, avec l'effondrement des prix du pétrole dont le pays est très dépendant ; les tensions entre les États-Unis et l'Iran, dont le pays est prisonnier ; une crise interne, après des mois de manifestations ; la poursuite de la lutte contre Daech, qui n'est pas terminée, comme le montrent les attaques des derniers jours. Daech a lancé des attaques dans les provinces de Salaheddine et Diyala, proches de sites pétroliers, faisant des morts parmi la Mobilisation Populaire et parmi les rangs des forces de sécurité irakiennes. Un nouveau gouvernement, celui de Mustafa Kadhimi, a enfin été formé, ce qui représente une opportunité pour l'Irak. Le Président de la République s'est entretenu avec M. Kadhimi, et lui a fait part de notre détermination à travailler avec lui pour contribuer à la sécurité et la stabilité de l'Irak, dans le plein respect de sa souveraineté.

M. Christian Cambon, président. – Merci, monsieur le ministre, de ce tour d'horizon. Je donne la parole aux orateurs des groupes politiques.

M. Robert del Picchia. – Je voudrais revenir sur une nouvelle dénonciation d'un nouvel accord international faite par le président américain.

M. Trump nous a habitués à ses annonces, sur l'OMS, l'Iran... Mais je suis préoccupé par sa dénonciation du traité *Open Skies*, ou traité dit « ciel ouvert ». Cet accord a été difficile à mettre en place. Maintenant, il va falloir que les Russes suivent : vont-ils respecter leurs obligations ? Si ce n'est pas le cas, *quid d'Open Skies ?*

On connaît la position de la France, qui est celle des Européens. Le secrétaire général de l'OTAN a lui aussi lancé un appel. Que veut le président Trump ?

En Amérique du Sud, le Covid-19 se développe, en particulier au Brésil. La situation est grave et délicate. Un pays connaît en plus des problèmes politiques et de violence : le Venezuela. Que pouvons-nous faire ?

Mme Marie-Françoise Perol-Dumont. – Monsieur le ministre, vous avez dressé un tableau extrêmement complet de la situation. Je voudrais obtenir des précisions sur quelques points.

Vous avez dit que personne ne pouvait anticiper la crise sanitaire dans son ampleur. Pour autant, si le Covid-19 a pris une grande partie de l'humanité par surprise, les services de renseignement mondiaux avaient alerté sur cette épidémie. Ils ont cependant été largement peu écoutés, à telle enseigne que d'anciens hauts responsables de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) soulignent qu'il n'y a pas eu de défaillance de la part des services extérieurs français, mais bien plutôt un problème de définition et de prévoyance des politiques. Ne pensez-vous pas que, comme les attentats du 11 septembre avaient profondément modifié notre appréhension du risque terroriste, cette pandémie doit modifier notre appréhension du risque sanitaire ? On ne peut pas occulter le risque que les deux soient liés. Comment envisagez-vous d'intégrer cette préoccupation à l'avenir ?

Ma deuxième question porte sur les tensions entre Paris et Pékin autour de Taïwan, mais aussi avec Hong Kong. Alors qu'elle tente plus que jamais d'étendre son empire sur Taïwan et Hong Kong, la Chine a récemment demandé à la France d'annuler un contrat d'armement avec le gouvernement indépendant de Taipei. Ne pensez-vous pas qu'il serait utile en termes stratégiques de soutenir *a minima* tant Hong Kong que Taïwan quand on voit les ambitions hégémoniques des Chinois en mer de Chine ?

Vous avez évoqué le processus d'annexion éventuelle de la Cisjordanie et annoncé une riposte éventuelle. Quelle forme pourrait prendre cette riposte ? Quel est le véritable poids des Européens dans ce conflit ?

En Russie, la situation sanitaire et économique est dramatique et, selon certains observateurs, la situation sociale est préoccupante. Cette dégradation sur le plan intérieur peut-elle avoir un impact sur la stratégie russe à l'échelle internationale, notamment sur les théâtres d'opérations syrien et libyen ? La Russie va-t-elle renforcer son influence et sa présence en Méditerranée orientale ? Avec quels risques pour les équilibres régionaux ?

Enfin, je terminerai par un point qui n'a pas trait à la géopolitique : c'est la situation des camping-caristes français qui sont bloqués au Maroc. Ce sont en général des retraités qui n'ont pas nécessairement un gros pouvoir d'achat ; ils se demandent comment revenir. Je sais que certains n'ont pas été raisonnables au début de la pandémie, mais que comptez-vous faire pour eux ?

M. Olivier Cigolotti, président. – Pendant que le monde compte les morts du coronavirus, les crises s'aggravent partout. En Libye, alors que la conférence internationale de Berlin prévoyait un embargo sur les armes, ces dernières affluent de toutes parts. Selon un récent rapport de l'ONU, des avions de chasse russes apportent un soutien au général Haftar dans l'est de la Libye, et des sociétés de sécurité émiraties tentent d'empêcher les navires turcs d'acheminer des armes pour le gouvernement d'union nationale. Une résolution du conflit libyen est-elle encore envisageable ? La concertation avec les autres pays membres de l'Union européenne est-elle toujours possible pour essayer d'améliorer la situation ?

Les autorités chinoises continuent à jouer un double jeu et à adopter des postures ambiguës. En Birmanie, Pékin entretient des relations à la fois avec le gouvernement birman et avec les groupes rebelles. La Chine joue un double jeu en Corée du Nord et, sur le front de la pandémie, Pékin envoie des tonnes de matériel humanitaire dans le monde entier tout en formulant de vives critiques contre certaines démocraties occidentales. Cette stratégie ambiguë n'est-elle pas destinée à conquérir de nouveaux pays amis et à les rendre dépendants d'aides chinoises ? À la veille d'une nouvelle guerre froide avec les États-Unis, quelle

stratégie l'Europe doit-elle développer ? Le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, s'inquiète lui-même de l'assurance que prend la Chine et de sa montée en puissance.

M. Bruno Sido. – Cette audition est l'occasion de poursuivre notre mission de contrôle de l'action du Gouvernement, à laquelle le président du Sénat tient particulièrement, tout comme notre groupe. Ces trois derniers mois, l'activité diplomatique a été consacrée à la lutte contre le Covid-19 et ses conséquences économiques. Les problématiques relatives au terrorisme, à la prolifération des armes, aux drogues et au trafic d'êtres humains n'ont pas disparu, pourtant. Le double défi auquel fait face l'Union européenne – résister sur le plan sanitaire tout en relançant son économie et en remettant ses finances en ordre – ne doit pas faire oublier la réalité des déséquilibres mondiaux.

Comment se positionne l'Union européenne sur la scène diplomatique à l'heure de la lutte pour le leadership mondial et dans la sempiternelle guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, qui fait fi de tout ce qui incarne le multilatéralisme ? Peser dans le concert des nations, est-ce encore une ambition européenne, ou bien la réalité des difficultés structurelles de l'Union a-t-elle eu raison de cette volonté ?

Depuis bientôt quatre ans, l'Union européenne doit négocier un Brexit qui n'en finit plus, et dont la complexité est telle que nous nous focalisons principalement sur ses modalités commerciales. Outre le volet économique négocié par Bruxelles, grâce au travail remarquable de Michel Barnier, et le cadre de défense instaurée par les accords de Lancaster House, quel est le cadre de nos futures relations avec le Royaume-Uni ? La France ne perd-elle pas un allié dans sa vision de défense et de sécurité en Europe ? Certains pays demandent que l'Union européenne ait un siège au Conseil de sécurité de l'ONU...

Où en sommes-nous sur le volet migratoire, notamment dans les négociations avec la Turquie, alors que l'accord est arrivé à son terme ? Depuis la crise du Covid-19, s'y ajoute un volet sanitaire.

M. Bernard Cazeau. – Nous n'avons pas parlé du Brésil, et du dilettantisme dont fait preuve M. Bolsonaro, qui a pour résultat une flambée épidémique touchant particulièrement les populations défavorisées. En Guyane, on observe une reprise épidémique très importante, notamment dans la partie limitrophe du Brésil, où affluent des réfugiés fuyant le Nordeste. La France peut-elle intervenir sur cette porosité de la frontière ?

Je m'intéresse particulièrement à l'Irak. Après cinq mois de crise politique, ce pays s'est doté d'un nouveau premier ministre, M. Kadhimi, qui semble entretenir de bonnes relations avec les deux faiseurs de roi que sont les États-Unis et l'Iran. Mais les finances du pays sont exsangues, comme vous l'avez dit. Le pays est pratiquement en faillite, les fonctionnaires ne sont plus, ou pratiquement pas, payés, et l'administration fonctionne au ralenti. Le prix du pétrole est passé sous les vingt dollars, alors que plus de 90 % des finances irakiennes viennent de son exploitation. Les relations avec les Kurdes redeviennent conflictuelles, notamment autour du partage des revenus pétroliers. Les manifestations sont encore très actives sur la place Tahrir à Bagdad. Enfin, ce pays est confronté, comme nous, quoique dans une moindre mesure, au Covid-19, et à Daech. Vous dites affirmer la souveraineté de l'Irak. Certes, mais comment voyez-vous l'avenir de ce pays à court et moyen termes ? La France ne pourrait-elle pas, vu la recrudescence de Daech, intervenir plus efficacement ?

M. Jean-Noël Guérini. – La crise sanitaire a paradoxalement rapproché Paris et Berlin. La Commission a engagé un arbitrage sur la proposition de relance présentée par le Président de la République et Mme Angela Merkel, qui a provoqué l’opposition de quatre pays, que l’on appelle frugaux : l’Autriche, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède. N’allons-nous pas assister à un approfondissement de la fracture nord-sud dans la zone euro ? La volonté annoncée de relocaliser certaines productions n’avantagera-t-elle pas certains pays ?

Pouvez-vous nous donner des informations sur la situation de M. Romain Nadal, notre ambassadeur de France au Venezuela ? Quelles démarches ont été engagées pour mettre fin au confinement, inacceptable, du représentant de la République dans ce pays plongé dans une crise profonde ?

Depuis bientôt un an, la chercheuse franco-iranienne Fariba Adelkhah est emprisonnée en Iran. Le 16 mai dernier, elle a été condamnée à cinq ans de prison pour collusion en vue d’attenter à la sûreté nationale, et à un an pour propagande contre le système politique de la République islamiste. Quels sont les blocages qui entravent sa libération, au-delà de la décision de justice ? Où en sont les relations de la France avec l’Iran, dans un contexte de tensions très fortes entre Téhéran et Washington ?

M. Christian Cambon, président – Nous entendrons M. Romain Nadal, notre ambassadeur de France au Venezuela, le 10 juin.

Mme Christine Prunaud – Lors d’une audition, en avril, d’un directeur de recherche sur le Moyen-Orient à l’Institut de recherche stratégique de l’École militaire (Irsem), j’ai posé une question sur les conditions sanitaires en Palestine. Le directeur m’a indiqué qu’il n’avait pas de chiffres à donner, sans préciser si cela n’entraînait pas dans ses compétences ou si c’était par discrétion. Pouvez-vous nous donner des informations précises ? Nous avons des chiffres quand on parle d’Israël. Ceux de la Cisjordanie y sont-ils inclus ? La France prend-elle part non pas à des ponts aériens – je sais que c’est impossible –, mais à des couloirs sanitaires ? La moindre des choses serait que les Gazaouis ou les Cisjordaniens puissent aller se faire soigner dans certains hôpitaux en Israël, puisqu’ils n’ont pas toutes les structures nécessaires sur place, et alors qu’ils ne disposent pas toujours du droit de circulation. Avons-nous au moins une influence sur le plan médical ?

J’espère que nous aurons aussi l’occasion de débattre un jour du plan Trump, dit de paix, qui devrait être mis en œuvre le 1^{er} juillet. Vous ne parlez plus d’indignation, monsieur le ministre, et j’en suis fort aise ; vous nous parlez de riposte, mais nous ne savons pas que faire. Nous demandons au moins la fin du blocus : c’est ce qu’il y aurait de plus facile à faire. Je ne vois pas pourquoi on n’aborderait pas ce thème tout de suite, avant même de parler de riposte.

M. Jean-Louis Lagourgue. – Il y a quelques semaines, comme beaucoup de nos compatriotes, j’ai été quelque peu perturbé en entendant les propos tenus par l’un des dirigeants d’un laboratoire pharmaceutique français concernant la primeur qui serait réservée aux États-Unis en cas de découverte d’un vaccin contre le coronavirus. Je peux comprendre qu’il faut des financements pour accélérer la recherche et qu’à ce titre, les États-Unis ont certainement apporté une contribution non négligeable. Toutefois, face à cette crise sanitaire sans précédent qui, à ce jour, a touché près de six millions de personnes et fait plus de 300 000 morts, je reste persuadé que c’est notre esprit de solidarité internationale qui doit l’emporter sur les intérêts mercantiles. Quel est votre point de vue sur ce sujet ? Plus globalement, quelle est la stratégie de la France en matière de collaboration avec tous les

autres pays du monde pour éradiquer ce virus ? *Quid*, également, de la position de nos voisins, dans le cadre de la coopération européenne annoncée par le Président de la République ? Sommes-nous réellement dans une logique de partage des savoir-faire et des compétences au profit du plus grand nombre, ou plutôt dans une démarche de chacun pour soi ?

Notre collègue Robert Laufoaulu, sénateur des Îles Wallis et Futuna, est bloqué en quarantaine obligatoire à bord d'un navire au large de Wallis. Il me demande de vous alerter sur deux points. D'une part, voilà plus de deux mois que quelques personnes originaires de Wallis et Futuna sont bloquées à Fidji et demandent le rapatriement. Pourquoi sont-elles toujours bloquées ? Que font vos services pour faire avancer les choses ? D'autre part, M. Laufoaulu s'inquiète de la situation au Vanuatu à la suite du cyclone Harold qui a ravagé cet archipel. L'île de Santo, la plus francophone du Vanuatu, a été très lourdement touchée, et le maire de la capitale de cette île a demandé l'aide de l'ambassade de France, qui ne peut répondre faute de moyens. M. Laufoaulu souhaiterait donc que notre pays fasse un geste pour la réparation de la mairie, qui a été construite par la France avant l'indépendance, et dont la Chine voudrait financer la réhabilitation, ce qui symboliquement serait regrettable.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – Vaste éventail de questions ! Sur la lutte contre le coronavirus et la recherche d'un vaccin, ou d'un traitement, je crois avoir tout dit. Notre stratégie est à la fois française et européenne. Elle est mobilisatrice en termes de financement, et se déroule au sein de l'OMS. Dans ce cadre, les déclarations d'un responsable de Sanofi ont été démenties, et ce fut l'occasion de souligner la nécessité de considérer que les vaccins et les traitements doivent être considérés comme biens communs de l'humanité, et pris en compte ainsi par l'ensemble des pays. C'est le sens de la résolution prise à l'OMS au début de ce mois. Pour la mettre en œuvre, il faudra des engagements précis des acteurs.

Je suis au courant de la situation de blocage de quelques-uns de nos compatriotes aux îles Fidji. Nous la suivons de près, et j'espère que nous trouverons une solution, même si ce n'est pas simple. Déjà, nous avons permis le retour de 186 000 de nos ressortissants. Il y a encore quelques cas isolés. Lorsqu'il s'agit de pays très lointains, que ces pays ont fermé leurs frontières, que les pays voisins ont aussi fermé leurs frontières et qu'il n'y a plus d'espace aérien ouvert, ce n'est pas simple ! Sur ce cas précis, nous n'avons pas encore la solution, mais je suis convaincu que nous pourrons la trouver, en relation avec des pays voisins. Au Vanuatu, je suis bien au courant de la situation et des prétentions chinoises. Nous veillerons à ce que les moyens nécessaires soient disponibles.

Le fait que les États-Unis aient renoncé au traité « ciel ouvert » est à la fois désolant et désarmant. Il s'agit du troisième accord de non-prolifération et de désarmement dont l'administration américaine annonce vouloir se retirer. Signé en 1992 à Helsinki, ce traité était entré en vigueur beaucoup plus tard, en 2002. Le prétexte de cette décision est que la Russie aurait eu une gestion un peu particulière de ses clauses, notamment au-dessus de l'enclave de Kaliningrad. Il ne me semble pas très solide, même s'il faut être vigilant sur l'application du traité, dont 35 États sont signataires. Nous analyserons avec nos partenaires européens l'impact du retrait des États-Unis. Pour l'instant, la Russie déclare ne pas vouloir se retirer. Les outils du multilatéralisme, et singulièrement ceux liés aux accords signés à la fin du siècle dernier sur le désarmement, sont en train de se défaire progressivement, avec le retrait d'un des partenaires, ce qui nous renvoie à notre propre responsabilité sur la sécurité européenne. La France, en tous cas, n'a pas l'intention de dénoncer cet accord. Le retrait américain est passé relativement inaperçu, alors qu'il est très regrettable, s'agissant de mesures de confiance mutuelle sur la sécurité du ciel.

Sur le Brésil, nous sommes préoccupés, parce que la gestion de la pandémie y est particulière. Je n'ai certes pas à prendre position sur la manière dont M. Bolsonaro estime devoir gérer cette crise, mais nous nous inquiétons de la hausse du nombre de victimes et de la rapidité de progression du virus. Il fut un temps où l'on comparait les gestions dites « démocratiques » de la crise et sa gestion dite « populiste ». J'observe que le président Trump vient de fermer ses frontières aux ressortissants brésiliens. Je soumetts cette constatation à notre réflexion intellectuelle commune sur le meilleur moyen de mobiliser des mesures pour lutter contre la pandémie.

Rappelez-vous qu'en janvier, on disait que jamais les Français ne seraient capables de confiner plusieurs millions de personnes comme les Chinois le faisaient à Wuhan. Eh bien si ! Par la mobilisation commune, la transparence et le respect du droit : l'Assemblée nationale et le Sénat n'ont pas cessé de travailler, et la presse était libre. Bref, c'est à la fin de la crise qu'il faudra faire les comparaisons sur le système politique le plus efficace dans la lutte contre cette pandémie. En ce qui concerne le Brésil, nous avons une collaboration avec certains États fédérés pour les aider dans la lutte contre la pandémie, et nous apportons aussi notre soutien aux autorités sanitaires du pays. Nous sommes très vigilants, également, à l'égard de la Guyane.

M. Bernard Cazeau. – Ma question était surtout centrée sur ce point. La porosité de la frontière fait qu'il y a une recrudescence très importante du virus en Guyane.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – Oui, la situation nous préoccupe, et la ministre des outre-mer a évoqué la question ce matin même en Conseil des ministres. Avec Mayotte, c'est la plus grande difficulté que nous ayons outre-mer.

Au Venezuela, la crise pandémique s'ajoute à la crise politique et migratoire. Nous avons tenu hier une conférence de financement pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens, organisée par l'Espagne, avec la contribution de la France, qui a mis en valeur la mobilisation autour de ces réfugiés, notamment dans les pays voisins, avec un appui du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations. La situation politique ne change pas, et nous avons eu un épisode un peu compliqué avec l'opération dite « Gédéon », qui a consisté en une tentative de coup d'État pour renverser le président Maduro, apparemment organisée par un ancien marine américain. Nous sommes décidés à poursuivre nos actions pour permettre une sortie politique de cette crise. Sous la responsabilité de son Haut Représentant, l'Europe organise un groupe de contact avec plusieurs pays d'Amérique du Sud pour essayer d'aboutir à une solution politique et à des élections libres. Pour l'heure, les solutions de compromis ne sont pas très avancées.

En ce qui concerne notre ambassadeur à Caracas, j'ai été amené à plusieurs reprises à convoquer l'ambassadeur du Venezuela à Paris pour lui faire part de mes observations. Je n'en dirai pas plus.

Je ne suis pas d'accord avec vous, madame Perol-Dumont, sur le scénario que vous évoquez autour des services secrets et de l'agenda que vous mentionnez. Je m'en tiens aux faits qui sont portés à ma connaissance, et non pas aux supputations qui sont portées à la connaissance d'autres. Or les faits qui sont portés à ma connaissance, c'est que le 31 décembre il y a eu une première référence à l'hypothèse d'un cas de cette maladie à Wuhan, et qu'un article a été publié dans la presse taïwanaise le 2 janvier sur un autre cas. À l'époque, personne n'imaginait que ces deux cas étaient le début d'une pandémie. Puis les autorités chinoises ont fait une déclaration publique mi-janvier pour souligner la gravité de la situation, ce qui a abouti à ce que nous évacuions nos ressortissants de Wuhan, où le confinement a été décrété le 23

janvier. Nous avons organisé des retours de ressortissants par deux vols, ce dont j'assume totalement la responsabilité. Nous avons confiné les personnes rapatriées dans le sud de la France pendant quinze jours, avant qu'ils ne retournent à leur domicile. Il n'y a rien d'autre à dire à ce jour.

Nous sommes préoccupés par l'adoption prochaine par l'Assemblée nationale populaire chinoise d'une loi sur la sécurité nationale à Hong Kong, d'autant que cette loi s'appliquerait sans l'accord du Parlement de Hong Kong. Nous avons protesté par une déclaration commune des 27 États membres de l'Union européenne, parce que nous craignons que ces mesures ne soient des remises en cause de l'état de droit et des libertés fondamentales garanties par la loi fondamentale de Hong Kong qui date de 1997. Nous avons rappelé notre attachement au principe « un pays, deux systèmes ». Nous craignons qu'à Hong Kong les manifestations ne reprennent.

Nous nous en tenons à la politique d'une seule Chine, et n'avons donc pas de relations diplomatiques avec Taïwan. Nous sommes favorables au dialogue et à la coopération entre les deux rives du détroit de Taïwan. Nous avons bien noté les positions qui ont été prises par Mme Tsai, renouvelée à la présidence de Taïwan. Quant à l'accord sur les frégates, nous sommes fidèles à l'échange de lettres que nous avons eu avec les autorités chinoises en 1994, qui précise les conditions dans lesquelles nous avons clos toute une série de relations militaires avec Taïwan. Ce qui se passe aujourd'hui n'est pas en rupture avec cet échange de lettres.

S'agissant de la Cisjordanie, nous sommes très clairs sur le fond : nous souhaitons que les autorités israéliennes ne mettent pas en œuvre cette initiative, nous agissons pour que ce ne soit pas le cas, nous souhaitons que tous les acteurs qui peuvent les dissuader d'agir ainsi le fassent, mais si d'aventure c'était le cas, nous avons dit publiquement que ça ne pourrait pas rester sans réponse.

Un certain nombre de nos compatriotes prennent leurs vacances en camping-car tous les ans au Maroc ; ils ont leurs habitudes et c'est très bien ainsi. Il se trouve que le 13 mars dernier, les autorités marocaines ont fermé leurs frontières, interdit les vols, fermé l'espace aérien et même fermé des aéroports en nous prévenant certes, mais la veille pour le lendemain, parce qu'il y avait urgence. Nos compatriotes se sont donc trouvés coincés et nous avons dû organiser un pont aérien avec 200 vols rien que pour le Maroc entre le 13 mars et la fin mars, chaque vol étant soumis à une autorisation des autorités marocaines. Nous avons pu ramener 30 000 de nos compatriotes à ce moment-là dans une France confinée.

Quand on est à Agadir, dans un camping-car, on peut attendre un peu, d'autant plus que l'Espagne avait fermé ses frontières. Mais maintenant, nos compatriotes nous disent qu'ils veulent rentrer, et je les comprends. Nous avons donc affrété trois liaisons maritimes de Tanger Med à Sète au cours des derniers jours, plus une hier et une aujourd'hui, et il va y avoir une rotation très importante la semaine prochaine vers Sète, Marseille et Malaga. Les campings-caristes qui arriveront à Malaga auront le droit de traverser l'Espagne après un accord que j'ai obtenu avec les autorités espagnoles, à condition de ne pas quitter l'autoroute, y compris la nuit. En tout, il y aura eu huit traversées qui permettront, je pense, de régler le problème des camping-caristes. Les déplacements sont encore totalement interdits au Maroc, comme ici pendant le confinement et pour se déplacer, il faut une autorisation du consulat de France ; même chose quand on prend l'avion. Il faut le comprendre lorsqu'on proteste contre les agents du ministère.

M. Christian Cambon, président. – Permettez-moi de vous interrompre pour remercier tous vos collaborateurs et, au-delà, les équipes de nos postes diplomatiques qui, dans tous les pays, ont fait vraiment des efforts extraordinaires pour rapatrier nos concitoyens.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – Sur la Libye, je crois avoir dit l'essentiel dans mon propos liminaire : il n'y a pas d'autre solution que de remettre le processus diplomatique en marche autour des conclusions de l'accord de Berlin ; sinon nous aurons aux portes de l'Europe une situation conflictuelle qui peut dégénérer et éventuellement une nouvelle possibilité d'instrumentalisation des migrations. L'ensemble des acteurs doivent donc faire pression sur les deux acteurs majeurs libyens pour qu'ils reviennent à la discussion, à commencer par le cessez-le-feu. Il y a des textes ; que tout le monde fasse en sorte qu'ils soient appliqués. Il n'y aura pas de solution militaire en Libye : tout ce que cela peut apporter, c'est une aggravation de la conflictualité menaçant notre propre sécurité et celle des voisins comme la Tunisie et l'Algérie. Il faut que la pression soit forte ; espérons que la sortie de la pandémie nous permettra de bien nous mobiliser sur ce sujet. Maintenant il faut mettre en œuvre l'accord de Berlin, respecter l'embargo et que les forces étrangères se retirent.

Concernant la Chine, je ne crois pas qu'il faille se laisser enfermer dans une logique d'affrontement bipolaire mondial. Nous n'avons certes pas les mêmes relations avec les uns qu'avec les autres : nous avons une histoire longue avec les États-Unis, qui sont nos alliés, mais nous avons des réserves sur un certain nombre de leurs actions ; la Chine est notre partenaire, nous avons de nombreux accords avec elle, le Président de la République s'y est rendu à plusieurs reprises. Le meilleur moyen de ne pas se laisser entraîner dans cet affrontement, de ne pas recommencer une deuxième guerre froide, c'est de faire en sorte que l'Europe s'affirme autonome, et que, pour cela, elle dise non à une radicalisation des positionnements, fasse valoir ses propres intérêts, ne se laisse pas diviser par les autorités chinoises et refuse de se faire instrumentaliser.

Des rendez-vous majeurs se profilent : une rencontre entre l'Union européenne et la Chine qui se tiendra en visioconférence à la fin du mois de juin, et la rencontre à Leipzig des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne avec le président Xi, prévue le 14 septembre mais légèrement reportée. Nous devons mettre sur la table un certain nombre de principes. Nous avons des points d'accord – notre travail en commun pour le multilatéralisme, contre le réchauffement climatique et pour la biodiversité – et des désaccords, comme la réciprocité dans les échanges commerciaux. Nous devons faire preuve d'une grande fermeté sur nos intérêts stratégiques européens et sortir un peu de de la naïveté. Il faut dire très clairement aux autorités chinoises : nous sommes dans une logique de partenariat ; dans le partenariat, on se respecte mutuellement et quand il y a une rupture du respect mutuel, on le fait savoir – ce que j'ai fait d'ailleurs récemment avec l'ambassadeur de Chine. Cela ne m'empêche pas d'avoir des relations régulières depuis le début de la pandémie avec mon homologue chinois, y compris sur des collaborations pratiques.

Monsieur Sido, nous avons toujours dit, et nous le redisons, que nous voulons garder avec le Royaume-Uni une relation de sécurité forte. Nous aurions dû cette année célébrer le dixième anniversaire des accords de Lancaster House ; je ne sais pas si nous pourrions le faire d'une manière ou d'une autre, mais je pense que ça serait symboliquement fort. Les négociations sur le futur partenariat ont formellement débuté le 2 mars, elles ont été interrompues en raison du Covid-19 ; elles ont repris, mais force est de constater que la reprise se fait mal : il y a des divergences profondes qui demeurent. Les Britanniques veulent avancer sur les sujets qui les intéressent, comme l'énergie, le commerce, les transports, en

écartant les discussions sur d'autres sujets clés comme la pêche, alors que nous avons toujours promu une négociation globale, qui évite une négociation finale très accélérée et malsaine.

La position britannique, c'est de conclure avant le 31 décembre prochain. Nous sommes bientôt au mois de juin, et nous n'avons pas avancé. S'il y a un blocage britannique sur la durée de la négociation, on peut craindre un *no deal* ; le Gouvernement a donc demandé une habilitation dans le cadre du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale et actuellement examiné par le Sénat pour prendre le cas échéant les mesures nécessaires. L'accord de retrait fonctionne, mais il faut simplement que nous puissions aboutir avant la fin de l'année, même si nous ne sommes pas opposés à une prolongation.

Les échanges se poursuivent en ce moment avec la Turquie sur le paquet migratoire et sur le financement par l'Union européenne des actions pour les réfugiés menées par la Turquie. Nous estimons qu'il faut y inclure l'ensemble des sujets. Je l'ai dit publiquement et je le répète ici : nous avons besoin d'une explication franche avec la Turquie sur les questions de l'immigration, de la Méditerranée orientale, de la Libye et de la Syrie. Il faut une nouvelle donne dans la relation avec la Turquie, et nous n'y sommes pas. Cela n'empêche pas de parler : j'ai eu une réunion en visioconférence avec mon homologue turc, il y a peu, mais les points de désaccord sont réels.

En ce qui concerne l'Irak, la principale interrogation que nous pouvons avoir est liée à la délibération du Parlement irakien du 5 janvier demandant le retrait des forces américaines. En filigrane, apparaît la volonté de faire reconnaître la souveraineté du pays, même si son territoire abrite des forces étrangères dont il a demandé l'intervention : c'est le cas des forces françaises, britanniques ou américaines qui assurent la formation de l'armée locale. Il faut donc faire en sorte que les Irakiens se sentent « chez eux » et établir une relation fluide avec les autorités du pays pour déterminer la manière dont la coalition contre Daech se reconstituera une fois la pandémie passée. Nos éléments de formation retourneront sur place dès que la situation sanitaire le permettra. Je crois que l'état d'esprit du président Salih, comme du Premier ministre, M. Kadhimi, est positif à cet égard. La résolution du 5 janvier était intervenue dans un contexte particulier, juste après l'assassinat du général Soleimani.

Pour affirmer sa souveraineté, l'Irak doit aussi éviter, à la fois, d'être assujettie à la tutelle de l'Iran et de dépendre d'une sorte de volonté américaine de s'imposer aux autorités locales. La France, dans ce contexte, a un rôle particulier à jouer, parce que nous sommes membres de la coalition contre Daech et que nous voulons continuer à agir avec le soutien des forces irakiennes, dans lesquelles j'intègre évidemment les forces kurdes irakiennes. Il faut trouver la bonne organisation. La réunion de la coalition aura lieu le 4 juin en visioconférence. Un de mes premiers déplacements, lorsque je pourrai le faire, sera d'aller en Irak rencontrer le président Salih et M. Al-Kadhimi. Ils comptent beaucoup sur la France et sur les Nations unies, et ce n'est pas pour des questions d'argent car l'Irak a des ressources : une réunion de pays donateurs l'an dernier, sur l'initiative du Koweït, avait permis de débloquer une enveloppe de 5 milliards de dollars pour la reconstruction du pays.

Comme je l'ai déjà dit publiquement, nous regrettons vivement la condamnation de Mme Fariba Adelkhah. Aucun élément sérieux n'a pu être établi contre elle. Cette condamnation revêt un caractère politique, et nous tenons à le dire avec force. Le Président de la République l'a ainsi fait savoir à son homologue iranien. Nous sommes mobilisés pour obtenir des autorités iraniennes un accès consulaire à Mme Adelkhah. Nous devons maintenir une pression constante pour obtenir sa libération, comme nous l'avons fait pour obtenir la

libération de Roland Marchal, le 20 mars dernier ; mais celui-ci était de nationalité française, tandis que Mme Fariba Adelkhah a la double nationalité franco-iranienne.

Vous m'avez aussi interrogé sur le plan de relance européen et les divergences entre les pays « frugaux » – certains disent « radins », mais ce n'est pas mon cas – et les pays du Sud. J'ai la conviction que nous parviendrons à un accord. Tout simplement parce que c'est dans l'intérêt de tous. Les pays frugaux ont intérêt à avoir une bonne relation avec les pays avec lesquels ils ont des relations commerciales dans le cadre du marché intérieur. L'initiative franco-allemande et celle de la Commission permettront d'aider les pays le plus en difficulté. Les soutenir serait aussi une manière pour les pays frugaux d'entretenir une relation positive avec leurs voisins. Je reste confiant et remarque le saut qualitatif par rapport à la crise de 2008. On a grandement avancé et l'Union européenne s'est renforcée.

Nous souhaitons que l'Iran respecte les termes de l'accord de Vienne. Je regrette qu'elle s'en retire progressivement, par des actes successifs qui risquent d'aboutir à un détricotage de l'accord. En tout cas, notre détermination à le préserver est intacte. Le programme nucléaire iranien se poursuit et le délai de *break out*, c'est-à-dire le temps nécessaire pour accumuler suffisamment d'uranium enrichi pour fabriquer la première bombe nucléaire, se réduit. L'Iran doit respecter les accords signés. Cette position est aussi partagée par l'Allemagne et le Royaume-Uni, mais aussi par la Chine et la Russie, avec qui nous travaillons pour défendre l'accord de Vienne. Ce dernier est essentiel pour notre sécurité et celle de la région.

Un mot, enfin, sur la coopération sanitaire dans les territoires palestiniens. Nous avons apporté une aide en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Je sais aussi qu'il y a eu une collaboration entre Israël et l'Autorité palestinienne pour lutter contre le coronavirus, mais je n'ai pas plus d'informations à ce sujet. Je vous ai répondu sur le plan de paix et le projet d'annexion au 1^{er} juillet. Il faut tout faire pour l'éviter.

Mme Sylvie Goy-Chavent. – La Chine vient d'accorder une nouvelle aide militaire aux pays africains membres du G5 Sahel. Elle distribue par ailleurs des centaines de millions de dollars à l'Afrique, fournit du matériel sanitaire et vante son action « sans conditions » sur le terrain. La Chine, la Russie et la Turquie sont de plus en plus présentes sur le continent africain. Devons-nous considérer, dans ces conditions, que nous sommes partenaires ou rivaux de ces pays sur le plan militaire et dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ?

M. Olivier Cadic. – La société espagnole SCYTL, qui a réalisé le système de vote électronique pour les Français de l'étranger, vient d'être placée en liquidation judiciaire. La Poste suisse a récupéré la propriété intellectuelle du code source de la plateforme afin de développer son propre système, mais le ministère des affaires étrangères n'a pas envisagé cette possibilité. Un fonds américain s'est porté acquéreur des actifs de la société. Quelles garanties pouvez-vous nous donner que le vote électronique sera possible pour les prochaines élections consulaires ?

En ce qui concerne l'enseignement français à l'étranger, beaucoup d'écoles nous écrivent pour demander des remises en fonction des niveaux de classe, comme cela s'est fait dans plusieurs écoles du réseau et chez leurs concurrents étrangers. Vous avez indiqué que l'avance remboursable de 100 millions d'euros de France Trésor à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) serait transformée en subvention, mais, hier, lors de son conseil d'administration, aucune précision n'a été donnée sur les conditions qui

permettraient d'en bénéficier. Pourriez-vous nous indiquer quelles conditions permettront aux écoles du réseau de bénéficier de ces dotations ?

Mme Hélène Conway-Mouret. – Nous venons, au cours de cette audition, de faire un tour du monde qui nous donne une image plutôt inquiétante, voire alarmante, de la situation sécuritaire, et pas simplement de la sécurité sanitaire : vous avez parlé du terrorisme, de la montée en puissance des tensions entre les grandes puissances, mais vous n'avez pas parlé du risque de famines et de la sous-alimentation dans le monde. Je sais toutefois que votre ministère est très engagé dans l'aide publique au développement. Aussi ma question est-elle simple : vous êtes sur tous les fronts, mais quel est votre dossier prioritaire ?

Enfin, je voudrais une précision quant à la quarantaine pour nos compatriotes qui rentrent sur le sol français. Ce sujet relève plutôt des ministères de la santé et de l'intérieur. Votre ministère informe les Français de l'étranger venant dans notre pays qu'ils sont soumis à une obligation de quatorzaine et nous relayons vos informations auprès d'eux, mais, à leur arrivée, ils ne sont pas contrôlés et vont où ils veulent. Il conviendrait d'alerter les ministères concernés.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. – J'entends souvent dire que les Chinois, les Turcs ou les Russes sont de plus en plus présents en Afrique. Pour la première fois, la Chine a participé au moratoire de la dette des pays africains. J'espère qu'elle prendra sa part dans les annulations de dettes auxquelles nous allons essayer d'aboutir.

Pour le reste, je m'interroge sur notre capacité à mettre en valeur notre action. Si l'on comparait les financements des pays que vous avez cités avec la totalité des financements européens pour tel ou tel pays africain, on s'apercevrait assez rapidement qu'il n'y a pas de commune mesure et que, sur le plan qualitatif, l'aide européenne est aussi nettement supérieure à l'aide chinoise ou turque. Nous devons donc élaborer une présentation, un schéma narratif positif de ce que l'on fait dans les pays africains. C'est dans ce sens que j'ai proposé un « pont aérien humanitaire ». C'est un symbole, mais les symboles comptent ! Quand l'avion d'Air Europa, avec le commissaire européen à son bord, s'est posé à l'aéroport de Bangui, cela a montré que l'Europe déployait des moyens sanitaires pour aider la population africaine. Il est donc important d'apprendre à mettre en valeur notre action, sans hésiter, si besoin, à faire des comparaisons pour montrer qui réalise des investissements de qualité, qui paie, avec quelles contreparties, etc. À partir de là, la donne changera. On entre dans une véritable bataille de l'information.

Monsieur Cadic, rien n'est encore décidé en ce qui concerne le vote par internet. Le recours exclusif au scrutin électronique peut présenter, en effet, un risque juridique, notamment à l'égard de la Constitution. En tout cas, nous sommes vigilants et sommes bien informés de la situation de l'entreprise espagnole SCYTL.

Nous avons mobilisé 240 millions pour les Français de l'étranger – chacun peut apprécier l'effort ! –, dont 100 millions d'avances remboursables en faveur des établissements scolaires. Les 522 établissements scolaires disposent de plusieurs manières d'agir : étalement des frais d'écologie, exonération de telle ou telle participation trimestrielle, etc. Il n'appartient pas à l'AEFE, mais au Parlement et au Gouvernement, de décider si ces crédits doivent être inscrits, et comment, dans une loi de finances ! L'enveloppe de 100 millions d'euros vise à permettre l'organisation de la rentrée ; nous aviserons ensuite si une partie de l'enveloppe doit être transformée en dotation budgétaire. Les petits établissements ou les établissements isolés,

comme ceux du Liban par exemple, seront sans doute ceux qui auront le plus besoin de cette aide ; nous devons les soutenir, car ils contribuent à notre influence.

Madame Conway-Mouret, parmi mes sujets de préoccupation majeurs cette semaine figure d'abord la mise en œuvre d'une stratégie sanitaire internationale, autour de l'application du concept de biens communs aux vaccins et aux traitements. Ensuite, parmi tous les sujets que l'on a évoqués, le dossier le plus urgent me semble être celui de la Libye.

M. Olivier Cigolotti, président. – Je vous remercie.

La réunion est close à 19 h 10.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

Mercredi 3 juin 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La réunion est ouverte à 9 h 30.

Point de situation extérieure et intérieure sur la Russie -Audition de M. Pierre Lévy, ambassadeur de France en Russie (sera publiée ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

« Pour un agenda de confiance et de sécurité avec la Russie » - Examen du rapport d'information (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 11 h 40.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**Mercredi 3 juin 2020**- Présidence de M. Alain Milon, président -*La réunion est ouverte à 11 h 5.***Proposition de loi relative au statut des travailleurs des plateformes numériques - Examen des amendements de séance**

M. Alain Milon, président. – Nous examinons les amendements de séance sur la proposition de loi relative au statut des travailleurs des plateformes numériques.

Article 1^{er}

Mme Cathy Apourceau-Poly, rapporteure. – L’amendement n° 1 prévoit que la rémunération des travailleuses et travailleurs des plateformes numériques ne peut être inférieure au SMIC. Je ne peux qu’y être favorable, mais je ne suis pas sûre que la commission me suive...

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 1.**Article additionnel après l’article 3*

Mme Cathy Apourceau-Poly, rapporteure. – L’amendement n° 2 rectifié impose aux plateformes un devoir de vigilance. Si je ne peux qu’être favorable à tout ce qui renforce la responsabilité des plateformes, le champ de cet amendement semble très large et dépasse le cadre strict des plateformes. Sagesse.

*La commission émet un avis défavorable à l’amendement n° 2 rectifié.***TABLEAU DES AVIS**

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 1^{er}			
M. SAVOLDELLI	1	Fixation d’une rémunération minimum	Défavorable
Article additionnel après Article 3			
M. JACQUIN	2 rect.	Instauration d’un devoir de vigilance des plateformes.	Défavorable

Proposition de loi visant à répondre à la demande des patients par la création de Points d'accueil pour soins immédiats - Examen des amendements de séance

M. Alain Milon, président. – Nous examinons les amendements de séance sur la proposition de loi visant à répondre à la demande des patients par la création de Points d'accueil pour soins immédiats (PASI).

Article 1^{er}

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – L'amendement n° 4 rectifié remplace les termes « soins immédiats » par ceux de « soins non programmés ». Les médecins que nous avons auditionnés estiment que les premiers termes véhiculent une certaine approche consumériste. Toutefois, il faut aussi se placer du côté du patient et de ses attentes. Pour les représentants des usagers du système de santé, comme France Assos Santé, cette expression est claire et suggestive. C'est pourquoi je suis réservée sur cet amendement. Retrait, sinon avis défavorable.

M. Daniel Chasseing. – Je retirerai l'amendement en séance. La notion de « soins immédiats » renvoie à l'urgence. Il vaudrait mieux employer celle de « soins non programmés ». Dans les cabinets médicaux ruraux, on reçoit des personnes qui n'ont pas programmé leur visite, mais cela ne signifie pas que les soins soient urgents. Les PASI ne sont pas un service d'urgence. Les patients sont adressés par un service d'accès aux soins, par le médecin régulateur du SAMU qui a éliminé l'urgence par son interrogatoire, les pharmacies ou les paramédicaux. L'exposé des motifs de la proposition de loi explique que l'on ne peut plus faire des soins d'urgence dans les cabinets médicaux à cause des problèmes de stérilisation. Mais voilà trente ans que l'on ne stérilise plus le matériel dans les cabinets médicaux pour faire des points de suture ; on dispose de kits à usage unique. De même, on peut réaliser un examen biologique en laboratoire dans les deux heures, même en l'absence de structure locale à proximité.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 4 rectifié.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – L'amendement n° 5 rectifié vise à développer les actions de prévention et d'information au sein des PASI. L'éducation à la santé est cruciale. Attention toutefois à ne pas créer de confusion sur le rôle des PASI : il ne leur appartient pas de se substituer au médecin traitant ; ils sont un outil parmi d'autres. Retrait, sinon avis défavorable.

M. Martin Lévrier. – La prévention est fondamentale. Il ne faut pas hésiter à en faire là où on le peut. De plus, elle reste facultative. Je maintiendrai notre amendement.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 5 rectifié.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – L'amendement n° 1 supprime le critère de proximité pour l'accès à un plateau technique d'imagerie ou de biologie. Le terme « à proximité » n'étant pas contraignant sur le plan juridique, je ne vois pas d'obstacle à le supprimer. Souvent les professionnels, notamment dans les territoires ruraux, se sont déjà entendus avec les laboratoires ou les radiologues pour créer un circuit au profit des patients qui rentre tout à fait dans la notion de « proximité ». Sagesse.

M. Daniel Chasseing. – Certaines communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ne comprennent pas d'établissements de santé, notamment en milieu rural. Il ne faut pas mettre un terme à ces organisations. Beaucoup de médecins fonctionnent sur rendez-vous et ont du mal à réaliser des soins non programmés. Je proposais que l'on instaure dans les CPTS un tour de garde entre médecins, sur la base du volontariat, pour prendre en charge ces soins non programmés, même en l'absence d'établissement de santé. Je le répète, on peut facilement obtenir un rendez-vous très rapidement dans un laboratoire pour réaliser des examens biologiques, même s'il est distant de trente kilomètres.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – Il ne s'agit pas de remettre en cause ce qui se fait déjà et fonctionne bien dans les territoires ruraux. Simplement, si l'on veut désengorger les urgences, il faut que les PASI puissent s'appuyer sur des plateaux techniques organisés.

M. Daniel Chasseing. – Soit, mais les PASI ne sont pas des services d'urgence.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – Il faut de la souplesse. Tout dépendra des organisations territoriales.

M. Daniel Chasseing. – Si un établissement de santé est présent, c'est parfait, mais il n'y en a pas partout.

La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 1.

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure. – N'inscrivons pas dans la loi les horaires des PASI. Il appartiendra aux territoires de les définir. Retrait, sinon avis défavorable à l'amendement n° 2.

M. Daniel Chasseing. – Mon amendement ne comporte pas d'horaires, mais prévoit que les PASI devront être ouverts cinq ou six jours sur sept. Il n'est pas inutile de le préciser.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 2.

TABLEAU DES AVIS

Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
Article 1^{er}			
M. CHASSEING	4 rect.	Remplacement du terme « soins immédiats » par celui de « soins non programmés »	Défavorable
M. IACOVELLI	5 rect.	Développement d'actions de prévention et d'information au sein des PASI	Défavorable
M. CHASSEING	1	Suppression du critère de proximité pour l'accès à un plateau technique d'imagerie ou de biologie	Sagesse
M. CHASSEING	2	Organisation de l'accueil pour soins immédiats au sein d'une maison de santé	Défavorable

Désignation d'un membre du Bureau de la commission

La commission désigne M. Martin Lévrier membre du bureau et vice-président de la commission, en remplacement de M. Michel Amiel.

Désignation de rapporteurs

La commission nomme Mme Frédérique Puissat rapporteur sur la proposition de loi n° 481 (2019-2020) permettant d'offrir des chèques-vacances aux personnels des secteurs sanitaire et médico-social en reconnaissance de leur action durant l'épidémie de Covid-19.

La commission nomme M. Jean-Marie Vanlerenberghe rapporteur sur le projet de loi organique n° 3018 (2019-2020) et sur le projet de loi n° 3019 (2019-2020) relatifs à la dette sociale et à l'autonomie.

Communications diverses

Mme Laurence Cohen. – Nous avons examiné la semaine dernière, dans le cadre du texte sur l'état d'urgence sanitaire, deux amendements similaires du groupe socialiste et républicain ainsi que du groupe CRCE visant à prolonger, à titre temporaire, pendant la pandémie, le délai légal pour pratiquer une interruption volontaire de grossesse (IVG) : l'amendement déposé par le groupe de Mme Rossignol prolongeait les délais de deux semaines – comme le nôtre –, mais ajoutait une période supplémentaire de trois mois après la fin de l'état d'urgence pour permettre aux services de santé de s'organiser. Notre commission avait émis un avis favorable à cet amendement et j'avais alors indiqué que nous nous y rallierions lors de l'examen dans l'hémicycle. En séance, certains sénateurs du groupe Les Républicains ayant souligné qu'ils préféreraient la rédaction de notre amendement, je l'ai maintenu. L'amendement socialiste n'a pas été adopté à quelque voix près. Le rapporteur a alors rappelé que la commission avait émis un avis défavorable sur notre amendement. C'est vrai dans les faits, mais discutable dans l'esprit, car la commission était favorable à un allongement des délais. Comme l'amendement le plus ambitieux n'avait pas été adopté, il aurait été normal de soutenir le nôtre. Finalement, aucun des deux n'a été adopté. C'est regrettable, car cela n'est pas dans l'intérêt des femmes. Je tenais à formuler cette remarque.

La réunion est close à 11 h 25.

Jeudi 4 juin 2020

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La téléconférence est ouverte à 11 h10.

Audition de M. Benoît Vallet, en vue de sa nomination aux fonctions de président du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) (en téléconférence)

M. Alain Milon, président. – Nous entendons ce matin M. Benoît Vallet, candidat proposé par le Gouvernement aux fonctions de président du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). En application de l'article L. 1451-1 du code de la santé publique, sa nomination doit être précédée de son audition par les commissions compétentes du Parlement.

Cette audition a lieu en visioconférence et est ouverte à la presse.

L'Anses, créée en 2010 à la suite du Grenelle de l'environnement, est chargée d'évaluer les risques sanitaires dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Elle a vocation à éclairer le débat public sur des questions de sécurité sanitaire où le besoin d'objectivation scientifique se fait fortement sentir. Régulièrement, l'actualité nous fournit des exemples de ce besoin.

Avec votre accord, monsieur Vallet, cette audition permettra d'aborder trois points : les perspectives que vous souhaitez tracer pour l'agence, votre conception de ses relations avec la tutelle – ministères de la santé, de l'agriculture et du travail – et le partage des responsabilités entre les ministères et les agences sanitaires ; dans le contexte de la crise sanitaire, votre expérience de directeur général de la santé entre 2013 et 2018 ; et votre participation au groupe de travail animé par M. Jean Castex sur le déconfinement.

Vous serez probablement amené à évoquer de nouveau ces derniers sujets devant d'autres instances, mais il me semble qu'ils ne sont pas disjoints lorsque l'on évoque la sécurité sanitaire, notamment si l'on considère le concept « *one health* ». Ce concept invite à une approche plus transversale qui s'appuie sur le constat que 60 % environ des maladies humaines infectieuses connues ont une origine animale et qu'au moins 70 % des maladies émergentes ou réémergentes graves sont depuis un siècle presque toujours des maladies zoonotiques ou à vecteurs.

M. Benoît Vallet, candidat proposé par le Gouvernement aux fonctions de président du conseil d'administration de l'Anses. – Je suis très heureux d'intervenir devant votre commission à l'occasion de la proposition de ma candidature aux fonctions de président du conseil d'administration de l'Anses. Je connais bien l'Anses, pour avoir exercé la présidence de la réunion de tutelle entre les cinq directions générales en 2017. Cette présidence tourne entre chacune des autorités de tutelle : la direction générale de l'alimentation (DGAL), la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère de l'environnement, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), la direction générale du travail (DGT) et la direction générale de la santé (DGS). C'est parce que j'ai souvenir de travaux extrêmement intéressants

entre 2013 et 2018, lorsque j'étais directeur général de la santé, que j'ai répondu favorablement à cette proposition.

Je suis médecin, et je pense qu'un tel profil convient bien à la présidence du conseil d'administration de l'Anses, compte tenu des cinq thématiques de sécurité sanitaire de cette agence : santé et environnement, santé et travail, santé et alimentation, santé et bien-être et alimentation des animaux, santé et protection des végétaux. La santé est au cœur du dispositif, dans tous ces domaines, et contribue au concept de « *one health* » que vous avez rappelé. J'ai présidé entre 2011 et 2013 la commission médicale d'établissement de Lille puis ai exercé des responsabilités auprès de Mmes Touraine et Buzyn entre 2013 et 2018. Désormais, je suis conseiller-maître à la Cour des comptes. J'ai été mis à disposition de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) avec un travail conjoint avec l'agence régionale de santé (ARS), puis auprès de Jean Castex pour la stratégie nationale de déconfinement.

L'Anses est une structure intéressante en raison de ses cinq ministères de tutelle, et son conseil d'administration est ouvert à la société civile. Elle comprend cinq collèges : les organisations syndicales (8 membres), les organisations économiques et entreprises (6 membres), les associations de protection de l'environnement, de la santé, de défense des malades (7 membres), les élus (2 membres), l'État (8 représentants) et le personnel de l'agence. Ces collèges ont des positions parfois opposées. Il revient donc au conseil d'administration de faire vivre l'agence en faisant dialoguer ces collèges, ce qui m'apparaît très intéressant.

Le conseil d'administration est aidé par des comités d'orientation thématiques, où sont présentes des organisations de la société civile. Ces comités sont présidés et animés par un membre du conseil d'administration choisi pour sa compétence spécifique, qui rédige les comptes rendus. Le président du conseil d'administration travaille avec ces conseils et participe aux travaux.

Deux autres points majeurs donnent toute sa crédibilité à l'agence, comme l'a reconnu un rapport de la Cour des comptes de février 2019, portant sur la période allant de 2012 à 2017. Le conseil scientifique, garant de l'expertise et de l'indépendance scientifique de l'agence, est exclusivement composé de scientifiques, dont des scientifiques étrangers, gage de qualité et de richesse des échanges. Le comité de déontologie garantit l'indépendance de l'expertise et prévient les conflits d'intérêt. Il s'appuie sur des moyens de contrôle interne, et notamment un déontologue.

L'Anses publie de nombreux avis : 4 000 décisions d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de produits réglementés ; 130 saisines traitées en 2018, 230 avis d'expertise publics dans de nombreux domaines – nutrition, qualité de l'air ou de l'eau...

Je mentionnerai un point de vigilance. Le conseil d'administration veille à la bonne exécution budgétaire, pour un budget d'environ 150 millions d'euros pour 1 400 collaborateurs. La subvention pour charge de service public atteint 98 millions d'euros, ce qui correspond aux dépenses de personnel à 2 millions d'euros près. Cette subvention est en baisse en 2019, et elle le sera probablement en 2020 également, avec une diminution de 5 millions d'euros des crédits du ministère de l'agriculture. Et pourtant, les missions de l'Anses ont été élargies, avec la toxicovigilance et le pilotage des centres antipoison, la phytopharmacovigilance depuis 2015, la délivrance d'AMM, la lutte antivectorielle depuis 2018 – notamment pour les moustiques – l'expertise préalable pour la modification du

tableau des maladies professionnelles. À la suite de la directive européenne sur le tabac, l'Anses gère les déclarations de la composition des produits de tabagisme ou de vapotage. En 2020, elle reçoit un transfert de compétences de la part de la DGS pour l'analyse et les procédés de traitement de l'eau et la thanatopraxie, et un autre de la DGCCRF sur l'autorisation d'expérimentation de certains additifs pour l'alimentation animale. Tout cela, elle le réalise à moyens constants. Il sera important de veiller au maintien de cette capacité de vigilance.

Certes, il y a une ouverture : la compétence des dossiers d'autorisation de mise sur le marché génère des emplois financés par l'Union européenne, et apporte des ressources supplémentaires.

L'Anses est très engagée à l'international pour traiter certains sujets comme celui du glyphosate. Elle souhaite prendre la coordination d'une évaluation des risques des substances chimiques au niveau de la Commission européenne ; 25 pays sont engagés, ainsi que l'Agence européenne pour l'environnement, l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) et l'agence européenne des produits chimiques, pour réduire l'usage de substances chimiques, notamment dans l'agriculture.

L'Anses fêtera ses dix ans le 1^{er} juillet prochain. Elle a démontré son utilité, sa capacité à gérer des crises, comme durant celle du Covid-19 : elle a notamment analysé la possibilité d'utiliser certains produits périmés ou de réutiliser des produits. Elle suscite la confiance de par son expertise et la présence de la société civile dans son conseil d'administration.

Lors de la présentation de sa stratégie en 2019, elle a adopté un slogan : « Connaître, évaluer, protéger ». Je souhaite honorer ce slogan et j'aurai à cœur, comme possible président du conseil d'administration, de le faire respecter.

Les questions que vous me poserez me permettront de répondre davantage sur les perspectives de l'agence et les relations avec les tutelles et autres agences.

Mme Catherine Deroche. – En accord avec notre président, j'évoquerai peu l'Anses, même si elle a un rôle très important. Conseillère régionale des Pays de la Loire chargée de la santé, je travaille en lien étroit avec l'État sur le programme régional santé-environnement (PRSE). La présidente de la région, Mme Christelle Morançais, a mis en place une ambition régionale sur l'alimentation et la santé ; c'est pourquoi les travaux de l'Anses nous sont très utiles.

Mes questions porteront surtout sur votre ancien mandat de directeur général de la santé. Avant votre passage à la DGS, il est mentionné dans la presse que celle-ci s'appuyait sur une doctrine de 2013 du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), sur la protection de la santé des travailleurs, pour transférer la responsabilité de la constitution des masques FFP2 aux employeurs – hôpitaux et entreprises. Mais l'avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) de 2011 ou cette doctrine de 2013 ne préconisait pas la fin du stock d'État de masques FFP2. Qu'est-ce qui a poussé à ne pas maintenir un stock national d'appoint de masques FFP2 ? Les ARS ont-elles mené des évaluations ou une demande d'évaluations régulières des stocks disponibles dans les hôpitaux ?

En 2016, vous aviez saisi un comité d'experts de Santé publique France pour le dimensionnement de stocks stratégiques d'antiviraux, mais celui-ci a aussi étendu son analyse au dimensionnement des stocks d'État. Pourquoi le stock d'État s'est-il transformé en stock d'appoint, tampon, avec un nombre de masques de moins en moins important ?

M. Alain Milon, président. – C'est un oral d'entraînement avant votre passage devant la commission d'enquête...

M. Benoît Vallet. – Cette question importante a trouvé son illustration dans la crise du Covid-19, montrant les besoins de masques, à l'échelle nationale, pour le grand public.

Les stocks de masques stratégiques, chirurgicaux, concernaient la population générale, selon les doctrines établies dès les années 2000 pour préparer une éventuelle pandémie.

L'avis de Santé publique France, rendu en mai 2019 – alors que je l'avais sollicitée en 2016 – revenait sur l'idée qu'il y avait besoin, pour potentiellement 30 % de la population atteinte – ce qui est assez bien calibré pour la crise actuelle – de 20 millions de boîtes de 50 masques, soit 1 milliard de masques.

Lorsque j'étais DGS, le stock a été maintenu – avec un peu de retard – à 714 millions de masques, se répartissant en 616 millions de masques sans date de péremption et 100 millions de masques avec une date de péremption. Entre 2005 et 2006, lors de la mise en place du stock, les industriels ont estimé qu'il était compliqué d'avoir des masques sans date de péremption. Auparavant, cette logique concernait uniquement les masques FFP2. Nous avons donc commandé 100 millions de masques – dont 2 millions ont été sortis pour la grippe et d'autres événements sanitaires. La qualité des 616 millions de masques n'était cependant pas certaine. Depuis les années 2000 jusqu'à la doctrine établie en mai 2019, nous avons donc toujours conservé la ligne d'horizon d'un stock de 1 milliard de masques chirurgicaux pour le grand public.

Les masques récupérés de cette période, utilisables par le grand public, mais déclassés, ont été évalués de nouveau par la direction générale de l'armement et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) : celles-ci ont vérifié que leur coefficient de filtration était correct, voire intégral, et qu'ils n'avaient pas été contaminés pendant leur stockage.

Les masques FFP2 obéissent à une logique différente : selon les doctrines de Santé publique France et le SGDSN, ils sont périmables et non utilisables au bout de cinq ans de stockage. Il semblait déraisonnable de ne pas utiliser ces masques et de les détruire au fur et à mesure. La doctrine a donc évolué, et il a été décidé de stocker ces masques de travail – et non considérés comme des dispositifs médicaux, paradoxalement – au plus proche des travailleurs. Les stocks ont été constitués par ministère et par entreprise. Les ARS étaient chargées de vérifier les stocks. La constitution de ces stocks et leur vérification effective mériterait une étude approfondie. C'est parce que ces masques FFP2 avaient donc une destination différente et une date de péremption que le SGDSN a refondé sa doctrine. L'horizon des stocks est donc toujours bien resté de 1 milliard de masques.

La pandémie de Covid-19 a montré que l'usage du masque est approprié pour protéger les personnes d'une contamination virale et les autres d'une personne porteuse.

Comme nous l'avons vu dans la commission Castex, la définition des cas contacts exclut la situation où deux personnes distantes de moins d'un mètre portent un masque. Dans les pays avec une culture du masque, comme en Asie, le niveau de transmission a été divisé par deux en période de pandémie de Covid.

M. Yves Daudigny. – Comme ancien DGS, comment évaluez-vous le positionnement de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus) et de Santé publique France par rapport au ministère de la santé pour la définition et la mise en œuvre de la constitution de stocks nationaux stratégiques de produits de santé ? Certes, le ministère décide en dernier ressort le niveau des stocks d'État. Mais au cours des dix dernières années, n'y a-t-il pas eu une insuffisante prise en compte des alertes de l'Eprus puis de Santé publique France sur le niveau suffisant de ces stocks pour répondre à une catastrophe sanitaire ?

Après la grippe H1N1, la question d'un stock de masques perd de son importance stratégique, notamment en raison des critiques sur le niveau excessif des stocks nationaux de produits de santé. En 2016, la dilution de l'Eprus dans Santé publique France n'a-t-elle pas abouti à une moindre prise en compte de ces stocks de masques ?

La DGS a abandonné la cible de 1 milliard de masques chirurgicaux, avec un stock d'appoint de 100 millions de masques. Cela se fondait en partie sur l'idée que l'appareil productif national et les circuits internationaux d'approvisionnement traditionnels, notamment avec la Chine, seraient suffisants pour fournir la France en cas de besoin. Cela n'a pas fonctionné. Les circuits internationaux d'approvisionnement étaient perturbés, et la production nationale était largement sous-dimensionnée. N'aurait-il pas fallu s'assurer plus tôt de la réactivité de notre appareil de production nationale de production de masques FFP2 pour garantir une production continue ? L'État n'aurait-il pas dû pérenniser les protocoles conclus en 2005 et 2006 avec les producteurs nationaux, et des commandes importantes de masques FFP2 ?

M. Benoît Vallet. – Jusqu'à mon départ de la DGS le 8 janvier 2018, la doctrine du milliard de masques n'a jamais changé. J'ai conservé des échanges avec le directeur de l'Eprus, prouvant que les masques supplémentaires achetés visaient à maintenir le stock stratégique d'État à hauteur de 1 milliard de masques, à destination du grand public. C'est à ce sujet que les experts de Santé publique France ont rendu leur avis en mai 2019.

S'il y a eu en 2018 et 2019 un abandon de cette stratégie, je ne sais pas à quoi elle est due. Si elle a été transformée en stock tampon de 100 millions de masques, il faudra l'expliquer...

Le maintien d'un tel stock de 1 milliard est difficilement discutable au vu de la pandémie actuelle. Il fallait cependant s'assurer que ce stock était en bon état. J'avais demandé une expertise en avril 2017 pour vérifier l'état réel du stock de masques chirurgicaux, mais je ne l'ai jamais eue. Cette évaluation devait être très ciblée, à partir d'un échantillonnage soigneux, pour revoir les stocks si nécessaire pour les alimenter en parallèle par de nouveaux masques. Apparemment, cette stratégie n'a pas été appliquée, mais je n'ai pas d'explication sur l'abandon de l'horizon du milliard de masques.

L'intégration de l'Eprus dans Santé publique France n'est pas le sujet. L'Eprus était un tout petit établissement, avec 30 équivalents temps plein (ETP), très fragile par rapport à la doctrine de réduction d'emplois. Il aurait été difficile de l'épargner dans la

politique de plafond d'emplois. L'intégrer dans un plus grand établissement permettait de le protéger et conserver ses compétences. Entre 2014 et 2016, date de création de l'agence, nous avons fait des efforts de réunion des stocks pour leur garantir une protection maximale. C'est pour cela qu'a été créée la plateforme de Vitry, contrôlée chaque année très sérieusement par l'ANSM. Cette plateforme conserve stocks de masques, vaccins et autres médicaments.

Autre intérêt du rapprochement entre l'Eprus et l'Institut de veille sanitaire (InVS), les métiers d'épidémiologie et d'intervention devaient se rapprocher pour construire un dispositif commun. Il y a une logique fonctionnelle, d'intervention, de renfort humain en cas de crise. Ainsi, les 30 ETP de l'Eprus peuvent augmenter à 50 ETP en gestion de crise par redéploiement des effectifs de Santé publique France.

Jusqu'à fin 2017, tous les trimestres, je recevais sous pli « confidentiel défense » et par la messagerie sécurisée de la DGS un état des stocks. Certains éléments « confidentiel défense » sont gérés par l'agence, notamment les modalités de réponse en cas d'attaque bactériologique, par exemple de variole. La DGS portait une attention importante à cela.

Mme Corinne Imbert. – Observez-vous un risque de redondance et chevauchement de périmètres entre l'Anses et Santé publique France, dont les compétences en matière d'hygiène et de sécurité sont étendues ? Les deux agences interviennent souvent dans la gestion des mêmes crises, comme l'affaire Lactalis. La coordination entre agences sanitaires vous semble-t-elle satisfaisante ?

Une clarification des compétences entre administrations centrales ne s'impose-t-elle pas pour le contrôle des aliments avant la mise sur le marché ? En France, c'est le ministère de l'agriculture qui est chargé du contrôle des denrées animales, la DGCCRF des denrées végétales, et la DGS des eaux. C'est un cas unique en Europe. Ne faut-il pas réunir le contrôle de la sécurité des aliments et des eaux au sein de l'Anses, par exemple ?

L'Anses est compétente en matière de santé au travail ; le Covid-19 pourrait-il, à votre avis, être reconnu comme une maladie professionnelle ?

L'avis de l'Anses a-t-il été sollicité durant la pandémie sur l'utilisation de médicaments vétérinaires pour un usage humain en cas de rupture d'approvisionnement de certains médicaments ?

M. Benoît Vallet. – L'affaire Lactalis est une excellente illustration de la qualité de la surveillance sanitaire territoriale. En effet, plusieurs cas de salmonelle ayant été identifiés chez des nourrissons sur l'ensemble du territoire, les médecins généralistes ont lancé un signalement et transmis les coprocultures aux laboratoires d'analyses ; puis le Centre national de référence sur les salmonelles (CNR) de l'Institut Pasteur a identifié une souche commune et informé Santé publique France, dont l'enquête épidémiologique est remontée jusqu'à l'usine Lactalis de Craon. Il a ainsi suffi de quelques cas pour mettre au jour une source de contamination potentiellement très importante. En l'espèce, la toxicité du produit était probablement très faible, ce qui explique le nombre limité de cas symptomatiques dans la population.

L'enquête épidémiologique a associé Santé publique France, la DGAL, qui a évalué la qualité du lait produit dans l'usine, et la DGCCRF qui, *via* ses services vétérinaires, a effectué les prélèvements bactériologiques. L'Anses n'y a pas été directement associée,

mais ses laboratoires ont contribué à repérer, dans les échantillons prélevés dans l'usine, la présence de la salmonelle.

Ce cas illustre bien la collaboration entre les différentes directions ministérielles. La tutelle partagée par cinq directions pour l'Anses est, à cet égard, fonctionnelle. La collaboration régulière entre les différents organismes chargés de la veille sanitaire se matérialise également dans la réunion de sécurité sanitaire qui se tient chaque mercredi à la DGS pour coordonner la réponse sur les alertes sanitaires hebdomadaires, et le comité d'animation du système d'agences, qui réunit les agences sanitaires et directions d'administrations qui en ont la tutelle.

Il est vrai que le chevauchement ou *overlap* entre la DGAL et la DGCCRF mériterait d'être évalué ; c'est à l'agenda depuis longtemps. Un rôle d'arbitre renforcé pourrait également être confié à la DGS, pour, par exemple, décider seule de l'arrêt d'une usine entière. La DGS aurait, dans ce cadre, des pouvoirs quasi régaliens. Pour revenir à l'affaire Lactalis, la DGS avait les compétences nécessaires pour arrêter la ligne de production, mais il a fallu attendre la décision de la DGCCRF pour fermer l'usine.

Le Covid-19 pourrait être reconnu comme une maladie professionnelle : le Gouvernement semble l'envisager.

L'utilisation des médicaments vétérinaires pour une population humaine, notamment les curares, devenus difficiles à trouver pendant la crise sanitaire, relève de l'Agence du médicament.

M. René-Paul Savary. – Sénateur de la Marne où se trouve Vitry-le-François, siège de l'Eprus, j'ai écouté avec attention vos propos sur les stocks. Jusqu'en mars dernier, des masques périmés y ont été brûlés ; c'étaient pourtant des FFP2 que l'on aurait pu distribuer à la population générale.

Cet établissement de Vitry-le-François était presque inconnu des services préfectoraux, et la collaboration entre le Préfet, l'ARS et Santé publique France a beaucoup laissé à désirer. Les nombreuses déprogrammations d'admissions hors coronavirus en hôpitaux ou cliniques durant la crise sanitaire ont entraîné des besoins importants. Comment allez-vous améliorer la coordination entre agences, entre les agences et le ministère et avec les ARS ? Ne faut-il pas modifier la chaîne des responsabilités dans la perspective d'une prochaine pandémie ? Si le virus semble saisonnier, il pourrait revenir l'an prochain.

M. Benoît Vallet. – La collaboration entre Santé publique France, l'ARS et la préfecture est normalement très étroite, notamment dans le cadre des cellules inter-régionales d'épidémiologie placées auprès des ARS et chargées du repérage et du dépistage territoriaux. Voilà le cadre classique. Quant à la façon dont les stocks de masques ont été gérés par la préfecture de la Marne, Santé publique France serait mieux placée pour y répondre.

La coordination entre l'Anses et les autres agences sanitaires est régulière. Le ministère de la santé y est très attentif. Premier exemple, fonctionnel, le comité d'animation du système d'agences, qui se réunit six ou sept fois par an à la DGS. Concrètement, l'Anses, avec Santé publique France et les administrations concernées, y fait par exemple le point sur les sols pollués ; des travaux de recherche conjoints sont menés sur les conséquences sur la santé des populations – notamment la survenue de cancers supplémentaires sur des sites pollués convertis en sites d'habitation. Deuxième exemple, pratique, le sujet des

malformations congénitales, illustré par les cas de bébés nés sans bras : l'Anses et Santé publique France tentent alors de repérer des déterminants communs, en coopération éventuelle avec l'Agence du médicament en cas d'origine pharmacologique.

Il convient également d'approfondir la coopération entre les agences sanitaires et les directions de tutelle. Un équilibre est à trouver entre l'indépendance de l'expertise des agences, pour assurer l'information transparente du grand public, et la nécessaire coordination avec les administrations centrales pour trouver des solutions adaptées et rapidement mises en œuvre. Ainsi, si le rôle d'un produit de santé dans une malformation, ou d'un sol pollué dans la prévalence de certains cancers, est mis au jour, les administrations concernées doivent être en mesure de répondre immédiatement. C'est une préoccupation permanente, qui doit se régler par le dialogue entre agences et directions d'administrations centrales. Directeur général de la santé, j'organisais des réunions bilatérales tous les mois avec les agences dont la DGS avait la tutelle exclusive, et trimestrielles pour les agences dont la tutelle était partagée.

Ce dialogue s'organise aussi au sein du conseil d'administration de l'Anses où sont représentés à la fois les associations de protection de l'environnement et de la santé des malades et les organismes économiques dont les intérêts ne sont pas les mêmes. Le dialogue avec la société civile renforce l'opérationnalité de l'agence.

M. Dominique Théophile. – L'Anses a également pour mission de contribuer à l'information, à la formation, à la diffusion d'une documentation scientifique et technique pour nourrir le débat public. Estimez-vous que, sous ce rapport, elle a été à la hauteur de la demande sociale au cours des derniers mois ? Comment renforcer sa place dans un débat public qui manque parfois cruellement de rationalité ? Quelles améliorations nécessaires identifiez-vous dans l'articulation entre agences et administrations sur l'information sanitaire ?

M. Benoît Vallet. – L'Anses a en effet un rôle important dans l'information du grand public. Elle a été impliquée dans la réutilisation de produits à durée de vie limitée ou unique, comme les masques. Elle est également aux premières loges sur la question de la reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle, car l'inscription de maladies à ce tableau relève de ses compétences. Sur les produits phytosanitaires, les ondes électromagnétiques, les algues vertes, ses avis et expertises ont contribué au débat. C'est pourquoi l'aptitude à l'échange doit être une préoccupation constante pour un président du conseil d'administration de l'Agence.

Au sein de son conseil d'administration, les comités d'orientation thématique permettent d'organiser avec les représentants de la société civile des débats sur la santé animale, la santé végétale, l'alimentation, etc.

L'Anses a su apporter sa rigueur scientifique et son analyse expertale sur la question des logos nutritionnels, en comparant les différents logos proposés dans une évaluation conduite en population générale, menée dans soixante supermarchés sur une durée de dix semaines. C'est finalement le Nutriscore qui s'est révélé le plus apte à modifier les pratiques d'achat des Français.

Mme Victoire Jasmin. – Envisagez-vous de faire évoluer les missions des médecins sentinelles ?

Le déploiement d'antennes-relais pour la 5G suscite des craintes dans la population. Souhaitez-vous faire avancer la connaissance de leur impact sanitaire ?

M. Benoît Vallet. – Les médecins sentinelles travaillent surtout avec Santé publique France, car ils assurent la surveillance territoriale de certaines pathologies. L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) peut solliciter leur expertise sur les pathologies digestives.

Les médecins généralistes ont été très sollicités, parfois au péril de leur vie au moment du démarrage de l'épidémie de Covid-19, ainsi que dans la phase du déconfinement, pour le repérage des cas et la surveillance de l'épidémie. Le dispositif qui se met en place en ce moment les charge d'identifier les cas contacts des patients positifs au coronavirus. Il serait souhaitable que la médecine générale, au-delà du réseau des médecins sentinelles, approfondisse cette orientation vers une responsabilité populationnelle, avec un mandat sanitaire équivalent à celui des vétérinaires. Ils pourraient également assurer une veille sur les produits de santé, en lien avec l'Anses ou l'Agence du médicament. Je n'ignore pas les réserves que cela peut susciter au sein de la profession.

L'Anses a déjà rendu des avis sur les ondes électromagnétiques. Elle n'a pas constaté de problème sanitaire, mais le sujet fait l'objet d'une vigilance particulière. Le directeur général actuel de l'Anses, Roger Genet, a mis en place un suivi spécifique.

M. Alain Milon, président. – Je vous remercie. Pour conclure, permettez-moi de vous souhaiter de connaître, d'évaluer et de protéger avec succès !

M. Benoît Vallet. – Je vous remercie.

La téléconférence est close à 12 h 15.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mardi 26 mai 2020

- Présidence de M. Hervé Maurey, président -

La réunion est ouverte à 17 h 02.

Répercussions de la crise du Covid-19 sur l'aménagement numérique du territoire - Audition de M. Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement

M. Hervé Maurey, président. – Je vous rappelle que nous sommes, pour cette audition, dans un format mixte : le ministre et un certain nombre de sénateurs sont présents dans cette salle, tandis que d'autres membres de la commission participent à cette audition à distance, par visioconférence.

Monsieur le ministre, nous sommes très heureux de pouvoir faire avec vous le point sur la question de l'aménagement numérique du territoire, après cette phase de confinement et durant cette pandémie, qui a des conséquences sur le numérique à court terme et à plus long terme. Je rappelle que votre dernière audition par la commission remonte à décembre 2018, mais nous vous avons également entendu en novembre 2019, à l'occasion du colloque sur l'aménagement numérique du territoire, organisé à l'initiative de notre commission.

Ce sujet fait l'objet d'un suivi spécifique par notre commission en cette période de crise sanitaire. Les travaux sont menés par nos trois référents : Patrick Chaize, président de l'Avicca et du groupe d'études Numérique du Sénat, Jean-Michel Houllégatte et Guillaume Chevrollier, co-rapporteurs de la mission d'information relative à l'empreinte environnementale du numérique. Il y a quelques semaines, nous avons entendu le président de l'Arcep, Sébastien Soriano, et les trois référents ont également auditionné il y a une dizaine de jours la Fédération française des télécoms et les représentants des opérateurs.

Force est de constater que les réseaux ont bien tenu face à l'accroissement significatif des usages, malgré les craintes qui existaient au début de confinement du fait notamment du recours fortement accru au télétravail. Vous nous direz comment et pourquoi nous avons évité la catastrophe que l'on pouvait craindre.

La crise a également montré à quel point les réseaux étaient importants. Ils ont notamment constitué un prérequis indispensable au télétravail, sans lequel notre économie aurait été encore plus affectée. *A contrario*, nous avons pu constater qu'un certain nombre de territoires n'avait pas accès aux réseaux, fixes ou mobiles. Ce constat conforte notre volonté d'assurer une couverture numérique du territoire, sans rechercher – comme ce fut parfois le cas par le passé – à réaliser des économies budgétaires, qui représentent finalement peu de chose au regard des apports des réseaux à notre économie et à nos concitoyens.

Je voudrais également évoquer les inquiétudes qui se font jour à propos du retard pris durant la crise en termes de réalisation des travaux. Sans doute pourrez-vous faire un

point sur le sujet. Un certain nombre de travaux ont été suspendus, ce qui a généré des retards. Nous avons à cœur que le Covid-19 ne soit pas le prétexte, pour les opérateurs, à des retards que l'on aurait observés quoi qu'il arrive. L'année 2020 est importante en termes de déploiement, dans la mesure où elle devait être marquée par la généralisation de la 4G sur les sites existants d'ici la fin de l'année et par la livraison, cet été, des premiers sites de couverture ciblée. C'est également l'année de la généralisation du « bon » haut débit. Enfin, Orange et SFR doivent rendre raccordables 100 % des sites en zone AMII. J'ai vu, en outre, que certains opérateurs demandaient déjà que les échéances de déploiement de la 5G soient différées. Nous sommes très attachés à ce que l'Arcep continue à contrôler la poursuite de déploiement et, le cas échéant, à sanctionner les opérateurs. S'il y a des retards, ils doivent être justifiés au cas par cas et nécessaires.

Je me permets également d'évoquer la question de la téléphonie mobile et la planification pluriannuelle du déploiement des pylônes. Vous avez jugé souhaitable la construction de cette vision pluriannuelle. Celle-ci peine, dans les faits, à voir le jour, en raison notamment de l'absence de diagnostic réel et fiable de la couverture des territoires. À titre d'illustration, les services de l'État ont réalisé, dans mon département, au niveau de la préfecture de région, un travail de grande qualité qui a abouti à l'identification de 57 sites nécessaires pour assurer une bonne couverture du département. Il a été décidé au sein de l'équipe projet d'effectuer des études radio afin de vérifier la pertinence de cette évaluation et estimer les besoins réels. Je pensais naïvement que des études radio consistaient à se rendre sur le terrain pour mesurer la réalité de la couverture. Il n'en est rien. Après six mois d'études, les opérateurs nous disent que nous avons besoin de 16 sites et non 57. Nous nous heurtons ainsi, une fois de plus à un problème de fiabilité du diagnostic.

Monsieur le ministre, je vous laisse la parole.

M. Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement. – Mesdames et messieurs les sénateurs, je tiens tout d'abord à vous remercier pour cette invitation. C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je viens devant la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable pour évoquer ce sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Durant la crise sanitaire que nous avons vécue, l'accès au numérique est apparu comme un élément essentiel au regard notamment de la continuité de l'activité économique. Certains mots trop peu prononcés jusqu'alors, tel que celui de télétravail, sont devenus monnaie courante. Le numérique constitue aussi un facteur majeur de lien social et est parfois un vecteur de sécurité. Bref, cette crise sanitaire a montré une fois encore à quel point les réseaux de communication jouaient un rôle essentiel dans notre pays.

Comme vous l'avez souligné, les réseaux ont tenu le choc et il faut saluer le travail réalisé par les collectivités territoriales mais aussi par les opérateurs. Nous pouvons être fiers de la grande équipe du numérique et de la téléphonie mobile, qui a montré sa détermination et sa disponibilité, lesquelles ont permis aux réseaux de tenir le choc. L'État a également réalisé un travail d'ampleur, piloté notamment par Cédric O, secrétaire d'État au numérique. Celui-ci s'est assuré au quotidien de la pertinence d'un certain nombre de choix stratégiques. Un certain nombre d'applications extrêmement attendues, notamment pour le divertissement des jeunes ou moins jeunes, ont été décalées dans le temps afin de s'assurer que les bandes passantes étaient suffisantes pour l'ensemble des usages essentiels, tel que le télétravail.

Cette crise, si elle a mis en exergue l'impérieuse nécessité des réseaux numériques et de téléphonie mobile, a également mis en évidence l'obligation de réduire la fracture numérique, que la crise a révélée plus encore qu'auparavant. L'action que nous avons conduite dès 2017, au sein du gouvernement, contre les zones blanches et pour la couverture du territoire, s'est trouvée confortée dans sa pertinence. Cela nous oblige aussi à veiller à ce que toutes les actions lancées soient suivies d'effets et à accélérer un certain nombre d'initiatives.

Les données du déploiement des réseaux en 2019, présentées avant le début de la crise sanitaire, sont incroyablement positives : en 2019, 4,8 millions de lignes FTTH ont été rendues raccordables. Ce nombre représente une augmentation de 50 % par rapport à 2018 et un doublement par rapport à 2017. Autrement dit, en deux ans, nous avons multiplié par deux le rythme de déploiement du numérique dans notre pays. Nous sommes ainsi en train de bâtir une architecture du numérique qui n'a pas d'équivalent en Europe, dans des pays de taille comparable. Ce réseau numérique de très haut débit est bien meilleur que ceux existant en Allemagne et au Royaume-Uni. Il crée un avantage compétitif très important au bénéfice de l'ensemble des activités françaises, ce qui a été permis par l'ensemble des acteurs du numérique, collectivités locales, opérateurs et État.

Je crois pouvoir dire que le choix que nous avons fait dès 2017, consistant à ne pas remettre en cause et même à renforcer les réseaux d'initiative publique dans les zones les moins denses, a démontré sa pertinence. Je m'en félicite car de nombreux débats avaient eu lieu à ce propos.

L'engagement de la filière a été très fort durant la crise du Covid-19 en dépit de contraintes majeures. Certes, il n'a pas été possible de déployer les réseaux au rythme très soutenu dont nous avons pris l'habitude en 2019. Un certain nombre de dispositions ont néanmoins été prises pour maintenir leur déploiement. Je pense en particulier à l'ordonnance du 25 mars 2020, qui a permis, pour la seule période d'urgence sanitaire, d'alléger les obligations pesant sur les opérateurs afin de permettre la réalisation des opérations de maintenance et ainsi assurer la continuité de fonctionnement des réseaux.

Des dispositions opérationnelles ont également permis de soutenir l'activité là où elle était nécessaire et de rebondir plus rapidement au moment de la reprise. Je pense au guide des bonnes pratiques sanitaires établi avec les fédérations pour l'ensemble des travaux publics et à la plateforme de signalement mise à la disposition des opérateurs rencontrant des difficultés de déploiement liées à des contraintes administratives. Je pense aussi à des signalements effectués auprès d'Enedis. Il est indispensable de s'assurer que le raccordement électrique du pylône puisse avoir lieu, pour qu'il puisse fonctionner.

Si, durant la crise sanitaire, les réseaux ont tenu et si les déploiements se sont poursuivis, l'activité n'a aucunement été la même qu'auparavant. C'est la raison pour laquelle notre rôle consiste aujourd'hui à permettre d'aller encore plus vite dans le déploiement. C'est la raison pour laquelle je suis résolu à maintenir une très forte pression dans le tube, c'est-à-dire à ne pas balayer d'un revers de main les calendriers contraignants qui avaient été définis mais au contraire à considérer que, par défaut, ils doivent prévaloir. Si retard il y a, ce retard doit être justifié et nécessaire, pour reprendre les termes que vous avez employés. De nombreux engagements ont été pris par les opérateurs vis-à-vis du gouvernement, tant en matière de fixe que de mobile, que ce soit sur le fondement de l'article L. 33-13 du code des postes et des communications électroniques ou dans le cadre des contrats de réseaux d'initiative publique (RIP) qui ont été passés.

Des aménagements ont été apportés puisque les ordonnances prises pendant la crise ont permis de décaler les pénalités de retard de la durée de la période de crise sanitaire, accrue d'un mois. Cela vaut donc pour les engagements pris dans le cadre des RIP. J'ai réuni hier avec Jacqueline Gourault et Agnès Pannier-Runacher le comité de pilotage, au sein duquel sont représentés l'ensemble des associations d'élus, les opérateurs de téléphonie et les opérateurs de RIP, autour d'un message clair : pour la fibre comme pour le mobile, les engagements pris sur le fondement de l'article L. 33-13 doivent en principe être maintenus et tout décalage doit être justifié.

J'ai demandé à l'ensemble des opérateurs de nous transmettre des informations sur l'avancée du *New Deal*, et notamment de son dispositif de couverture ciblée, dont les 485 premiers pylônes devaient être déployés avant la fin juin. Les opérateurs devront nous indiquer, dans un délai de quinze jours, l'état d'avancement de ces déploiements, les retards constatés et plus spécifiquement les retards dont les raisons n'incombent pas aux opérateurs. Ces situations peuvent se produire. Nous en avons tous des exemples en tête. Nous pourrions ainsi définir un échéancier très précis avec l'Arcep. Si l'échéance du 30 juin devra sans doute être décalée dans certains cas, les décalages devront être dûment justifiés.

S'agissant du déploiement des réseaux fixes et des engagements en zone AMII au titre de l'année 2020, les deux principaux opérateurs concernés – Orange et SFR – doivent effectuer le même travail d'ici la mi-juin. Notre main ne tremblera pas. Je suis reconnaissant envers les opérateurs pour le travail effectué, y compris durant la période d'urgence sanitaire. Ceci ne peut toutefois conduire à utiliser le Covid-19 comme prétexte pour justifier d'éventuels décalages. Si décalage il y a – ce qui peut être compréhensible –, il doit être justifié et ses raisons devront être exposées.

Concernant la fibre, il est très difficile de disposer de données précises quant au rythme de déploiement actuel. Il s'agit de données empiriques. Selon les données présentées hier en comité de pilotage, tous les opérateurs souhaitent reprendre les déploiements au rythme exceptionnel qui prévalait en 2019. L'année 2020 sera naturellement marquée par un impact majeur et les déploiements seront sensiblement inférieurs à ce qui était escompté. Je crois que chacun le comprend. Nous souhaitons renouer le plus vite possible et en tout état de cause avant la fin de l'année retrouver le rythme de déploiement soutenu qui était constaté avant la survenue de la crise.

À titre de comparaison, dans le BTP, 80 % de l'activité était suspendue durant la première période de la crise sanitaire, c'est-à-dire pendant la période de confinement. Il y a trois semaines ou un mois, 30 % des chantiers avaient repris. Il y a quinze jours, 50 % des chantiers avaient repris. Il y a une semaine, ce taux était de 72 %. De nombreux chantiers n'ont pas repris à 100 % de leur activité mais la reprise existe et l'envie est présente. La situation est comparable concernant le déploiement de la fibre.

Nous devons continuer de soutenir cette reprise. Nous avons soumis deux propositions aux opérateurs. Il s'agit d'abord de la possibilité de recourir au Fonds de solidarité numérique (FSN) en disposant d'avances à ce titre. Il s'agit souvent d'un élément très important, pour les sous-traitants des opérateurs. N'oublions pas ce tissu de PME et ETI qui participent elles aussi à l'activité et qui sont fortement impactées. Il s'agit par ailleurs d'élargir l'accès au guichet de cohésion numérique, permettant de donner un soutien de 150 euros aux Français non-couverts par les réseaux filaires, pour leur permettre de s'équiper en « bon » haut débit *via* des technologies sans fil. Nous avons créé il y a environ un an ou un an et demi ce guichet, qui n'est pas utilisé autant qu'il pourrait l'être. Aussi

proposons-nous d'élargir son utilisation, selon des critères à définir, afin d'aller plus loin et ainsi tenir l'engagement souhaité par le Président de la République, celui du « bon » débit pour tous en 2020, par le filaire ou par les technologies hertziennes. Nous réaffirmons cet objectif.

S'agissant du mobile, le *New Deal* avance et je ne voudrais pas que les difficultés liées au déploiement des pylônes du dispositif de couverture ciblée constituent le seul critère d'appréciation de ce vaste plan, qui contient nombre d'autres mesures. Il prévoit aussi le passage des anciennes technologies (2G et 3G) aux nouvelles technologies (4G). L'engagement des opérateurs prévoit de faire passer, d'ici fin 2020, 99 % de leurs pylônes à la 4G. Ce taux est à ce jour de 86 %, ce qui veut dire que de nombreux pylônes sont passés à la 4G. Ce changement fut massif, perceptible et s'est avéré très précieux durant la période de confinement.

Nous avons d'ores et déjà notifié 1 361 sites à couvrir au titre de la couverture ciblée. Sous le précédent quinquennat, le plan mobile ne contenait ni de volet relatif à la généralisation de la 4G sur les sites existants, ni de volet relatif à la couverture des axes routiers, également prévue par le *New Deal*. Il ne prévoyait qu'une couverture ciblée du territoire, avec en tout et pour tout un objectif de déploiement de 600 pylônes, dont un faible nombre a été effectivement réalisé puisqu'un certain nombre d'entre eux ont finalement été inclus dans le dispositif *New Deal* que nous avons proposé. Aujourd'hui, 1 361 sites sont déjà en cours de traitement. J'ai signé, juste après le début de la période de confinement, l'arrêté pour 2020, qui ajoutera 480 sites aux 1 361 sites, soit environ 1 800 sites en cours de couverture en trois ans. Nous allons poursuivre l'effort à raison de 600 à 800 nouveaux sites pour lesquels les travaux de couverture débiteront chaque année. Je n'ai pas encore publié cet arrêté puisque cette publication ferait courir l'obligation, pour les opérateurs, de couvrir le site en deux ans, ou en un an si la collectivité locale met le terrain à la disposition de l'opérateur. Cet arrêté paraîtra dans les prochains jours. Nous aurons alors 1 800 sites en cours de traitement.

En ce qui concerne la planification pluriannuelle, que nous avons déjà évoquée à plusieurs reprises, rappelons que la nouvelle Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), entrée en fonction le 1^{er} janvier, a été construite notamment autour de la mission France Mobile, qui repose sur une logique de projet, au service des collectivités territoriales. L'ANCT a vocation à accompagner les collectivités afin de leur apporter l'ingénierie dont elles ont parfois besoin. L'enjeu réside parfois dans la disponibilité des financements. Il nous faut en tout cas prendre ce sujet à bras-le-corps.

Sur les 1 361 pylônes que j'évoquais, 485 doivent entrer en fonctionnement avant la fin du mois de juin. Du fait de la période de confinement, ce nombre ne pourra être atteint. Comme je l'indiquais, tout décalage devra être justifié et nécessaire. 120 pylônes ont déjà été activés, dont 52 durant la période de confinement. Ce nombre peut paraître assez éloigné de l'objectif de 485 pylônes. Il faut cependant rappeler que, dans ces projets, c'est généralement à la fin de la période que le pylône est monté et livré. De nombreux projets étaient en phase finale. Il restait à effectuer la livraison et le montage final, ce qui était prévu au cours des deux premiers trimestres de l'année 2020.

Le numérique doit naturellement constituer un élément majeur de la reprise. Personne ne comprendrait que sa massification et ses usages ne soient pas au centre des dispositions que nous prenons pour favoriser la reprise et la relance de l'activité économique de notre pays.

M. Hervé Maurey, président. – Nous sommes très heureux que vous soyez résolu à maintenir la pression dans le tube et que nous soyons en phase pour considérer qu'il faut avoir un langage de fermeté vis-à-vis des opérateurs, afin que ceux-ci remplissent leurs obligations. Cette couverture numérique des territoires est indispensable et nous ne pouvons pas prendre des retards supplémentaires.

M. Patrick Chaize. – Merci Monsieur le ministre, pour votre présence et pour présenter le numérique comme un élément central de la politique de votre gouvernement.

Je m'associe pleinement aux propos du président Maurey quant à la nécessaire vigilance du régulateur et de l'État concernant les retards qui seront pris par les programmes de déploiement, tant pour le fixe que pour le mobile. Ces éventuels reports d'échéances devront, comme vous l'avez souligné, être étudiés au cas par cas et chaque opérateur devra fournir des informations afin d'étayer les situations dont il sera question. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu de définir un délai forfaitaire qui s'appliquerait à tous les marchés et tous les contrats en cours, avec pour effet de geler une période que nous pourrions définir collectivement, afin que nous évitions des débats sans fin entre les uns et les autres ou que d'aucuns obtiennent des délais plus longs que d'autres. Ce serait sûrement imparfait mais cela aurait pour mérite de placer tous les opérateurs sur un pied d'égalité et de pouvoir s'appliquer sans difficulté.

Notre regard doit en tout cas se porter, aujourd'hui, sur les moyens à mobiliser pour relancer les programmes de couverture numérique du territoire et les adapter au contexte sanitaire qui devrait nous accompagner encore plusieurs mois.

Consacrons tout d'abord les moyens financiers nécessaires à la généralisation de la fibre. Le sujet revient de façon cyclique, notamment à l'occasion de la discussion de chaque projet de loi de finances. Je me suis battu, lors de la discussion du projet de loi de finances 2020, de même que lors du projet de loi de finances 2019. Le Sénat a eu la sagesse de considérer qu'il fallait effectivement manifester la volonté de couvrir totalement le territoire national, en accordant une forme de « rallonge » au plan France Très Haut Débit. À chaque fois, malheureusement, le Gouvernement est revenu sur cette proposition et l'Assemblée nationale a maintenu les engagements financiers de ce plan au niveau initial. Certes, on nous dit aujourd'hui, par un artifice, que l'on peut couvrir l'ensemble des départements. Comme vous le savez bien, ceci ne peut se faire de façon égalitaire et je le déplore. Les collectivités auraient reçu, à travers la proposition que nous défendions, un signal positif qui aurait permis d'impulser une dynamique encore plus forte. Allez-vous revenir sur votre position, et abonder pleinement le « guichet » France Très Haut Débit afin d'atteindre l'objectif de 100 % FTTH à l'horizon 2025 ?

Lors des États généraux des RIP auxquels vous participiez la semaine dernière, vous avez plaidé pour plus d'agilité dans le versement des aides du guichet France Très Haut Débit, par exemple par la remise d'avances aux collectivités. Pourriez-vous développer devant nous ce point, qui me semble bien sûr aller dans le bon sens ?

Au-delà de ces enjeux financiers primordiaux, nous devons également réfléchir à des leviers réglementaires de relance des déploiements. Certains acteurs ont exprimé devant vous les surcoûts que le contexte du Covid-19 allait engendrer. Je ne suis pas favorable à considérer dès aujourd'hui que ces surcoûts seront importants, même s'il faudra sans doute s'organiser différemment et si des contraintes de chantiers risquent de créer des surcoûts. Le financement de ces surcoûts peut sans doute être compensé par des allègements de

procédures, notamment de procédures administratives. Je vous avais interpellé, dans le cadre du débat sur la loi ELAN, à propos des réseaux aériens et vous avez fait un pas, à travers l'adoption d'un nouvel arrêté sur le sujet. Quel bilan tirez-vous de ces dispositions ? Ne pensez-vous pas que nous pourrions trouver de nouveaux leviers de simplification ? Nous serons à vos côtés pour travailler sur ce sujet.

Nous devons aussi accélérer le déploiement de la base adresse nationale (BAN), sujet que nous évoquons depuis trop longtemps. Aujourd'hui, 30 % des foyers français ne sont pas couverts par cette base adresse, particulièrement dans les territoires ruraux, ce qui occasionne de grandes difficultés de raccordement à la fibre, quand bien même celle-ci passe dans la rue des ménages considérés. Nous devons remédier à cela. Il faudrait confier aux maires la compétence relative à la dénomination des voies et à l'adressage et confier à l'ANCT la responsabilité d'accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur base adresse locale. Quel regard portez-vous sur cette proposition ?

M. Jean-Michel Houllégatte. – Vous avez souligné le fait que la crise avait mis en lumière l'impérieuse nécessité des réseaux et de la couverture numérique, tant il est vrai que la fracture numérique s'est fait sentir dans nos territoires. Le calendrier des déploiements a été impacté par la crise sanitaire. De nouvelles priorités se font jour, ce qui est naturel. Il faut mettre de la pression dans le tube, comme vous le dites, pour que les engagements soient tenus et que les opérateurs soient totalement mobilisés vers ces objectifs.

Dans ces conditions, le lancement des enchères de la fréquence 5G est-il actuellement pertinent ? Martin Bouygues a récemment déclaré qu'à ses yeux la 5G ne constituait pas la priorité du pays dans le climat économique actuel, même si chacun a conscience que cette 5G est nécessaire à terme. Il semblerait qu'on ne soit pas totalement certain des apports que permettra la 5G. Le sujet donne lieu à de nombreux débats, ce qui est tout à fait normal s'agissant de ce type d'innovation. Ces débats doivent avoir lieu. Le Gouvernement s'est doté d'une méthode consistant à peser le pour et le contre. Quels sont les arguments qui vous pousseraient à maintenir le nouveau calendrier annoncé par l'Arcep pour ces enchères, avec pour échéance la fin du mois de juillet ou septembre prochains ?

M. Guillaume Chevrollier. – Je voudrais me féliciter, comme vous, que le réseau de téléphonie ait fait preuve de résilience. Nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement.

Depuis le début de la crise sanitaire, notre commission a réalisé un certain nombre d'auditions. À cette occasion, les opérateurs nous ont fait savoir qu'ils rencontraient des difficultés, dans un certain nombre de territoires, pour obtenir des autorisations d'urbanisme nécessaires à la poursuite des travaux. Ils estiment que plus de la moitié des permissions de voirie ne sont pas délivrées dans des conditions normales. Pourtant, selon un sondage mené par des associations de collectivités territoriales, 70 % des collectivités ont travaillé normalement ou presque normalement à l'instruction de ces dossiers et seulement 7 % d'entre elles se sont trouvées à l'arrêt.

L'écart est donc très grand entre la perception des opérateurs et les remontées des collectivités et nous avons demandé aux opérateurs d'objectiver leurs griefs, en fournissant des exemples précis de difficultés ponctuelles qu'ils pourraient rencontrer avec certaines collectivités. Pour l'heure, nous n'avons pas eu de retour. Peut-être avez-vous des informations susceptibles de nous éclairer sur ce sujet, dans la mesure où vous avez mis en place une plateforme de signalement des difficultés rencontrées par les opérateurs ?

Considérez-vous que les autorisations d'urbanisme constituent un réel blocage et quelles suites donnez-vous, le cas échéant, aux éventuelles remontées ? Vous pourriez en tout cas partager ces remontées avec les parlementaires des départements concernés, qui pourraient constituer de bons médiateurs afin de contribuer au déblocage des situations problématiques si elles existent. Il ne faudrait pas que la question de ces permissions de voirie justifie des retards. Nous avons entendu que vous seriez vigilant sur le sujet.

D'autres difficultés ont trait à la fermeture de nombreux constructeurs de pylônes et à l'impossibilité d'importer des pylônes construits hors de France. D'autres difficultés portent sur l'approvisionnement en béton pour couler les dalles et sur le raccordement électrique des pylônes par Enedis. Comment l'État peut-il aider la filière à surmonter ces difficultés très concrètes ?

Enfin, durant la période de confinement, nous avons reçu un certain nombre de remontées concernant les dysfonctionnements ponctuels du réseau cuivre. Il est temps qu'Orange offre aux acteurs une plus grande visibilité sur la bascule du réseau cuivre vers la fibre, nécessaire pour améliorer la qualité du service dans les territoires. Il faut maintenant une vraie feuille de route, avec des échéances claires, et mieux définir les périmètres dans lesquels pourront s'opérer les basculements entre le cuivre et la fibre. Ce pourrait être le rôle du décret « zones fibrées », qui doit définir et délimiter des zones éligibles, leur taux de couverture minimale en fibre et les critères de qualité de service. Pouvez-vous nous en dire plus concernant ce futur texte ? Il existe aussi un lien étroit entre l'extinction du cuivre et le financement de la couverture de l'intégralité du territoire par la fibre. De nombreuses collectivités considèrent que l'abandon du cuivre aura des impacts financiers sur les délégations de service public en cours et sur les conventions d'utilisation des poteaux utilisés pour déployer la fibre. Certains acteurs se sont d'ores et déjà prononcés en faveur de l'abandonnement du « guichet » France Très Haut Débit, par une taxation du cuivre qui viendrait compenser l'impact financier négatif de l'extinction du cuivre. Quel est votre regard sur cette proposition ?

Enfin, vous évoquiez en ouverture la nécessité de voir le numérique contribuer à la relance de l'activité économique. Si chacun admet la nécessité d'une souveraineté alimentaire et en matière de santé, cette souveraineté est loin d'exister dans le domaine du numérique, puisque ni les technologies ni les réseaux et infrastructures de support ne sont français. Quelle est votre appréciation de ces enjeux de souveraineté du numérique ?

M. Julien Denormandie, ministre. – J'entends la proposition faite par M. Chaize, visant à octroyer un délai maximal par défaut afin d'éviter qu'on ne s'enferme, ici ou là, dans des débats sans fin quant aux délais supplémentaires susceptibles d'être octroyés. Nous avons d'ores et déjà mis en œuvre ce principe dans le cadre d'une ordonnance prise le 15 avril dernier. Celle-ci énonce que tout projet dont la date d'achèvement se trouve durant la première période d'urgence sanitaire, qui a pris fin le 24 mai, ou lui est postérieure, peut être décalé à hauteur de la durée de la période de confinement, plus un mois, soit trois mois et demi au total. Je souhaite aller plus loin car je ne veux en aucune manière que ceci revienne à indiquer aux opérateurs qu'ils peuvent décaler le déploiement de trois mois et demi concernant leurs engagements pris sur le fondement de l'article L. 33-13 du code des postes et des communications électroniques. Il s'agit d'un délai maximum, qui doit être justifié au cas par cas. Peut-être nous faudra-t-il définir un jalon avant ces trois mois et demi. J'irais donc volontiers un peu plus loin que ne le propose M. Chaize, tout en allant dans le même sens.

Nous pouvons mobiliser de nouveau 280 millions d'euros au titre du FSN pour la généralisation de la fibre. Ce n'est pas un artifice. Nous constatons, avant la survenue de la crise sanitaire, que dans tous les projets de déploiement, un euro engagé par le secteur public ne donnait pas lieu à une dépense privée du même montant. On peut s'en réjouir pour l'État et pour les collectivités territoriales : la part du privé augmente au fur et à mesure dans l'ensemble des projets. Une difficulté se fait jour toutefois car si les entreprises savent que le montant des projets financés sera supérieur au montant engagé, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ne peut permettre de raisonner ainsi. C'est la raison pour laquelle nous écrivons des lettres d'engagement en nous assurant de la disponibilité de ce montant, *a minima*, afin de couvrir ces engagements. Nous avons lancé un cahier des charges en février dernier mais nous n'avons pas décalé les dates de remontée de ces demandes de financement complémentaire. Nous étudierons tous les dossiers remontant jusqu'au 15 septembre prochain, ce qui permettra de constater le montant total à engager. C'est une technique budgétaire éprouvée et non un artifice. Elle doit nous permettre, *in fine*, de couvrir l'ensemble des besoins, dont nous aurons une vision précise, de façon consolidée, mi-septembre.

Nous n'avons pas encore le détail de ce que nous pourrions faire pour introduire davantage d'agilité dans le versement des aides. Nous estimons que nous devrions pouvoir verser 100 millions d'euros d'acompte, ce qui permettrait de réduire les délais de paiement et de passer des commandes immédiatement, plutôt que de prendre le risque de retards qui auraient pour origine le délai de versement des concours financiers.

De nombreuses fédérations m'ont demandé de légiférer quant à la répartition des surcoûts. J'y suis totalement opposé, pour une raison simple : la loi n'a pas à régir le rapport contractuel entre un donneur d'ordre et un opérateur à propos des surcoûts, faute de quoi toute modification contractuelle nécessiterait de repasser devant les chambres. Dans un très grand nombre de cas, le donneur d'ordre et l'opérateur ouvrent leurs livres, évoquent les marges de l'un et de l'autre et constatent que tous les surcoûts ne reposent pas sur une seule des parties. Si le promoteur, par exemple, conserve une marge conséquente alors que l'opérateur est en déficit important, celui-ci préférera, *in fine*, ne pas reconduire le marché. L'intelligence locale permet, dans la plupart des cas, de traiter les difficultés lorsqu'elles se font jour. Il y a quelques cas plus difficiles à résoudre. Nous accompagnons alors les promoteurs et les opérateurs afin de trouver des solutions. Je n'oublie pas que l'État est un donneur d'ordre important et doit être exemplaire.

Je vous remercie d'avoir rappelé que nous avons pris, conformément à l'engagement que j'avais pris, l'arrêté « Enedis », qui était très attendu. Il est un peu tôt pour en tirer un bilan détaillé. De nombreux opérateurs m'en parlent encore, de même que des acteurs de collectivités, ce qui montre que le problème n'a pas été totalement éliminé. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé aux parties prenantes (associations d'élus, opérateurs, acteurs de la mise en œuvre des réseaux numériques) que le comité de pilotage inclue désormais Enedis. Ce principe devrait permettre de résoudre de nombreuses difficultés.

Je suis d'accord avec vous à propos de la base adresse : ce sujet doit être abordé avec l'ANCT. Des tentatives ont été menées mais n'ont pas été couronnées de succès. Nous devons rouvrir ce dossier, sans méconnaître les enjeux de sécurité qu'il présente.

Concernant les arguments qui plaident pour le maintien de la 5G, ils ont trait principalement à la compétitivité de l'économie française. J'ai vu les débats lancés à propos de la pertinence de cette technologie dans le moment que nous traversons. Je ne voudrais surtout pas que nous rations le train de la 5G, à l'instar de sauts technologiques que notre pays

a ratés par le passé. Je crois que cet état d'esprit est partagé par tous, y compris par le président Bouygues. Le Covid-19 ne doit en rien réduire nos ambitions pour la compétitivité « coûts » ou « hors coûts » de notre économie. Il m'importe, en revanche, que l'état d'esprit du *New Deal* perdure aujourd'hui : le déploiement dans les zones très peu denses doit devenir une priorité et une obligation, grâce à l'outil que constituent les enchères. C'est la raison pour laquelle nous avons réintroduit dans les enchères 5G un indicateur lié à l'aménagement du territoire, comme nous l'avons fait pour les enchères 4G.

J'ai lu avec une grande attention l'étude très intéressante que vous évoquiez à propos des permissions de voirie. Plus de 1 700 collectivités ont répondu à cette enquête et il apparaît effectivement que plus de 70 % des services d'urbanisme fonctionnent normalement ou quasi-normalement. L'étude constate notamment que les demandes de projets ont plus fortement diminué que les instructions de projets, ce qui semble indiquer que des porteurs de projets ont sans doute différé leur demande, estimant que le service instructeur avait probablement suspendu son activité. Cette étude doit être diffusée et connue, pour montrer que de nombreuses collectivités ont poursuivi leurs efforts et qu'il faut continuer de déposer ces demandes.

Nous avons néanmoins un défi à relever pour la numérisation de ces services d'instruction – qu'ils se trouvent au sein des collectivités territoriales ou des services de l'État – comme l'avaient mis en évidence les débats sur la loi ELAN. Rares étaient les obligations contenues dans la loi ELAN mais je plaçais pour l'obligation de la numérisation des permis – notamment les permis d'urbanisme et permis de construire – à l'horizon 2020, en particulier pour les grandes agglomérations. Le débat a reporté ces échéances à fin 2021 et 2022, pour des raisons tout à fait justifiées de faisabilité technique. Nous devons, au sein de l'État et des services spécialisés, accompagner les collectivités et les services de l'État pour parvenir à une numérisation plus rapide. Je crois notamment que nous devons mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs des outils simples d'utilisation, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

Je ne connais pas le détail des demandes adressées à la plateforme de signalement. Je puis vous indiquer que 245 dossiers y ont été déposés. 144 dossiers concernaient le mobile et 94 le fixe. Je ne saurais vous dire s'ils portaient plutôt sur des problèmes de voirie ou de raccordement. Les problèmes de raccordement m'ont été rapportés à de nombreuses reprises, notamment hier, en comité de pilotage. S'agissant des problèmes de voirie, certaines dispositions n'ont pas franchi les fourches caudines des vérifications juridiques, car nous allions trop loin. Cela dit, les ordonnances du 25 mars favorisaient déjà des dispositions exceptionnelles, y compris pour la voirie. Si j'ai le détail des demandes déposées sur la plateforme, nous vous transmettrons ces données avec grand plaisir.

Je suis partisan d'aller le plus loin possible en matière d'allègement des procédures. Il y a néanmoins un certain nombre de points qu'il ne nous faut pas franchir. Faut-il par exemple simplifier davantage que nous ne l'avons fait dans la loi ELAN les consultations conduites au moment de l'érection d'un pylône ? Je suis persuadé que consulter et faire adhérer la population fait gagner, *in fine*, beaucoup de temps, plutôt que de donner à la population locale l'impression que cette installation lui est imposée.

Ces consultations se déroulent d'ailleurs dans des délais très brefs lorsque cela se passe bien. Là où des difficultés se font jour, la consultation permet souvent de les aplanir.

Vous avez raison de souligner que certains retards ne sont pas imputables aux opérateurs. Je ne ferai jamais la chasse aux uns ou aux autres et ne suis jamais entré dans ce jeu. Nous devons jouer collectivement en la matière d'autant plus que nous avons tous des responsabilités dans ces situations, à commencer par les services de l'État et des collectivités. C'est le sens des propos du président Maurey, que je me suis approprié, estimant qu'il fallait examiner chaque retard pour le justifier. Parfois, les pylônes ne peuvent être livrés. Parfois, le raccordement ne pouvait être effectué.

Je n'ai pas en tête le calendrier du décret « zones fibrées ». Je vous le ferai parvenir. Il existe en tout cas un enjeu majeur de commercialisation des offres. Nous avons trop souvent constaté que certaines technologies étaient disponibles mais n'étaient pas commercialisées. C'est le sujet de l'accès des fournisseurs d'accès à internet (FAI) aux réseaux, qu'il nous faut traiter. Il était inscrit à l'agenda de l'année 2020 mais a été reporté du fait du Covid-19.

La souveraineté numérique constitue l'un des sujets pouvant être traités par les comités de filière, ce qui répond à une volonté conjointe qui nous a animés avec la secrétaire d'État chargée de ces sujets, Agnès Pannier-Runacher.

Mme Marta de Cidrac. – En janvier 2020, le « guichet » France Très Haut Débit a rouvert, après avoir été fermé en 2017, afin d'aider les collectivités locales à achever la couverture du territoire. Notre commission avait relevé, à la fin de l'année dernière, que ce « guichet » manquait de fonds pour atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement. De plus, le nouveau cahier des charges excluait le raccordement des sites prioritaires et la mise à niveau des réseaux existants. Avec les retards pris du fait du confinement et le besoin accru d'internet, le déploiement de la fibre, ce « guichet » s'avère d'autant plus primordial aujourd'hui.

Le gouvernement prévoit-il d'augmenter les crédits budgétaires du « guichet » ? De quelle façon celui-ci pourra-t-il mieux accompagner les collectivités territoriales pour le déploiement des réseaux dans la période actuelle ? Vous avez rappelé que ce déploiement progressait bien. Pensez-vous que le Gouvernement pourra atteindre son objectif, consistant à fournir internet à très haut débit à tous les Français en 2022 ?

M. Ronan Dantec. – La crise sanitaire a montré l'importance des outils numériques, y compris en matière d'aménagement du territoire. Au-delà de la nécessité d'un équipement de qualité de l'ensemble de la France, les échanges que nous avons eus depuis le début des auditions soulignent aussi la nécessité d'imaginer ce qui permettra, demain, à des millions de salariés de travailler à distance sans avoir à se déplacer chaque jour et sans pour autant être isolés. Cela pourrait plaider pour la création d'espaces de *coworking* dans les villes moyennes et dans les bourgs, ce qui induira des changements dans les mobilités et les rapports aux villes centres. Votre ministère commence-t-il à réfléchir à cette question et à des engagements que pourrait prendre l'État – en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires – pour l'équipement de ces villes et bourgs de périphérie en outils numériques ?

M. Guillaume Gontard. – Je voudrais pour ma part aborder la question du logement, qui, du même que celle de la construction, a subi un impact important et probablement des effets à moyen et long terme du fait de la crise du Covid-19. On estime à plus de deux millions le nombre de ménages en difficulté pour payer leur loyer ou leur emprunt. Avez-vous des estimations à ce sujet et envisagez-vous de prendre des mesures à court ou moyen terme ?

Nous restons par ailleurs très loin des objectifs fixés en matière de rénovation des « passoires thermiques ». Un appel à projets, *Renovation Wave*, a été lancé dans le cadre du Pacte Vert européen, prévoyant une consultation jusqu'au 8 juin. De quelle manière la France s'est-elle engagée dans ce programme ?

Enfin, il me paraît important d'avoir de fortes ambitions en matière de nouvelles constructions. La nouvelle réglementation thermique, baptisée désormais réglementation environnementale 2020, avait déjà été repoussée. Son application est annoncée pour juillet 2021. Est-on désormais certain de cette date ? Je crois en tout cas qu'il y a urgence à passer à la vitesse supérieure dans le neuf en matière d'impact carbone, d'utilisation de matériaux biosourcés et locaux et de performance thermique. Cette exigence pourrait aller jusqu'à envisager une relocalisation des matériaux de construction et une recherche de démarches équivalentes aux circuits courts qui existent en agriculture. De tels dispositifs sont économes en déplacements et créateurs d'emplois. J'aimerais avoir votre avis sur ce sujet.

Mme Martine Filleul. – Comme mes collègues, je suis favorable au maintien de l'effort d'aménagement numérique, en s'en donnant les moyens. Le confinement a mis en évidence les limites de la numérisation en France. Il ne faudrait pas qu'il soit à l'origine de son ralentissement. Certains acteurs évoquent un retard de douze mois. Vous dites avoir l'intention de ne pas avoir la main qui tremble et de faire preuve de fermeté vis-à-vis des opérateurs. Je voudrais, comme M. Chaize, évoquer des mesures un peu plus coercitives et une règle écrite, en prévoyant notamment des délais forfaitaires.

Je crois également qu'il faut maintenir un effort, particulièrement dans les zones moins denses, considérées comme non rentables par les opérateurs. Un soutien accru de l'État doit exister en faveur des réseaux d'initiative publique. Cela me paraît indispensable. Plutôt que des avances et de l'agilité, je crois qu'un abondement significatif du « guichet » serait nécessaire.

M. Étienne Dugas, président d'InfraNum, propose la création d'un fonds de filière, sous l'égide de Bpifrance, à l'image de celui qui existe dans l'aéronautique. J'aimerais connaître votre avis à ce sujet.

Enfin, on constate l'existence d'une rupture d'égalité inacceptable entre les citoyens, ayant généré durant la crise sanitaire des situations de détresse, d'isolement, de précarité et de décrochage scolaire. Il s'agit de l'exclusion numérique. Malgré des actions en faveur de l'inclusion numérique depuis dix ans, 13 millions de personnes sont toujours exclues du numérique. Les actions menées (développement des maisons de services au public, des *hubs* numériques, etc.) n'ont pas encore apporté de réponse structurée. Sans doute me direz-vous que cette question n'entre pas directement dans le champ de vos compétences et que d'autres ministres en sont chargés. Il existe néanmoins une responsabilité régaliennne collective en la matière et j'aimerais savoir quelles pistes de travail vous envisagez.

M. Éric Gold. – Nous attendons tous beaucoup d'une couverture numérique complète du territoire. Les promesses de couverture sont parfois contestées mais vous avez été rassurant dans vos propos, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Toutefois, lorsque les territoires sont correctement couverts, nombre de nos concitoyens restent encore sur le bord du chemin, parce qu'ils ne disposent pas du savoir-faire de base ou parce qu'ils n'ont pas l'équipement adéquat. Je voudrais donc insister sur l'inclusion numérique et la formation des usagers. Quelles actions d'accompagnement pourraient être améliorées autour du développement du territoire afin que chacun dispose du socle numérique minimum ?

Comment faire en sorte que le développement numérique comprenne aussi des mesures d'inclusion, de sorte que ceux qui sont encore très éloignés des services en ligne ne soient pas confrontés à des sources de fragilité supplémentaires ?

M. Claude Bérit-Débat. – Tous les gouvernements ont leur part de responsabilité dans le manque de couverture des territoires ruraux par le numérique. Le retard annoncé est de douze mois au minimum. Il pénalisera particulièrement les départements très ruraux comme le mien. Le gouvernement envisage-t-il d'agir pour combler ce retard dans les meilleurs délais ?

M. Patrick Chaize. – Une inquiétude grandit, parmi les opérateurs, à propos du vandalisme qui sévit de plus en plus à l'encontre de pylônes. On sent dans une partie de la population un manque de confiance et un rejet de ce secteur d'activité. Quelle est votre perception de cette question ? J'ai récemment rappelé à Mme Pannier-Runacher qu'il fallait, avant de se lancer dans la 5G, redonner de la confiance dans le numérique, notamment dans la téléphonie mobile. Là aussi, je crois qu'il faut consulter avant de construire et de s'engager dans la 5G, même si je ne mets pas en cause l'intérêt de celle-ci.

Enfin, pouvez-vous nous éclairer quant au calendrier du numérique pour les prochains mois ? La transposition du code européen des communications électroniques devait être inscrite à l'agenda. Un véhicule législatif est-il prévu à ce sujet ? Peut-être pourrions-nous également aborder la question de l'arrêt du cuivre et le décret « zones fibrées », qui n'a jamais été publié.

M. Hervé Maurey, président. – Je reviens un instant sur la téléphonie mobile. J'attire votre attention sur le fait que ce dispositif de couverture ciblée est celui qui concerne le plus les territoires qui n'ont rien, c'est-à-dire les territoires ruraux, dans lesquels les opérateurs rechignent à investir, faute d'une clientèle suffisante. Ce dispositif est donc particulièrement important en milieu rural.

M. Julien Denormandie, ministre. – Je reviendrai d'abord sur les moyens du FSN. 280 millions d'euros peuvent déjà être engagés pour le déploiement de la fibre dans les réseaux d'initiative publique. Le cahier des charges a été publié le 20 février et les réponses doivent être reçues avant le 15 septembre.

Les objectifs – un « bon » haut débit pour tous en 2020 et le très haut débit pour tous en 2022 – sont effectivement maintenus. En 2020, le mix technologique fait notamment une place aux technologies hertziennes.

Je vous remercie, M. Dantec, pour votre question qui me donne l'occasion de mettre en exergue une politique publique qui me tient beaucoup à cœur, que nous avons lancée fin 2019 avec Jacqueline Gourault, à l'issue d'un long travail conjoint. Elle vise à diffuser très largement et à démultiplier les tiers lieux, c'est-à-dire les espaces de *coworking*. Nous avons lancé la création de 300 tiers lieux supplémentaires, dont 150 dans les quartiers prioritaires de la ville. Un appel à manifestations d'intérêt est en cours afin de permettre aux collectivités locales qui le souhaitent de bénéficier de financements *ad hoc*. Nous avons créé une sorte de fédération des tiers lieux. Ces dispositifs étaient peu mis en avant antérieurement à la crise du Covid-19 alors qu'il existe de très nombreux lieux de cette nature dans notre pays. Peut-être leur besoin ne se faisait-il pas ressentir avec la même acuité qu'aujourd'hui. Patrick Lévy-Waitz, qui a notamment présidé la fondation Travailler Autrement, avait notamment été mandaté par mes soins, il y a deux ans, pour travailler sur ces questions.

M. Gontard, je voudrais d'abord vous faire part de ma satisfaction au vu des chiffres publiés ce matin quant aux constructions de logements pour la période allant de mars 2019 à février 2020 : les autorisations de construction augmentent de 10 % et les mises en chantier de locaux non résidentiels de 8 %. Ces chiffres étaient déjà positifs en fin d'année 2019. Je me bats depuis de nombreux mois pour que la confiance revienne dans le domaine du logement et que la construction reparte. Cette tendance s'est affirmée durant plusieurs mois, avant que la crise du Covid-19 ne survienne. Celui-ci aura à l'évidence des conséquences très significatives sur les chiffres de construction. La politique de logement que nous avons engagée, dans une optique de court et de moyen terme, commençait néanmoins à porter ses fruits, comme en témoignent ces chiffres.

Nous avons effectivement dû décaler de quelques mois la RE2020, non par manque d'ambition : la crise renforce encore, si besoin en était, la pertinence de cette réglementation. Les consultations que nous avons lancées juste avant la période de confinement n'ont pu être poursuivies durant celle-ci. Il s'agit de consultations assez complexes qui requièrent la tenue d'un certain nombre de réunions. La RE2020 demeure à mes yeux un objectif politique majeur. Nous la mènerons à terme avec toute l'ambition requise. Il m'importe particulièrement de faire en sorte que nous prenions l'ensemble du cycle de vie des matériaux pour favoriser par exemple la construction en bois, la construction biosourcée ou l'innovation, à travers des matériaux proposés par les acteurs du BTP.

Nous n'avons pas d'estimations chiffrées en matière d'impayés de loyers. Nous n'avons que des données empiriques que nous nous efforçons de consolider. L'Agence nationale information logement (ANIL), qui réalise un travail formidable, reçoit deux à trois fois plus d'appels en avril 2020, par rapport au mois de janvier, étant entendu que la plateforme que nous avons créée avec l'ANIL n'existait pas en tant que telle. Je ne suis donc pas en mesure de vous indiquer la part des appels résultant de notre communication sur la mise en place de cette plateforme et manie ces chiffres avec beaucoup de précautions. La crise a, à l'évidence, un impact sur la capacité de nombreux ménages à payer leurs factures. J'y inclus les factures du logement parmi de nombreuses autres factures car, pour de nombreuses familles, il s'agit d'une des factures que l'on paie coûte que coûte, quitte à faire des sacrifices par ailleurs, en se résolvant parfois à faire la queue pour obtenir une aide alimentaire, alors qu'on n'aurait jamais imaginé le faire, dans le souci de préserver son logement. Une aide exceptionnelle a été versée le vendredi 15 mai à plus de quatre millions de familles. Il faut également rappeler la création de cette plateforme dédiée aux impayés de loyer et la mise en place de structures avec les bailleurs sociaux. Nous avons mis en place des lignes de financement à leur intention, afin qu'ils puissent procéder à des étalements, dans une politique d'accompagnement individualisé, au cas par cas.

Monsieur le président Maurey, je n'ai aucunement voulu minimiser l'importance de la couverture ciblée. Je me suis battu dès le premier jour pour que l'État fasse évoluer le paradigme même des enchères, tant j'étais animé par la conviction de cette inégalité dans le déploiement au détriment des territoires les moins denses et les plus ruraux. La façon dont le système fonctionnait suscitait des plaintes ; nous étions nous-mêmes à l'origine de ces dysfonctionnements car les enchères n'intégraient pas suffisamment les enjeux d'aménagement du territoire. J'ai simplement indiqué que la couverture ciblée n'était qu'un volet du *New Deal* qui ne devait pas occulter d'autres volets très importants, comme la généralisation de la 4G sur les sites existants. Je vous confirme que la couverture des territoires les plus ruraux constitue la priorité des priorités.

Mme Filleul, il existe deux règles en matière de délais forfaitaires. La règle contractuelle fixe à trois mois et demi le délai maximum permis dans les contrats au titre des pénalités de retard. Les engagements pris devant l'Arcep doivent-ils tenir compte de ce délai ou devons-nous être encore plus vigilants ? Si, au titre des contrats, les ordonnances permettent un décalage maximum de trois mois et demi, je crois qu'il n'est pas justifié de décaler de trois mois et demi tous les projets conduits au titre des engagements pris devant l'Arcep sur le fondement de l'article L. 33-13 du code des postes et des communications électroniques. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux opérateurs des retours étayés, d'ici mi-juin, tant pour le *New Deal* que pour le déploiement de la fibre. Nous pourrions ainsi livrer ces éléments à la connaissance de l'Arcep et décider des délais supplémentaires qui seront octroyés aux opérateurs dès lors que ces délais sont justifiés et nécessaires.

La proposition de fonds de filière, portée notamment par Étienne Dugas, que je salue, a trait aux enjeux de souveraineté puisqu'elle renvoie à des prises de participation dans le capital de certains acteurs. L'une des questions posées vise à déterminer si nous devons, dans le cadre des stratégies de filière, créer des fonds d'investissement qui pourraient notamment être portés par Bpifrance. Etienne Dugas a fait cette proposition lors d'une réunion à laquelle participait Patrick Chaize, il y a une dizaine de jours, en présence de Cédric O. Celui-ci s'est engagé vis-à-vis d'Etienne Dugas à examiner cette proposition avec Bpifrance.

Vous prêchez un convaincu au sujet de l'exclusion numérique. L'illectronisme touche près de 13 millions de nos concitoyens. Des initiatives ont été prises, à l'image du Pass numérique ou des maisons France Services, structures que nous encourageons fortement avec Jacqueline Gourault, et qui permettent d'accéder à des formations. Souvent, à travers la politique de tiers lieux que j'évoquais, nous essayons de créer des infrastructures d'accueil, qui comprennent un espace de *coworking* et un espace de formation. Cédric O y consacre beaucoup d'énergie, comme l'avait fait Mounir Mahjoubi lorsqu'il était chargé de ces dossiers. Ce sujet des usages revient de plus en plus fréquemment, ce qui n'était pas du tout le cas lorsque j'ai pris mes fonctions il y a trois ans. Les questions qui m'étaient posées, en audition, ne portaient alors que sur les réseaux. Cette évolution montre aussi que nous avons considérablement avancé sur les réseaux. Il est évident que si le TGV passe au bout de votre jardin mais que vous ne pouvez monter dedans, cela n'a pas beaucoup d'intérêt. 13 millions de nos concitoyens sont dans ce cas. Nos politiques publiques doivent prendre d'autant plus d'ampleur, face à cet enjeu d'inclusion numérique, que le numérique a démontré toute son utilité au cours de la période que nous vivons.

M. Bérit-Débat, j'ai apporté une réponse à la question du retard. Il n'est pas question qu'il y ait des retards de douze mois. Contractuellement les retards sont limités à trois mois et demi. Dans les faits, nous sommes en train d'établir des dispositions avec l'Arcep. Tous les retards éventuels devront être étayés et justifiés.

Je n'ai pas de réponse à propos de la transposition du code européen. Cette question n'est pas suivie par mon ministère. Je vous apporterai cette réponse.

Le vandalisme prenant pour cible les pylônes devient en effet un sujet récurrent. L'opérateur TDF nous indiquait hier en comité de pilotage qu'il avait subi davantage d'actes de vandalisme, au cours des derniers mois, que durant toute l'année précédente. Ce constat met en évidence un besoin d'explication et de pédagogie. Il ne peut que conforter la nécessité de la consultation que j'évoquais tout à l'heure. Nous devons aussi déployer des efforts de préservation et de sécurisation de ces sites. Il ne s'agit évidemment pas de placer des forces de

l'ordre à proximité de chaque pylône. Des dispositions peuvent néanmoins être envisagées avec les collectivités locales afin d'empêcher ces actes de vandalisme, que je condamne fermement. J'ai la même préoccupation que vous sur ce sujet.

- Présidence de M. Patrick Chaize, vice-président -

M. Patrick Chaize, président. – Nous vous remercions pour le temps que vous nous avez accordé. Cette audition a bien rappelé l'importance du numérique dans notre pays et apporté des éléments quant aux moyens que le gouvernement mobilisera afin que le numérique soit au service de tous, partout, de façon aussi rapide que possible. Nous vous remercions en particulier pour les précisions que nous vous avez apportées à propos des délais. Nous ne pouvons que vous accompagner afin de continuer à « mettre de la pression dans le tube », de sorte que les objectifs de déploiement du numérique pour tous soient atteints.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La réunion est close à 18 h 36.

Mercredi 3 juin 2020

- Présidence de M. Hervé Maurey, président -

La réunion est ouverte à 16 h 15.

Audition de M Luc Lallemand, président-directeur général de SNCF Réseau

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La réunion est close à 18 h 10.

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Mercredi 27 mai 2020

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 9 heures 40.

Résultats des travaux des groupes de travail sectoriels sur les conséquences de l'épidémie de Covid-19 – Communications (par téléconférence)

1) Jeunesse et vie associative

M. Jacques-Bernard Magner. – Le groupe de travail «jeunesse et vie associative» est composé de Mme Céline Boulay-Espéronnier, M. Olivier Paccaud, Mme Dominique Vérien, et moi-même. Nous avons procédé à une série d'auditions autour de trois thématiques : la situation sociale et économique du milieu associatif ; les conséquences du Covid-19 sur le service civique ; la mise en place de colonies de vacances studieuses annoncées par le Gouvernement, afin d'accompagner les enfants à la suite du confinement.

Le milieu associatif est un secteur social et économique de premier rang : les associations participent pleinement à l'animation de nos territoires et au développement du lien social. Il s'est pleinement mobilisé pour faire face à la crise, contribuant ainsi à la résilience des territoires.

Mais, et c'est une dimension trop souvent oubliée, le secteur associatif représente un acteur économique non négligeable. Près de 1,8 million de personnes travaillent ainsi dans les associations, soit un salarié du secteur privé sur dix, pour des emplois non délocalisables. À titre de comparaison, le secteur du tourisme, pour lequel le Gouvernement vient d'annoncer un plan de relance de 1,3 milliard d'euros, représente environ 2 millions d'emplois directs et indirects. Nous sommes donc sur des ordres de grandeur proches.

Or, comme dans de très nombreux autres domaines, les conséquences économiques sont importantes. Près de 70 % des associations ont déposé une demande de chômage partiel, près de 30 % des associations employeuses disposaient début avril de moins de trois mois de trésorerie, 81 % des associations ont été contraintes d'annuler des événements importants, et les deux tiers d'entre elles ont même mis l'intégralité de leurs activités en sommeil.

Toutefois, le groupe de travail a pu constater que la spécificité du secteur associatif n'était pas toujours bien prise en compte dans les mesures de soutien de l'économie. Je prendrai l'exemple de l'accès au fonds de solidarité. Il permet normalement à toute entreprise, dont les associations, de disposer d'une aide financière si elle a fait l'objet d'une interdiction d'accueil au public, ou a subi une perte de 50 % de son chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019. Mais en fonction des interprétations faites par les services régionaux des finances publiques, certaines associations se voient refuser l'accès à ce dispositif, au motif qu'elles ne payent pas d'impôts commerciaux. Dans d'autres cas, il leur est demandé leur identifiant fiscal, alors qu'une association à but non lucratif n'en possède pas. Or ce refus ferme l'accès à ce fonds de solidarité, mais également à des fonds régionaux,

qui s'appuient sur le fonds national en termes de critère d'éligibilité. Il faut être éligible au fonds national pour pouvoir disposer d'une aide supplémentaire de la part des régions.

Au moment où la crise sanitaire a éclaté, quelque 60 000 jeunes étaient en train d'effectuer une mission de service civique. Afin de ne pas ajouter de la précarité pour ces jeunes en plus de l'incertitude, l'agence du service civique a demandé aux structures de maintenir les contrats. Pour sa part, elle a maintenu le versement des indemnités. Cette démarche a contribué à la grande créativité et à l'innovation dont ont fait preuve tant les jeunes que les structures pour continuer les missions. Outre la poursuite de certaines missions sous d'autres formes, quelque 26 000 jeunes ont été redéployés sur des missions de terrain.

En outre, le service civique a été un acteur essentiel de la réserve civique, puisque sur les 350 000 inscrits de cette dernière, 50 000 étaient des jeunes en service civique. Bénéficiaire d'une formation civique et citoyenne, avoir été formé par ses tuteurs à la notion d'intérêt général favorisent l'engagement. Enfin, cette crise a révélé un certain nombre de freins juridiques sur lesquels il convient d'agir.

En ce qui concerne le secteur du tourisme associatif et l'organisation des colonies de vacances « studieuses », le constat économique est également grave. 95 % des activités de classes vertes, et 85 % des accueils collectifs de mineurs sont à l'arrêt depuis mars. Les taux de chômage partiel atteignent 70 % des effectifs de grandes fédérations organisatrices de séjours pour enfants. De nombreux acteurs s'interrogent sur leur capacité de survie. En effet, le modèle économique de nombreux acteurs est construit autour d'une complémentarité entre classes vertes et accueils d'enfants pendant les vacances, ce qui leur permet de passer les mois de novembre à février.

Le taux d'inscription en colonies de vacances est en chute libre, en baisse de 40 % à 50 % par rapport à la même époque l'année dernière. Or les mois de mars à mai correspondent précisément à la période d'inscription. Je mentionnerai également un point qui peut avoir un effet négatif à moyen terme. Les formations de brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), les stages pratiques, ainsi que les jurys de diplôme n'ont pas pu avoir lieu ce printemps. Nous courrons donc le risque d'une pénurie d'encadrants à moyen terme.

Nous avons tous noté la volonté du Gouvernement de mettre en place des colonies de vacances studieuses. Or aujourd'hui, de très nombreuses questions demeurent. Les conditions sanitaires, la prise en charge du surcoût, les taux d'encadrement nécessaires, et le contenu de ces colonies de vacances studieuses. Il est plus qu'urgent de donner des indications claires sur l'ensemble de ces points. Cela contribuera d'ailleurs à rassurer et à convaincre les familles. Un certain nombre d'entre elles ont déjà dû mal à remettre leurs enfants à l'école, qui est pourtant un environnement familier. Qu'en sera-t-il des colonies ?

En outre, un travail partenarial, en lien avec les animateurs, les travailleurs sociaux et les associations est nécessaire pour convaincre les enfants et leurs familles de découvrir les colonies de vacances. La question budgétaire est loin d'être le seul frein. Les obstacles sont aussi culturels, culturels, psychologiques, pour des questions d'encadrement ou de sécurité.

J'en viens maintenant aux quatorze préconisations du groupe de travail, regroupées autour de quatre axes. Les quatre préconisations du premier axe visent à prendre en compte la spécificité du secteur associatif :

- permettre aux associations non employeuses de bénéficier du report de charge et de l'accès aux fonds d'aide régionaux ;

- encourager les associations représentant les collectivités locales à signer une charte, afin d'inciter l'ensemble des collectivités à maintenir le versement des subventions promises si l'activité ne peut pas avoir lieu du fait de la crise sanitaire de Covid-19 ;

- réévaluer le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dont les montants versés aux associations restent inférieurs à ceux précédemment alloués à travers la réserve parlementaire ;

- mettre en place un fonds de soutien interministériel pour les associations en grande difficulté financière.

Les préconisations du deuxième axe visent à garantir les moyens de redynamiser les colonies de vacances :

- inclure dans le plan de soutien au tourisme le secteur du tourisme associatif et prendre en compte ses caractéristiques ;

- indiquer rapidement aux professionnels du secteur les conditions sanitaires à respecter pour l'organisation des séjours de mineurs cet été.

Les préconisations du troisième axe visent à préparer l'immédiate après-crise :

- donner la possibilité juridique et les moyens budgétaires d'étendre de plusieurs semaines les contrats des jeunes en service civique qui le demandent, afin de permettre aux structures, en l'absence d'autres alternatives, de disposer de jeunes déjà formés, pour répondre aux besoins immédiats à la sortie du confinement ;

- reporter, en raison des difficultés d'organisation nées de la crise sanitaire, l'élargissement à l'ensemble des départements de l'expérimentation du service national universel (SNU) à 2021, et réallouer tout ou partie du budget dédié au service civique ;

- augmenter les moyens budgétaires du service civique en 2021, afin de pouvoir proposer un plus grand nombre de missions pour redonner confiance aux jeunes décrocheurs du système scolaire ou en difficulté d'insertion professionnelle en raison de la crise sanitaire. En effet, celle-ci aura des conséquences économiques et sociales importantes. Or le service civique a démontré son excellente capacité pour réinsérer professionnellement les jeunes. Une étude de mars 2020 de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), sur les parcours de formation et d'insertion des jeunes en service civique, montre que 57 % des volontaires au chômage de longue durée et sans expérience professionnelle avant le début de leur mission n'étaient plus en recherche d'emploi six mois après sa fin ;

- recréer pour une période transitoire des emplois aidés, réservés au secteur associatif. Notre commission l'avait déjà proposé en 2017, dans le cadre d'un rapport intitulé « Réduction des emplois aidés : offrir une alternative crédible au secteur associatif ».

Enfin, le dernier axe de préconisations vise à tirer tous les enseignements de la crise :

- intégrer dans les contrats des jeunes en service civique la possibilité de les transférer, avec leurs accords, sur une mission urgente, en cas de besoin ;

- renforcer l'accompagnement des associations dans l'accueil de nouveaux bénévoles. En effet, il n'y a pas en France un problème de volontariat, mais d'offres, de la part des associations. Animer une association, accueillir de nouveaux bénévoles, penser de nouvelles missions nécessite du temps et des compétences, que n'ont pas toujours les associations, notamment les plus petites ;

- encourager le développement du service civique en zone rurale, en tirant pleinement profit des outils numériques pour le suivi et l'encadrement du jeune ;

- renforcer la reconnaissance de la Nation envers l'engagement citoyen. Je regrette à ce titre que ni le Premier ministre, ni le Président de la République n'aient salué, voire évoqué, le rôle des bénévoles dans leurs discours. Ceux-ci ont en effet joué un rôle essentiel pour soutenir « la première ligne » pendant la crise sanitaire.

Mme Céline Boulay-Espéronnier. – Nous avons mené des auditions passionnantes et variées, avec des acteurs très engagés. Le but du groupe était de tirer les enseignements de la crise, et de préparer l'immédiate après-crise. Nous avons rencontré des problématiques très différentes selon les associations, leur taille, et leur secteur d'activité.

Les appels au bénévolat se sont multipliés pendant cette crise, avec un fort écho dans la population. De nombreuses associations s'appuyant sur des forces vives gratuites, se retrouvent par ailleurs dans une situation précaire, alors même que bon nombre d'entre elles alimentent une économie dynamique, au service du lien social, et de l'animation du territoire. Elles représentent 4 % du produit intérieur brut (PIB), soit 113 milliards d'euros. Le Parisien faisait état d'un chiffre de 1 milliard d'euros de pertes. Il ne pourrait cependant s'agir que d'un montant provisoire, puisqu'il tient compte du manque à gagner sur les recettes d'activités, mais non des possibles baisses de subventions ou de mécénat des entreprises. Je songe notamment aux associations sportives, par exemple de rugby, qui dépendent largement du mécénat.

La crise a également révélé l'utilité et l'importance du service civique, et la nécessité de le développer en milieu rural, notamment grâce au numérique. Il existe un enjeu autour des décrocheurs scolaires et de l'insertion professionnelle. La volonté de s'engager est forte chez les jeunes, comme nous avons pu le constater lors de la crise.

La réserve citoyenne a 300 000 inscrits – dont 50 000 jeunes en service civique – pour 30 000 missions. Je m'en suis émue auprès du ministre, en soulignant que le nombre de missions était très insuffisant. De nombreux jeunes qui souhaitaient s'engager ont ainsi été laissés un peu de côté. L'un des enjeux de la sortie de crise est de parvenir à maintenir le capital d'engagement d'un grand nombre d'actifs. Enfin, le monde associatif a le sentiment d'être mal compris par les autorités politiques et administratives.

Je reviendrais maintenant sur quelques préconisations du rapport. La première d'entre elles est le fonds de soutien interministériel pour les associations en grande difficulté financière. À la différence des entreprises, il n'existe pas pour les associations de procédure

judiciaire de sauvegarde. La crise a violemment percuté leur modèle de financement. Pour les toutes petites structures notamment, l'argent est essentiel. Elles disposent de peu de trésorerie, mais n'ont droit à aucune aide de l'État, car ce ne sont pas des entreprises à part entière. De même, elles ne disposent pas de fonds de solidarité, car elles ne disposent pas de plus de 60 000 euros de recettes par mois. Il s'agit d'un véritable problème. Une association sur cinq dispose de moins de trois mois de trésorerie, et la moitié d'entre elles de moins de six mois.

Par ailleurs, le rapport fait état de la nécessité de réévaluer le FDVA. Celui-ci s'est vu confier par la loi de finances 2018 une nouvelle mission : attribuer aux associations sur le territoire des fonds anciennement versés au titre de la réserve parlementaire. Or les sommes allouées apparaissent très en-deçà de ce que cette dernière pouvait allouer aux associations. C'est l'occasion de rappeler à quel point cette réserve parlementaire manque dans les territoires.

Une autre préconisation vise à renforcer la reconnaissance de la nation envers l'engagement citoyen. La reconnaissance des pouvoirs publics encourage en effet ce dernier. La crise a offert de nombreux exemples. Je citerai notamment la distribution alimentaire, ou encore l'écoute et la lutte contre les violences intrafamiliales. Cela pose la question de l'engagement bénévole et du civisme.

J'ai été interpellée par un article dans le Journal de Dimanche du 24 mai 2020 de M. Marcel Gauchet, qui souligne que les associations sont allées contre les deux injonctions du confinement, qui pourront avoir un impact durable dans la vie de nos sociétés : « méfiez-vous les uns des autres » ; « restez chez vous ». En cela, elles méritent la reconnaissance des pouvoirs publics.

Enfin, il a été largement question au sein du groupe des colonies de vacances, et de leur enjeu social et sociétal pour les familles fragilisées par la crise. J'ai également évoqué avec le ministre la question du scoutisme, qui l'avait beaucoup intéressé. Cette question est largement liée à celle des seuils des allocations familiales. M. Gabriel Attal a annoncé un plan global avant l'été pour l'emploi des jeunes, notamment pour éviter leur décrochage en lycées professionnels. Il vise également à renforcer leur comptage, et faciliter leur entrée sur le marché. Cela fera également l'objet d'un grand plan de relance européen. Il faudra y être attentif, car la proportion de jeunes en voie professionnelle en décrochage pendant le confinement est estimée à 15 %.

Il existe de nombreux sujets connexes, que nous n'aborderons pas ce matin. Je citerai néanmoins les emplois d'été, ou encore les jeunes créateurs en danger immédiat, qui devront être suivis par notre commission.

Mme Dominique Vérien. – Les associations ont été particulièrement utiles pendant cette crise. Je salue notamment dans notre département La Croix-Rouge, qui a réalisé un travail formidable pour lutter contre la précarité mais surtout contre l'isolement des habitants. Néanmoins, il existe un véritable besoin de renouvellement des générations. Pour ce faire, la formation et l'accompagnement sont indispensables. C'est la raison pour laquelle nous les avons intégrés dans nos préconisations.

Le fait que 50 000 jeunes sur 60 000 en service civique se soient engagés dans la réserve civique témoigne de son rôle important. Je salue donc l'annonce de M. Gabriel Attal, qui souhaite créer 10 000 missions en secteur rural. Nous avons constaté qu'y compris dans ces zones, il était possible de télétravailler. Or l'une des raisons pour lesquelles le service

civique est peu développé en zones rurales tient aux difficultés d'encadrement. Il serait ainsi possible de régler ce problème grâce au numérique.

Enfin, l'annonce du plan général sur le tourisme social a finalement été décalée, à mon sens en raison des vacances apprenantes. Elles sont en effet difficiles à mettre en œuvre. L'annonce devrait intervenir le 15 juin. Or, les vacances commencent début juillet, et les mettre en place en quinze jours risque de constituer un casse-tête pour toutes les associations et les professionnels. Par ailleurs, ceux-ci enregistrent tous une baisse des inscriptions. Comment sera-t-il possible d'envoyer davantage d'enfants dans ces colonies, en particulier ceux qui sont ciblés par le Gouvernement ? Cette date du 15 juin me semble trop tardive. Les professeurs participeront-ils à ces « colonies apprenantes » ? Il s'agit à mes yeux de la plus importante interrogation qui subsiste après les auditions.

M. Pierre Ouzoulias. – Je remercie les membres de ce groupe de travail, dont les recommandations sont fondamentales. D'un point de vue général, ces deux mois de confinement ont touché très cruellement le tissu social, et notamment la jeunesse. Sa fin, et peut-être celle de l'épidémie, nous oblige à retisser la trame indispensable de notre société. Depuis quelque temps, nous entendons tous les jours des annonces de plans d'urgences pour divers secteurs. Nous avons maintenant besoin d'une annonce forte, et d'un plan budgétaire détaillé, pour nous expliquer quels moyens seront mis en place pour sauver ce réseau, qui nous permet, au quotidien, de faire société. Il est essentiel de retisser ce lien. Je suis l' élu d'une ville populaire, et l'été va être très tendu d'un point de vue social. Si nous ne donnons pas aujourd'hui aux associations les moyens d'encadrer les jeunes, nous risquons de rencontrer d'importants problèmes dans les quartiers populaires.

M. Stéphane Piednoir. – Nous risquons une pénurie de titulaires de BAFA, en raison de la baisse du nombre de candidats. J'ai adressé un courrier au ministre de l'éducation nationale sur les taux réglementaires d'encadrement, pour les associations en lien avec la jeunesse, mais également périscolaires. Envisagez-vous une modification de ces taux pour faire face à cette pénurie ? Le nombre de titulaires du BAFA va être en baisse à la rentrée, car les personnes n'ont pas pu se former.

L'engouement des jeunes pour le service civique semble significatif. Le ministre a annoncé un effort supplémentaire pour augmenter le nombre d'offres. Je suis cependant moins favorable aux contrats aidés. Nous devons mener une action concertée sur l'insertion professionnelle des jeunes. Des annonces sont faites régulièrement, et un plan devrait être prochainement dévoilé. 700 000 jeunes arrivent sur le marché du travail dans un contexte extrêmement dégradé. Cela mérite un plan d'urgence.

Mme Annick Billon. – Cette crise sanitaire ne met-elle pas en relief un déficit de formation à l'intégration de gestion de crise ? Il serait à ce titre intéressant de réfléchir à des modules nouveaux dans l'encadrement, pour que les jeunes qui souhaitent s'engager soient en capacité de mettre des processus immédiatement en application, dans l'éventualité d'une nouvelle crise sanitaire.

Ma deuxième question porte sur l'allègement des conditions d'encadrement. La saison touristique sera extrêmement difficile, puisqu'elle commence deux mois plus tard qu'en temps normal. Ne serait-il pas imaginable, par exemple pour la surveillance de plages, de faire appel à ces jeunes qui ne pourront occuper des emplois saisonniers, et feront face à des conditions très difficiles à la rentrée universitaire ?

Mme Sonia de la Provôté. – Je vous remercie pour ce rapport, qui traite des sujets importants que sont le service civique et les colonies apprenantes. Le contenu de ces dernières reste à déterminer. L'impact de la crise sanitaire sur le monde associatif est évident, et sévère. Est-il possible de l'évaluer plus précisément, secteur par secteur ? Je songe aux petites associations de quartiers, ou aux associations communales, chargées de la vie citoyenne et du lien social. Elles vont particulièrement souffrir, car elles n'ont pas réussi à trouver leur place pendant le confinement. À partir d'aujourd'hui, elles seront néanmoins un élément majeur de la vie collective, dans des territoires où il est nécessaire que des bénévoles s'emparent de ces sujets. Je pense notamment aux quartiers de la politique de la ville où leur rôle est essentiel, notamment en matière de repérage pour les familles et les enfants, qui aurait dû, mais n'ont pas réintégré l'école. Nous devons nous appuyer sur elles, et elles devraient être prioritaires dans l'accompagnement.

Le FDVA a été mis en place depuis deux ans. Je n'arrive toujours pas à comprendre les critères qui gouvernent les choix de répartition financière d'une région ou d'un département à l'autre. Or nous avons besoin de critères. Nous devons également pouvoir comparer la somme allouée à celle qui était versée au titre de la réserve parlementaire. Cela nous permettra d'être plus précis dans l'accompagnement. Par ailleurs, je m'interroge sur les grands axes de répartition du FDVA. Certaines associations ne sont pas accompagnées quand d'autres le sont. Nous avons peut-être l'occasion d'exiger que des priorités soient définies.

M. Jacques-Bernard Magner. – Nos préconisations doivent être examinées sérieusement par le Gouvernement, car ces derniers mois ont mis en lumière les failles de notre système, et peuvent éclairer les mesures qui doivent être mises en place à l'avenir. Comme le disait M. Pierre Ouzoulias, les associations sont des amortisseurs sociaux dans les quartiers. Elles le sont également dans les zones rurales, où beaucoup prennent en charge des actions importantes. Lorsqu'il existe un secteur associatif, et des bénévoles présents, de tous âges, les actions des pouvoirs publics ont pu être améliorées, et complétées.

Le secteur qui couvre les colonies de vacances est également en charge du périscolaire. Aujourd'hui existent des interrogations sur les possibilités d'animation, compte tenu du faible nombre de BAFA. Il est certes possible d'être formé en ligne sur la partie théorique, mais il est absolument nécessaire de recevoir une formation de terrain. Ces questions devront être pensées pour la sortie de crise. Un débat aura lieu au Sénat la semaine prochaine. La question des taux d'encadrement pourra alors être posée.

Les contrats aidés sont un recours pour les associations autre que financier. La mise à disposition quelques heures pendant une semaine de quelqu'un des aides à remplir leurs missions. Les contrats aidés représentent ainsi un avantage tant pour l'association que pour le jeune, qui peut ainsi obtenir une rémunération, et acquérir une expérience professionnelle. Nous avons d'ailleurs adopté cette recommandation à l'unanimité dans notre commission il y a deux ans.

Mme Annick Billon évoquait les nouveaux modules de formation à mettre en place. Je partage cet avis. Le BAFA en est un important. Il sera peut-être nécessaire d'élaborer des moyens de former plus rapidement, avec les techniques plus modernes que nous avons éprouvées au cours de ces derniers mois. Néanmoins, cette nécessité est également soumise à des problèmes de financement. L'argent dépensé dans certains secteurs peut donner envie au milieu associatif, qui n'est pas toujours doté à la hauteur des missions qu'il assure.

J'ai participé hier à une audioconférence avec la préfecture de mon département pour le financement de projets FDVA. Les critères ne sont en effet pas les mêmes dans tous les départements. Certes, les professionnels de la préfecture qui en sont en charge essaient de faire pour le mieux. Néanmoins, les associations sont insuffisamment informées de l'existence de ces dispositifs. La députée de ma circonscription a fait valoir que les moyens alloués étaient totalement inégaux selon les circonscriptions. Les associations de certains secteurs, qui ont l'habitude de monter des dossiers, peuvent disposer de moyens importants. D'autres secteurs en ont très peu, car les associations sont insuffisamment accompagnées pour constituer leurs dossiers. Il conviendrait ainsi d'accentuer les choix des critères des commissions qui s'occupent de répartir le FDVA. Ces dispositifs doivent également être mieux connus, même s'ils ne sont pas les seuls à pouvoir être sollicités. Nous proposons donc qu'une charte assure que les associations touchent leurs subventions, malgré l'annulation des activités en raison de la crise de Covid-19.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je remercie le groupe de travail au nom de toute la commission. Leur travail fera l'objet d'un communiqué de presse. Nous rebondirons sur l'ensemble de ces sujets dans les semaines qui viennent, à mesure que les colonies de vacances s'organisent, ainsi que les centres de loisirs. La reprise de la vie associative est un sujet important.

2) *Action culturelle extérieure*

M. Claude Kern. – Le groupe de travail consacré à l'action culturelle extérieure de l'État, que j'ai eu l'honneur d'animer, est composé de Claudine Lepage et Damien Regnard. Je les remercie tous deux chaleureusement pour leur très grande implication et la qualité de nos échanges.

Nous avons choisi de concentrer nos premiers travaux sur la situation de l'enseignement français à l'étranger car la crise a révélé l'urgence à agir dans ce secteur. Nous avons d'ailleurs souhaité vous présenter nos conclusions avant l'audition de M. Jean-Baptiste Lemoyne cet après-midi, afin que notre commission puisse l'interroger en ayant à l'esprit nos constats et nos préconisations.

Le réseau est confronté à ce qui semble bien être la plus grave crise de son histoire, comme nous l'a indiqué le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) lui-même.

Les établissements d'enseignement français d'Asie ont été les premiers, dès février, à devoir fermer à cause de l'épidémie. Au pic de la crise sanitaire, courant avril, 99 % des 522 établissements que compte le réseau dans 139 pays avaient fermé leurs portes.

L'AEFE s'est immédiatement attaché à mettre en place un dispositif de continuité pédagogique pour permettre aux élèves de suivre leur scolarité à distance. Tous les personnels de l'Agence (inspecteurs, conseillers pédagogiques, enseignants formateurs) ont été mobilisés pour aider les équipes de direction et les équipes pédagogiques.

Alors que 350 000 élèves parmi les 365 000 que compte le réseau ont bénéficié ou bénéficient encore d'une continuité pédagogique, la qualité de celle-ci est diversement appréciée par les parents. Globalement, les efforts déployés sur place par les personnels, ainsi que la qualité de l'offre sont reconnus. Mais les appréciations sont très différentes d'une zone géographique et d'un établissement à l'autre.

Ce n'est pas tant le contenu de la nouvelle offre pédagogique qui est contesté, que le retour sur investissement. Certains parents considèrent en effet qu'ils n'en ont pas pour leur argent avec l'enseignement distanciel par rapport à l'enseignement présentiel. Cela est très perceptible chez les parents d'enfants de maternelle, et chez les familles allophones. Localement, les tensions ont parfois été vives entre les parents, ou les associations de parents, et les personnels des établissements.

C'est dans ce contexte tendu, aggravé par les conséquences économiques de la crise sur certaines familles, que s'est développé un mouvement de contestation des frais de scolarité, très actif dans certaines zones.

Face à cette contestation, certains établissements ont décidé, lorsque leur trésorerie le leur permettait, de mettre en place des mesures pour aider les familles les plus en difficulté (échelonnement des paiements, remise sur les frais de scolarité du troisième trimestre, attribution de bourses exceptionnelles, mobilisation de fonds de solidarité, etc.).

De son côté, l'AEFE a adopté une position très ferme à l'égard des velléités de non-paiement ou de réduction des frais de scolarité. Comme nous l'a expliqué son directeur, la multiplication des réductions de frais provoquerait un effet boule de neige d'un établissement à l'autre, et entraînerait le réseau sur une voie dangereuse. À terme, c'est l'ensemble de son fonctionnement qui s'en trouverait menacé, celui-ci reposant de 60 % à 70 % sur les droits d'écologie.

Nous comprenons la position de principe de l'Agence, mais nous appelons toutefois à une certaine souplesse dans l'étude des situations individuelles qui peuvent justifier l'octroi de facilités particulières.

Si les familles sont les premières victimes de la crise, les établissements sont à terme également menacés, en particulier les petites structures, qui ne disposent pas d'une trésorerie suffisante. Le directeur de l'AEFE a eu beau nous garantir qu'à ce jour, aucun établissement n'était dans un état critique, nous ne sommes pas aussi optimistes. Nous avons en effet eu écho de situations déjà très difficiles pour certains établissements.

Un autre effet collatéral de la crise est le risque d'une diminution des inscriptions à la rentrée prochaine. Les familles en difficultés, qu'elles soient françaises, issues du pays d'accueil ou de pays tiers, pourraient en effet se tourner vers des solutions moins coûteuses que l'enseignement français, comme le système public local ou le centre national d'enseignement à distance (CNED).

Si cette prévision se concrétisait, elle aurait évidemment des conséquences financières très graves sur les établissements. Certains pourraient être contraints de fermer. Les premières estimations de l'AEFE font état, sur l'année 2020, d'une baisse des ressources propres de 48 millions d'euros pour les établissements en gestion directe (EGD), d'environ 80 millions d'euros pour les établissements conventionnés, et de 100 à 120 millions d'euros pour les établissements partenaires.

Le 30 avril, M. Jean-Yves Le Drian, M. Gérard Darmanin, et M. Jean-Baptiste Lemoyne ont annoncé, par communiqué de presse, deux mesures de soutien aux familles et aux établissements du réseau :

- un aménagement, estimé à 50 millions d'euros, du dispositif des bourses scolaires permettant de tenir compte de la situation financière des parents d'élèves français en 2020 ;

- une avance, d'un ordre de grandeur estimé à 100 millions d'euros, de l'Agence France Trésor à l'AEFE, pour soutenir financièrement les établissements du réseau, quel que soit leur statut, afin qu'eux-mêmes puissent venir en aide aux familles, de toute nationalité, confrontées à des difficultés financières.

Les sommes débloquées seront, selon les termes mêmes du communiqué de presse des ministres, « *réévaluées plus précisément en juin* ».

Notre groupe s'étonne de cette méthode qui consiste à annoncer des mesures, sans avoir au préalable bâti un plan d'action dressant le constat exhaustif de la situation et apportant des solutions précises et chiffrées. Il est clair que ces annonces ont eu pour objectif de calmer les familles dont le mécontentement va grandissant.

Dans le même temps, un plan de sauvegarde du réseau a été annoncé et est en cours de préparation au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cette initiative est certes nécessaire, mais nous estimons qu'il aurait été préférable de travailler préalablement à l'élaboration de ce plan d'ensemble, plutôt que de recourir à des effets d'annonce.

L'aménagement du dispositif des bourses scolaires repose sur un élargissement de son accès et un assouplissement de ses critères. Il s'agit d'une bonne mesure, qui fait d'ailleurs consensus parmi les acteurs du secteur. Nous sommes cependant plus circonspects sur sa budgétisation (50 millions d'euros annoncés) qui pourrait s'avérer sous-calibrée par rapport aux besoins de court terme et de moyen terme. Nous demandons également que cet abondement se concrétise rapidement dans un prochain projet de loi de finances rectificative.

L'avance de France Trésor à l'AEFE a, quant à elle, provoqué des réactions beaucoup plus vives. Le dispositif choisi laisse en effet penser que l'opérateur sera obligé de rembourser les sommes avancées par l'Agence France Trésor. Or pour l'ensemble des acteurs du réseau, comme pour notre groupe de travail, ce système de solidarité à crédit est inconcevable, surtout en regard de la crise qu'a vécue l'AEFE en 2017 à la suite d'une coupe budgétaire drastique de 33 millions d'euros.

Pour désamorcer la polémique naissante, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a annoncé aux parlementaires représentant les Français de l'étranger que l'avance de l'Agence France Trésor pourrait être transformée en subvention à l'AEFE lors d'un prochain projet de loi de finances rectificative. Cette information a été confirmée par son secrétaire d'État lors d'échanges bilatéraux, et lors du récent débat en séance publique au Sénat sur la proposition de projet de loi concernant les Français de l'étranger.

Cependant, à ce jour, nous n'avons, en dehors de ces promesses orales, aucune garantie sur l'effectivité de cette transformation. L'AEFE nous a confirmé qu'elle devra rembourser à l'Agence France Trésor les sommes avancées, selon des modalités fixées dans une convention entre les deux institutions.

Or, demander à l'AEFE de rembourser les sommes prêtées pourrait l'entraîner dans une spirale financière ingérable, dont elle pourrait ne pas se remettre. C'est pourquoi nous estimons que le soutien financier à l'opérateur de l'État doit impérativement se traduire par un abondement du montant de sa subvention pour charges de service public.

Nous souhaitons en outre que le dispositif de soutien aux établissements soit strictement conditionné à des critères d'attribution très précis, et à une gestion transparente des fonds reçus.

Nous sommes tous convaincus, au sein de cette commission, que le réseau de l'enseignement français à l'étranger constitue un atout exceptionnel pour le rayonnement de la langue, de la culture et de la diplomatie d'influence françaises.

Face à l'ampleur de la crise qu'il traverse, il y a urgence à agir, en apportant une réponse d'ensemble, coordonnée, ambitieuse et dotée de moyens adaptés.

Mes collègues et moi-même formulons plusieurs recommandations en ce sens :

- réguler le niveau des frais de scolarité qui n'ont cessé de croître depuis une dizaine d'années, et qui ont atteint un seuil limite d'acceptabilité ;
- décider d'un moratoire sur le plan de développement du réseau, voulu par le Président de la République, qui prévoit le doublement de ses effectifs d'ici 2030. Alors que la survie de certains établissements est en jeu, il est totalement incohérent de continuer à homologuer de nouvelles structures. L'heure doit être à une totale mobilisation pour sauver et pérenniser le réseau existant ;
- mettre un frein au mouvement d'assouplissement des critères d'homologation, qui nuit à l'équité entre les établissements de statuts différents, et qui risque de porter atteinte à la qualité de notre enseignement reconnu de par le monde ;
- renouveler la confiance dans l'AEFE, qui joue le rôle de colonne vertébrale du réseau, tout en l'encourageant à une gestion transparente et rigoureuse ;
- mettre en place une procédure de suivi et d'évaluation des mesures contenues dans le futur plan.

Mme Claudine Lepage. – Nous avons travaillé dans le consensus, aussi je partage les conclusions présentées. M. Jean-Yves Le Drian et M. Jean-Baptiste Lemoyne ont annoncé que tous les établissements, quel que soit leur statut, seraient soutenus. J'é mets cependant une réserve : certains d'entre eux sont des établissements privés à but lucratif, dont la gestion n'est pas toujours transparente. Il est cependant difficile d'obtenir des informations chiffrées. L'agence doit ainsi exiger des justificatifs, et avoir un droit de regard sur leur gestion.

J'ai également une réticence à l'égard de l'assouplissement des critères d'homologation qui ont été mis en place pour développer le réseau. Il faut revenir à des fondamentaux. En effet, dans une même ville, de nouveaux établissements peuvent faire concurrence à ceux du réseau, ce qui n'est pas souhaitable. Récemment, une réunion de la commission d'homologation a débouché sur l'autorisation de 179 nouveaux établissements. Deux nouvelles réunions se tiendront en juillet et en octobre, ce qui donne une idée de cette marche forcée en avant.

Enfin, il est actuellement demandé à l'AEFE de ventiler des prêts entre des établissements fragilisés par la crise. Il est clair que certains d'entre eux seront dans l'impossibilité de rembourser les prêts dans les délais impartis, sauf à augmenter les frais de scolarité, qu'il leur est par ailleurs demandé de maîtriser, afin de ne pas provoquer le départ des familles. Cette situation est ingérable, et ne pourra *in fine* qu'exacerber la colère des familles. Elle fragilisera encore l'AEFE, tenue responsable du flou sur la nature des 100 millions d'euros d'aide promis par les ministres. Il me semble qu'il est temps de clarifier la situation. Cette aide sera-t-elle une avance ou une subvention ?

M. Damien Regnard. – J'insisterai sur ce dernier point. Le message du Gouvernement n'est toujours pas clair. Pour l'heure, il s'agit d'une avance de l'Agence France Trésor à l'AEFE. Cette dernière souhaiterait la récupérer auprès des établissements. Ce seraient donc les parents d'élèves français, étrangers, de pays tiers ou de pays d'accueil, qui financeraient cette avance. Nous souhaiterions des précisions supplémentaires, et nous les demanderons à M. Jean-Baptiste Lemoyne, car les réponses que nous obtenons diffèrent selon les interlocuteurs.

Face à ces inquiétudes, les parlementaires des Français établis hors de France ont été très sollicités depuis plusieurs semaines par les comités de gestion et les associations de parents d'élèves. Les taux de recouvrement pour le troisième trimestre sont très faibles. Les perspectives de réinscription pour la rentrée prochaine sont floues. L'inquiétude persiste. Les moyens mis à disposition permettraient de faire face à la crise qu'évoquait notre rapporteur sur les frais d'écologie du troisième trimestre, mais ne constitueraient en aucun cas une mesure sur l'année scolaire à venir. Notre groupe de travail devra donc exercer un suivi, à partir des remontées des ambassades et des services culturels dans chaque pays, qui permettront un état des lieux des établissements. Nous devons également suivre l'utilisation de ces fonds, qui pour l'heure, d'après les informations dont nous disposons, demeurent assez vagues.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je vous remercie. Nous aurons l'occasion cet après-midi de poser directement ces questions à M. Jean-Baptiste Lemoyne. Nous traiterons de la partie sur l'action culturelle et les alliances françaises dans un autre temps. Nous mettrons l'accent sur la situation du réseau de l'enseignement français à l'étranger, dont nous entendons beaucoup parler. Je préside le groupe d'amitié France-Egypte, et les conseillers consulaires sur place ne cessent de m'alerter sur cette problématique. Une réponse appropriée revêt donc une certaine urgence.

M. Max Brisson. – Je souhaiterais saluer ce rapport, qui présente les dangers que court ce modèle sur le plan de sa pérennité économique. Je souhaiterais interroger le ministre plus particulièrement sur l'impact de la crise pour les élèves eux-mêmes. Nous devons nous interroger sur l'attractivité de ce modèle, pour l'avenir de notre système, et analyser la réalité de la pérennité des apprentissages pour des élèves qui ont fait confiance au système français, mais qui risquent de se trouver en grande difficulté.

La téléconférence est close à 12 h 30.

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 16 heures 40.

Conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur le réseau culturel et éducatif français à l'étranger - Audition de M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (par téléconférence)

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – J'ouvre notre réunion de cet après-midi avec une certaine émotion car c'est la première fois, depuis deux mois et demi, que nous nous retrouvons en présentiel au Sénat. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que les outils de travail à distance sont, certes très utiles, mais qu'ils ne remplaceront jamais les échanges humains.

Nous auditionnons à cette occasion M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, que je remercie chaleureusement, en votre nom à tous, d'avoir honoré notre invitation en venant jusqu'à nous.

Monsieur le secrétaire d'État, nous souhaitons vous entendre sur les conséquences de la crise sanitaire pour le réseau éducatif et culturel français à l'étranger, auquel, vous le savez, notre commission est très attachée.

Nous avons eu depuis quelques semaines des échanges avec le ministre de l'éducation nationale, M. Jean-Michel Blanquer, avec qui nous n'avons pas manqué d'aborder cette question. Il était cependant important que nous vous entendions.

Compte tenu de la situation, qui est préoccupante, nous avons souhaité mettre en place, mi-avril, un groupe de travail pour suivre la gestion de la crise dans ce secteur. Il est animé par notre rapporteur des crédits de l'action culturelle extérieure, M. Claude Kern, et composé de Mme Claudine Lepage et M. Damien Regnard. Ce groupe nous a ce matin présenté ses constats et recommandations concernant le réseau de l'enseignement français à l'étranger. Le panorama qu'il nous a dressé est, je dois dire, particulièrement sombre.

Le réseau traverse en effet l'une des plus graves crises de son histoire. Les familles sont touchées de plein fouet par les conséquences économiques de la crise sanitaire, et certaines d'entre elles considèrent que la continuité pédagogique n'est pas à la hauteur des frais de scolarité dont elles s'acquittent. Les établissements, en particulier ceux dotés d'une faible trésorerie, font face à de grandes difficultés financières, et courent le risque d'une probable perte d'effectifs à la rentrée prochaine. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), qui fête cette année son trentième anniversaire, est très impliquée dans la gestion de cette crise, pour venir en aide aux établissements. Néanmoins, elle ne dispose sans doute pas de marges de manœuvre budgétaires suffisantes.

Face à cette situation particulièrement dégradée, vous avez annoncé, le 30 avril dernier, deux mesures de soutien aux familles et aux établissements. Nous sommes impatients d'avoir des précisions à leur sujet car elles nous paraissent encore floues, surtout s'agissant de leurs modalités financières.

Un plan global de soutien au réseau est également en préparation au ministère. Pourriez-vous nous dire sur quelles pistes vous travaillez, et à quelle échéance ce plan sera présenté ?

Nous aimerions ensuite vous entendre sur la situation de notre réseau culturel car les instituts français et les alliances françaises sont eux aussi fortement ébranlés par cette crise, qui risque de s'inscrire dans la durée.

Je préside par ailleurs le groupe interparlementaire d'amitié France-Égypte, et je peux témoigner que le lycée du Caire fait également face à un certain nombre de problématiques. Tous ceux qui participent à ces groupes d'amitiés, en lien avec les pays du monde entier, font état de remontées comparables.

Après votre propos liminaire, notre rapporteur et ses collègues du groupe de travail vous interrogeront, puis je donnerai la parole aux intervenants de chaque groupe.

M. Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État. – Madame la Présidente, je vous remercie pour cette audition.

Le réseau de l'enseignement français à l'étranger est très clairement un joyau national. Il s'agit d'un outil éducatif puisque ses établissements, aux quatre coins du monde, permettent aux Français établis hors de France de bénéficier de la promesse républicaine. J'ai moi-même été scolarisé dans ce réseau pendant plusieurs années.

Il s'agit par ailleurs d'un outil d'influence, en tant que premier lien entre les citoyens du monde et notre pays. Nous leur donnons là ce que nous avons de meilleur en nous, c'est-à-dire notre éducation. Tout cela milite pour faire du sauvetage de l'enseignement français à l'étranger une priorité.

La crise sanitaire constitue un choc sans précédent pour notre nation, dans tous les secteurs. Il faudra encore de longs mois pour que nous retrouvions notre vie d'avant, qui sera nécessairement quelque peu différente. Il ne faut pas oublier que les premiers touchés furent nos compatriotes établis en Asie, dès le mois de janvier 2020. Ils ont dû eux aussi affronter les craintes liées à la pandémie, et certains continueront à être exposés à ce virus, dans des pays dont le système de santé n'est parfois pas suffisant pour couvrir les besoins. Nous avons-nous-mêmes constaté à quel point cette lutte est impitoyable.

Le 30 avril dernier, avec MM. Jean-Yves Le Drian et Gérard Darmanin, nous avons présenté un plan de soutien massif à nos compatriotes établis hors de France, d'un montant de 220 millions d'euros. Il comprend tout d'abord un dispositif sanitaire, qui repose sur des capacités d'évacuation à chaque instant, grâce à trois avions prépositionnés, et des capacités d'emport individuelles ou en petit groupe. Nous avons d'ores et déjà procédé à un certain nombre d'évacuations sanitaires. J'en profite pour saluer l'action de M. Damien Regnard, qui a été très investi pour traiter le cas d'un de nos compatriotes au Kenya touché par la Covid-19, et qui a dû être évacué vers La Réunion.

Le plan comporte ensuite un dispositif de soutien social, consistant en une aide sociale d'urgence. Nous avons calibré 50 millions d'euros pour apporter des aides ponctuelles à des Français qui rencontreraient des difficultés. Néanmoins, la part prépondérante de ce plan de soutien porte sur le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Elle comprend un volet « bourses », permettant de traiter la question des frais de scolarité pour

cette année et l'année suivante. Un autre volet prévoit une avance de trésorerie à l'AEFE, pour que celle-ci puisse mettre à disposition des établissements des moyens leur permettant d'agir vis-à-vis des familles.

Il apparaît en effet nécessaire d'agir à trois niveaux, celui des établissements, des familles, et de l'agence elle-même. L'enseignement français à l'étranger comprend 522 établissements, qui se décomposent en trois grands types : 71 établissements en gestion directe (EGD) ; 66 établissements conventionnés ; 295 établissements partenaires. 375 000 élèves y sont scolarisés, dont les deux tiers sont étrangers, et un tiers constitué de nationaux. Ces communautés éducatives sont autant de « morceaux » de France, et les élèves étrangers y apprennent avec leurs camarades bien plus que la langue française, l'histoire ou les mathématiques. Un certain vivre-ensemble, au cœur de nos valeurs républicaines, y est en effet partagé. Cette question des valeurs est du reste très présente dans notre conception de l'homologation des établissements.

Le Président de la République avait souhaité donner un nouvel élan à cet enseignement français à l'étranger. Nous avons ainsi présenté à l'automne dernier avec MM. Jean-Michel Blanquer et Jean-Yves Le Drian un plan de développement, qui avait pour ambition de doubler le nombre d'élèves d'ici 2030. Il s'agissait de conforter et d'agrandir ce réseau. Aujourd'hui, il convient en premier lieu de sauver l'existant, sans néanmoins renoncer à nos objectifs de développement. Nous devons manier le microscope pour le court terme, et la longue-vue pour atteindre cet horizon ambitieux.

La campagne d'homologation 2019-2020 a connu une forte augmentation du nombre de premières demandes, et d'extension d'homologation, puisque 99 dossiers ont été présentés. Cela représente une hausse de 20 % par rapport à l'année passée, et de près de 60 % sur les trois dernières années. La dynamique était donc enclenchée. La procédure d'homologation avait été simplifiée, en abaissant le nombre de pièces demandées, ou en offrant la possibilité de postuler dès la première année d'ouverture. Cet élan n'avait cependant pas amoindri les hauts standards de qualité posés par le ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse.

Cette campagne a naturellement été affectée par la crise sanitaire. Des missions d'inspection sont dépêchées pour instruire les demandes. Sur les 99 dossiers, 42 missions n'ont pu être menées. Un dispositif alternatif a été mis en place, en portant le nombre de commissions interministérielles d'homologation d'une à trois. Une première s'est réunie le 19 mai 2020, et sera suivie par une deuxième en juillet, et une troisième en octobre. Nous espérons pouvoir reprendre, au fur et à mesure que l'épidémie se résorbe, ces missions d'inspection.

Notre ambition est à la fois d'apporter des réponses aux familles et aux établissements. La crise a entraîné la fermeture de leur presque totalité. Jusqu'à 520 écoles ont dû être fermées sur 522. Des perspectives d'amélioration se dessinent aujourd'hui, puisque 92 établissements ont rouvert, parfois partiellement. En particulier, 50 % des établissements situés en Europe ont pu le faire.

Il a fallu relever un défi sans précédent pour assurer la continuité pédagogique. Les ressources du Centre national d'enseignement à distance (CNED) ont été très précieuses pour ce faire. Elles ont été mises à disposition du réseau. L'AEFE a joué un rôle d'ensemblier du dispositif de continuité pédagogique, avec l'élaboration d'un vade-mecum très régulièrement actualisé. Cet outil s'est avéré très utile pour les chefs d'établissements. Je

salue également la Mission laïque française (MLF), qui s'est appuyée sur sa plateforme de formation, le forum pédagogique, pour accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de l'accompagnement à distance. La MLF a un vrai savoir-faire en matière numérique, avec un certain nombre de pratiques pédagogiques très stimulantes.

La fermeture massive des établissements a eu des conséquences sur l'organisation des examens nationaux, tels que le baccalauréat, ou le diplôme national du brevet. Le baccalauréat de français doit faire l'objet d'annonces par le ministre de l'éducation nationale dans les prochains jours. Tous les candidats scolarisés dans les établissements français à l'étranger, homologués ou en cours d'homologation, seront évalués en contrôle continu, sur la base du livret scolaire, des notes obtenues au cours de l'année, jusqu'à la date du début du confinement en France.

Un bon dialogue interministériel et les échanges avec les acteurs du réseau ont permis de prendre en compte un certain nombre de spécificités locales. Les établissements d'Asie, qui ont fermé dès la mi-janvier, ont été autorisés à comptabiliser les notes entre cette date et la mi-mars. Nous avons également intégré dans ce système de contrôle continu des candidats individuels issus d'établissements ayant entrepris la démarche d'homologation, même si celle-ci n'était pas encore effective. Cette mesure était nécessaire pour témoigner de l'importance que nous accordons à l'homologation, et de la qualité des personnels engagés dans ce processus.

En revanche, les candidats issus d'établissements étrangers, n'ayant pas engagé de procédure d'homologation, devront passer les épreuves programmées au début de l'année scolaire 2020-2021, tout comme les candidats individuels. C'est sans doute regrettable pour certains jeunes, qui n'auront pas les résultats du baccalauréat avant l'été. Néanmoins, il était nécessaire de faire preuve de cohérence en ce qui concerne l'importance de l'homologation.

La crise sanitaire a affecté de très nombreuses familles françaises et étrangères. La baisse subite de leurs revenus les a parfois conduites à n'être plus en mesure de payer les frais de scolarité, notamment pour le troisième trimestre. Les établissements ont parfois octroyé aux familles les plus en difficulté des facilités de paiement, sous la forme d'échéanciers, ou en remboursant des frais annexes (restauration, transport).

Il existe également une incertitude sur les effectifs de la prochaine rentrée scolaire même si, à ce jour, il est difficile de faire une évaluation précise.

La trésorerie de certains établissements, notamment celle des plus petits, est par ailleurs soumise à certaines tensions, qui ne sont pas sans impact sur les recettes de l'AEFE. Cette dernière intègre en effet dans son budget les droits d'écologie perçu pour l'ensemble des EGD, la participation des résidents, et la participation financière complémentaire due par les EGD et les établissements conventionnés. A ces recettes s'ajoute également la contribution des 295 établissements partenaires au fonctionnement du réseau. La situation actuelle met donc en péril l'équilibre budgétaire de l'AEFE, qui a déjà consenti un certain nombre d'économies ces dernières années.

Dans ce contexte, nous avons souhaité mettre en œuvre un certain nombre de mesures. Elles sont le fruit d'un travail avec les parties prenantes de l'enseignement français à l'étranger, et d'un dialogue avec des parlementaires et le président de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE). Les partenaires sociaux ont également été consultés par mon cabinet. Parmi les souhaits souvent exprimés figuraient des demandes fortes en ce qui

concerne les frais de scolarité. Le montant d'un trimestre d'écolage dans le réseau représente environ 650 millions d'euros. Une mesure de réduction de frais de scolarité, même symbolique, mais généralisée à tous les niveaux, et inconditionnelle, pèserait donc sur les établissements et l'agence. Aussi, nous avons décidé de mettre en place des dispositifs pour venir en aide aux familles qui rencontraient le plus de difficultés, tant françaises qu'étrangères. Il s'agit d'une condition *sine qua non* pour permettre à ces familles de maintenir leurs enfants dans notre réseau.

Ce plan d'urgence a pour principe de ne pas exclure des enfants en raison des difficultés économiques de leurs familles. Il convient également de ne pas écarter certains établissements du périmètre de ces aides. Quels que soient leurs statuts, nous souhaitons qu'ils puissent être accompagnés. Le programme 151 se voit ainsi abondé à hauteur de 50 millions d'euros sur l'aide à la scolarité. Les familles peuvent dès à présent déposer des recours gracieux, auprès de l'AEFE, pour obtenir une bourse. Ce recours est ouvert à la fois aux familles qui bénéficiaient déjà d'une bourse, et qui peuvent demander une révision de leur barème, mais également à celles qui n'en bénéficiaient pas, et qui peuvent à titre exceptionnel déposer une demande.

Nous avons pour l'heure reçu 3 800 recours. Pour qu'ils soient étudiés, les commissions locales des bourses ont été invitées à prendre en compte la situation économique des familles en 2020. D'habitude, elles se prononcent à partir des éléments de l'année précédente. Or la perte de revenus pouvant être subite, l'appréciation au regard des revenus actuels était importante. Un certain nombre d'assouplissements ont par ailleurs été apportés en ce qui concerne la prise en compte du patrimoine. Au Maroc, par exemple, 40 000 élèves sont scolarisés ; nous y avons reçu 500 demandes supplémentaires.

Pour soutenir la trésorerie des établissements, et que ceux-ci puissent eux-mêmes consentir des dispositifs d'aides aux familles étrangères que nous ne pouvons aider directement, nous avons acté, en accord avec le ministère de l'Action et des Comptes publics, le déblocage d'une avance de l'Agence France Trésor, à hauteur de 100 millions d'euros. Cette mesure est actuellement discutée par le conseil d'administration de l'AEFE, qui se déroule par voie électronique. Il doit se clore demain.

Afin de garantir que ces aides soient adaptées aux besoins des établissements, l'étude des dossiers fera l'objet d'une concertation, qui associe tous les acteurs de la communauté éducative, et nos ambassades. Le plan de développement de l'AEFE d'octobre 2019 faisait de l'ambassadeur un élément central. Nous tenons à ce que les ambassades jouent également ce rôle dans la mise en œuvre de ces mesures d'urgence, même si l'AEFE, en qualité d'opérateur, instruit les demandes.

Notre préoccupation est de permettre aux EGD et aux établissements conventionnés de mettre en place un étalement des frais de scolarité, voire parfois de déposer des dossiers de remise gratuite. Les établissements partenaires ont par ailleurs été exemptés des frais de participation au fonctionnement du réseau, pour leur redonner des marges de manœuvre. Le lien de ces derniers avec le réseau est d'une nature particulière. Pour pouvoir les aider directement, nous leur avons proposé la possibilité de solliciter un conventionnement temporaire. En effet, à la différence des EGD et des établissements conventionnés, ils n'ont pas une mission de service public. À travers ce conventionnement temporaire, nous souhaitons leur ouvrir la possibilité de solliciter des aides. Là aussi, il ne s'agit pas de nationalisation, mais de pragmatisme.

Les EGD et les établissements conventionnés pourront par ailleurs envisager de réduire les frais de scolarité du troisième trimestre pour les classes de maternelles, par exemple, dans une limite de 30 %. Ils pourront également limiter l'augmentation des frais de scolarité de l'année prochaine.

L'AEFE pourra soutenir ces mesures par cette avance de trésorerie délivrée par l'Agence France Trésor. M. Jean-Yves Le Drian et moi-même l'avons indiqué lorsque nous discutons de la proposition de loi relative aux Français de l'étranger, cette avance a vocation à être transformée en crédits budgétaires. Nous savons pouvoir compter sur le soutien des parlementaires en la matière.

Grâce à ce plan de soutien, nous sommes ainsi en mesure d'apporter une réponse globale car elle s'adresse à tous les établissements du réseau et à toutes les familles, françaises comme étrangères. Elle est également ciblée, dans la mesure où l'aide se fondera sur une analyse précise des besoins.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je vous remercie pour cet état des lieux très important sur l'enseignement français à l'étranger et l'AEFE. Par la suite, nous pourrions évoquer les instituts et les alliances françaises.

M. Claude Kern, rapporteur. – Nous avons constitué un groupe de travail, qui a consacré une première partie de ses travaux à la situation de l'enseignement français à l'étranger. Nous avons prévu de nous intéresser au secteur culturel dans une deuxième phase. L'objectif du groupe était de dresser des constats, mais également de formuler des propositions. Nous vous les soumettrons prochainement.

Dans cette commission, nous sommes tous convaincus de l'importance de ce réseau, et du fait qu'il constitue un atout exceptionnel pour le rayonnement de la langue, de la culture, et de la diplomatie d'influence françaises. Face à l'ampleur de la crise, il y a urgence à agir, en apportant une réponse d'ensemble, coordonnée, ambitieuse, et dotée de moyens adaptés.

Nous partageons votre constat, mais je vous soumettrai pour commencer deux questions. Notre groupe de travail s'étonne que les deux mesures de soutien aux familles et aux établissements aient été annoncées le 30 avril, dans des termes relativement flous, sans qu'un plan d'action dressant le constat exhaustif de la situation, et apportant des solutions précises et chiffrées, n'ait été bâti préalablement. Pourquoi cette méthode ?

Vous avez évoqué l'avance de l'Agence France Trésor à l'AEFE. Les 100 millions d'euros seront bienvenus. Mais le dispositif choisi laisse penser que l'opérateur sera obligé de rembourser les sommes avancées. Or pour l'ensemble des acteurs du réseau, comme pour notre groupe de travail, ce système de solidarité à crédit est inconcevable. M. Jean-Yves Le Drian et vous-même avez annoncé aux parlementaires représentant les Français établis hors de France que l'avance pourrait être transformée en subvention lors d'un prochain projet de loi de finances rectificative (PLFR). Vous avez confirmé cette information la semaine dernière au Sénat. Néanmoins, l'AEFE continue à considérer qu'il lui faudra rembourser les sommes avancées, selon des modalités fixées dans une convention entre les deux institutions. Demeurer sur cette position reporterait cette charge sur les parents, qui feront face à une augmentation des frais d'écolage. Quelle garantie autre qu'orale pouvez-vous apporter sur l'effectivité de cette transformation de l'avance en subvention ?

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – L'absence d'un constat exhaustif lors de nos annonces, que je qualifierais plutôt de génériques que de floues, s'explique par le caractère d'urgence de la situation. Nous avons alloué immédiatement 50 millions d'euros de crédits d'aide sociale, auxquels s'ajoutent les 100 millions d'euros de l'avance de l'Agence France Trésor. Ces sommes ne seront peut-être pas intégralement utilisées, ou au contraire, peut-être sera-t-il nécessaire de les accroître. Il était important en tous les cas de pouvoir doter le réseau de ces moyens immédiatement.

Le PLFR-2 avait déjà été voté, aussi aucun train budgétaire ne permettait de prendre des mesures additionnelles. L'avance a permis d'apporter une réponse immédiate aux problèmes de trésorerie de l'AEFE, et par répercussion, à ceux d'un certain nombre d'établissements demandeurs. Je réaffirme notre total engagement pour obtenir la conversion de cette avance en crédits budgétaires. Cette solution est partagée par notre hiérarchie, au-delà de M. Jean-Yves Le Drian et moi-même. Des réponses seront apportées dans les prochains textes budgétaires, mais l'AEFE doit naturellement tenir compte de la situation qui prévaut juridiquement. Dès lors qu'elle contracte une avance, elle ne peut anticiper le vote d'une mesure législative, aussi s'accommode-t-elle de ce premier outil. Je précise que son taux est particulièrement bas, à 0,1 %.

M. Claude Kern, rapporteur. – Cet argent est annoncé, mais pouvez-vous nous dire quand il sera débloqué ? L'AEFE et les familles l'attendent en effet. Par ailleurs, le ministère de l'économie et des finances partage-t-il votre position ?

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Le conseil d'administration de l'AEFE qui se tient actuellement doit valider ce dispositif, et l'usage de ces avances. Il prendra fin demain à 10 heures. Cela ne nous a pas empêchés de communiquer auprès des établissements et des familles, comme en attestent les 4 000 recours déjà déposés. Si j'en crois les communications d'un certain nombre de parlementaires à l'issue de la réunion du 30 avril avec MM. Gérald Darmanin et Jean-Yves Le Drian, ces mesures étaient attendues, et ont été saluées. Il existe une convention entre l'AEFE et l'Agence France Trésor pour la mise à disposition de cette avance. Il n'y a donc pas d'ambiguïté juridique. Le ministre des Comptes publics assistait par ailleurs à cette réunion, et approuve cette mesure.

Mme Claudine Lepage. – Je souhaiterais commencer par vous remercier pour le rapatriement des 180 000 Français qui étaient bloqués un peu partout dans le monde. Cela mérite d'être salué.

Il me semble que le vote du conseil d'administration de l'AEFE qui se tient actuellement est délicat. Je ne fais pas partie de ceux qui souhaitent la mort de l'AEFE, bien au contraire. Néanmoins, il lui est demandé de ventiler des prêts entre des établissements fragilisés par la crise. Certains seront dans l'incapacité de les rembourser dans les délais impartis, sauf à augmenter les frais de scolarité, qu'on leur demande par ailleurs de maîtriser, afin de ne pas provoquer le départ des familles. Cette situation est difficilement gérable. Elle ne peut qu'exacerber la colère de ces dernières, et fragiliser l'AEFE, tenue pour responsable du flou sur la nature des 100 millions d'euros d'aides promise par les ministres. Il est donc difficile de voter la mise en œuvre de ces avances.

Je suis en outre gênée que ce plan de sauvetage prévoie d'aider tous les établissements. Parmi les établissements partenaires figurent en effet un certain nombre d'établissements privés, dont la gestion est opaque. Il me semble problématique que l'État

avance de l'argent sans bien savoir comment il sera utilisé. Il est souhaitable de les aider, à condition que leur gestion soit transparente.

Par ailleurs, vous avez évoqué la convention temporaire qu'ils pourraient être amenés à signer avec l'AEFE, au cas où ils ne pourraient pas rembourser. Nous avons entendu hier que les parents d'élèves étaient farouchement opposés à ce conventionnement temporaire. Les établissements le sont aussi. En effet, s'ils sont d'accord pour recevoir de l'argent de l'État français, il se refuse à signer quoi que ce soit avec lui. Cela me gêne.

Dans le cadre de la préparation du plan de soutien, notre groupe de travail demande que la question du niveau des frais de scolarité soit traitée. Ils n'ont en effet cessé de croître depuis des années, et atteignent aujourd'hui un seuil limite d'acceptabilité. La population susceptible de s'inscrire dans les écoles françaises n'est ainsi plus la même qu'auparavant. Peut-être faudrait-il réfléchir à un mécanisme de régulation, sans porter atteinte à la structure de financement du réseau. J'ai rédigé un rapport il y a quelques années sur cette question. Certaines propositions ont été regardées avec bienveillance à l'époque, d'autres non. Nous étions alors dans un ancien monde. Mais je crois que certaines d'entre elles restent d'actualité.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Près de 190 000 Français bloqués hors de France ont pu revenir depuis la mi-mars. Nous nous souvenons tous au début de la crise, du nombre important d'appels en provenance du Maroc. Un certain nombre de dispositions avaient en effet été prises par les autorités marocaines, et beaucoup de Français souhaitaient pouvoir rentrer sur le territoire. Plus de 120 vols ont permis de faciliter le retour de 20 000 Français. Nous en sommes aujourd'hui à 200 vols depuis le Maroc.

Des situations similaires se sont aussi présentées dans la ville d'Iquitos, en Amazonie, aux Philippines, ou encore aux Fidji. Les parlementaires des Français établis hors de France ont été associés à ce travail, et ont signalé un certain nombre de cas. Nous poursuivons notre travail puisque nous avons obtenu le doublement des capacités pour le Maroc. Nous sommes ainsi passés de quatre vols hebdomadaires à huit. Une nouvelle compagnie, ASL Airlines, met également en place des vols depuis l'Algérie. Cela permettra d'apporter une réponse aux quelques milliers de Français qui en ont encore besoin. Un trafic maritime a également été mis en place pour rapatrier des détenteurs de camping-cars depuis Agadir, notamment. Un bateau a relié hier Tanger à la France.

La différence entre un établissement conventionné et un établissement partenaire tient précisément à ce que nous ne disposons pas de tous les éléments de gestion de ce dernier. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à ce que nos ambassadeurs apprécient la situation. Ils connaissent en effet le tissu social et éducatif. Cette appréciation nous permettra de déclencher des dispositifs de suivi et de soutien. Nous devons adopter une philosophie similaire à celle des prêts garantis par l'État (PGE). Le ministère de l'Économie et des Finances a notamment recommandé à un certain nombre de grandes entreprises de ne pas verser de dividendes. Nous pouvons considérer que le soutien est conditionné à la preuve que devront apporter les établissements d'avoir pris un certain nombre de mesures.

Même si le conventionnement temporaire a pu susciter des débats, il n'existe pas d'autre solution juridique. L'État ne peut aider une structure privée à l'étranger sans cette garantie. Il convient d'être pragmatique. Nous offrons cette possibilité, libre aux établissements de la solliciter.

Les parents prennent aujourd'hui en charge deux tiers des frais de scolarité. La subvention d'État se monte à 400 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les 100 millions d'euros de bourses. C'est pourquoi, dans le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, je me suis battu pour accroître la participation des parents d'élèves au conseil d'administration de l'AEFE. L'idée est qu'ils passent de deux à quatre. Par ailleurs, j'ai demandé à ce que les conseils d'établissements où ils siègent puissent être saisis en amont des projets de budgets. Ces mesures seront appliquées à l'automne prochain. Qui paie a le droit d'être associé et informé des décisions. Je serai du reste intéressé par des mesures permettant de réguler ces frais de scolarité, tout en préservant les capacités d'action du réseau.

M. Damien Regnard. – Je tiens à vous remercier pour les échanges que nous avons eus au cours de ces dernières semaines sur les Français établis hors de France, et l'enseignement français à l'étranger. Je vous signale que notre compatriote rapatrié depuis le Kenya, après plusieurs semaines entre la vie et la mort, a pu revenir en métropole la semaine dernière, pour trois mois de rééducation.

Notre groupe a travaillé sur les nombreux défis auxquels notre réseau fait face. Parmi nos recommandations, je souhaiterais revenir sur deux points. Alors que la survie de nombreux établissements est en jeu, il nous semble aujourd'hui incohérent de poursuivre l'objectif de doublement du nombre des élèves d'ici 2030. L'heure doit être à une totale mobilisation pour sauver et pérenniser coûte que coûte le réseau existant. Cet outil de soft power diplomatique et de rayonnement doit être considéré comme un investissement, et non comme une charge.

De plus, nous savons que 35 demandes d'homologation seront examinées lors de la prochaine commission interministérielle du mois de juillet. Au-delà de la baisse d'exigence des critères qualitatifs d'homologation que nous regrettons, l'extension du réseau serait une charge financière supplémentaire, puisque ces établissements nouvellement homologués entreraient alors dans le plan de soutien financier décidé à la suite de la crise sanitaire et économique. C'est pourquoi nous souhaitons demander un moratoire sur le plan de développement du réseau. Cette possibilité fait-elle partie de vos scénarii de travail ? À défaut, envisagez-vous de reconsidérer l'assouplissement des critères d'homologation, qui nous semble à terme préjudiciable à la qualité de l'enseignement ?

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – J'ai évoqué dans mon propos liminaire le fait qu'il ne fallait pas abandonner l'ambition d'accroître le nombre d'élèves scolarisés dans le réseau, à la fois dans les établissements existants, et parfois, dans des établissements que nous y intégrerons s'ils remplissent un certain nombre de critères. Il existe une croissance démographique dans certaines zones géographiques, où des pays se développent à grande vitesse. L'éducation est souvent un investissement pour les parents. Il serait dommage que nous laissions s'échapper cette opportunité d'offrir un accès à l'éducation à la française, et la capacité à accueillir plus tard ces élèves dans le supérieur. Naturellement, la priorité actuelle est le sauvetage du réseau. Néanmoins, nous devons avoir une vision large de la France. Ces deux objectifs sont conciliables, dans des temporalités différentes.

Par ailleurs, je souhaite redire que nous ne transigeons pas sur le contenu des critères d'homologation. Nous assouplissons un certain nombre de procédures administratives. Le ministère de l'éducation nationale est du reste très vigilant en la matière. Je souhaite concilier sauvetage et ambition. Il s'agit d'être conquérant.

M. Jacques Groperrin. – Je souhaiterais revenir sur la question du baccalauréat. Il est indispensable que des réponses soient apportées aux familles. Des cellules pourraient-elles être chargées de répondre à leurs questions ?

Je voudrais revenir sur l'avenir du plan de développement de l'AEFE. L'agence fête cette année ses trente ans et avait, à cette occasion, proposé le thème du pari de l'éducation humaniste pour le programme Ambassadeurs en herbe. Certains projets devaient être récompensés au cours d'une rencontre internationale en mai 2020. Il s'agissait de faire de nos établissements des outils de diplomatie et d'influence. Les dossiers ont été rendus le 15 février, et une sélection est intervenue en mars. Qu'en est-il de ce projet ? 40 millions d'euros l'appuyaient.

M. Claude Malhuret. – Nous avons parlé des aides aux établissements d'enseignement français à l'étranger. Mais qu'en est-il des 250 établissements d'enseignement du français langue étrangère ? Ils sont extrêmement importants du point de vue économique, touristique, et pour la défense de la langue française et de la francophonie. Or ces établissements sont significativement pénalisés par la chute du nombre de voyages d'étrangers en France. Ils estiment ainsi à 90 % la chute de leurs enseignements et de leurs recettes. Des mesures d'aides sont-elles envisagées ? Bénéficieront-ils du dispositif de prolongation de l'activité partielle, comme le secteur du tourisme, et du report ou de l'annulation des charges patronales ? Un certain nombre d'entre eux risque en effet la faillite.

M. Max Brisson. – Je salue également votre travail pour rapatrier nos compatriotes, que j'ai pu constater pour certains habitants de mon département. Il en reste par ailleurs quatre au Maroc. Je salue également le travail du groupe sur les difficultés structurelles du réseau, auquel je suis attaché pour y avoir enseigné, avant même que l'AEFE n'existe.

Je souhaiterais vous interroger sur la situation des élèves du réseau, qui sont loin de ces considérations macroéconomiques, par ailleurs essentielles. Il existe, au niveau national, 4 % à 5 % de décrocheurs, et 20 % d'élèves qui se désengagent. Dans le réseau, quelle est l'ampleur de cette rupture vis-à-vis des apprentissages, par établissement ou secteur ? Je mesure à quel point les situations peuvent différer selon les pays, les établissements, et les populations qu'ils accueillent.

Par ailleurs, le ministre de l'éducation nationale essaie de mettre en place en France toutes les remédiations nécessaires pour la rentrée. L'AEFE s'y prépare-t-elle aussi, avec un calendrier décalé selon les zones géographiques ?

Enfin, malgré la crise du système, qui est antérieure à la crise sanitaire, la qualité pédagogique est un atout pour nos établissements. Vous avez évoqué les innovations qui pouvaient être mises en œuvre, notamment à propos de la MLF. Ne sont-ce pas là des sources d'inspiration pour rénover notre système, et lui redonner l'attractivité qui assurait sa force par le passé ?

Mme Céline Brulin. – Quand les crédits que vous avez évoqués seront-ils formalisés ? Vous nous avez rassurés sur le fait que l'avance de l'Agence France Trésor serait transformée en ligne budgétaire. Un certain nombre d'autres mesures seront intégrées au projet de loi de finances (PLF) 2021, et non dans un PLFR. Or avec la part de plus en plus importante du financement des familles pour le réseau, et avec la crainte d'une diminution du nombre d'élèves, il me semble que ces mesures devraient être inscrites dans un PLFR.

Par ailleurs, les établissements rouvrent lorsque les pays où ils sont implantés rendent cela possible. Comment concevoir les remédiations nécessaires, avec des rythmes potentiellement très différents d'un établissement à l'autre ?

Mme Laure Darcos. – La crise va-t-elle compromettre certains financements des années croisées à venir des instituts français à l'étranger ? Remettra-t-elle en cause la politique culturelle extérieure ?

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Face à cette crise, un certain nombre de personnels d'éducation dits en postes à risque dans des lycées français ont regagné la métropole. Je souhaiterais savoir dans quelle proportion et avec quelles difficultés organisationnelles ? Je sais notamment que le proviseur du lycée du Caire a été contraint de rentrer en France.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Notre choix, plutôt que de mettre en place une cellule d'information centralisée, a été de faire en sorte que les établissements soient des centres ressources et qu'ils informent les familles. Le principe de subsidiarité permet une agilité bien supérieure.

Le programme des Ambassadeurs en herbe est un concours de joute oratoire pour les élèves du réseau. Il était impossible de le mettre en place cette année. La plupart des événements prévus pour fêter les trente ans de l'AEFE ont dû être ajournés. Lorsque nous reviendrons à une situation plus normale, il pourra être souhaitable d'en reprogrammer certains. Nous sommes très attachés à ce type d'événements.

En ce qui concerne les alliances françaises sur le territoire national, les propos du Président de la République étaient très volontaristes pour le monde de la culture. Dans son allocution du 13 avril, il a précisé que le secteur du tourisme, de la culture, des sports et de l'événementiel devait bénéficier d'un traitement particulier. Par exemple, les différents domaines de la culture sont intégrés dans les exonérations de charges de mars à juin. Ce tableau sera soumis au Parlement, dans le PLFR-3, d'ici quelques jours. Ces secteurs continueront à bénéficier d'une activité partielle plus favorable que d'autres, et ce jusqu'à la fin de l'année.

En ce qui concerne les 800 alliances françaises dans le monde, 650 ont dû être fermées, à l'instar des 117 instituts culturels locaux. Quelques-uns de ces établissements commencent à rouvrir. Un certain nombre d'entre eux ont par ailleurs mis en place des mesures de continuité, grâce au numérique. De fait, les activités générant des recettes ont connu une certaine baisse (cours de langue, organisation d'examens et de certification).

Nous avons identifié une trentaine de postes en situation fragile, y compris au sein de certains établissements dans de grands pays (États-Unis, Chine, Japon, Turquie). Nous sommes très vigilants les concernant. Une dizaine d'autres fait l'objet d'une surveillance accrue, en Argentine, au Mexique, en Indonésie et au Vietnam. À l'inverse, quelques établissements ont fait preuve d'une belle résilience budgétaire, notamment en Afrique et dans certains pays européens. Nous avons commencé un recensement de leurs besoins. Tout sera fait pour que ces établissements passent le cap. Nous finalisons un certain nombre de mesures, dont nous pourrons rediscuter dans le courant du mois de juin.

Le directeur de l'AEFE serait plus en mesure de fournir des données sur le décrochage par établissement et par pays. Je collecterai cependant ces données, et vous les transmettrai dans une réponse écrite.

Nous sommes placés en concurrence avec d'autres systèmes d'enseignement. Des établissements anglophones se développent. Nous avons beaucoup d'atouts, mais nous ne devons pas renoncer, pour rester attractifs, à favoriser l'apprentissage d'autres langues. Le Président de la République, lorsqu'il avait évoqué son plan pour le développement de la francophonie, avait souligné l'importance du plurilinguisme. La France porte l'apprentissage de la deuxième langue dans un certain nombre d'enceintes, telles que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le français est en effet bien placé pour être la deuxième langue choisie. Le plurilinguisme est un élément d'attractivité pour le réseau, comme le numérique, dont nous devons nous emparer pleinement.

L'AEFE dispose déjà d'une trésorerie, qui lui permet d'avancer des sommes aux établissements qui en ont besoin. Nous avons prévu l'avance pour pouvoir compléter ces montants. Ces avances seront disponibles au mois d'août, mais l'AEFE n'attend pas. Avec M. Jean-Yves Le Drian, nous portons cette position de la transformation en crédits budgétaires dans toutes les discussions interministérielles dédiées, notamment celle sur le PLFR-3. Une ventilation est possible entre celui-ci et d'autres mesures budgétaires pour 2021, mais l'idée est de sanctuariser cette somme le plus vite possible.

Les années croisées sont des moments très importants d'un point de vue culturel, mais également diplomatique. Il faut continuer au même rythme, tout en s'adaptant aux contraintes. L'année 2020 prévoyait une saison Africa. Je crois qu'il faut demeurer volontariste car en matière d'influence, nous avons pu constater que la crise était l'occasion pour un certain nombre de puissances émergentes de déployer davantage leur soft power.

Le nombre de professeurs ayant dû regagner la métropole est de l'ordre de quelques dizaines. La plupart du temps, ils ont contribué à la continuité pédagogique de là où ils se trouvaient. S'agissant des Français établis hors de France de façon pérenne, M. Jean-Yves Le Drian a indiqué qu'il leur fallait dans la mesure du possible demeurer à leur domicile. C'est pourquoi nous avons mis en place les dispositifs de soutien sanitaire et social, afin que ceux-ci puissent avoir accès à des soins appropriés en cas de problème, d'où le mécanisme d'évacuation fonctionnant en continu. L'idée est que les professeurs puissent dans la mesure du possible rester là où ils sont affectés. Je sais que le dialogue s'est enclenché naturellement entre ceux qui sont revenus, l'AEFE et leurs établissements. Mais leur nombre est relativement réduit.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Pouvez-vous approfondir la question des alliances françaises ?

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Il s'agit d'un travail en cours. Nous ne sommes pas au même degré d'avancement que pour l'enseignement français. Nous recensons les difficultés, avant de pouvoir élaborer les mesures d'accompagnement. Il serait à ce titre utile que la direction en charge de ce secteur au ministère puisse échanger avec votre commission.

Mme Catherine Dumas. – Qu'en est-il des étudiants qui ont l'habitude de suivre des stages à l'étranger ? Beaucoup en avaient prévu, y compris dans des lycées professionnels.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Aujourd'hui, la mobilité vers l'extérieur est très entravée. Près de 180 pays ont encore mis des mesures restrictives à l'accès des Français sur leur sol. Le travail intra-européen avance. Des initiatives quelque peu unilatérales ont été prises ces derniers jours, mais l'appel à la coordination commence à être entendu. Le 15 juin constitue à ce titre une date pivot. Au sein de l'espace Schengen, la liberté de circulation reprendra un cours plus normal.

Un certain nombre de ces stages pouvaient avoir lieu hors d'Europe. La situation risque de demeurer complexe plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Le principe qui prévaut aujourd'hui en Europe est celui du nonaccès de ressortissants d'États tiers à l'espace Schengen. Il est valable jusqu'au 15 juin. Les discussions sont en cours, mais les ministres de l'Intérieur se réuniront le 5 juin. Il semblerait que les États européens souhaitent prolonger cette disposition pour quelques semaines. Cela a remis en cause un certain nombre de programmes, et nous devons parfois faciliter le retour d'étudiants français. Je songe par exemple à des étudiants en médecine en Roumanie, qui ont pu revenir la semaine dernière. Il est aujourd'hui important de temporiser sur ces déplacements lointains.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Vraisemblablement les musées, les bibliothèques et les médiathèques seront les premiers lieux de culture à rouvrir. La distanciation sociale et la régulation des flux des publics y sont en effet assez aisées. Certaines expositions sont cependant bloquées par les difficultés d'acheminement des œuvres. Vos services travaillent-ils sur cette question ? Je songe notamment à l'exposition sur les Olmèques. Ces expositions seront-elles différées dans le temps ?

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Le sujet des musées concerne prioritairement M. Franck Riester. Néanmoins, vous avez raison de souligner qu'un certain nombre de musées a pu rouvrir. Naturellement, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères reste à leur disposition pour faciliter le transfert des œuvres. Le flux des personnes a été entravé, mais celui des biens a pu continuer de manière assez soutenue. Je songe également à une exposition qui doit présenter des objets provenant du Tadjikistan au musée Guimet. Cela participe de cette logique d'influence, et j'ai bon espoir que nous puissions maintenir un programme dense.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Le Festival Normandie impressionniste doit accueillir des œuvres notamment d'outre-Atlantique, et cela pose question. Ces manifestations sont censées reprendre, et nous comptons sur les services de votre ministère pour accompagner les transits sur place. Cela participera de la relance.

Par ailleurs, nous avons des contacts réguliers avec le délégué à la francophonie, M. Paul de Sinety, qui déplorait récemment que le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ait lancé une opération nommée Marque France, dont la déclinaison était en anglais. Je m'en suis ouvert auprès de M. Jean-Yves Le Drian. Il est fâcheux que l'anglais soit choisi même dans des pays tels que le Brésil, l'Argentine et le Mexique, où la langue française est assez familière. Êtes-vous au courant de ce fait ?

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Ce sujet ne relève pas exclusivement du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, mais était interministériel.

Les différentes marques concernent l'attractivité économique et le tourisme. Il est important qu'il puisse y avoir une déclinaison selon les supports. Je suis très attaché à ce que puisse exister, outre ces déclinaisons en anglais, un équivalent en français. Le Président de la République a souhaité qu'un événement soit organisé à Paris pour valoriser le rôle de la France en matière de gastronomie. Dans ce domaine également, la concurrence fait rage. À l'initiative du chef, M. Alain Ducasse, et de l'ambassadeur, M. Philippe Faure, un Paris food forum a pu avoir lieu. Je me suis battu pour que cet événement puisse avoir comme nom officiel celui de Forum de Paris pour la gastronomie et l'alimentation durable. Nous nous adressons cependant au monde entier, et des déclinaisons sont nécessaires. J'ai néanmoins veillé à ce que ces deux dimensions puissent coexister sur les documents, et que le français ne soit pas relégué. Sans intervention politique, l'anglais aurait peut-être été privilégié.

Nous fêtons le cinquantenaire de la francophonie institutionnelle. À Niamey en 1970, un certain nombre de chefs d'État et de gouvernement ont signé ce pacte, qui a créé l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Celle-ci s'est par la suite transformée en Agence de la Francophonie, et en Organisation internationale de la Francophonie. La francophonie a cependant précédé sa version institutionnelle. Elle a commencé par de jeunes étudiants dans les années 1920, et s'est poursuivie avec des intellectuels et des écrivains. De ce point de vue, Mme Leïla Slimani est très engagée pour que nous puissions porter haut cette ambition, qui dans les jeunes générations, peut apparaître dépassée, ce qu'elle n'est naturellement pas. Elle est au contraire d'une grande modernité car le français est une langue qui permet de se retrouver.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je vous parlais en l'occurrence d'événements organisés dans des pays de langues latines, très proches du français, pour lesquelles la déclinaison de la Marque France se fait en anglais. Je trouve cela dommage.

M. Claude Kern, rapporteur. – Je partage votre position sur le plurilinguisme, mais pourquoi se battre pour que le français devienne la deuxième langue dans un certain nombre d'institutions, et non la première langue ? Je crois qu'il faut faire progresser la francophonie. Étant membre de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, je me bats systématiquement contre les Français qui présentent leurs rapports en anglais.

Je ne reprendrai pas tous les éléments que vous avez présentés sur l'avenir du réseau, mais je constate qu'il reste beaucoup de travail. L'objectif de doublement des effectifs d'élèves d'ici 2030, voulu par le Président de la République et fixé dans le plan de développement du réseau, me semble très difficile à atteindre. Je partage votre position : il faut avant tout sauver le réseau existant. J'avais déjà émis des doutes sur ce plan de développement lorsqu'il avait été annoncé, notamment sur la date fixée. Avant d'annoncer une autre date, il conviendra de faire un nouveau point. Comme nous pouvons craindre de nombreuses défections, cet objectif devra être sans doute revu.

Nous sommes dans l'attente du déblocage de l'avance, et nous souhaiterions disposer d'une date, même approximative, de présentation du PLFR-3.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Un conseil des ministres doit se tenir le 10 juin, et traitera du PLFR-3.

J'adopte par ailleurs la même attitude que M. Claude Kern dans les conseils des ministres de l'Union européenne auxquels j'assiste. Je prends la parole en français. Notre représentant permanent auprès de l'Union européenne, il y a de cela quelques mois, avait du

reste quitté une réunion, parce que les documents n'étaient pas disponibles en français. L'anglais n'est plus la langue officielle que d'un ou deux États de l'Union européenne après le Brexit. Nous travaillons à un plan avec Mme Louise Mushikiwabo, secrétaire générale de la Francophonie, afin de former un certain nombre de fonctionnaires européens et internationaux à l'usage du français. Sur la durée, depuis vingt ou trente ans, le français a en effet reculé avec les élargissements successifs.

Mme Laure Darcos. – Je pense que les organismes internationaux, et notamment la Commission européenne, accueillent de moins en moins de jeunes Français. Nous sommes donc confrontés à des anglo-saxons et des jeunes d'Europe de l'Est qui s'expriment tous en anglais.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Je pense que la francophonie a de l'avenir. Je constate sur le territoire l'engagement associatif, par exemple la maison de la francophonie. Pour revenir sur le développement de l'enseignement français à l'étranger, et l'élan que le Président de la République avait impulsé pour 2030, l'idée était à la fois de renforcer les établissements existants et de favoriser l'émergence de nouveaux. Il ne s'agissait pas, lorsqu'un établissement nouveau ouvrait dans une ville où en existait déjà un autre, de prendre à l'un pour donner à l'autre. Nous avons donc demandé aux ambassadeurs de coordonner le développement du réseau. M. Olivier Poivre d'Arvor l'a fort bien fait en Tunisie. Il est important que puisse exister une certaine régulation, et nous assurer que la concurrence ne nuise pas au projet. Il s'agit de rester bien positionné dans un monde où de plus en plus de parents de jeunes de pays émergents sont prêts à investir dans l'éducation. Si nous conservons un effectif de même taille, arithmétiquement, nous perdons en influence.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Le rapport de Mme Claudine Lepage et de M. Louis Duvernois sur la francophonie avait formulé la recommandation que notre commission ne s'exprime qu'en français lorsqu'elle reçoit des délégations étrangères. Nous suivons cette règle, et nous faisons traduire, y compris quand nous nous déplaçons à l'étranger. Nous essayons d'être exemplaires en la matière.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. – Le plurilinguisme doit s'exprimer à tous les niveaux. Si nous défendons le français sur la scène internationale, celui-ci doit également faire la place aux langues qui ont cours sur le sol français. Qui défend la francophonie doit également défendre les langues régionales. Il faut être cohérent, et nous ne devons pas faire preuve d'un impérialisme linguistique.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Notre commission défend la diversité culturelle, et l'exception culturelle. Pour nous, défendre le français, c'est défendre toutes les langues.

M. Max Brisson. – Je pense que si nous voulons que le français soit appris à l'étranger, nous devons également donner toute leur place aux autres langues sur notre territoire. Ce plurilinguisme vaut pour le système français à l'étranger, mais également en France, et est le seul moyen de sauver la place du français dans le monde.

Mme Catherine Dumas. – Les écoles françaises à l'étranger sont pionnières en la matière, puisque si l'enseignement y est en français, la langue du pays y est également enseignée, ainsi que l'anglais, et d'autres langues. Beaucoup d'élèves sortent de ces écoles en étant trilingues.

M. Max Brisson. – Le recul de l’espagnol comme première langue vivante est considérable dans mon département. L’anglais est appris à Bayonne, mais non l’espagnol. Il ne faut alors pas s’étonner que le français ne soit plus appris de l’autre côté de la frontière.

M. Claude Kern, rapporteur. – La situation est similaire en Alsace, où l’allemand est en net recul. Or les maisons-mères des grandes entreprises qui y sont installées sont allemandes. Elles demandent donc à ce que les jeunes recrutés sachent parler l’allemand. De même, de nombreux emplois ont du mal à être pourvus en Allemagne, faute d’un nombre suffisant de jeunes parlant la langue.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Nous allons conclure cette audition pour laquelle je vous remercie, M. le secrétaire d’État. Nous serons très vigilants dans la perspective du PLFR-3, sur la déclinaison de ce plan d’urgence. Nous continuerons avec notre groupe de travail à approfondir ces sujets. Aussi serons-nous sans doute amenés à vous entendre à nouveau, notamment sur le volet culturel.

La téléconférence est close à 18 h 20.

Mercredi 3 juin 2020

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 10 h 5.

Désignation d’un rapporteur (par téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette communication sera publié ultérieurement.

Situation des directeurs d’école – Examen du rapport d’information (par téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette visioconférence sera publié ultérieurement.

Travaux du groupe de travail sur les conséquences de l’épidémie de Covid-19 sur le secteur de l’enseignement technique agricole (par téléconférence) (seront publiés ultérieurement)

Le compte rendu de cette visioconférence sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 12 h 15.

COMMISSION DES FINANCES

Mardi 2 juin 2020

- Présidence de M. Vincent Éblé, président -

La réunion est ouverte à 14 h 05.

Proposition de loi tendant à définir et à coordonner les rôles respectifs des assurances et de la solidarité nationale dans le soutien des entreprises victimes d'une menace ou d'une crise sanitaire majeure - Examen des amendements de séance au texte de la commission

M. Vincent Éblé, président. – Nous examinons les amendements de séance sur la proposition de loi tendant à définir et à coordonner les rôles respectifs des assurances et de la solidarité nationale dans le de soutien des entreprises victimes d'une menace ou d'une crise sanitaire majeure.

EXAMEN DE L'AMENDEMENT DU RAPPORTEUR

L'amendement de coordination n° 22 est adopté.

Auteur	N°	Avis de la commission
M. NOUGEIN	22	Adopté

EXAMEN DES AMENDEMENTS AU TEXTE DE LA COMMISSION

Article 1^{er}

M. Claude Nougain, rapporteur. – L'amendement n° 6 intègre notamment le cas de la réquisition d'un bien ou d'une personne parmi les mesures administratives permettant de déclencher le bénéfice de la garantie. Cet élargissement ne me semble pas pertinent : demande de retrait.

La commission demande le retrait l'amendement n° 6.

M. Claude Nougain, rapporteur. – L'amendement n° 7 précise, s'il en était besoin, qu'il revient à l'assuré de justifier sa baisse de chiffre d'affaires : avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 7.

M. Claude Nougain, rapporteur. – L'amendement n° 2 est satisfait : avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 2.

M. Claude Nougain, rapporteur. – L'amendement n° 3 allonge la période sur laquelle est calculé le critère de perte de chiffre d'affaires. Il s'éloigne ainsi de la logique

assurantielle et traite plutôt de la question du soutien à la reprise d'activité. En cas de baisse d'activité durable à la suite d'une crise sanitaire, cet amendement pourrait renchérir le montant des indemnisations à verser, et donc augmenter le montant de la prime : avis défavorable.

M. Jean-Marc Gabouty. – Le critère du chiffre d'affaires n'est pas le bon, car il peut, sur un mois, varier très fortement. C'est le cas, par exemple, dans la fabrication de machines-outils : une entreprise peut travailler plusieurs mois sur une machine qu'elle vend une fois, son chiffre d'affaires est plus important sur le mois de la vente, avant de retomber, sans que cela ait une signification économique. Quand on parle d'indemniser un incendie ou le bris de machines, on indemnise en fonction du dommage ; c'est ce qu'il faudrait faire, au lieu de se référer au seul chiffre d'affaires. On a comparé l'intervention assurantielle au fonds de solidarité, mais les logiques et l'ampleur de l'aide ne sont pas les mêmes : le fonds de solidarité n'est allé que jusqu'à 7 000 euros pour des entreprises qui font 1 million d'euros de chiffre d'affaires, à peine 0,7 %. Nous parlons ici de toute autre chose, mais j'y reviendrai en séance plénière.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 3.

La commission émet un avis favorable à l'amendement de précision n° 8.

La commission émet un avis favorable à l'amendement de précision n° 9.

M. Claude Nougéin, rapporteur. – **Le code de l'assurance disposant qu'une garantie est « couverte » et non « financée » par une prime, je demanderai le retrait de l'amendement n° 10.**

La commission demande le retrait de l'amendement n° 10.

M. Claude Nougéin, rapporteur. – L'amendement n° 11 me paraît fondé sur un malentendu, dès lors que l'article 1^{er} vise le taux de la prime additionnelle acquittée par l'entreprise, et non le taux de l'indemnisation versée par l'assurance : retrait, sinon avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 11 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Claude Nougéin, rapporteur. – L'amendement n° 14 fixe le délai dont dispose l'assuré pour transmettre les documents justificatifs à son assureur. Cette disposition relève manifestement du domaine réglementaire.

La commission demande au Président du Sénat de se prononcer sur la recevabilité de l'amendement n° 14 en application de l'article 41 de la Constitution.

M. Claude Nougéin, rapporteur. – L'amendement n° 4 prévoit que le versement de l'indemnisation est mensuel. Ce fonctionnement s'inspire de la crise sanitaire actuelle, qui dure plusieurs mois. On ne peut présumer de la longueur de la prochaine crise sanitaire, ni des besoins des entreprises. Ce dispositif paraît moins souple que ce que prévoit le texte de la commission : avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 4.

La commission émet un avis favorable à l'amendement rédactionnel n° 12.

M. Claude Nougain, rapporteur. – L'amendement n° 13 rectifié prévoit l'obligation pour l'assuré de remettre à l'assureur les documents comptables lui permettant le calcul de l'indemnité. Il précise également que le délai d'indemnisation commence à compter de la réception de ces documents. Ces dispositions relèvent manifestement du domaine réglementaire.

La commission demande au Président du Sénat de se prononcer sur la recevabilité de l'amendement n° 13 rectifié en application de l'article 41 de la Constitution.

M. Claude Nougain, rapporteur. – L'amendement n° 16 augmente le taux d'intérêt appliqué à l'assureur s'il tarde à verser l'indemnisation, en majorant de cinq points le taux de l'intérêt légal, ce qui semble excessif : avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 16.

Article 1^{er}		
Auteur	N°	Avis de la commission
Mme RENAUD-GARABEDIAN	6	Demande de retrait
Mme RENAUD-GARABEDIAN	7	Favorable
M. DECOOL	2	Défavorable
M. DECOOL	3	Défavorable
Mme RENAUD-GARABEDIAN	8	Favorable
Mme RENAUD-GARABEDIAN	9	Favorable
Mme RENAUD-GARABEDIAN	10	Demande de retrait
Mme RENAUD-GARABEDIAN	11	Demande de retrait
Mme RENAUD-GARABEDIAN	14	Irrecevable
M. DECOOL	4	Défavorable
Mme RENAUD-GARABEDIAN	12	Favorable
Mme RENAUD-GARABEDIAN	13 rect.	Irrecevable

Mme RENAUD-GARABEDIAN	16	Défavorable
-----------------------	----	--------------------

Article 2

M. Claude Nougain, rapporteur. – L'amendement n° 17 prévoit un avis conforme du fonds de garantie pour répartir les ressources, ce qui le place en position de juge et partie : demande de retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 17.

M. Claude Nougain, rapporteur. – L'amendement n° 18 modifie la date de répartition des ressources du fonds entre assureurs, ce qui n'est guère opérant : l'idée est plutôt que l'assureur fasse une déclaration unique auprès du fonds pour l'ensemble des sinistres dont il a la charge, plutôt qu'une déclaration par sinistre. Demande de retrait.

La commission demande le retrait l'amendement n° 18.

M. Claude Nougain, rapporteur. – L'amendement n° 19 porte à soixante jours le délai dont disposent les assureurs pour communiquer au fonds de garantie le montant qu'ils ont versé : avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n°19.

M. Claude Nougain, rapporteur. – L'amendement n° 20 modifie la date de répartition des ressources du fonds entre assureurs : demande de retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 20.

M. Claude Nougain, rapporteur. – L'amendement n° 21 rectifié précise que l'assuré doit déclarer son sinistre dans les trente jours suivant le début de l'application des mesures administratives. Cet amendement ne répond pas à l'objectif recherché car il modifie le délai de prescription et non le délai de déclaration de sinistre : demande de retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 21 rectifié.

Article 2		
Auteur	N°	Avis de la commission
Mme RENAUD-GARABEDIAN	17	Demande de retrait
Mme RENAUD-GARABEDIAN	18	Demande de retrait
Mme RENAUD-GARABEDIAN	19	Favorable
Mme RENAUD-GARABEDIAN	20	Demande de retrait

Mme RENAUD-GARABEDIAN	21 rect.	Demande de retrait
-----------------------	----------	---------------------------

La réunion est close à 14 h 20.

Mercredi 3 juin 2020

- Présidence de M. Vincent Éblé, président -

La réunion est ouverte à 11 h 20.

Audition de Mme Isabelle Falque-Pierrotin, candidate aux fonctions de présidente de l’Autorité nationale des jeux (ANJ)

M. Vincent Éblé, président. – Mes chers collègues, cette réunion revêt un caractère particulier. C'est en effet la première fois depuis le début de la crise sanitaire que nous nous réunissons dans des conditions nous permettant d’être au complet, même si certains d’entre nous y assistent en téléconférence.

Nous entendons ce matin Mme Isabelle Falque-Pierrotin, dont la candidature a été proposée par le Président de la République le 20 avril dernier pour la présidence de la nouvelle Autorité nationale des jeux (ANJ).

En effet, en application de la loi organique et de la loi ordinaire du 23 juillet 2010 relatives à l’application du cinquième alinéa de l’article 13 de la Constitution, nous serons conduits à voter, à l’issue de cette audition, sur cette proposition de nomination.

À cet égard, je vous indique qu’aux termes de l’alinéa précité, « le Président de la République ne peut procéder à une nomination lorsque l'addition des votes négatifs dans chaque commission représente au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés au sein des deux commissions ». Il nous faudra donc consolider nos votes, à bulletin secret, avec ceux des membres de la commission des finances de l’Assemblée nationale, devant lesquels Mme Falque-Pierrotin s’est exprimée précédemment.

En outre, aux termes de l’article 3 de la loi organique, « il ne peut y avoir de délégation lors d'un scrutin destiné à recueillir l'avis de la commission permanente compétente de chaque assemblée sur une proposition de nomination selon la procédure prévue au cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution ». En conséquence, seuls les sénateurs présents physiquement voteront. Le vote aura lieu à l’issue de cette audition et un dépouillement simultané avec nos collègues de l’Assemblée nationale sera réalisé en fin de matinée.

Enfin, je vous rappelle que, conformément à la loi précitée du 23 juillet 2010, la présente audition est publique et ouverte à la presse.

L’Autorité nationale des jeux a été officiellement créée le 1^{er} janvier dernier et ses missions ont été précisées par voie réglementaire début mars. Cette création s’inscrit dans le cadre de la refonte de la régulation du secteur des jeux d’argent et de hasard rendue nécessaire par la privatisation de la Française des jeux, autorisée par la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, et concrétisée à la fin de l’année

dernière. À cette fin, une mission de préfiguration de la nouvelle autorité vous avait été confiée, Mme Falque-Pierrotin, par le Premier ministre au début du mois d'octobre 2019.

Cette audition est aussi pour nous l'occasion d'aborder le nouveau cadre de gouvernance des jeux d'argent et de hasard, dont la définition a été intégralement opérée par voie d'ordonnance. La mission pour laquelle vous vous présentez devant nous sera rendue d'autant plus importante que les difficultés sociales qui s'annoncent pourraient renforcer les risques d'addiction au jeu et de recours à des offres illégales.

Je vous invite à nous exposer d'abord votre parcours et à nous livrer la vision stratégique que vous portez pour l'Autorité nationale des jeux (ANJ) dans l'éventualité de votre désignation.

Nous aurons ensuite, avec le rapporteur général et l'ensemble des commissaires, des questions complémentaires à vous adresser.

Mme Isabelle Falque-Pierrotin, candidate proposée par le Président de la République aux fonctions de présidente de l'Autorité nationale des jeux. – Je vous remercie de m'entendre dans le cadre de ma candidature à la présidence de l'ANJ. Je me présente à ce poste avec humilité, mais aussi avec détermination.

Avec humilité, parce que l'histoire de l'ANJ ne commence pas aujourd'hui. Elle a débuté avec la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, qui a créé l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel), et s'est poursuivie au travers des modifications législatives successives, des rapports parlementaires et des rapports d'autorités de contrôle. Je suis consciente de cet héritage, de ce qu'il implique en termes de connaissance partagée et d'effort collectif. Progressivement, s'est imposée l'idée d'une autorité administrative indépendante unique. Les parlementaires que vous êtes ont joué un rôle déterminant dans cette construction, tout comme mon prédécesseur, Charles Coppolani, et son équipe, auxquels je voudrais rendre hommage.

Avec détermination, car la tâche est passionnante. Il s'agit d'encadrer, *via* l'ANJ, une pratique qui intéresse près d'un Français sur deux – avec de plus en plus de jeunes –, un marché concurrentiel qui a fait face, avec la crise du Covid-19, à un coup de frein brutal. Les enjeux concernent l'emploi, les filières, le rayonnement français et, évidemment, les finances publiques. L'ANJ est vraiment au cœur d'une régulation stratégique.

Quels éléments puis-je avancer à l'appui de ma candidature ?

Depuis ma sortie de l'École nationale d'administration, mes activités se sont déroulées à la confluence du secteur public et du secteur privé. J'ai toujours pensé qu'il fallait rapprocher ces deux univers afin, pour le public, d'adapter ses méthodes et, pour le privé, de construire un développement plus durable.

J'ai commencé par travailler au Conseil d'État, où j'ai appris le droit et la rigueur, puis au sein d'une entreprise informatique, Bull, pour découvrir pendant trois ans la richesse de l'univers technologique et ses outils, et passé une année à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les enjeux numériques. J'ai dirigé pendant dix ans le Forum des droits sur l'internet, organisme de corégulation qui m'a donné l'expérience de la coconstruction de normes entre le public et le privé et fait découvrir la richesse du tissu associatif. Enfin, j'ai assuré la présidence de la Commission nationale de

l'informatique et des libertés (CNIL) pendant huit ans, en assurant la présidence du G29 – le groupe des CNIL européennes – pendant quatre ans et du réseau mondial pendant 18 mois.

De ces expériences, j'ai tiré trois compétences qui pourraient être utiles à l'ANJ.

D'abord, une compétence de régulateur. Réguler est un métier délicat, voire difficile, de recherche permanente d'équilibre entre des intérêts publics et privés, parfois divergents. Je l'entends comme un métier de dialogue, d'abord avec les acteurs économiques pour ajuster les demandes de l'ANJ aux réalités du terrain, afin de coproduire des outils de conformité adaptés aux besoins et d'apporter de la sécurité juridique aux opérateurs. C'est une dimension à laquelle j'ai été très attachée à la CNIL et qui a conduit à mettre au point des outils nouveaux de régulation, ce que nous avons appelé les « packs de conformité » ou de recourir à des consultations avec les parties prenantes, par exemple autour des lignes directrices du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le dialogue se fait aussi avec les joueurs, car ils ont une certaine science du marché – leur vigilance est la première strate de régulation –, et avec les autres régulateurs. Je crois beaucoup à l'interrégulation, afin de présenter aux acteurs régulés un front public uni et cohérent. Dans le cas de l'ANJ, cette dimension me paraît très importante, car la culture du secteur est celle d'une présence forte de l'État. Demain, aux côtés de l'ANJ, cinq ministères au moins resteront partiellement compétents : l'intérieur, l'agriculture, le sport, le budget et la santé. Il faudra coopérer avec eux, et mettre progressivement en place un cadre de travail commun.

Le dialogue se fait enfin avec vous, parlementaires, dans votre mission de contrôle d'une autorité administrative indépendante, mais aussi – je l'espère – dans la veille et la coopération dynamique pour anticiper les questions nouvelles. Le secteur des jeux ne m'apparaît en effet pas totalement stabilisé. Aussi, si vous acceptez ma candidature, je serais très honorée de venir vous rendre compte régulièrement. Je suis sûre que nous aurons, au-delà des textes actuels, de nouveaux sujets de discussion.

En définitive, la régulation n'est pour moi ni une science abstraite ni un règne solitaire. C'est une pratique de terrain qui vise à construire un réseau d'alliés, chacun dans son rôle, à bâtir un écosystème de régulation, y compris à l'international, pour animer, de façon souple et ferme, un secteur. Concrètement, il s'agit de faire respecter les principes de la loi, mais aussi d'apporter du service, de la valeur ajoutée, aux acteurs régulés et davantage de protection aux joueurs.

Au-delà de cette compétence de régulateur, je pense pouvoir me servir de mon travail sur les questions éthiques. Au Conseil d'État, j'ai travaillé sur la révision des lois bioéthiques. J'ai approfondi ces sujets à la CNIL, et je préside aujourd'hui le comité éthique de Parcoursup. À l'ANJ, ces questions auront toute leur importance. Comment concilier liberté des joueurs et protection ? Faut-il identifier tous les joueurs au nom de la lutte contre l'addiction ou le blanchiment ? Comment responsabiliser les parents ou les éducateurs ? On le voit, l'éthique va au-delà du droit : elle permet de réaffirmer un modèle de société. L'ANJ devra apprécier celui-ci dans un contexte de forte évolution des usages. Elle devra démontrer, face à une concurrence internationale qui se renforce, que le modèle éthique français régulé est attractif et robuste, et non antagoniste avec un développement du marché.

Enfin, je pense pouvoir apporter à l'ANJ ma capacité d'animation d'équipe, acquise grâce à la collégialité du Conseil d'État et aux années de concertation au sein du

Forum des droits sur l'internet. Je crois à la force du collectif, au *leadership* alimenté par une équipe solide. Ma première fierté à la CNIL a été de bâtir cette équipe autour d'une vision partagée. J'aimerais renouveler l'expérience à l'ANJ. Pour avoir découvert à l'Arjel, pendant la mission de préfiguration, des personnels compétents et investis, je suis confiante dans leur capacité à s'inscrire dans un nouveau projet. Je souhaite aussi animer le collège, les commissions consultatives permanentes. Ces formations originales apportent une diversité de compétences et de tempéraments. Elles sont essentielles pour assurer l'indépendance et la justesse des prises de position de l'ANJ.

Si je suis nommée, quels seront mes chantiers prioritaires ?

D'abord, bien sûr, réussir la transition entre l'Arjel et l'ANJ. Celle-ci, même si elle s'inscrit dans la continuité de l'Arjel, n'est pas une Arjel élargie. C'est un projet nouveau qui nécessite de changer d'échelle et de repenser la régulation. Ce changement est en cours depuis plusieurs mois au sein de l'Arjel. Différents chantiers – juridique, informatique, site internet, etc. – ont été lancés grâce à la mobilisation des équipes de l'Arjel que je remercie ; ils sont presque tous terminés.

J'ai par ailleurs constitué une équipe de préfiguration qui a vocation, si je suis nommée, à prendre en charge la nouvelle institution. Je suis convaincue que nous devons aller vite pour asseoir la crédibilité de la nouvelle autorité, laquelle est attendue depuis le 1^{er} janvier 2020. Nous devons en priorité expliquer ce nouveau cadre qui apparaît complexe aux acteurs avec une multitude de textes et de normes de différents niveaux.

Pour autant, nous devons être prudents, car la matière et le contexte sont difficiles. Nous devons en effet apprivoiser nos nouveaux pouvoirs, notamment vis-à-vis des monopoles. Par ailleurs, la crise du Covid-19 a fortement secoué les joueurs et les opérateurs. Pour les opérateurs en ligne, le produit brut des jeux (PBJ) a chuté de 24 %.

Une fois l'ANJ installée, je mettrai la protection des joueurs au cœur de son action. Dans un marché en croissance de 7 % en 2019 par rapport à 2018, face à l'engouement des paris sportifs et du poker chez les jeunes et dans un contexte de rapprochement du jeu d'argent avec le jeu vidéo, les questions de santé des joueurs et de prévention des jeux des mineurs m'apparaissent en effet centrales. Nous attendons la nouvelle enquête de l'Observatoire des jeux (ODJ) au titre de l'année 2019, mais les chiffres de 2014 étaient déjà préoccupants : 1,2 million de joueurs problématiques en France, qui représentent près de 40 % des dépenses totales des jeux.

Face à des opinions publiques qui se mobilisent dans de nombreux pays, j'aurai en tête d'intervenir le plus en amont possible dans le respect du joueur et avec sa collaboration. Deux nouveaux leviers me sont particulièrement intéressants. Le premier est la publicité. Ma conviction est que cet outil est stratégique, car s'y joue l'imaginaire du jeu auprès du grand public. Sur ce point, le dialogue avec les opérateurs doit primer, afin de leur faire comprendre que l'encadrement est dans leur intérêt : l'intérêt de leur marché et de la confiance des joueurs. L'autre levier est la refonte du fichier des interdits de jeu. À l'occasion du transfert de la gestion de ce fichier du ministère de l'intérieur à l'ANJ, il est possible de rénover le parcours d'inscription du joueur et de lui proposer un véritable service, moins culpabilisant que le dispositif actuel.

Ma seconde priorité sera de pratiquer une régulation qui marche sur ses deux jambes : faire respecter la loi, ce qui implique une fonction de contrôle crédible et adaptée,

mais aussi accompagner les opérateurs et faciliter un équilibre économique durable de ce marché qui fait face à de profondes mutations. Un régulateur ne peut pas être simplement un gendarme. Il doit bien sûr avoir une fonction de contrôle crédible. Si nécessaire, je n'hésiterai pas à ouvrir des procédures de sanction, de façon proportionnée. Nous pouvons aussi renforcer notre lutte contre les sites illégaux, si besoin en lançant le débat sur le blocage administratif. Mais la sanction est avant tout une arme dissuasive à mes yeux ; elle ne peut pas constituer un outil de régulation au quotidien. Pour cela, il faut développer la conformité des opérateurs.

L'ANJ doit donc être à l'écoute des besoins des opérateurs, les aider à respecter leurs nouvelles obligations tout en accompagnant l'innovation. C'est en offrant un marché légal sain et dynamique que l'offre illégale sera aussi contenue. De ce point de vue, la nécessité de veiller au développement équilibré et équitable des différents types de jeu constitue sans nul doute l'une des missions les plus délicates de l'ANJ, nécessitant d'avoir une vue précise et prospective de tous les segments du marché.

Voilà les éléments que je peux apporter à l'appui de ma candidature. La tâche de l'ANJ est grande. Sur la base d'un cadre juridique favorable, il lui appartient maintenant de définir concrètement ses axes et ses modalités de travail. Si vous me faites l'honneur d'accueillir favorablement ma candidature, mon objectif sera celui d'une construction résolue et audacieuse, avec le souci constant de protéger les joueurs.

M. Vincent Éblé, président. – Vous nous avez fait part de votre vision ambitieuse pour asseoir le rôle de la nouvelle ANJ, dotée désormais d'une compétence quasi transversale sur le secteur. La comparaison avec les missions du régulateur britannique – la *Gambling commission* – a souvent été faite par le Gouvernement. Soulignons tout de même qu'elle est dotée de plus de 300 agents, contre 55 pour l'Arjel.

D'un point de vue opérationnel, quelles seront concrètement les nouveautés de l'ANJ par rapport à l'ancienne Arjel ? Si les effectifs restent inchangés, serez-vous contrainte de prioriser vos actions de contrôle ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Je voudrais d'abord commencer par évoquer l'actualité, c'est-à-dire le recul de l'activité liée au confinement : les recettes liées aux prélèvements sur les jeux sont fortement revues à la baisse, notamment s'agissant des paris sportifs. Il semble qu'à une certaine période du confinement, il n'ait été possible de parier que sur le championnat de football professionnel biélorusse !

Les acteurs risquent ainsi d'être fragilisés. Si l'offre légale est trop faible, les joueurs pourraient se reporter vers des offres illégales. Certains régulateurs, y compris en Europe, sont moins rigoureux que le régulateur français. Ma première question est donc la suivante : quelle doit être la stratégie pour surmonter ces difficultés ? On peut faire un parallèle avec l'Autorité des marchés financiers : la baisse des rendements conduit certains épargnants à aller vers des produits illégaux, dont les rendements sont plus attractifs sur le papier mais qui sont quelquefois des escroqueries.

M. Philippe Dallier. – Souvent, cela finit mal !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Effectivement !

Ma deuxième question porte sur les rapports avec Tracfin. Quoique renforcées, les compétences de l'ANJ ne concernent pas le secteur des casinos, qui reste surveillé par le ministère de l'intérieur. La lutte contre le blanchiment relèvera toujours de Tracfin. Comment concilier ce partage de compétences ? S'agissant de la vérification des identités, à la différence des casinos, il n'y a pas de joueur en face : comment s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un mineur ?

Ma troisième question concerne le fichier des interdits de jeu, qui compte près de 40 000 personnes, lesquelles s'inscrivent souvent volontairement pour éviter de tomber dans une addiction. Il semblerait que ce fichier soit un simple document Excel transmis aux établissements de jeu. Comment vérifier que l'on n'a pas en face de soi un interdit de jeu ?

M. Philippe Dallier. – Je voudrais revenir sur le problème de la lutte contre les addictions. Vous avez soulevé la question de savoir s'il fallait fichier tous les joueurs, sans pour autant donner la réponse. Est-ce souhaitable ? Est-ce techniquement possible ? Pour ce qui concerne les jeux en ligne, les joueurs doivent s'inscrire, donner leur coordonnées bancaires... On voit quelquefois dans des cafés des joueurs passer une grande partie de leur journée à jouer aux courses : j'imagine qu'ils le font de façon totalement anonyme. Comment améliorer la lutte contre l'addiction ? Le fichage des joueurs pose tout de même une question de liberté individuelle : heureusement, tout le monde ne tombe pas dans l'addiction au jeu !

Par ailleurs, on pouvait intuitivement penser que le confinement aurait plutôt poussé à une explosion des jeux. Il est vrai qu'il n'y a plus de compétitions sportives et de courses, ce qui entraîne une chute des recettes fiscales assises sur ces paris. Mais a-t-on constaté une augmentation du côté de la Française des jeux et des jeux en ligne ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Pour compléter la question de Philippe Dallier, avez-vous la capacité d'interdire un jeu ? La Française des jeux avait présenté un jeu très addictif, le Rapido, qui se renouvelait toutes les trois minutes. Le risque d'addiction était grand ! Les jeux sont-ils soumis à une autorisation préalable ou peuvent-ils faire l'objet, s'ils sont trop addictifs par exemple, d'une interdiction ?

M. Jean-François Husson. – J'ai apprécié le ton de votre propos et la volonté que vous manifestez. Je veux revenir sur les orientations de la loi Pacte, dont j'ai été l'un des rapporteurs, notamment sur le sujet de la privatisation de la Française des jeux. À l'époque, j'avais souligné que celle-ci avait opté pour une pratique extensive du jeu reposant sur le maillage territorial. Un opérateur privé pourrait être tenté de revenir sur ce choix au profit d'une pratique plus intensive, au détriment des impératifs de santé publique et de la présence dans les centres urbains et les centres bourgs. À cette occasion, le Gouvernement nous avait demandé de lui signer un chèque en blanc – il n'y avait pas grand-chose de prêt –, ce que nous avons refusé. Quels sont concrètement les pouvoirs de l'ANJ pour mieux contrôler et orienter l'offre de la Française des jeux ?

Ma deuxième question porte sur la régulation. Il faut rappeler que le casino en ligne est interdit en France. Pourtant, entre 1,5 million et 2 millions de Français, selon une enquête récente, déclarent s'adonner à cette pratique ; 80 % d'entre eux ignorent que c'est illégal. Mais que fait le régulateur ? L'ANJ aura-t-elle demain des moyens efficaces de mettre un terme à cette pratique ?

Enfin, concernant les innovations possibles, vous l'avez dit, le régulateur doit pouvoir adapter ses moyens à sa mission. Les semaines que nous venons de traverser ont été

assez propices au développement des jeux vidéo en ligne, qui incluent assez rapidement des options payantes. L'*e-sport* se développe énormément. Avez-vous prévu des régulations spécifiques à ces pratiques ? Quels outils pensez-vous utiliser pour les réguler efficacement ?

M. Jérôme Bascher. – Je souhaite rebondir sur la question de Jean-François Husson. L'*e-sport* et les paris susceptibles de porter dessus constituent un sujet majeur pour une grande partie de la jeunesse française. Il existe désormais des compétitions internationales, engageant des équipes professionnelles, avec tous les risques de manipulation que l'on peut imaginer. J'aimerais vraiment savoir si la pratique est nettement en hausse et avoir votre sentiment sur cette question.

Par ailleurs, le jeu en France, que ce soit le Pari mutuel urbain (PMU), à l'époque, ou le loto foot, a été conçu dans un but de financement des filières : filière équestre d'un côté ; football de l'autre. En tant que régulateur, vous ne pouvez pas vous placer uniquement du côté du joueur. Comment envisagez-vous votre rôle en termes d'équilibre des filières ?

M. Marc Laménie. – Merci de cette présentation pédagogique, dans laquelle vos nombreuses expériences antérieures, comme votre côté passionné, ont transparu. Pour occuper un tel poste, il faut être compétent et passionné !

Pour ma part, je découvre les nouvelles missions de l'ANJ – les autorités indépendantes sont nombreuses et les Français les méconnaissent souvent. Je souhaiterais savoir ce que vous pensez de la notion de « transparence ». De nombreuses personnes, tous âges confondus, achètent des jeux de grattage dans les bureaux de tabac. On dit qu'elles achètent du rêve ! Sur ces jeux de grattage, est indiqué le nombre de billets gagnants par nature de lot. Avez-vous d'autres suggestions en la matière pour améliorer la transparence et l'information des consommateurs sur les jeux de hasard ?

Vous avez largement parlé des questions d'éthique – la protection des joueurs, que cela concerne une catégorie particulière comme celle des jeunes ou la lutte contre l'addiction – et le président a mentionné les moyens humains. Je souhaite aussi insister sur ces sujets, qui sont d'une grande importance.

M. Éric Bocquet. – Il est clair que l'activité que vous allez avoir la charge de contrôler nécessite la plus grande transparence. Vous l'avez dit : cela fait partie des engagements que vous prenez.

Je me suis renseigné, par curiosité, sur la société Betclik. Enregistrée à Malte, elle figure dans les registres de l'Insee depuis 2010 en tant que société étrangère non immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS). Est-ce normal ? Avez-vous toutes les garanties de transparence s'agissant de son activité ? Coopérez-vous de manière efficace avec l'État de Malte ?

Par ailleurs, les comptes de l'entreprise ne sont pas disponibles sur le site, mais il semble possible de les commander. Considérez-vous que cela garantit la transparence absolue autour de l'activité de telles sociétés ?

M. Patrice Joly. – D'après une étude récente sur les jeux, les personnes les plus modestes seraient davantage concernées par la dépendance. Parmi les missions de l'ANJ, on trouve la protection des consommateurs et des populations vulnérables, ainsi que l'évaluation des dispositifs mis en œuvre par les opérateurs, en particulier à l'égard des mineurs et des

joueurs dits « pathologiques ». Avez-vous une idée plus précise des catégories sociales touchées ? Comment identifier les personnes les plus exposées aux phénomènes d'addiction ? Les jeux aggravent-ils la situation de vie des plus modestes ? Existe-t-il une corrélation claire entre l'addiction aux jeux et d'autres addictions ?

M. Yvon Collin. – Merci de votre propos liminaire, très complet, qui affiche votre ambition et votre détermination. Sur mes trois questions, une seule n'a pas déjà été évoquée, celle du poids réel des mises digitales pour le PMU et la Française des jeux. Quel est l'impact économique du jeu en ligne sur les réseaux locaux de points de vente ? Comment ces derniers, qui sont essentiels au dynamisme local, peuvent-ils évoluer face à la digitalisation des jeux ?

Mme Christine Lavarde. – Quel regard portez-vous sur la fiscalité des jeux en France ? Est-elle bien calibrée ou trop élevée ? Au cas où elle serait effectivement trop élevée, n'est-ce pas une incitation pour les joueurs à se tourner vers des plateformes étrangères ?

Mme Isabelle Falque-Pierrotin. – S'agissant des moyens, notamment de la comparaison en termes d'effectifs avec l'Angleterre, nous devons probablement ajuster les ressources de l'ANJ par rapport à celles de l'Arjel. Lors de l'élaboration du rapport de préfiguration, j'ai rencontré de nombreux intervenants. Au terme de ces entretiens, il m'est apparu qu'une augmentation des ressources de 26 emplois était nécessaire, ce qui amènerait l'ANJ aux alentours de 80 postes, soit l'étiage moyen des autorités européennes comparables. Cet accroissement des moyens humains avait déjà été identifié comme nécessaire dans un rapport du Conseil d'État et de l'Inspection des finances. Alors évalué à 10 postes, c'était une estimation considérée comme très conservatrice au vu de l'arrivée d'acteurs particulièrement lourds face au régulateur et du poids de la Française des jeux.

Le plafond d'emplois de l'Arjel a été relevé de 5 équivalents temps plein (ETP) dans le budget pour 2020. Ont été en outre demandés 10 ETP de plus en 2021 et 10 ETP de plus en 2022. Au terme de cet ajustement, j'estime que nous disposerons d'une autorité ayant les ressources suffisantes pour faire face aux exigences de la régulation.

Dans le cadre de cette hausse d'effectifs, il faut se doter de nouvelles compétences. Je pense, en particulier, au contrôle de la publicité, au renforcement de la fonction de contrôle, encore insuffisante dans la configuration actuelle de l'Arjel, et aux nouveaux enjeux, comme ceux qui sont liés au fichier des interdits.

Une question portait sur les paris sportifs et la volonté, dans la période actuelle d'épidémie de Covid-19, de limiter le report des joueurs vers une offre illégale, l'offre française étant insuffisamment attractive. L'Arjel a accompagné le ministère des sports dans l'extension de la « liste sport », l'idée étant d'étendre, de façon raisonnable, cette liste afin de garder une offre attractive. C'est probablement encore insuffisant, ce qui nous amène à la question de la limitation de l'offre illégale.

Nous devons effectivement accroître nos capacités de contrôle de l'accès à l'offre illégale. À ce jour, nous passons par le juge, mais notre système de blocage judiciaire se traduit par une audience tous les deux mois, au cours de laquelle sont traitées 10 affaires. En un an, nous sommes en mesure de bloquer 100 sites. C'est trop peu ! Il faut donc explorer de nouvelles voies, comme celle du blocage administratif des sites. Celui-ci engendre de nombreuses réserves au nom de la liberté d'expression, mais je rappelle qu'il s'agit de bloquer des sites non agréés au titre du droit français.

Il en va de même pour les casinos en ligne. Bien que l'offre en ligne ait été fortement cantonnée par la politique de l'Arjel, consistant à avoir une offre nationale robuste, il existe actuellement une offre en ligne pour les casinos, en toute illégalité. Nous pourrions lutter efficacement contre cette offre, à nouveau en permettant le blocage administratif de certains sites.

Je ne saurais répondre, à ce stade, à la question de la régulation des jeux vidéo avec option payante et, plus largement, de l'*e-sport*. Elle est tout à la fois centrale, car elle intéresse le segment de joueurs connaissant la plus forte croissance – celui des jeunes adultes –, et stratégique, du fait de l'interpénétration de plus en plus forte de la logique des jeux vidéo et de celle des jeux d'argent. Que faut-il faire ? Il faut réfléchir avant de prendre une position définitive et l'analyse ne peut être guidée uniquement par des critères juridiques. Mais nous sommes concernés par le problème et nous savons qu'il faut trouver une réponse, certainement en coopération avec l'industrie du jeu vidéo et nos homologues européens.

Je me suis probablement mal exprimée sur le financement des filières. L'équilibre des filières figure évidemment parmi les objectifs fixés à l'autorité de régulation. L'ANJ aura donc bien cette préoccupation dans sa grille d'analyse, ses autorisations de jeux et sa politique de contrôle. Pour autant, la notion est imprécise. Sur quels critères se fonder pour apprécier la mise en danger d'une filière ? À partir de quand et comment estimer le risque de contamination d'une filière sur l'autre ?

L'ANJ doit pouvoir appréhender ce quatrième objectif en « dynamique » : le marché du jeu d'argent doit, certes, se développer, mais dans le respect des équilibres territoriaux et sectoriels des différentes filières. Nous serons vigilants à construire progressivement une doctrine sur la question, étant précisé que les équipes de l'Arjel travaillent déjà sur l'élaboration de critères permettant de déterminer si un jeu porte en soi un risque potentiel de rupture d'équilibre.

En outre, les difficultés rencontrées par le PMU du fait de la crise du Covid-19, avec une perte probable de 100 millions d'euros pour l'organisation, influent directement sur le financement de la filière hippique. Des réflexions sont en cours au sein de cette filière, et nous serons désireux d'y être associés, afin de pouvoir nous assurer que la sortie de crise, pour le PMU ou pour d'autres acteurs, ne mettra pas en péril les équilibres existants. Cette question de l'équilibre des filières nous apparaît donc vraiment, surtout dans la période actuelle, comme une dimension centrale de la régulation.

J'en viens à la transparence, qui, effectivement, est une notion essentielle. Une des obligations du régulateur est de veiller à l'intégrité de l'offre de jeu, et ce sur tous les segments, monopoles compris. Au moment de l'autorisation d'un jeu ou de l'agrément d'un opérateur en concurrence, nous allons ainsi veiller à ce que l'offre de jeu soit intègre, que les calculs et générateurs d'aléas soient techniquement vérifiés. Si tel n'était pas le cas, le jeu perdrait immédiatement de son attractivité pour le joueur. C'est donc une mission élémentaire.

Il est probable que le régulateur des jeux soit insuffisamment connu, mais la réforme de l'ANJ nous offre justement l'occasion de monter rapidement en puissance, en termes de communication et de visibilité. Alors que la pratique, je le rappelle, intéresse un Français sur deux, il faut faire en sorte que le régulateur des jeux soit connu et identifié, notamment par les joueurs, et ce afin de disposer de remontées d'information. Un régulateur n'est efficace que s'il est en prise directe avec le terrain !

Sur la question de la transparence, cette fois-ci avec l'évocation du cas de Betclie, nous coopérons avec Malte. Son autorité figure parmi les autorités de régulation européennes avec lesquelles nous travaillons et échangeons régulièrement. Par ailleurs, nous allons renouveler les agréments de 11 opérateurs. À cette occasion, nous procédons à une analyse poussée de la structure capitalistique, de l'organisation technique et de l'organisation de la fiducie des opérateurs concernés. Cette vérification sera menée très sérieusement.

S'agissant des processus d'addiction, je vous confirme que la population des joueurs entrés en phénomène addictif est majoritairement issue des populations à plus faibles niveaux de revenus et d'éducation. Cela montre bien l'existence d'un problème social en matière d'addiction. L'Arjel s'est fortement mobilisée sur le sujet, mais l'ANJ le sera encore plus, puisque nous bénéficierons de moyens d'action renforcés.

La question de l'identification des joueurs problématiques est fondamentale. En effet, le parcours d'un joueur addictif se déroule souvent à bas bruit ; lorsque l'addiction se déclenche, c'est déjà un peu tard. Les opérateurs doivent donc mettre en place des dispositifs pour repérer les signaux faibles. Le cadre de référence permettra de leur donner des orientations sur les pratiques à mettre en œuvre pour repérer assez tôt ces joueurs. J'ajoute qu'il y a souvent un phénomène de « multi-addiction », l'addiction aux jeux d'argent se combinant avec d'autres addictions.

En matière de fiscalité des jeux, les dernières années ont consacré une évolution allant dans le sens d'une harmonisation européenne. Néanmoins, deux segments – le poker en ligne et le secteur hippique – restent imposés sur les mises. Faudra-il aller au-delà du changement fiscal ? La question se pose. Je vous confirme, également, que nous avons une fiscalité plus accusée que nos voisins européens – le prélèvement fiscal est environ le double du leur.

Je termine avec la question des mises digitales. Pour prendre l'image de l'automobile, les mises en dur demeurent le moteur principal des jeux ; si le moteur des mises digitales tourne plus vite, celles-ci restent encore minoritaires. Cela étant, c'est le segment qui croît le plus vite et attire les joueurs les plus délicats, c'est-à-dire les jeunes et les jeunes adultes. Nous entendons donc suivre cette problématique avec attention, en gardant en tête, encore une fois, les questions d'équilibre : équilibre concurrentiel entre filières, équilibre territorial et équilibres sectoriels.

M. Vincent Éblé, président. – Nous vous remercions d'avoir répondu à nos questions.

**Vote sur la proposition de nomination du président de la République de
Mme Isabelle Falque-Pierrotin aux fonctions de présidente de l'Autorité
nationale des jeux (ANJ)**

*La commission procède au vote sur la proposition de nomination de
Mme Isabelle Falque-Pierrotin aux fonctions de présidente de l'Autorité nationale des jeux.*

*MM. Thierry Carcenac et Marc Laménie, secrétaires, sont désignés en qualité de
scrutateurs.*

La commission procède au dépouillement, simultanément à celui de la commission des finances de l'Assemblée nationale, en présence de M. Vincent Éblé, président, et MM. Thierry Carcenac et Marc Laménie, en leur qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote, qui sera agrégé à celui de la commission des finances de l'Assemblée nationale, est le suivant :

Nombre de votants : 13 ; Blancs : 4 ; Pour : 9 ; Contre : 0.

La réunion est close à 12 h 40.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

**COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION,
DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Mercredi 27 mai 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

**Audition de M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie
et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du
numérique**

M. Philippe Bas, président. – Monsieur le ministre nous vous auditionnons à nouveau sur le projet d'application « StopCovid », dont nous débattons ce soir en séance publique. Cette audition a pour objet d'approfondir notre information après les modifications apportées dans l'architecture générale du dispositif. Le second avis rendu public par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) prend acte d'évolutions qui vont dans le sens des recommandations émises lors de sa précédente délibération. Il est important pour nous de vous entendre de nouveau sur cette question de l'équilibre entre l'efficacité de l'action publique, d'une part, et la protection de la vie privée et des données personnelles, d'autre part. Les moyens mis en œuvre ne doivent pas être disproportionnés, c'est un équilibre auquel nous sommes attachés au Sénat.

M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique. – La CNIL a rendu un second avis hier et le Conseil d'État a travaillé sur le projet de décret que nous préparons à la demande de la CNIL afin d'encadrer le déploiement de « StopCovid ». Nous espérons avoir la réponse du Conseil d'État avant le débat organisé dans les assemblées, ce serait un élément de réassurance en faveur du dispositif.

Ce qui a changé depuis ma précédente audition, c'est tout d'abord que l'application fonctionne, et c'est le plus important. Nous sommes arrivés au terme de son développement. Nous l'avons testée un peu moins de 15 jours par banc d'essais sur les 100 modèles de téléphones portables de 17 marques différentes, qui sont les plus courants chez les Français, en conditions réelles sur le site de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA) et dans le métro grâce à la participation de membres de l'armée de terre. Nous avons reproduit les conditions d'un rassemblement en intérieur, en extérieur, d'un supermarché, et d'un trajet dans le métro avec différents taux de charge des rames. L'application fonctionne, ce qui est conforme aux tests menés par les anglais sur l'île de Wight sur 140 000 personnes, ou par les allemands. Il s'agit par cette application de détecter les cas contact d'une personne croisés à moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes. Ces critères pourraient prochainement faire consensus au plan européen.

Nous avons été rassurés par le fonctionnement de l'application afin de traiter par son intermédiaire un cas contact de la même manière que s'il était détecté dans la « vie réelle » par les brigades d'enquêteurs sanitaires. Lorsqu'une personne recevra de l'application une notification, elle devra contacter un médecin afin de se faire prescrire un arrêt de travail et un test. Si le test s'avère positif, un code et un QR code seront fournis avec les résultats à la personne qui pourra les entrer dans l'application. Cela lui permettra de se déclarer positif et

d'alerter ses cas contact. Ce qui a également changé c'est le désalignement au niveau européen : nous sommes proches de la solution adoptée par la Grande-Bretagne, mais pas de celle des italiens ou allemands. Nous travaillons toutefois à une interopérabilité. Une troisième voie pourrait s'ouvrir avec la mise en place début juillet d'un protocole commun et interopérable.

Ce qui n'a pas changé depuis ma précédente audition, c'est notre estimation de l'utilité de l'application. Il existe un consensus médical en faveur de son utilisation : l'académie de médecine, l'ordre des médecins, le conseil de scientifiques, les principaux épidémiologistes français, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) y sont favorables. L'application est complémentaire des brigades sanitaires : elle détecte des cas de transmission anonymes dans les lieux publics – au supermarché, dans les transports, et bientôt dans les cafés et restaurants –, qui constituent la majorité des cas de transmission. Plus de la moitié des transmissions proviennent de personnes au stade de l'incubation ou asymptomatiques. L'application est en outre très rapide : alors qu'il faut environ 24 heures aux brigades sanitaires pour joindre les personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive, l'application informe instantanément, ce qui a un impact majeur dans la lutte contre la propagation de la maladie.

Les garanties apportées à « Stopcovid » restent aussi les mêmes dans la mesure où l'application demeure basée sur le volontariat, est anonyme et temporaire. Elle prendra fin six mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire. Elle est également transparente dans la mesure où nous avons publié son code source. Le Comité de contrôle et de liaison covid-19 institué par l'article 11 de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire, et constitué notamment de deux députés et deux sénateurs, pourra diligenter tous les audits techniques qu'il jugera utiles. Ce contrôle démocratique constitue la meilleure des garanties. Nous avons aussi demandé à des *hackers* d'attaquer l'application afin de détecter d'éventuelles failles, ce qui apporte une garantie supplémentaire en nous permettant de les réparer. Tout est fait pour sécuriser les données des français.

Après le vote des assemblées, si nous pouvons déployer l'application, celle-ci fera probablement partie de la deuxième phase du plan de déconfinement qui se mettra en place à partir de mardi 2 juin. Dans cette phase, il sera fait une plus grande place à la vie sociale, ce qui entraîne des risques de contamination alors que nous avons actuellement 300 à 400 personnes testées positives chaque jour. Le risque est encore là.

M. Philippe Bas, président. – Il y en effet chaque jour plus de contaminations qu'avant le déconfinement. Il faut être vigilant et lutter contre l'euphorie, car nous ne sommes pas tirés d'affaire. L'application est un instrument qui peut avoir son utilité en cas de contamination par promiscuité avec des personnes inconnues. Le dispositif numérique institué pour les brigades sanitaires par la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire leur permet de remonter le fil des cas contacts exposés, mais cette méthode ne permet pas de couvrir le cas de contamination lors de rencontres anonymes.

M. Cédric O, secrétaire d'État. – L'épidémie circule plus qu'au début, mais plus lentement. Les foyers principaux se situent aux États-Unis, au Brésil. Le risque de réimportation du virus est réel car les frontières ne resteront pas fermées. On pourrait croire que l'épidémie arrive à son terme et que l'application ne sert à rien, mais si la vague des contaminations repart, il sera déjà trop tard pour la déployer.

M. Philippe Bas, président. – Néanmoins, quelle que soit la noblesse des finalités, la fin ne justifie pas tous les moyens, et nous devons nous assurer que les garanties sont apportées pour assurer le respect de la vie privée et des données personnelles. C'est l'objet de notre rencontre aujourd'hui. Nous devons vérifier que ces garanties sont suffisantes et que le jeu en vaut la chandelle.

M. Loïc Hervé. – Je suis loin d'être convaincu de l'utilité de l'application « StopCovid » car celle-ci se heurte à un important problème de temporalité. Le modèle coréen, cité en exemple, n'a rien à voir avec ce que vous proposez. En Corée du sud, l'application a été déployée durant le confinement, alors que « StopCovid » sera opérationnelle plus d'un mois après la fin du confinement. Cet argument seul me fait douter de l'efficacité du dispositif.

Avec cette application, nous franchissons surtout une ligne rouge. Nous inventons des applications qui, demain, pourront servir à bien d'autres fins, alors même que, dans le domaine du numérique, la préservation des libertés publiques implique d'être particulièrement vigilant sur la question du détournement des finalités.

Par ailleurs, plusieurs points restent à éclaircir : quel est le coût de cette application et de la campagne d'information qui sera lancée sur les réseaux sociaux ? Quel est le seuil minimal de téléchargements requis pour assurer l'efficacité du dispositif ? Comment pouvez-vous nous garantir que « StopCovid » fonctionnera alors que des applications similaires, à Singapour ou en Autriche, ont été des échecs ? Enfin, pourquoi ne sommes-nous pas parvenus à mettre au point une application européenne souveraine ?

M. Éric Kerrouche. – Je rejoins la position de M. Loïc Hervé. Avec ce genre de dispositifs, nous entrons dans un nouveau type de société.

Vous avez d'ores et déjà publié le code source de cette application et amplement communiqué sur le déploiement de l'application. Vos déclarations publiques ne donnent-elles pas l'impression que vous considérez finalement que le Parlement est superflu en période d'état d'urgence sanitaire ?

M. Jérôme Durain. – En lançant l'application « StopCovid », nous créons un précédent problématique au regard de la protection des libertés publiques. Le volontariat est présenté comme l'une des garanties du respect de ces libertés. N'existe-t-il pas un risque de dérive lié à la pression sociale qui forcerait les gens à télécharger l'application ?

Par ailleurs, au plan financier, le dossier de presse du Gouvernement indique que « le projet dans sa phase de construction implique également des organisations publiques et privées, intervenant sur leur champ d'expertise, à titre gracieux lors de la phase de développement ». Quelles seront les modalités financières de cette participation une fois la phase de développement achevée ?

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – L'application « StopCovid » utilise la technologie *bluetooth* dont la portée est estimée à dix mètres, y compris au travers des murs. Or, le Gouvernement préconise, dans ses campagnes de communication, une distanciation sociale de l'ordre d'un mètre. Dès lors, comment s'assurer que l'usage de cette technologie sera adapté à l'objectif sanitaire poursuivi ?

Pourquoi le code source de l'application n'est-il pas entièrement publié ?

Le dispositif proposé est-il compatible avec les différents systèmes d'exploitation ?

Pouvez-vous également nous apporter des précisions sur la durée de conservation et la durée d'utilisation des données ? Il est en effet question, d'une part, d'une conservation automatique des données durant 14 jours et, d'autre part, d'une destruction de ces données seulement six mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire. Comment justifier un tel délai ?

Enfin, quel est le régime juridique de ce dispositif et du traitement de données à l'égard des mineurs qui téléchargeraient l'application ?

Nous sommes extrêmement surpris que cette idée d'application subsiste, alors même que le déconfinement semble se dérouler de façon satisfaisante. Par votre acharnement à déployer cette application, vous prenez le risque de dresser la population contre l'usage de la technologie pour lutter contre l'épidémie qui constitue pourtant un progrès. Je crains que vous ne regrettiez plus tard votre obstination.

M. Patrick Kanner. – La notion de traçage volontaire n'est-elle pas un redoutable oxymore ?

Le dossier de presse du Gouvernement indique que l'application est déjà prête à être déployée alors que le débat devant le Parlement ne se tient que les 26 et 27 mai. Ce vote est d'ailleurs purement symbolique puisque, fondé sur l'article 50-1 de la Constitution, il n'engage pas la responsabilité du Gouvernement. Pourquoi ne pas avoir choisi la voie législative, d'autant que le Parlement a démontré, encore récemment, sa capacité à délibérer rapidement ? Si les sénateurs votent contre l'utilisation de l'application « StopCovid », entendez-vous tout de même la déployer ?

Mme Muriel Jourda. – Pouvez-vous nous apporter des précisions sur le délai de six mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire à l'issue duquel le traitement des données doit cesser ? Cela implique-t-il que les données seront détruites ? Qui contrôlera le respect de cette obligation ?

M. Cédric O, secrétaire d'État. – Les seules personnes qui peuvent juger de l'utilité de cette application, ce sont les épidémiologistes ! Unanimement, ils saluent cette initiative. D'aucuns pensent que l'application « StopCovid » est une coquetterie technologique, mais les professions médicales nous disent qu'elle est essentielle pour lutter contre l'épidémie. D'ailleurs, les gouvernements anglais, italien et espagnol travaillent également au déploiement de dispositifs similaires.

Une étude publiée hier par des chercheurs d'Oxford et de l'*Imperial College* affirme que, dès les premiers téléchargements, l'utilisation de l'application sera en mesure d'empêcher de nouvelles contaminations. Je veux revenir sur un chiffre beaucoup évoqué mais mal compris : le modèle de cette étude précise que, si 56 % de la population a recours à l'application, alors l'épidémie pourrait s'arrêter d'elle-même, sans mettre en place de mesures sanitaires supplémentaires. Il s'agit donc en quelque sorte d'un seuil d'efficacité maximale, et non pas d'un minimum.

En revanche, nous pouvons débattre de la proportionnalité d'une telle mesure au regard de l'objectif de protection des libertés individuelles. L'application comporte des

risques – le risque zéro n'existe pas –, mais la CNIL a considéré, dans son avis, que le dispositif proposé était adapté et proportionné.

M. Kanner, vous évoquez les contradictions du traçage volontaire. Puis-je vous demander quelle est la marque de votre téléphone ? Il s'agit vraisemblablement d'un modèle américain ou chinois qui repose sur cette même logique...

M. Patrick Kanner. – ... J'ai bien conscience d'être constamment tracé, mais nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude !

M. Cédric O, secrétaire d'État. – En ce qui concerne le coût de l'application, la participation des organisations publiques et privées à la phase de développement est effectivement gratuite, ce qui nous a permis de mettre au point « StopCovid » pour quelques milliers d'euros par mois. Je remercie d'ailleurs tous les grands groupes et les start-ups, notamment l'entreprise *Lunabee Studio*, qui ont contribué au développement de l'application. À partir de maintenant, les entreprises qui s'impliquent dans ce projet seront rémunérées. Mais si l'application nous permet de ne pas avoir à déployer certains lits de réanimation supplémentaires, alors son coût financier restera comparativement bien modeste.

Je ne suis pas en mesure de vous indiquer le coût de la campagne de communication autour du dispositif, mais vous ferai parvenir cette information rapidement.

Je ne qualifierais pas les expériences étrangères d'échecs car, à Singapour par exemple, l'application a fait ses preuves. Il est vrai que le Gouvernement a été contraint de confiner à nouveau la population, mais cela est dû principalement à l'absence de protection des très nombreux travailleurs immigrés sur lesquels repose cette économie, pas au manque d'efficacité de l'application. Au contraire, mon homologue m'a confirmé que l'application permettait de retrouver plus rapidement les cas contacts que par le biais des brigades sanitaires. À l'heure actuelle, il est très difficile de comparer notre application à celles déjà déployées car il ne s'agit pas de dispositifs comparables. Les initiatives étrangères similaires sont en cours de développement.

Sur le choix du Gouvernement de recourir à un débat avec vote sur le fondement de l'article 50-1 de la Constitution, je crois qu'on inverse la logique. Contrairement à ce que vous affirmez, Messieurs Kerrouche et Kanner, le Parlement n'a pas été négligé. L'application « StopCovid » peut être déployée dans le respect des lois actuelles, sans les modifier, ce que la CNIL confirme : le recours à la voie législative ne se justifiait donc pas, et le Gouvernement aurait pu s'affranchir de la contrainte politique du vote du Parlement. Au contraire, l'organisation du débat devant les deux assemblées est un geste démocratique. La décision finale du déploiement reviendra au Président de la République et au Premier ministre, mais j'ai déjà indiqué qu'en cas de vote négatif à l'Assemblée nationale et au Sénat, l'application ne serait pas mise en œuvre.

Je vous confirme, Monsieur Durain, que l'application reposera sur du volontariat pur. Il n'y aura aucune conditionnalité ou aucune manière détournée d'obtenir un accord non sincère. D'ailleurs, toute personne ou tout employeur qui contraindrait un tiers à la télécharger serait passible de poursuites pénales. Nous souhaitons donc nous inscrire dans la lignée de la philosophie qui nous anime depuis le début : faire confiance aux Français pour respecter les gestes barrières, pour respecter une forme de confinement même s'il n'est plus contraint et pour largement télécharger cette application dont les scientifiques nous disent qu'elle est utile.

Mme de la Gontrie a abordé la question des limites inhérentes à la technologie *bluetooth*. Toute la problématique, à ce sujet, a tourné autour du calibrage, c'est-à-dire de la capacité technique, à partir du *Received Signal Strength Indication* (RSSI), donc de la puissance du signal *bluetooth*, à localiser précisément l'utilisateur de l'application pour que la distance d'un mètre entre deux personnes soit clairement détectée. C'est le cas dans 80 % des situations. Je pense que vous concéderez que l'on se trouve rarement pendant plus de 15 minutes consécutives à moins d'un mètre de son voisin à travers la cloison de murs mitoyens, donc lorsque l'application vous enverra une alerte, ce sera sans doute pour une bonne raison, à moins de dormir près du mur avec son téléphone près de soi des deux côtés de la cloison.

Bien sûr, malgré le fait que nous ayons bien calibré l'application dans 80 % des cas, il peut avoir des cas de « faux positifs » : vous étiez par exemple à deux mètres d'une personne positive, et non pas à un mètre, et vous recevez par erreur une alerte. Mais c'est un risque que je veux prendre. Je préfère avoir quelques cas de « faux positifs » et que la détection des vrais malades fonctionne globalement bien, plutôt que risquer de limiter ces « faux positifs » et de passer à côté de certaines détections de gens malades. Il me semble, mais c'est à vérifier, que l'OMS nous dit que dans le cas des brigades sanitaires, il ne faut pas avoir plus de 10 % des personnes identifiées qui sont réellement positives, faute de quoi cela signifie que les brigades sanitaires ne « tapent pas assez large ». Je préfère donc un taux de « vrais positifs » bas avec une détection sanitaire haute, plutôt que l'inverse.

Sur la publication du code source, j'ai pris connaissance des débats qui ont eu lieu il y a quelques jours. Je peux vous certifier que tout ce qui a besoin d'être publié, c'est-à-dire tout ce qui sert à vérifier que l'application fait bien ce pour quoi elle a été créée, l'a été. Je suis formel sur ce point.

S'agissant de la durée de conservation, il y a deux éléments. Premièrement, la conservation des données ne dépassera pas 14 jours à compter de la remontée vers les serveurs. Vous enregistrez sur 14 jours glissants les personnes croisées qui ont téléchargé l'application sur votre téléphone. Le jour où vous vous déclarez positif, l'ensemble de ces contacts remontent vers le serveur central de telle manière que ces personnes puissent être prévenues. Au-delà de ces 14 jours, ces données seront détruites. Deuxièmement, au bout de six mois, le Gouvernement ne sera plus autorisé à maintenir l'application active. Dans les faits, nous le ferons sûrement avant. Nous devons maintenir le fonctionnement des serveurs et l'application tant que le virus circule dans le monde et qu'il n'y a pas de vaccin. J'insiste, nous ne le faisons pas par plaisir mais parce que c'est nécessaire selon les épidémiologistes. Je rappelle que le tout début de l'épidémie en France ne concernait que quelques personnes sans doute moins de dix en tout et que nous sommes aujourd'hui à plus de 300 nouveaux cas tous les jours. Le Gouvernement s'est aligné en l'espèce sur ce que le Parlement a autorisé sur le fichier des enquêteurs sanitaires ou le fichier « amelipro » pour qu'il y ait une certaine cohérence entre tous ces mécanismes complémentaires.

Pour résumer, nous avons testé l'application sur chacun des 100 modèles de téléphone portable les plus utilisés par les Français, et nous avons obtenu des résultats satisfaisants, voire très satisfaisants, sur tous ces modèles, qu'ils fonctionnent sous un système IOS ou sous un système Android, et avec une bonne communication entre les téléphones quel que soit le système utilisé. Si nous prenons le risque de conséquences aussi importantes qu'un arrêt de travail et un isolement, c'est parce que nous sommes certains que le système fonctionne.

Concernant la position de la CNIL sur l'utilisation de l'application par les mineurs, c'est un point qui nous est remonté et auquel nous accordons un intérêt particulier : nous allons renforcer l'information sur l'obligation de disposer de l'autorisation du responsable légal pour télécharger l'application, mais nous ne pouvons pas contrôler l'âge de celui qui télécharge tout simplement parce que nous respectons les garde-fous que nous avons mis en place et qui font qu'on ne demande pas d'informations personnelles aux utilisateurs de l'application, donc par définition on ne connaît pas l'âge des utilisateurs. Concrètement, si un mineur veut à tout prix télécharger l'application sans l'accord effectif de ses parents, nous n'avons pas les moyens de le savoir.

Les épidémiologistes insistent sur l'utilité de l'application : ce n'est pas, encore une fois, par plaisir que nous le faisons et la CNIL a considéré que c'était un moyen proportionné aux objectifs poursuivis.

Sur le niveau européen, question abordée par M. Loïc Hervé, nous aurions préféré une application interopérable entre les pays européens, nous continuons à travailler en ce sens, mais il faut toutefois reconnaître que les conséquences du recours par chaque pays à sa propre application seront plutôt limitées. Certes, les travailleurs frontaliers devront installer deux applications au lieu d'une mais ils dédoublent sans doute déjà de nombreuses applications pour leurs usages quotidiens, et ça ne me semble pas ingérable. Pour les Français qui partiront en vacances à l'étranger, il suffira aussi de télécharger l'application équivalente dans le pays visité, là non plus ce n'est pas insurmontable. Certains de nos partenaires, comme les allemands, pour des raisons politiques et historiques, ont préféré une application sur des interfaces développées par *Google* et *Apple*. Nous avons fait un autre choix politique.

Enfin, vous m'avez interrogé, madame la sénatrice, sur les modalités de contrôle du respect du délai de six mois : l'article 11 de la loi que le Parlement a voté confie cette mission au comité de liaison, lequel pourra vérifier que les données et les serveurs qui les hébergeaient ont bien été détruits dans le délai imparti.

M. Philippe Bas, président. – Si l'on retranche ceux qui n'ont pas d'ordiphone, ceux qui en ont un, mais l'utilisent mal, ceux qui l'utilisent bien, mais sont opposés au principe même de l'application et ne la téléchargeront donc pas... le vivier des utilisateurs se trouve finalement fort réduit.

Par ailleurs, une partie de ceux qui recevront l'alerte seront des « faux positifs » : ils n'auront en fait pas été exposés au danger de manière avérée – par exemple en cas de rencontres entre des personnes qui portaient des masques – mais il n'y aura pas moyen de vérifier – les circonstances de l'exposition n'étant jamais données au cas contacts, précisément car on ne veut pas que des informations personnelles circulent. Au final, l'efficacité de l'application risque d'être fortement compromise.

Il me semble donc que l'application risque de ne repérer en fait qu'un nombre très faible de contaminations... C'est beaucoup d'honneur de consacrer à cette application, qui a un côté très expérimental, un débat et un vote dans chaque assemblée, ainsi que deux auditions du ministre par la commission des lois du Sénat, sans compter tout le travail y compris pour vous et vos collaborateurs, alors qu'il pourrait au final s'agir d'un « gadget », ou en tout cas d'un dispositif qui ne permettra d'identifier que très peu de cas de contaminations qu'on n'aurait pas détectés par les brigades sanitaires.

Je suis bien sûr sensible, n'étant pas un spécialiste du numérique, au fait que la CNIL semble satisfaite du dispositif et des réponses que vous avez apportées aux remarques qu'elle a formulées. Cela est à mettre à votre crédit, mais tous ces efforts et tout ce temps sont consacrés à un dispositif qui n'utilise que des données pseudonymisées, alors même que le Parlement a déjà donné son feu vert à un système informatique temporaire bien plus intrusif que « StopCovid » – les fichiers « SI-DEP » et « contact covid » comprennent, pour la bonne cause, vos coordonnées et votre qualité éventuelle de séropositif. Je m'interroge donc vivement sur l'efficacité d'un système qui, lui, ne fait circuler aucune de ces données de santé et ne démontre pas son efficacité à repérer davantage les cas positifs que les brigades sanitaires. Je veux bien considérer que les risques sont limités, mais c'est encore trop si l'application ne devait au final n'être qu'un « gadget ».

Mme Marie Mercier. – Vous nous dites que les épidémiologistes sont favorables à cette application de traçage sanitaire. C'est tout simplement parce qu'ils ne peuvent pas y être opposés. Un épidémiologiste est un médecin enquêteur : comme tous les médecins, ils sont sur une ligne de crête entre la vie et la mort et ils cherchent à mettre tous les moyens de leur côté, donc ils ne peuvent pas réagir autrement que d'être favorables à un outil dont ils ignorent l'impact réel qu'il aura mais qu'on leur vend comme un outil efficace. Autrement dit, leur soutien à ce stade ne signifie pas que l'application aura un impact positif, c'est juste qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Il faudra leur demander après coup si l'application a été d'une quelconque efficacité, leur enthousiasme sera sans doute moins prononcé.

M. Patrick Kanner. – Où en est le décret mentionné à l'article 11 de la loi de prorogation de l'urgence sanitaire du 12 mai dernier, concernant le comité de contrôle et de liaison ? Est-il en voie de rédaction ?

M. Éric Kerrouche. – En sciences sociales, il existe une loi bien connue dite « du marteau ». Lorsqu'on dispose d'un seul outil, un marteau, tous les problèmes sont des clous et résolus à coups de marteau. C'est un peu l'impression que vous donnez avec cette application de traçage : vous êtes compétent en matière de numérique et on a donc le sentiment que vous considérez que seule une application, donc le numérique, peut résoudre le problème. En citant l'enquête des chercheurs d'Oxford, vous nous avez dit que l'application pourrait même se substituer aux gestes barrières si 56 % de la population utilisait l'application. C'est oublier certains effets de bord : l'application pourrait au contraire affaiblir les gestes barrière en générant un sentiment de fausse sécurité si elle était largement utilisée. Pour les utilisateurs de « StopCovid », le risque est réel de créer chez eux le sentiment d'une protection numérique qui les dispense des autres précautions nécessaires.

M. Philippe Bas, président. – Vous avez cité le comité de contrôle et de liaison qui suit le déploiement des systèmes d'information de dépistage et de remontée des contacts utilisés par les brigades sanitaires. Cette instance, indépendante du Gouvernement, pourrait-elle également accompagner et surveiller la mise en œuvre de « StopCovid » ? Nous avons pris soin d'écrire dans la loi de prorogation de l'état d'urgence sanitaire que notre accord sur la création de cette base de données et système d'information n'emportait pas un accord sur « StopCovid ». Néanmoins, nous avons créé une instance indépendante et nous attachons du prix à ce qu'elle puisse intervenir aussi, dans l'hypothèse où on mettrait en œuvre cette application, pour la surveiller, l'évaluer et faire remonter d'éventuels problèmes. Cela nous paraît être une garantie de transparence qui soit apportée au dispositif, et je voudrais savoir ce que vous entendez faire de ce point de vue.

M. Cédric O, secrétaire d'État. – L'instance que vous évoquez a été créée à l'article 11 de la loi de prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Le décret a été pris, Monsieur Kanner, je peux vous citer les personnalités qui en feront partie : un membre de la Conférence nationale de santé ; un membre du Conseil national de l'ordre des médecins ; un membre du comité de scientifiques ; un membre de la Commission nationale de biologie médicale ; un membre du Conseil national du numérique ; un membre du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé ; un membre de la Société française de santé publique ; deux membres de l'Association France Assos Santé ; et quatre parlementaires, deux députés et deux sénateurs, choisis par les présidents des assemblées.

Après un débat juridique en interne, monsieur le Président, il nous a semblé que le champ juridique d'intervention du comité de liaison et contrôle pouvait aller jusqu'au dispositif « StopCovid » : il servira d'instance de contrôle, de transparence et de vérification de l'ensemble des outils numériques déployés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19, y compris le dispositif « StopCovid » .

M. Philippe Bas, président. – Il me semble que rien ne s'y oppose effectivement, mais peut-être faudra-t-il que le décret le mentionne expressément ? C'est une demande qui est également portée par le président Bruno Retailleau au nom du groupe Les Républicains, et qui a été présentée au Président de la République. C'est pour nous une condition à remplir. Dans la perspective du débat qui se tiendra devant le Sénat ce soir, il me semble important que vous soyez en mesure d'apporter une réponse précise.

M. Cédric O, secrétaire d'État. – Nous allons regarder et donnerons ces précisions, le cas échéant.

Concernant la question de Mme Marie Mercier, certes les médecins et les professions santé soignent, mais ce que je remarque aussi, pour travailler dans le champ du numérique depuis un certain temps, c'est qu'il y'a tout de même une forte sensibilité à la protection des données de santé et au secret médical de la part des médecins.

J'ai déjà vu, à maintes reprises, des refus de déploiement d'outils numériques pour des raisons de protection des données bien qu'ils aient eu un intérêt sanitaire. Une meilleure efficacité sanitaire pourrait passer par une surveillance toujours plus poussée : enregistrer tout et tout le temps pour mieux vous protéger – rythme cardiaque et taux d'alcool ou de sucre dans votre sang. Mais il faut un nécessaire équilibre entre la vie privée et la sécurité sanitaire et faire un choix, qui est plutôt un choix de sécurité des données personnelles plutôt qu'un choix médical. Dans le déploiement de systèmes informatiques, et par exemple d'intelligence artificielle dans les hôpitaux français, les garanties demandées par les hôpitaux et les professions médicales sont extrêmement hautes pour des raisons tenant à la sécurité des données mais aussi à l'éthique.

Cette tension entre efficacité du numérique et efficacité sanitaire existe depuis longtemps au sein des professions de santé.

Par ailleurs, j'insiste, les épidémiologistes reconnaissent une utilité au dispositif qui n'est pas marginale.

L'application n'est qu'un moyen parmi d'autres, je le dis si vous deviez choisir entre les brigades sanitaires et le dispositif « StopCovid », choisissez les brigades sanitaires, bien sûr. Mais « StopCovid » a un impact non marginal, non négligeable, supplémentaire, et qui permettrait d'avoir moins de malades et moins de morts. La récente tribune récemment cosignée par d'éminents épidémiologistes dans le journal *Le Monde* ne dit pas autre chose, je cite : « Cette application est un moyen parmi d'autres, mais elle est un atout incontestable pour identifier de nombreux contacts de façon instantanée. Elle permet de gagner du temps. Si nous voulons éviter une seconde crise sanitaire, nous devons nous en donner les moyens. D'un point de vue sanitaire, l'application « StopCovid », dûment encadrée, doit faire partie d'une stratégie nationale de contrôle de l'épidémie. »

C'est aussi la position de l'ordre des médecins et de l'académie de médecine, souvent plus mesurés sur les outils numériques.

Personne, Monsieur Kerrouche, n'a jamais prétendu que seule une application numérique pouvait résoudre le problème. Prenons le problème à l'envers : quel gain politique aurait le Gouvernement à déployer une telle application, si ce n'est un intérêt sanitaire ? Il faut mettre en balance d'un côté le risque pour la vie privée, pour les libertés publiques de cette application, et de l'autre côté le risque de morts, de malades et de confinement supplémentaires, qui est encore supérieur en termes de risques sanitaires, économiques et démocratiques. Il n'y a pas de solutionnisme technologique, ni de croyance invétérée dans l'utilité de l'application. Je vous le dis encore une fois, si vous devez faire un choix entre les brigades sanitaires et l'application, choisissez les brigades sanitaires.

Concernant le seuil d'adoption de l'application dans la population, ne déformez pas mes propos : ce que j'ai tenu à clarifier, c'est que selon ces études, 60 % n'est pas un seuil minimum pour que l'application soit efficace. Je ne dis pas que je crois qu'avec 60 % de la population équipée de ce dispositif, il faudrait arrêter les gestes barrières et les téléchargements. L'OMS avait exprimé des craintes similaires en cas de déploiement généralisé des masques, face au risque de baisse de la vigilance et des gestes barrières une fois les populations équipées. Ne nous interdisons pas de déployer une application qui est utile parce que nous craignons que les citoyens se sentent plus rassurés. Ça serait prendre le problème du mauvais côté.

De toute façon, l'application ne sera pas présente à 60 % dans la population française, mais 20 % ou 30 % population des grandes villes serait déjà satisfaisant.

La population visée est d'ailleurs justement celle qui fait circuler le virus – et ce ne sont pas les personnes âgées, ce sont les urbains actifs, ceux qui vont dans des supermarchés, qui prennent les transports en commun aux heures de pointe. Ce sont malheureusement ceux qui sont les plus difficiles à tracer parce qu'ils ont des contacts anonymes, mais ce sont heureusement ceux qui ont le plus smartphones, puisque leur taux de possession de smartphone est au-delà de 97 %. C'est tout ceci mis dans la balance qui nous permet à la fin de prendre la décision de déployer cette application.

M. Philippe Bas, président. – Est-il vrai que l'application va absorber beaucoup d'énergie et épuiser la batterie d'un ordiphone ?

D'autres application testées m'ont paru assez rustiques mais pas inintéressantes, dont une qui permet de faire retentir sonnerie ou vibration quand deux personnes sont trop proches l'une de l'autre. Avez-vous étudié cette possibilité ?

M. Cédric O, secrétaire d'État. – Sur la batterie, les tests, sur les 100 smartphones les plus utilisés par les Français, ne montrent pas de problème rédhibitoire. Cela ne diminue que de quelques pourcents la batterie de l'appareil. Nous n'avons testé que cent smartphones, mais cet échantillon doit couvrir un pourcentage significatif de la population de l'ordre de 70 à 75 % des personnes équipées d'un smartphone. Il y aura peut-être des problèmes sur de vieilles versions d'*Android* ou d'*iOS*, ou de vieux smartphones, mais globalement cela fonctionne bien et cela ne vide pas votre batterie. Nous poursuivons d'ailleurs le travail sur ces sujets.

Nous avons aussi regardé d'autres applications, c'est une bonne chose qu'elles existent dès lors qu'elles respectent les lois, sont validées par la CNIL, et que les Français peuvent de manière volontaire les télécharger. Dans certains métiers, comme les métiers du bâtiment, celle que vous venez de citer pourrait être très utile mais leur efficacité sanitaire marginale est insuffisante dans la population générale pour justifier leur déploiement national.

Mais quelle que soit l'application d'alerte, je rappelle que, même avec un masque, à moins d'un mètre d'une personne pendant plus de quinze minutes, alors vous êtes à risques.

Mme Marie Mercier. – C'est la règle des « 4M », et c'est celle-ci qu'il faut diffuser encore plus que « StopCovid » ! « Mains, masque, mètre et minutes ». Autrement dit, quand on côtoie quelqu'un, il faut être masqué, avoir les mains propres, être à un mètre de lui et sans rester plus de quinze minutes. Je vais même en ajouter une : si possible de ne pas être face à face mais légèrement de profil de façon à éviter au mieux la trajectoire des aérosols qui transportent la charge virale.

M. Philippe Bas, président. – C'était, Monsieur le ministre, la minute prophylactique de la commission des lois ! Je vous remercie docteur Mercier. Nous nous retrouvons, Monsieur le ministre, tout à l'heure lors du débat en séance, et je vous remercie de vos réponses. La séance est levée.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La réunion est close à 12 h 45.

Mardi 2 juin 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La réunion est ouverte à 13 h 40.

Proposition de loi tendant à sécuriser l'établissement des procurations électorales – Examen des amendements au texte de la commission

M. Philippe Bas, président. – Nous examinons les amendements au texte de la commission sur la proposition de loi de notre collègue Cédric Perrin tendant à sécuriser l'établissement des procurations électorales et l'organisation du second tour des élections municipales de juin 2020. Je remercie nos collègues qui sont également présents en visioconférence.

Notre rapporteur, M. François-Noël Buffet, étant empêché, je ferai de mon mieux pour le suppléer.

Articles additionnels après l'article 1^{er} A

M. Philippe Bas, président, en remplacement de M. François-Noël Buffet, rapporteur. – L'amendement n° 8 de M. Jean-Louis Masson est contraire à la position de la commission. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 8.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Même avis pour les amendements n°s 7 et 10, qui sont en discussion commune.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 7 et 10, ainsi qu'à l'amendement n° 9.

Article 1^{er}

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Avis défavorable à l'amendement de suppression n° 11 de M. Jean-Louis Masson, contraire à la position de la commission. L'article 1^{er} de la proposition de loi permet de mieux informer les mandataires d'une procuration.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 11.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – L'amendement n° 3 de M. Cédric Perrin prévoit d'informer, par voie électronique, les communes où est inscrit le mandant d'une procuration. C'est une bonne idée : certaines procurations « papier » arrivent trop tardivement et ne peuvent pas être utilisées. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 3.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Il n'est pas indispensable de renvoyer à un décret en Conseil d'État les modalités d'information du mandataire d'une procuration. Avis favorable à l'amendement n° 4, qui supprime ce renvoi.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 4.

Article 1^{er} bis

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – L'amendement n° 1 est contraire à la position de notre commission. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 1.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – L'amendement n° 14 de Mme Josiane Costes propose d'aller plus loin que le texte de la commission – qui prévoit deux procurations établies en France pour un même mandataire – avec deux procurations sur le territoire national et une procuration établie à l'étranger, soit trois procurations en tout. Il reprend la proposition de loi déposée notre collègue le 4 mai dernier.

La plupart des Français établis hors de France sont inscrits sur la liste électorale consulaire. Depuis 2016, ils ne peuvent plus être inscrits, de manière concomitante, sur les listes communales. À regret, avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 14.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Mme Nathalie Delattre propose de supprimer l'extension du vivier des procurations à la famille proche. C'est pourtant une solution très sûre pour une personne âgée... Avis défavorable à son amendement n° 15.

Avis également défavorable pour l'amendement n° 12 de M. Éric Kerrouche. Sauf l'exception prévue pour la famille proche, le mandataire doit être inscrit dans la même commune que le mandant.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n°s 15 et 12.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Par l'amendement n° 13, nos collègues du groupe socialiste et républicain nous rappellent que, dans la définition de la famille proche, nous avons oublié le conjoint, la personne liée par un pacte civil de solidarité (PACS) et le concubin. Avis favorable pour corriger cette omission.

M. Pierre-Yves Collombat. – Je souhaite vous présenter ma position générale sur ce texte.

Telle qu'issue de la rédaction des travaux de la commission, la proposition de loi est un texte correct, qui améliore les conditions d'exécution du second tour des élections municipales de juin prochain, sans trop perturber leur fonctionnement ni ajouter de dispositions contestables pouvant entraîner des fraudes. Tout ce qui est débattu aujourd'hui revient sur l'équilibre initial, notamment en augmentant la liste des mandataires ou en modifiant le mode d'élection.

Nous nous étions accordés sur un texte faisant l'unanimité, et au fur et à mesure que nous adopterons des dispositifs plus contestables, comme le vote par correspondance – avec les difficultés de fonctionnement actuelles de La Poste ! –, nous risquons d'assister à des fraudes ou à des débordements. Le texte adopté par la commission permettait de réelles améliorations ; ce n'est pas une très bonne idée de le modifier.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Nous avons émis un avis défavorable sur la plupart des amendements présentés. En revanche, je propose un avis favorable sur le périmètre de la famille proche.

Mme Françoise Gatel. – La situation de concubinage doit-elle être attestée ?

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Il est très facile d'attester de cette qualité en fournissant, par exemple, une preuve d'un domicile commun.

M. Pierre-Yves Collombat. – Voilà, nous commençons déjà à nous interroger sur la qualité des personnes. Nous introduisons une possibilité de soupçon dans les intentions du législateur !

M. Jean-Pierre Sueur. – Autant je comprends la volonté d'éviter tous les débordements, autant la définition de la famille proche comprend naturellement le conjoint marié, le partenaire lié par un PACS, ou le concubin notoire.

Mme Muriel Jourda. – Le concubinage est une situation de fait et non de droit. Si elle est notoire dans les villages, elle ne l'est pas ailleurs !

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – De nombreuses démarches administratives sont ouvertes au concubin, notamment pour la fiscalité ou les actes familiaux.

M. Jean-Pierre Sueur. – La notion de concubinage est attestée dans de nombreux articles de loi et de code !

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Nous pourrions sinon supprimer la mention de « concubin », mais je n'en ai pas le pouvoir. Cela revient aux auteurs de l'amendement.

Cet article permet de donner une procuration à un citoyen qui n'est pas électeur dans la commune. L'amendement ouvrirait cette possibilité au concubin, qui voterait dans une autre commune. Ce cas est possible, même s'il doit être peu fréquent.

M. Jean-Pierre Sueur. – Nous tenons à cette rédaction. Notre amendement est suffisamment clair.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 13.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Les amendements n^{os} 24, 25 et 26 de M. Jean-Marc Gabouty fixent un âge à partir duquel l'électeur a le droit d'établir sa procuration depuis son domicile, grâce à l'aide d'un officier de police judiciaire (OPJ). En fonction des amendements, cet âge serait fixé à soixante-dix, soixante-quinze ou quatre-vingts ans. Lequel est un amendement de repli ? (*Sourires*). Retrait, à défaut avis défavorable.

La commission demande le retrait des amendements n^{os} 24, 25 et 26 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – L'amendement n° 5 simplifie l'établissement des procurations depuis le domicile des électeurs, en précisant qu'ils peuvent saisir la gendarmerie « par tout moyen », sans justificatif préalable.

Auparavant, la pratique était autorisée, mais il fallait une lettre du mandant ainsi qu'un certificat médical ; c'était très dissuasif. Avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n° 5.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – L'amendement n° 16 rectifié prévoit que le directeur d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) puisse établir une procuration. Le droit en vigueur satisfait déjà cette proposition. Retrait.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 16 rectifié et, à défaut, y sera défavorable.

Article 1^{er} ter

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 2.

Articles additionnels après l'article 1^{er} ter

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Avis favorable aux amendements identiques n^{os} 19 et 21 rectifié, mais défavorable aux amendements n^{os} 20 et 22.

M. Jean-Pierre Sueur. – Le débat sur le vote par correspondance est ancien. Je me souviens des débats en 1975, et à la fin des années 1980 lorsqu'il était envisagé de le rétablir.

La position du groupe socialiste et républicain est claire : nous ne voulons pas rétablir le vote par correspondance de manière pérenne. Mais nous devons prendre en compte la situation actuelle. Il serait désastreux qu'il n'y eût qu'un nombre très faible de votants au second tour des élections municipales, d'où le dépôt de l'amendement n° 21 de M. Éric Kerrouche. M. Bruno Retailleau, qui réfléchit toujours et a pris connaissance de cette belle initiative, en a déposé un autre allant dans le même sens. Dans un acte de bonne volonté, M. Eric Kerrouche vient de rectifier le sien afin qu'il soit identique à celui de M. Bruno Retailleau. Les initiatives se sont donc rejointes.

Au sein du groupe socialiste et républicain, une majorité de collègues sont favorables à cet amendement n° 21 rectifié, mais d'autres craignent que le retour temporaire du vote par correspondance n'entraîne les dérives constatées précédemment dans quelques départements.

Les amendements n^{os} 20 et 22 ne devraient pas devenir sans objet car ils s'appliqueraient pendant l'état d'urgence sanitaire, alors que les amendements n^{os} 19 et 21 concernent uniquement au scrutin du 28 juin.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Retrait des amendements n^{os} 20 et 22. Nous avons veillé, dans la loi du 23 mars dernier, à ce que l'état d'urgence sanitaire sorte de notre droit dès le 22 mars 2021. Après cette date, il n'existera plus.

M. Jean-Pierre Sueur. – Nous visons uniquement les situations d'urgence sanitaire. Nous verrons en séance publique si nous maintenons ces amendements.

M. Pierre-Yves Collombat. – Le sujet du vote par correspondance est très important.

Je veux bien que l'abstention soit une calamité et qu'il faille tout faire pour la limiter. Le problème, c'est la difficulté qu'ont les gens de pouvoir s'exprimer. Le plus inacceptable, c'est qu'il n'y ait pas vraiment de campagne électorale. Cependant, il n'y avait pas d'autre solution que de tenir ce second tour le plus rapidement possible ; les autres solutions présentant davantage d'inconvénients...

Mais avec le vote par correspondance, on change complètement la donne. Dans certaines villes, et pas des moindres, les résultats du second tour vont être très serrés. La Poste fonctionne quand elle en a envie. Le vote par correspondance sera la porte ouverte à tout et n'importe quoi. Monsieur le président, vous qui êtes habituellement d'une grande prudence, pourquoi accepter cela ? C'est la porte ouverte à tous les soupçons, et nous aurons

des contestations dans des communes importantes. Il serait plus que maladroit de voter cette dérogation, même si c'est uniquement pour la durée de la pandémie. Je suis résolument opposé à l'adoption de ces amendements.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Les amendements de MM. Bruno Retailleau et Éric Kerrouche prévoient qu'un gendarme se rende au domicile de la personne et transporte la double enveloppe au tribunal judiciaire, qui ensuite la fait acheminer jusqu'au bureau de vote.

Je partage vos inquiétudes sur une possible utilisation détournée du vote par correspondance et sur le risque de fraude. La proposition de loi que j'avais déposée avec MM. Bruno Retailleau et Hervé Marseille ne comprenait d'ailleurs aucune disposition sur le vote par correspondance.

Néanmoins, les garanties de sécurité apportées ici n'ont jamais été prévues avant 1975, lorsqu'existait le vote par correspondance. C'est une procédure extrêmement lourde. Si nous voulions « réacclimater » le vote par correspondance en France, nous n'aurions pas pris autant de précautions. Il peut aussi y avoir des fraudes sur des procurations. En toute honnêteté intellectuelle, on ne peut pas faire deux poids deux mesures, et distinguer une procuration qui serait chimiquement pure d'un vote par correspondance biologiquement toxique... L'important, ce sont les précautions apportées au dispositif.

M. Pierre-Yves Collombat. – Cela n'a rien à voir !

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Prenez connaissance du texte à la loupe. Je suis prêt à renforcer les sécurités si nécessaire.

La commission émet un avis favorable aux amendements identiques n^{os} 19 et 21 rectifié.

La commission demande le retrait des amendements n^{os} 20 et 22 et, à défaut, y sera défavorable.

Article 2 bis

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – L'amendement n° 17 prévoit l'envoi de masques une semaine avant le scrutin.

M. Pierre-Yves Collombat. – Nous souhaitons améliorer le dispositif même s'il y aura des masques dans la plupart des bureaux de vote.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Dans votre amendement, vous prévoyez l'envoi y compris à des électeurs souhaitant s'abstenir... Cela fait beaucoup plus de masques, et cela coûte de l'argent...

M. Pierre-Yves Collombat. – Ils leur serviront après !

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Retrait, à défaut avis défavorable.

M. Jean-Pierre Sueur. – Je suis attaché à la cohérence, notamment pour l'application de l'abominable article 45 de la Constitution... Pourquoi l'article 40 de la Constitution ne s'applique-t-il pas dans ce cas ?

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – L'application de l'article 40 de la Constitution relève du président de la commission des finances. Il existe une certaine souplesse pour les amendements qui concernent l'organisation de la démocratie et le droit de vote des électeurs. Dans ces cas-là, l'article 40 ne s'applique pas aux amendements.

M. Jean-Pierre Sueur. – Cela ne vaut pas pour l'article 45 de la Constitution ?

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – C'est quasiment une coutume constitutionnelle, mais n'en abusez pas ! On serait capable de rendre plus rigide l'interprétation si certains collègues en abusaient par leurs amendements... Ce n'est pas le cas jusqu'à présent.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 17 et, à défaut, y sera défavorable.

Article additionnel après l'article 2 bis

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 18.

Articles additionnels après l'article 2 ter

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – L'amendement n° 6 rectifié *quater* concerne les quorums et les pouvoirs pour la réunion d'installation des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Cela n'a rien à voir avec ce texte.

L'amendement n° 6 rectifié ter est déclaré irrecevable en application de l'article 45 de la Constitution.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – L'amendement n° 27 tend à « pérenniser » l'article 1^{er} de la proposition de loi. Cela me paraît difficilement conciliable avec l'objectif de la commission de centrer ce texte sur le scrutin du 28 juin, dans un contexte de crise sanitaire. Retrait, à défaut avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 27 et, à défaut, y sera défavorable.

Intitulé de la proposition de loi

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – L'amendement n° 23 vise à mentionner dans le titre le vote par correspondance. Il me semble satisfait par l'intitulé actuel de la proposition de loi « tendant à sécuriser l'établissement des procurations électorales et l'organisation du second tour des élections municipales de juin 2020 ». Cela couvre le vote par correspondance.

M. Jean-Pierre Sueur. – Mieux vaudrait afficher ce que nous faisons car cette disposition fait débat !

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Si nous intégrons toutes les dispositions prévues par un texte de loi dans son titre, celui-ci risquerait d'être très long ! Nous en débattons lors de la séance publique. Retrait, à défaut avis défavorable.

La commission demande le retrait de l'amendement n° 23 et, à défaut, y sera défavorable.

M. Philippe Bas, président, rapporteur. – Cette proposition de loi devrait aboutir à un très large accord entre les différents groupes politiques. Peut-être que M. Pierre-Yves Collombat reverra sa position après avoir considéré nos arguments...

La commission a donné les avis suivants :

Auteur	N°	Avis de la commission
Articles additionnels après l'article 1^{er} A		
M. MASSON	8	Défavorable
M. MASSON	7	Défavorable
M. MASSON	10	Défavorable
M. MASSON	9	Défavorable
Article 1^{er} Information du mandataire d'une procuration		
M. KERROUCHE	11	Défavorable
M. PERRIN	3	Favorable
M. PERRIN	4	Favorable
Article 1^{er} bis Élargissement du recours aux procurations		
M. MASSON	1	Défavorable
Mme COSTES	14	Demande de retrait
Mme Nathalie DELATTRE	15	Défavorable
M. KERROUCHE	12	Défavorable
M. KERROUCHE	13	Favorable
M. GABOUTY	24	Demande de retrait
M. GABOUTY	25	Demande de retrait
M. GABOUTY	26	Demande de retrait
M. PERRIN	5	Favorable
Mme Nathalie DELATTRE	16 rect.	Demande de retrait
Article 1^{er} ter Maintien des procurations consenties pour le scrutin de mars 2020		
M. MASSON	2	Défavorable

Auteur	N°	Avis de la commission
Articles additionnels après l'article 1^{er} ter		
M. RETAILLEAU	19	Favorable
M. KERROUCHE	21 rect.	Favorable
M. KERROUCHE	20	Demande de retrait
M. KERROUCHE	22	Demande de retrait
Article 2 bis Mise à disposition d'équipements de protection dans les bureaux de vote		
M. COLLOMBAT	17	Demande de retrait
Article additionnel après l'article 2 bis		
M. SAVOLDELLI	18	Défavorable
Articles additionnels après l'article 2 ter		
Mme GUIDEZ	6 rect. <i>quater</i>	Irrecevable au titre de l'article 45 de la Constitution
M. PERRIN	27	Demande de retrait
Intitulé de la proposition de loi		
M. KERROUCHE	23	Demande de retrait

La réunion est close à 14 h 10.

Mercredi 3 juin 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La réunion est ouverte à 8 h 45.

Nomination de rapporteurs

M. Philippe Bas, président. – Je salue tous nos collègues présents, et également ceux qui sont reliés à nous par visioconférence.

Nous devons désigner des rapporteurs sur les trois textes suivants : le projet de loi portant annulation du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris, et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020, organisation d'un nouveau scrutin dans les communes concernées, fonctionnement transitoire des établissements publics de coopération intercommunale et report des élections consulaires ; le projet de loi organique portant report des élections sénatoriales et des élections législatives partielles ; et la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au droit des victimes de présenter une demande d'indemnité au Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions.

Les deux projets de loi sont singuliers. Le premier est virtuel : mercredi dernier, le Gouvernement a adopté un décret convoquant les électeurs pour le 28 juin et un projet de loi différant la tenue des élections municipales jusqu'au 31 janvier 2021 au plus tard. Pour la première fois dans l'histoire de la République, on prolonge les mandats d'élus sans fixer leur échéance, mais en laissant au Gouvernement le choix d'une date dans les six mois. Le Parlement est donc conduit à délibérer et à trancher des questions complexes de manière virtuelle.

Nous sommes saisis en priorité du second texte, qui concerne le report des élections sénatoriales, par voie de conséquence. Cependant, si le report des élections consulaires est traité dans le texte précédent, ses conséquences sur la date d'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France ne sont pas abordées. On nous fait traiter des questions qui ne se poseront probablement pas, mais pas des questions qui se poseront avec certitude.

Je vous demande donc, par un vote de confiance, de me désigner comme rapporteur de ces deux projets de lois, qui s'inscrivent dans le prolongement des dispositions votée dans la loi du 23 mars dernier qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire. Je vous propose par ailleurs la nomination de Mme Laurence Harribey comme rapporteur de la proposition de loi.

La commission désigne M. Philippe Bas rapporteur sur le projet de loi n° 3021 (2019-2020) portant annulation du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris, et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020, organisation d'un nouveau scrutin dans les communes concernées, fonctionnement transitoire des établissements publics de coopération intercommunale et report des élections consulaires ainsi que sur le projet de loi organique n° 473(2019-2020), portant report des élections sénatoriales et des élections législatives partielles.

La commission désigne Mme Laurence Harribey rapporteure sur la proposition de loi n° 320 (2019-2020), adoptée par l'Assemblée nationale, relative au droit des victimes de présenter une demande d'indemnité au Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions.

M. Jean-Pierre Sueur. – Je sollicite auprès de vous une étude juridique approfondie de la question des élections consulaires. La situation est étrange, car nous allons délibérer d'un texte qui ne s'appliquera sans doute pas, et dans lequel se pose cette question. Or l'orientation qui se dessine semble indiquer que les élections sénatoriales feront l'objet de deux processus distincts, l'un concernant les sénateurs du territoire national, l'autre ceux des Français de l'étranger. Quelle est la pertinence constitutionnelle d'un tel dispositif ? Une autre possibilité serait d'organiser ces élections en même temps en maintenant, par dérogation, le corps électoral existant pour les six sénateurs concernés. Aucune de ces solutions n'est exempte de critiques, mais notre commission s'honorerait de les étudier toutes deux.

M. Alain Richard. – Je partage le questionnement de M. Sueur. En cas de report de l'élection des sénateurs représentant les Français de l'étranger, quand la période triennale complète aura-t-elle commencé ? Toutes les élections à terme, telles que celle du président, pourront-elles se tenir alors qu'une partie seulement des membres concernés de notre assemblée aura vu son mandat renouvelé ? La commission ferait en effet son ouvrage en étudiant cette alternative.

M. Philippe Bas, président. – Il nous faut également connaître les intentions du Gouvernement, qui semble savoir traiter les questions qui ne se posent pas, mais pas celles qui se posent. Nous n'avancerons pourtant qu'avec un accord, même si le Sénat est incontournable sur ce texte. Devons-nous nous saisir nous-mêmes de cette question ou demander au Gouvernement de nous faire une proposition ?

M. Jean-Pierre Sueur. – La commission peut confier à son président le soin de réaliser une étude.

M. Philippe Bas, président. – On peut l'envisager dans le cadre du rapport, en effet, afin d'apprécier la constitutionnalité des différentes hypothèses, étant entendu que l'absence de renouvellement du corps électoral des sénateurs des Français de l'étranger induit l'impossibilité d'élire leurs successeurs, mais que la prolongation de leur mandat constituerait une dérogation.

M. Christophe-André Frassa. – Nous avons posé des questions au Gouvernement sur ces hypothèses, mais nous n'avons pas obtenu de réponse. Nous devons légiférer sans piste définie. On nous indique que le mandat des conseillers consulaires est reporté au plus tard jusqu'en mai 2021, le scrutin pourrait donc se dérouler avant, à tout moment, et l'élection des sénateurs des Français de l'étranger de la série 2 pourrait avoir lieu avant septembre 2021. Il ne s'agit toutefois que de conjectures que nous nous faisons à nous-mêmes, face au silence persistant du Gouvernement.

Le Conseil constitutionnel a déjà jugé qu'un même collège électoral pouvait voter deux fois pour les sénateurs – c'est une piste qui peut être suivie. Le collège élu en 2014 a, en effet, voté une fois pour la série 2 et une fois pour la série 1, il pourrait donc recommencer une fois. En outre, on pourrait aller vers un découplage des sénatoriales entre la métropole et l'outre-mer, d'une part, et les sénateurs représentant les Français de l'étranger, d'autre part. Une chose est acquise, l'élection consulaire ne s'est pas tenue et aucune nouvelle date n'a été fixée, car celle-ci dépendra des conditions sanitaires dans les 130 circonscriptions réparties à travers la planète. Nous ne savons donc pas quand ces scrutins auront lieu. La commission des lois pourrait échanger avec le Gouvernement sur ce calendrier.

Mme Jacky Deromedi. – Le cas échéant, le mandat des nouveaux sénateurs pourrait donc être écourté. Est-ce légal ?

M. Philippe Bas, président. – Il est plus facile de l'écourter que de l'allonger, mais les deux sont possibles. Dans le cas présent, cette réduction serait le corollaire de l'allongement d'un an des élus en place.

Proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux – Examen des amendements au texte de la commission

M. Philippe Bas, président. – Nous examinons maintenant les amendements à la proposition de loi visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, dont le rapporteur est notre collègue André Reichardt.

M. André Reichardt, rapporteur. – Ce texte arrive en deuxième lecture, nous en voyons le bout. Les amendements portent sur des positions connues et établies de la commission, je serai donc lapidaire.

Article 1^{er} A (suppression maintenue)

M. André Reichardt, rapporteur. – Mon avis est défavorable aux amendements identiques n^{os} 1, 17 et 28 ainsi qu'à l'amendement n^o 9. Les trois premiers visent à mettre en place l'*opt-in*, ce qui est contraire à la position de la commission. Le quatrième tend à permettre l'inscription sur la liste d'opposition par téléphone. Il avait été introduit par le Sénat en séance, mais il est satisfait par le droit en vigueur et je n'ai pas proposé son rétablissement, par souci de compromis avec l'Assemblée nationale.

M. Jean-Pierre Sueur. – Des témoignages indiquent pourtant que le dispositif existant ne fonctionne pas toujours dans la réalité. Quant à l'*opt-in*, sept ou huit pays européens ont fait ce choix. Cette option me semble préférable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 1, 17 et 28 ainsi qu'à l'amendement n^o 9.

Article 1^{er}

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 10.

M. André Reichardt, rapporteur. – L'amendement n^o 4 vise à imposer l'envoi par courrier de l'offre de contrat postérieur au démarchage. Cela me semble trop restrictif.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 4.

M. André Reichardt, rapporteur. – L'amendement n^o 11 ainsi que les amendements identiques n^{os} 5, 20 et 29, qui visent à créer un préfixe unique pour les appels de prospection commerciale, sont contraires à la position de la commission. L'avis est défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 11 ainsi qu'aux amendements n^{os} 5, 20 et 29.

Article 1^{er} bis

M. André Reichardt, rapporteur. – L'amendement n^o 12 tend à mettre en place l'*opt-in*. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 12, ainsi qu'à l'amendement n^o 22.

M. André Reichardt, rapporteur. – Les amendements identiques n^{os} 6 et 19 ainsi que l'amendement n^o 27 tendent à interdire le démarchage dans le secteur de la distribution d'électricité et de gaz naturel. Comme les suivants concernant d'autres secteurs, ces amendements me semblent inconstitutionnels.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 6 et 19, ainsi qu'à l'amendement n^o 27.

M. André Reichardt, rapporteur. – Les amendements identiques n^{os} 7, 18 et 26 ont le même objet pour le secteur des assurances. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 7, 18 et 26.

M. André Reichardt, rapporteur. – L'amendement n^o 31 rectifié ainsi que les amendements identiques n^{os} 8, 13, 21 et 24 tendent à faire subir le même sort au secteur de la rénovation énergétique de l'habitat et à la production d'énergie renouvelables par les particuliers. Mon avis est défavorable : cette mesure, introduite en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, avait été supprimée par votre commission.

L'amendement n^o 33 rectifié vise à permettre de faire jouer l'exception contractuelle permettant le démarchage d'un client avec lequel on est déjà en contact pour lui proposer des services. L'amendement n^o 35 est dans la même veine, en imposant l'*opt-in* pour ce seul secteur, mais cela ne suffira pas à lever l'inconstitutionnalité.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 31 rectifié et 35, aux amendements n^{os} 8, 13, 21 et 24, ainsi qu'à l'amendement n^o 33 rectifié.

M. Jean-Pierre Sueur. – Ces nombreux amendements déposés à l'Assemblée nationale, où ils ont été adoptés, témoignent de la grande capacité de persuasion de l'association de protection des consommateurs UFC-Que Choisir. Il est, certes, difficile de différencier entre les secteurs, mais entendons que beaucoup d'entreprises, parfois faiblement qualifiées, nous vendent de la poudre de perlimpinpin sous prétexte d'économies d'énergie. Nous y consacrons beaucoup d'argent public, mais beaucoup de prestations ne sont pas fiables.

M. François Bonhomme. – Toutes les associations de consommateurs ont les mêmes remontées exaspérées : les intrusions de ces différents secteurs sont incessantes et nous n'avons pas trouvé la parade. L'amendement n^o 33 me paraissait toutefois plus ciblé.

M. Philippe Bas, président. – Certes, ce démarchage peut être un vrai poison, mais il est difficile de rédiger une mesure qui respecte les principes fondamentaux sur ce point en sélectionnant les entreprises autorisées par catégories.

M. André Reichardt, rapporteur. – L'amendement n^o 23 déposé par le Gouvernement tend à opérer différentes modifications de l'article 1^{er} bis. Si je suis défavorable à celles qui reviennent sur le travail de la commission concernant l'encadrement de la fréquence des appels, des jours et des horaires ainsi que la détermination du code de bonnes pratiques, je suis favorable au paragraphe VI de l'amendement, concernant les sanctions administratives en cas de manquement pour le secteur des études et sondages.

La commission émet un avis favorable à l'amendement n^o 23 sous réserve de rectification.

M. André Reichardt, rapporteur. – S'agissant de l'amendement n^o 30, je ne vois pas pourquoi certains professionnels pourraient déroger au respect des règles de bon sens et pas d'autres. Avis défavorable.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n^o 30.

M. André Reichardt, rapporteur. – L'amendement n° 14 prévoit un recours au décret pour déterminer le code de bonnes pratiques. Cette mesure, que nous avons intégrée dans le texte en première lecture, a été supprimée par l'Assemblée nationale au profit d'un code de déontologie élaboré par les professions elles-mêmes. Avis défavorable.

M. Jean-Pierre Sueur. – Nous ne sommes pas d'accord. Nous avons délibéré sur ce point ici même, pourquoi changer d'avis ? S'agit-il d'une opération de commission mixte paritaire rampante ? Je suis favorable à la position défendue par M. André Reichardt, mais en première lecture !

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 14.

Article 3 bis (Suppression maintenue)

L'amendement n° 3 est déclaré irrecevable en application de l'article 45 de la Constitution.

Article 5

M. André Reichardt, rapporteur. – L'amendement n° 2 vise à supprimer l'exception contractuelle. Il est contraire à la position de la commission.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 2.

M. André Reichardt, rapporteur. – Les amendements n^{os} 15, 16 et 25 tendent à permettre à un professionnel de contacter un consommateur inscrit sur Bloctel avec qui il a un contrat en cours. J'y suis défavorable.

La commission émet un avis défavorable aux amendements n^{os} 15, 16 et 25

Article 6

M. André Reichardt, rapporteur. – Les amendements n^{os} 34 rectifié et 32 rectifié visent à rétablir des dispositions qui avaient été supprimées en raison de l'application de la règle de l'entonnoir. Sur le fond, le filtrage international fonctionne déjà dans la pratique et l'authentification des appels est complexe à mettre en œuvre. Les opérateurs émettent des doutes sur le délai de deux ans qui serait prescrit pour cette seconde mesure.

M. Hervé Marseille. – La règle de l'entonnoir semble être interprétée différemment à l'Assemblée nationale.

M. Philippe Bas, président. – Le cas échéant, nous en débattons en commission mixte paritaire !

Les amendements n^{os} 34 rectifié et 32 rectifié sont déclarés irrecevables en application de l'article 45 de la Constitution.

La commission a donné les avis suivants :

Auteur	N°	Avis de la commission
Article 1^{er} A (Suppression maintenue) Modalités d'inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique		
Mme GRÉAUME	1	Défavorable
M. BONHOMME	17	Défavorable
Mme NOËL	28 rect.	Défavorable
M. SUEUR	9	Défavorable
Article 1^{er} Obligation d'information du consommateur lors d'un démarchage téléphonique		
M. SUEUR	10	Défavorable
Mme GRÉAUME	4	Défavorable
M. SUEUR	11	Défavorable
Mme LOISIER	5	Défavorable
M. BONHOMME	20	Défavorable
Mme NOËL	29 rect.	Défavorable
Article 1^{er} bis Obligations fixées aux professionnels du démarchage téléphonique pour assurer le respect des droits des consommateurs		
M. SUEUR	12	Défavorable
M. BONHOMME	22	Défavorable
Mme LOISIER	6	Défavorable
M. BONHOMME	19	Défavorable
Mme NOËL	27 rect.	Défavorable
Mme LOISIER	7	Défavorable
M. BONHOMME	18	Défavorable
Mme NOËL	26 rect.	Défavorable
M. LÉVRIER	31 rect.	Défavorable
M. DANTEC	35	Défavorable
Mme LOISIER	8	Défavorable
M. SUEUR	13	Défavorable
M. BONHOMME	21	Défavorable
Mme NOËL	24 rect.	Défavorable

Auteur	N°	Avis de la commission
M. MARSEILLE	33 rect.	Défavorable
Le Gouvernement	23	Favorable si rectifié
Mme Laure DARCOS	30	Défavorable
M. SUEUR	14	Défavorable
Article 3 bis (Suppression maintenue) Règles de plafonnement des amendes en cas de cumul de sanctions		
Mme GRÉAUME	3	Irrecevable au titre de l'article 45 de la Constitution
Article 5 Encadrement du démarchage téléphonique en cas d'exécution d'un contrat en cours		
Mme GRÉAUME	2	Défavorable
M. SUEUR	15	Défavorable
M. BONHOMME	16	Défavorable
Mme NOËL	25 rect.	Défavorable
Article 6 Modalités de suspension et de résiliation du contrat d'un éditeur de service à valeur ajoutée frauduleux, suspension de l'accès des consommateurs au numéro correspondant et lutte contre le « spoofing »		
M. MARSEILLE	34 rect.	Irrecevable au titre de l'article 45 de la Constitution
M. MARSEILLE	32 rect.	Irrecevable au titre de l'article 45 de la Constitution

Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à protéger les victimes de violences conjugales – Examen du rapport et du texte de la commission

M. Philippe Bas, président. – Nous allons maintenant entendre Mme Marie Mercier présenter son rapport et examiner le texte de la commission sur la proposition de loi visant à protéger les victimes de violences conjugales.

Mme Marie Mercier, rapporteur. – Ce sujet dramatique ne cesse de nous mobiliser. Quelques mois seulement après la promulgation de la loi visant à agir contre les violences au sein de la famille, portée par notre collègue Aurélien Pradié, notre commission est saisie d'un nouveau texte, visant à protéger les victimes de violences conjugales, rédigé par deux députés de La République en Marche, Bérangère Couillard et Guillaume Gouffier-Cha et adopté le 29 janvier dernier par l'Assemblée nationale.

Ce texte a pour ambition de transcrire dans la loi les préconisations issues du Grenelle contre les violences conjugales, dont les conclusions ont été rendues publiques le

25 novembre dernier. La proposition de loi déborde toutefois du champ de la lutte contre les violences conjugales pour inclure des mesures visant à protéger les mineurs ou à prévenir les violences en général.

Sur le plan de la méthode, je trouve dommage que deux textes se soient ainsi succédé, à quelques mois d'intervalle. L'examen d'un texte unique, déposé après le Grenelle, aurait permis un débat plus global sur la politique de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. De plus, la situation nous a contraints à mener nos auditions dans un temps très contraint et les conséquences du confinement n'auront pas pu être évaluées avec soins.

Sur le fond, j'ai l'impression que l'on arrive au bout de ce qu'il est possible de faire en matière législative, l'arsenal juridique étant déjà très étoffé. Si certaines dispositions du texte sont utiles, beaucoup m'apparaissent d'une portée limitée : des ajustements, des clarifications, des précisions sont apportés, mais peu de dispositions semblent de nature à renforcer de manière significative la lutte contre les violences conjugales.

Vous avez sans doute vu le documentaire diffusé hier soir, mes chers collègues, sur ce sujet, appuyé sur le travail des journalistes du Monde. C'était bouleversant et le débat qui a suivi était passionnant, mais personne n'a évoqué la nécessité de changer la loi, sinon la secrétaire d'État, Mme Marlène Schiappa, sur deux points spécifiques : les armes et l'autorité parentale. Or il se trouve que les deux premiers articles, relatifs à cette dernière question, ont été supprimés par l'Assemblée nationale, qui a constaté que leur contenu avait déjà été intégré dans la loi Pradié du 28 décembre 2019..

Le texte prévoit d'interdire le recours à la médiation pénale et à la médiation familiale en cas de violences au sein du couple. Le Grenelle a mis en évidence que le recours à la médiation ne constituait pas une procédure adaptée en cas de violence en raison de l'inégalité entre l'agresseur et sa victime. En matière civile, la médiation familiale serait plus précisément exclue quand des violences sont alléguées par un époux ou en cas « d'emprise manifeste » de l'un des époux sur son conjoint. Cette dernière mention permet au Gouvernement de respecter l'engagement qu'il avait pris d'inscrire la notion d'emprise dans le code civil.

Sur ce sujet, j'ai auditionné le docteur Marie-France Hirigoyen, qui définit l'emprise comme une prise de possession du psychisme de la victime, dont les capacités de jugement sont altérées au point qu'elle en arrive à accepter l'inacceptable.

Quel que soit le niveau culturel des personnes concernées, l'emprise s'installe progressivement : la relation débute généralement par une phase de séduction, suivie d'une phase de dénigrement puis débouche sur une forme de prise de contrôle, marquée par le harcèlement de la victime et par un climat de suspicion et de peur ; le chantage affectif, le chantage au suicide notamment, est fréquemment utilisé pour surmonter une éventuelle résistance, sans oublier la violence physique qui peut constituer l'ultime étape dans cet ascendant pris sur le conjoint. Il est difficile d'en comprendre rationnellement le mécanisme, tant celui-ci ne fonctionne pas sur ce registre.

J'en reviens à la présentation des articles, dont plusieurs visent à alourdir les peines encourues ou à créer de nouvelles infractions. Ainsi, des circonstances aggravantes sont introduites pour les délits d'usurpation d'identité et d'atteinte au secret des correspondances quand les faits sont commis par le conjoint, le concubin ou le partenaire d'un

pacte civil de solidarité (PACS). Dans le même esprit, je vous proposerai un amendement visant à créer une circonstance aggravante du délit d'envoi réitéré de messages malveillants.

Le délit de harcèlement du conjoint serait également puni plus sévèrement lorsque le harcèlement a conduit au suicide de la victime. Cet ajout doit permettre de répondre à la problématique des « suicides forcés ». Si je comprends l'objectif poursuivi par nos collègues députés, je crains que le lien de causalité entre le harcèlement et le suicide ne soit difficile à établir et que les condamnations prononcées sur ce fondement soient finalement assez rares. Il est également prévu de compléter le code pénal pour sanctionner, au titre des atteintes à la vie privée, le fait de géolocaliser un individu sans son consentement.

Ces sanctions pénales seraient complétées par ce qui s'apparente à de nouvelles formes de sanction civiles.

Tout d'abord, les descendants ou ascendants de la victime d'un crime ou d'un délit portant atteinte à l'intégrité physique ou psychique de la personne, commis par un parent sur l'autre parent ou sur un descendant, seraient automatiquement déchargés de l'obligation alimentaire, conformément à une demande forte des associations. Si j'approuve l'esprit de cette disposition, je vous proposerai d'en revoir la rédaction, car l'automatisme de la mesure pourrait poser un problème sur le plan constitutionnel.

Le texte prévoit également que le juge pourra déclarer indigne de succéder celui qui a été condamné à une peine criminelle pour avoir commis des violences ou un viol sur le défunt. Ainsi, le mari violent ne pourra hériter de son épouse si celle-ci décède avant lui. Je vous présenterai dans quelques instants un amendement afin d'aller plus loin sur cette question de l'indignité successorale.

D'autres dispositions du texte s'inscrivent davantage dans une démarche de prévention. Ainsi, un article tend à donner au juge pénal la possibilité, dans le cadre d'un placement sous contrôle judiciaire, de suspendre le droit de visite et d'hébergement de l'enfant mineur. Nous savons que les moments où les anciens conjoints se retrouvent pour confier l'enfant à l'autre parent sont propices à la répétition des violences.

Il est également prévu d'alourdir la peine prévue en cas de consultation de sites pédopornographiques, ce qui aura pour effet d'entraîner, sauf décision contraire de la juridiction, l'inscription des auteurs sur le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijaisv). Je vous rappelle que ce fichier peut être consulté par différents employeurs, par exemple l'Éducation nationale, afin d'éviter que les auteurs de ces infractions ne soient embauchés pour occuper un poste au contact des mineurs. Cette mesure avait été préconisée par la mission commune d'information sur la lutte contre les violences sexuelles sur mineurs présidée par Catherine Deroche et que j'avais eu l'honneur de rapporter avec nos collègues Michelle Meunier et Dominique Vérien.

Dans le prolongement de cette mesure, je vous présenterai un amendement visant à favoriser l'inscription sur le Fijaisv des personnes mises en examen pour des faits de violence ou de violences sexuelles sur mineurs.

J'en arrive maintenant à une série d'articles qui s'apparentent plus, à mes yeux, à des mesures de clarification ou de précision qu'à de véritables mesures nouvelles. Ainsi, la saisie des armes que peut posséder le conjoint violent est déjà autorisée et pratiquée au cours des enquêtes ; l'article 9 en rend simplement plus lisible le cadre juridique applicable.

L'article 11, sur l'accès des mineurs aux sites pornographiques, a pour objet de codifier une jurisprudence ancienne de la Cour de cassation et ne modifie donc pas l'état du droit en vigueur. La question du contrôle effectif de l'accès des mineurs à ces sites restera entière. Nous allons auditionner le producteur et éditeur de sites Marc Dorcel, ou un de ses fils, sur ce sujet, car ce contrôle est dans leur intérêt. Il faudra interpeller le Gouvernement pour connaître ses intentions en la matière, car il serait dommage que cet article se révèle être une mesure d'affichage dépourvue de retombées concrètes.

En ce qui concerne la possibilité de déroger au secret médical pour signaler des faits de violence conjugale, même en l'absence d'accord de la victime, prévue à l'article 8, un examen attentif montre que cette dérogation vise des hypothèses très restrictives – danger immédiat pour la vie de la victime et emprise – pour lesquelles il est déjà admis que le professionnel de santé puisse déroger au secret médical.

Avec nos collègues Catherine Deroche, Michelle Meunier et Maryse Carrère, je me suis longuement penchée, à l'automne dernier, sur la question de l'articulation entre secret professionnel et signalement des sévices infligés aux mineurs. Lorsqu'un patient est confronté à une situation de « péril grave et imminent », le professionnel de santé peut d'ores et déjà déroger au secret médical et procéder à un signalement. Il n'est certes pas obligé de le faire s'il existe une autre solution pour mettre la victime à l'abri, demander son hospitalisation par exemple. Toutefois, comme nous l'avait expliqué l'universitaire Bruno Py, « si le seul moyen efficace de porter secours consiste à transgresser le secret professionnel, l'obligation de porter secours prime ».

Je suis très attachée au secret médical, vous le savez, ce qui me conduit à porter un jugement plutôt neutre sur la rédaction qui a été trouvée, et qui a obtenu l'aval du Conseil de l'ordre des médecins. Le médecin fait toujours face à un conflit de devoirs : violer le secret médical ou ne pas le violer et laisser peut-être la victime encourir un danger ? Je vous proposerai simplement de préciser les conditions dans lesquelles le signalement peut intervenir en explicitant les conséquences de l'emprise exercée sur la victime.

Enfin, en ce qui concerne l'article 12 relatif à l'accès provisoire à l'aide juridictionnelle dans les procédures d'urgence, son apport est tenu par rapport au droit en vigueur et le renvoi à une liste limitative de contentieux arrêtée par décret en Conseil d'État pose problème. Je crois donc plus raisonnable de le supprimer.

Quelques mesures dépassent le cadre de la lutte contre les violences conjugales ou de la protection des mineurs : deux articles consacrent le droit pour toutes les victimes de violences de recevoir un certificat médical lorsqu'elles ont subi un examen médical requis par un officier de police judiciaire ou un magistrat ; l'article 9 *bis* permet de prononcer diverses interdictions relatives aux armes ou à la possibilité d'entrer en contact avec la victime en plus d'une peine d'emprisonnement, et pas seulement à la place de la peine d'emprisonnement, une modification intéressante qui pourra s'appliquer à tous types d'affaires ; enfin, l'article 11 *bis* comporte des dispositions qui permettront de sanctionner plus efficacement la pratique qui consiste à commanditer, depuis la France, un crime ou un délit, un viol par exemple, commis à l'étranger dans le but de visionner la scène sur internet, lorsque le crime ou le délit n'a été ni commis ni tenté. Des mineurs peuvent être victimes de ces agissements odieux, des majeurs également.

Vous le voyez, ce texte comporte des mesures variées, pour ne pas dire disparates, d'une portée parfois réduite. Tout l'enjeu va être maintenant de mettre en œuvre, sur le

terrain, l'arsenal législatif dont nous disposons. Cela supposera de la volonté politique et des moyens pour soutenir tous ceux, policiers, gendarmes, magistrats, éducateurs, travailleurs sociaux, etc., qui œuvrent tous les jours aux côtés des victimes, mais aussi aux côtés des auteurs pour les aider à prendre conscience de leurs actes et prévenir la récidive. Nous avons parlé des auteurs en disant qu'il importait de les prendre en charge. L'objet de la loi est donc de protéger les femmes et de stopper les agresseurs. Il s'agit ici de mieux vivre dans l'intimité des foyers, où tout est caché, de ces femmes et de ces enfants qui vivent avec la peur au ventre, de ces hommes qui ne se conduisent pas comme des hommes.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Nous en sommes au cinquième texte sur ce sujet, qui est donc bien installé dans le débat public. C'est positif, mais je partage l'avis de Marie Mercier : cette situation est ridicule. Nous avons travaillé efficacement et de manière transparente, et cette petite course entre les groupes de la majorité et de l'opposition à l'Assemblée nationale est inepte.

Ce texte n'est pas inintéressant, il contient une nouvelle série de dispositions et en affine certaines. Nous avons déjà proposé certaines de ces mesures, nous émettrons donc un avis positif sur l'ensemble. Je passe sur nos conditions de délibérations, mais je regrette que nous n'ayons pas pu avoir un regard panoramique sur la période de confinement en mobilisant la garde des sceaux et la secrétaire d'État. Les dispositions de ce texte restent utiles, mais nous n'avons pas ce recul et nous ne savons pas si les mesures précédentes l'ont été. En outre, nous regrettons le procédé qui consiste à passer par une proposition de loi afin d'éviter une étude d'impact.

Certains points du texte relèvent du bon sens, comme la suspension du droit de visite, de la médiation pénale et de la médiation familiale. D'autres sont inédites, comme l'introduction de la notion d'emprise, qui est utile, même si elle doit être clarifiée juridiquement afin que le juge puisse s'en saisir.

Nous notons des progrès sur l'aggravation des peines s'agissant des atteintes à la vie privée. Nous proposerons leur élargissement aux ex-conjoints en séance, mais cela reste marginal.

La rédaction de l'article 8 qui nous est proposée indique que le médecin qui signale des violences ne viole pas le secret médical. Deux points sont sensibles, à mes yeux : l'absence de consentement de la victime, au sujet duquel il me semble très difficile de trancher, et l'aspect cumulatif entre violences et emprise, comme si l'un des deux ne suffisait pas.

Enfin, ce texte ne contient pas de mesures en faveur de la prévention. Reste la question des moyens. Comme nous ne pouvons l'aborder de front, je vous propose un amendement demandant un rapport. Je connais l'opinion de la commission à ce sujet, mais je vous demande d'y réfléchir : c'est le seul moyen d'évoquer le sujet.

Nous présenterons en séance des amendements pour compléter le dispositif, sur le logement, le bail, la fixation de la résidence principale ou alternée et le rôle du juge aux affaires familiales et du parquet. Soyons plus nets, car il est possible qu'il s'agisse du dernier texte sur ce sujet.

Notre groupe y est donc globalement favorable, même s'il reste quelques sujets à creuser, sur lesquels nous présenterons des amendements.

Mme Jacqueline Eustache-Brinio. – Je voudrais évoquer l'éducation. Nous devrions parler de ces sujets aux enfants dans le cadre des programmes scolaires, car le respect de la femme s'apprend. Beaucoup d'associations féministes le disent, les garçons doivent apprendre à ne pas mettre en œuvre de domination sur les femmes. Dans certains milieux socioculturels, les femmes sont sous dépendance, il faut aider les jeunes adolescents à se construire dans un autre sens.

Je rends hommage au travail de la délégation aux droits des femmes pendant le confinement, mais il faut dénoncer l'attitude de la secrétaire d'État qui n'a pas été à l'écoute, et a montré du mépris. Le respect mutuel doit être instauré.

Mme Esther Benbassa. – J'ai beaucoup appris durant ces auditions. Ce texte met malheureusement l'accent sur l'angle répressif au détriment de la prévention, qui est abandonnée, et le fait que les amendements en faveur de cette dernière, déposés par certains groupes à l'Assemblée nationale, aient été déclarés irrecevables au titre de l'article 45 est un signal inquiétant.

Je proposerai la suppression des articles 8 et 11 et l'ajout d'un article additionnel après l'article 5 afin que le conjoint violent faisant l'objet d'un rappel à la loi soit dirigé vers une structure proposant des stages de prévention des violences sexuelles et sexistes. On ne peut définir l'emprise par un amendement, les personnes qui violentent sont celles qui pratiquent le harcèlement, cela résulte d'un profil pervers, qui ne se soigne pas par la psychiatrie ou la psychanalyse, mais que certains centres, qui pratiquent la psychologie comportementaliste, peuvent contenir, au moins pour un certain temps. De même, une réécriture de l'article 8 permettant au personnel soignant, quand il a la certitude qu'une patiente est victime, de diriger celle-ci vers une association ou un organisme spécialisé pour l'épauler, me semblerait bienvenue.

Un article additionnel après l'article 8 *ter* pourrait prévoir que le médecin remette à une victime de violences sexuelles ou sexistes un certificat médical, même si celle-ci n'a pas encore saisi les autorités judiciaires. En effet, il est difficile pour ces femmes de porter plainte et, quand elles le font, elles retirent souvent leur plainte ensuite.

Enfin, nous pourrions introduire, après l'article 11, la reconnaissance dans le code pénal que les mineurs exposés aux violences conjugales en sont des victimes directes.

M. Thani Mohamed Soilihi. – La recrudescence des violences conjugales et des féminicides a donné lieu à plusieurs initiatives pour compléter notre arsenal législatif. Cette proposition de loi en fait partie, elle émane d'un groupe de travail mis en place à l'Assemblée nationale après le Grenelle contre les violences conjugales. Elle est intéressante, notamment en ce qui concerne l'autorité parentale, le droit de visite et d'hébergement, les médiations pénale et civile ou le secret médical. Je remercie Marie Mercier de l'avoir enrichie, notre groupe a présenté des amendements avec la même ambition.

Mme Muriel Jourda. – Légiférer sur ce sujet n'est pas utile aujourd'hui et cela ne peut être la réponse aux difficultés que nous connaissons. La violence n'arrive pas par hasard, elle découle d'un défaut d'éducation, mais elle peut aussi avoir été vécue comme un exemple. Ainsi, devant les tribunaux, des victimes comprennent cette violence, car elles ont été élevées comme cela. C'est ce que l'on appelle l'éducation silencieuse, c'est-à-dire l'exemple donné dans l'enfance. Il en va de même de certaines personnes violentes, qui ne savent pas se comporter autrement. Songeons donc également à la prise en charge des auteurs,

par la sanction pénale, mais aussi par la rééducation, si je puis dire, par une prise en charge psychoéducative visant à leur faire entendre qu'une relation entre deux personnes ne peut passer par la violence. Cela ne me semble pas être du ressort de la loi, je ne déposerai donc aucun amendement.

M. Philippe Bas, président. – Je vous propose de passer à l'examen des amendements.

Mme Marie Mercier, rapporteur. – Aucun amendement n'a été déclaré irrecevable au titre de l'article 45 de la Constitution.

En vue de la séance publique, je vous propose de considérer que le périmètre indicatif de ce texte englobe la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, la protection des mineurs, la protection des victimes de violences et l'aide juridictionnelle dans les procédures d'urgence.

J'aurai l'occasion de revenir sur différents sujets au cours de l'examen des amendements mais je voudrais dire d'emblée que je partage le ressenti qui a été exprimé par mes collègues au sujet de l'éducation au respect.

EXAMEN DES ARTICLES

Article 4

Mme Marie Mercier, rapporteur. – Je comprends les intentions des auteurs de l'amendement COM-4 rectifié, mais préciser que l'interdiction de la médiation familiale en matière de divorce contentieux se fait « conformément à l'intérêt de l'enfant » ne me semble pas opportun, car le juge aux affaires familiales prend toujours en compte l'intérêt supérieur de l'enfant. En outre, une telle mention pourrait même être contraire à l'objectif de protection des victimes, en laissant entendre que le juge pourrait proposer ou enjoindre aux époux de rencontrer un médiateur, malgré des violences alléguées par l'un des époux ou une situation d'emprise manifeste, s'il estime qu'une médiation serait conforme à l'intérêt de l'enfant.

L'amendement COM-4 rectifié n'est pas adopté.

Chapitre III : Dispositions relatives à la décharge de l'obligation alimentaire en cas de violences conjugales

L'amendement rédactionnel COM-8 est adopté.

Article 6

Mme Marie Mercier, rapporteur. – Mon amendement COM-9 prévoit que le juge pénal doit se prononcer sur la décharge du descendant d'une victime de violences conjugales de sa dette alimentaire envers le parent coupable. Cette rédaction me semble plus solide, le Conseil constitutionnel censurant toute mesure prévoyant une peine automatique.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Cette architecture est inventive, nous y sommes favorables.

L'amendement COM-9 est adopté ; l'amendement COM-5 rectifié devient sans objet.

Article 6 bis

Mme Marie Mercier, rapporteur. – Mon amendement COM-10 vise à ajouter des cas dans lesquels l'indignité successorale pourra être prononcée.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Je suis méfiante envers ce genre de listes et je suggère donc que nous creusions ce point, car je ne suis pas certaine que cette rédaction soit la bonne.

L'amendement COM-10 est adopté ; l'amendement COM-6 rectifié devient sans objet.

Article 8

L'amendement rédactionnel COM-11 est adopté.

Mme Marie Mercier, rapporteur. – Mon amendement COM-12 vise à préciser comment se manifeste l'emprise, afin de faciliter le travail des professionnels de santé.

L'amendement COM-12 est adopté ; l'amendement COM-2 devient sans objet.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Je déplore le sort fait à notre amendement COM-2, qui s'attachait à une curiosité de cette mesure : les conditions cumulatives de violences et d'emprise. Je suggère que la violence suffise. Il suffirait pour cela de remplacer « et » par « ou ».

M. Philippe Bas, président. – Je comprends votre position mais je note que votre amendement est incompatible avec le vote de l'amendement précédent. Peut-être pourrez-vous réexaminer la question avec Mme le rapporteur.

Mme Marie Mercier, rapporteur. – L'amendement COM-1 vise à rétablir la nécessité pour un médecin d'obtenir l'accord de la victime pour signaler des violences.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Est-il plus protecteur de permettre au médecin de procéder au signalement sans l'accord de la victime ?

Deux écoles s'opposent : certains craignent qu'en se passant de l'accord de la victime, on ne fragilise la relation de confiance entre elle et son médecin. Dès lors, certaines victimes risquent de se taire. Je propose donc que nous maintenions la nécessité d'un accord. D'autres considèrent qu'il faut dénoncer quoi qu'il arrive. Nous avons tranché dans un sens, mais je ne prétends pas qu'il s'agit du plus pertinent. D'ailleurs, l'ordre des médecins a changé d'avis sur le sujet.

Mme Marie Mercier, rapporteur. – L'ordre des médecins a fini par se rallier à la rédaction proposée par le texte. Le devoir de signaler un péril imminent existe déjà, sans l'accord de la victime, et prime le secret professionnel, ce n'est donc pas une révolution.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Vous avez raison, mais l'article prévoit un cumul entre violences et emprise, créant ainsi plusieurs niveaux de signalement. C'est un peu complexe.

M. Philippe Bas, président. – La question est délicate et les éléments me semblent réunis pour que le débat se poursuive.

L'amendement COM-1 n'est pas adopté.

Article 9

L'amendement de clarification COM-13 est adopté.

Article 9 bis (nouveau)

L'amendement de cohérence COM-14 est adopté.

Article additionnel après l'article 10 ter (nouveau)

Mme Marie Mercier, rapporteur. – Mon amendement COM-15 vise à ajouter aux circonstances aggravantes l'envoi réitéré de messages malveillants, c'est-à-dire le harcèlement. Cela me semble très important.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Dans ces articles se pose la question des ex-conjoints, car le drame se noue souvent au moment de la séparation. Il eût fallu les intégrer, mais je ne sais comment le faire.

Mme Marie Mercier, rapporteur. – Ils sont déjà inclus en application de l'article 132-80 du code pénal à.

L'amendement COM-15 est adopté.

Article 11 A (nouveau)

Mme Marie Mercier, rapporteur. – Mon amendement COM-16 vise à faire de l'inscription au Fijaisv la règle en matière d'infractions sexuelles ou violentes, dès le stade de la mise en examen.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Aujourd'hui, le juge d'instruction doit ordonner l'inscription au fichier. Attention, ne croyons pas que les fichiers sont régulièrement mis à jour : le Fijaisv contient déjà les noms des condamnés dont la condamnation n'est pas définitive ou des mis en examen, mais les omissions sont rarement réalisées et il est difficile d'en sortir. Notre rapporteur propose l'automatisme de l'inscription, je n'y suis pas favorable. Ce fichier est accessible à beaucoup d'employeurs et je ne souhaite pas qu'un directeur de colonie de vacances puisse y trouver le nom de quelqu'un qui bénéficiera peut-être, ou a déjà bénéficié, d'un non-lieu.

L'amendement COM-16 est adopté.

Article 12

Mme Marie Mercier, rapporteur. – Mon amendement COM-17 vise à supprimer cet article, dont l'apport me semble très modeste.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – La possibilité d'accorder l'aide juridictionnelle à titre provisoire est très utile, mais elle est périlleuse, tant pour le justiciable que pour l'avocat. Aujourd'hui, les bureaux d'aide juridictionnelle peuvent décider sur une base juridique, supprimer cette disposition reviendrait à introduire de l'instabilité. Je n'y suis pas favorable.

Mme Marie Mercier, rapporteur. – Le droit en vigueur est maintenu, il ne s'agit que de supprimer la mise en place d'une aide juridictionnelle provisoire reposant sur un décret qui me semble susceptible de mettre les victimes en difficulté.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Cet article permet, dans des procédures urgentes, qu'un décret en Conseil d'État autorise l'attribution d'une aide juridictionnelle provisoire. D'autres situations pourraient être concernées.

M. Philippe Bas, président. – L'aide juridictionnelle peut aujourd'hui être attribuée en vingt-quatre heures en cas d'urgence. Le système d'automatisme sous condition n'apporte pas d'avantages par rapport au dispositif d'urgence existant.

L'amendement COM-17 est adopté.

Article 13

L'amendement de coordination COM-18 est adopté.

Article additionnel avant l'article 15 (nouveau)

Mme Marie Mercier, rapporteur. – L'amendement COM-3 vise à demander un rapport au Gouvernement, la commission des lois n'y est pas favorable en règle générale.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Il arrive que la commission l'accepte, cependant. Nous sommes face à une contradiction. Marlène Schiappa n'assiste pas à nos auditions, je le regrette, et lorsque nous cherchons à savoir ce que fait le Gouvernement, la commission se drape dans le refus des rapports. Parlons-en !

L'amendement COM-3 n'est pas adopté.

Article 15 (nouveau)

Mme Marie Mercier, rapporteur. – Mon amendement COM-19, identique à l'amendement COM-7 rectifié, tend à supprimer cet article, qui contient une demande de rapport sur les violences au sein des couples de même sexe.

Les amendements COM-19 et COM-7 rectifié sont adoptés.

Mme Marie-Pierre de la Gontrie. – Notre groupe s'abstient sur cette proposition de loi.

M. Philippe Bas, président. – Le débat n'est pas clos, madame de la Gontrie ; Mme le rapporteur a laissé une porte entrouverte sur plusieurs points.

La proposition de loi est adoptée dans la rédaction issue des travaux de la commission.

Le sort des amendements examinés par la commission est retracé dans le tableau suivant :

Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
Article 4 Prohibition de la médiation familiale en cas de violences intrafamiliales ou d'emprise manifeste			
M. MOHAMED SOILIHI	4 rect.	Prise en compte de l'intérêt de l'enfant pour interdire la médiation familiale en cas de violences	Rejeté
Chapitre III : Dispositions relatives à la décharge de l'obligation alimentaire en cas de violences conjugales			
Mme Marie MERCIER, rapporteur	8	Modification des titres d'un chapitre et de deux sections	Adopté
Article 6 Décharge de l'obligation alimentaire en cas de crimes ou délits commis au sein de la famille			
Mme Marie MERCIER, rapporteur	9	Extension des manquements pouvant justifier une décharge de l'obligation alimentaire par le juge civil et obligation pour le juge pénal de se prononcer en cas de condamnation pour certaines infractions	Adopté
M. MOHAMED SOILIHI	5 rect.	Suppression des délits du champ de la décharge automatique de l'obligation alimentaire	Tombe
Article 6 bis (nouveau) Indignité successorale en cas de condamnation pour tortures et actes de barbarie, violences volontaires, viol ou agression sexuelle envers le défunt			
Mme Marie MERCIER, rapporteur	10	Élargissement des hypothèses dans lesquelles l'indignité successorale peut être prononcée	Adopté
M. MOHAMED SOILIHI	6 rect.	Rédactionnel	Tombe
Article 8 Levée du secret médical en cas de violences conjugales et d'emprise			
Mme Marie MERCIER, rapporteur	11	Dérogation au secret médical décidée en conscience	Adopté

Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
Mme Marie MERCIER, rapporteur	12	Précision sur les conditions de dérogation au secret médical	Adopté
Mme de la GONTRIE	2	Suppression de la référence à l'emprise pour pouvoir déroger au secret professionnel	Tombe
Mme de la GONTRIE	1	Obligation pour le professionnel de santé d'obtenir l'accord de la victime avant de procéder à un signalement	Rejeté
Article 9 Saisie des armes dans une enquête pour violences			
Mme Marie MERCIER, rapporteur	13	Suppression d'une mention redondante	Adopté
Article 9 bis (nouveau) Caractère cumulatif des peines d'interdiction relatives aux armes et aux contacts avec les victimes			
Mme Marie MERCIER, rapporteur	14	Coordination	Adopté
Article additionnel après l'article 10 ter (nouveau)			
Mme Marie MERCIER, rapporteur	15	Création d'une circonstance aggravante du délit d'envoi réitéré de messages malveillants	Adopté
Article 11 A (nouveau) Aggravation de la peine encourue en cas de consultation habituelle de sites pédopornographiques			
Mme Marie MERCIER, rapporteur	16	Inscription dans le fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes dès la mise en examen, sauf décision contraire du juge d'instruction.	Adopté
Article 12 Modalités d'admission provisoire à l'aide juridictionnelle			
Mme Marie MERCIER, rapporteur	17	Suppression de l'article	Adopté
Article 13 Application outre-mer			
Mme Marie MERCIER, rapporteur	18	Coordination	Adopté
Article additionnel avant l'article 15 (nouveau)			
Mme de la GONTRIE	3	Demande d'un rapport sur les politiques publiques de lutte contre les violences conjugales	Rejeté

Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
Article 15 (nouveau) Rapport du Gouvernement au Parlement sur la prise en charge des victimes de violences conjugales au sein des couples de même sexe			
Mme Marie MERCIER, rapporteur	19	Suppression d'une demande de rapport sur les violences au sein des couples de même sexe	Adopté
M. MOHAMED SOILIH	7 rect. bis	Suppression d'une demande de rapport sur les violences au sein des couples de même sexe	Adopté

La réunion est close à 10 h 30.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE**Mardi 2 juin 2020****- Présidence de M. Philippe Bas, président -***La réunion est ouverte à 9 heures.***Commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne**

Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution et à la demande de M. le Premier ministre, une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne s'est réunie au Sénat le mardi 2 juin 2020.

Elle a tout d'abord procédé à la désignation de son bureau, constitué de M. Philippe Bas, sénateur, président, Mme Nathalie Elimas, députée, vice-présidente, de Mme Muriel Jourda, sénateur, rapporteur pour le Sénat, et de M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale.

La commission mixte paritaire a ensuite procédé à l'examen des dispositions restant en discussion.

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Mes chers collègues, avant d'examiner les dispositions du texte restant en discussion, je laisse la parole à Mme Nathalie Elimas, vice-présidente, et aux rapporteurs.

Mme Nathalie Elimas, députée, vice-présidente. – Le projet de loi a profondément évolué depuis son dépôt à l'Assemblée nationale il y a seulement trois semaines.

Après une lecture dans chacune de nos assembles, il a changé d'intitulé, de format et, surtout, de nature. Le nombre d'articles est passé de quatre à plus de soixante : cette mutation ne peut que satisfaire les parlementaires que nous sommes. C'est en effet le signe que le projet de loi ne comporte plus qu'un nombre limité d'habilitations à légiférer par ordonnances. Le succès de notre commission mixte paritaire parachèverait d'une belle manière ce travail des deux assemblées.

M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – La démarche engagée par l'Assemblée nationale en première lecture a été partagée et prolongée par le Sénat. L'objectif était de limiter au maximum le nombre d'habilitations à légiférer par ordonnances, et de replacer le Parlement au cœur de son action législative. Le texte comprenait au départ trente-sept habilitations ; celui qui est issu des travaux de l'Assemblée nationale en comportait vingt-quatre, et après le vote du Sénat, il n'en restait plus que sept. Le compromis que nous vous proposons fixe à dix le nombre d'habilitations. Je me félicite du travail de qualité que nous avons effectué avec Mme Muriel Jourda, rapporteur pour le Sénat, pendant de très longues heures ces derniers jours.

L'état d'esprit constructif dans lequel nos travaux se sont déroulés nous permet, en effet, de vous proposer une solution de compromis sur les points restant en discussion.

Pour ce qui concerne la matière sociale, la quasi-totalité des rédactions adoptées par le Sénat restera sans modification. Je me réjouis que les dispositions relatives à la négociation d'entreprise en matière de contrats à durée déterminée (CDD) et de contrats d'intérim aient trouvé un écho favorable dans les deux chambres, afin de donner toutes les souplesses nécessaires à la reprise de l'activité.

L'équilibre entre la protection de l'emploi et l'accompagnement des entreprises passera également par la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'activité partielle dénommé « activité réduite pour le maintien en emploi ». Nous vous proposerons une nouvelle rédaction de ce dispositif afin de replacer la négociation collective au cœur de sa mise en œuvre.

En matière sociale, le seul réel point de divergence concerne le caractère temporaire des dispositions permettant d'acquérir des droits à la retraite au titre de l'activité partielle. Je comprends les arguments de M. René-Paul Savary, mais suis convaincu que cette mesure devra être pérennisée pour corriger durablement l'incohérence du droit en vigueur. Le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale pourra être l'occasion d'y revenir.

Limiter à une année le report de l'entrée en vigueur des règles relatives à la transparence des relations entre les représentants d'intérêts et les autorités locales me semble être un bon compromis. Il s'agit de tenir compte, d'une part, des difficultés, en termes de moyens humains, auxquelles risque d'être confrontée la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) pour mettre en place cette réforme et, d'autre part, du fait que ces règles, votées en 2016 pour une entrée en vigueur en 2018, ont déjà été reportées à 2021.

S'agissant de la réorientation des procédures pénales par les procureurs de la République, nous proposons de limiter la possibilité d'un classement sans suite aux seules procédures contraventionnelles sans victime.

Pour ce qui concerne l'article 3, relatif à la centralisation des disponibilités financières auprès du Trésor public, nous vous proposons une nouvelle rédaction de nature à apaiser les craintes exprimées lors de l'examen de cet article par le Sénat.

Sur l'article 4 relatif au Brexit, nous avons décidé de fixer à douze mois la durée des habilitations à légiférer par ordonnances, et de rétablir l'habilitation donnée au Gouvernement pour préserver la situation des ressortissants britanniques et des sociétés liées au Royaume-Uni exerçant une activité en France. Nous vous proposons, enfin, de maintenir l'inscription « en clair » dans le projet de loi de la désignation de l'autorité de sécurité du tunnel sous la Manche ainsi que le délai de deux mois pour déposer le projet de loi de ratification.

Nous reviendrons, lors de la discussion des articles, sur les nombreux points d'équilibre auxquels nous sommes parvenus avec Mme Muriel Jourda. Le cas du seuil de revente à perte et de l'encadrement des promotions en est un bon exemple.

Je me réjouis que nos deux assemblées aient pu, dans des délais si contraints, trouver un accord pour répondre à l'urgence, dans une approche responsable et respectueuse des positions de chacune.

Mme Muriel Jourda, sénateur, rapporteur. – L'intitulé du projet de loi montre à quel point ce texte est foisonnant. Le Sénat a délégué au fond l'examen de l'article 3 à la commission des finances et à son rapporteur général du budget, M. Albéric de Montgolfier. Les mesures sociales ont été examinées par la commission des affaires sociales, dont le rapporteur était M. René-Paul Savary.

Les dispositions du texte présentaient comme points communs d'avoir un lien – plus ou moins fort – avec la crise sanitaire et de prévoir des habilitations à légiférer par ordonnances sur l'intégralité des sujets.

Nous avons examiné ce texte avec bienveillance et rigueur. La bienveillance s'est manifestée dans notre acceptation de dispositions dont le lien avec la crise sanitaire était parfois ténu. Pour la rigueur, nous avons veillé au respect de deux exigences : d'une part, que l'article 38 de la Constitution soit appliqué de façon stricte – les habilitations devant être suffisamment circonscrites dans le temps et dans leur objet – ; d'autre part, que les dispositions qui pouvaient l'être soient inscrites « en clair » dans la loi.

Avec M. Guillaume Kasbarian, rapporteur pour l'Assemblée nationale, nous avons trouvé un accord sur toutes les dispositions restant en discussion.

Par l'article 3, le Gouvernement demandait à être habilité par ordonnances pour obliger différents organismes – organismes de droit public soumis à la comptabilité publique, mais également organismes de droit public et privé chargés d'une mission de service public – à déposer leur trésorerie sur le compte du Trésor public. Cette habilitation devait être donnée pour une durée de douze mois, que nous vous proposons d'abaisser à six mois. Le domaine concerné était assez large, ce qui a ému certains organismes – associations, établissements médico-sociaux, ordre des avocats, etc. –, qui craignaient d'être soumis à cette obligation, laquelle aurait pu les placer dans une situation difficile. La discussion, engagée avec Bercy, a été fructueuse. Nous avons circonscrit le domaine concerné, ce qui permettra de rassurer les acteurs concernés et de mieux délimiter le champ d'intervention du Gouvernement.

S'agissant du Brexit, nous étions passés d'une durée de 30 mois demandée initialement par le Gouvernement à quinze mois à l'Assemblée nationale, puis à sept mois au Sénat. Le Gouvernement estimait ne pas disposer d'assez de temps : nous vous proposons de relever cette durée à douze mois, ce qui me semble constituer un bon compromis.

Les principes n'allant pas sans les exceptions, nous sommes revenus en arrière sur une inscription « en clair » d'une habilitation, qui a trait à l'application de la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (Égalim), pour ce qui concerne le seuil de revente à perte. Le Sénat l'avait inscrit dans le texte ; le Gouvernement a souhaité légiférer par ordonnances pour continuer l'expérimentation et mieux définir l'encadrement des promotions. Nous nous sommes mis d'accord sur le délai de quatorze mois pour le rallongement de l'expérimentation, qui correspond à la durée des contrats agricoles. Le Gouvernement devra se pencher plus particulièrement sur le problème des produits saisonniers.

La justice a été profondément atteinte par la crise sanitaire. Le plan de continuité d'activité (PCA) des juridictions n'a permis que de faire face aux urgences. La crédibilité de la justice passe par son efficacité, notamment par la célérité avec laquelle elle traite les dossiers. Pour autant, il n'est pas possible de déroger à certains principes.

Nous avons trouvé un accord sur la réorientation des affaires pénales par les procureurs de la République : des dossiers peuvent être décalés pour en audier d'autres, lorsqu'ils présentent un caractère d'urgence. Nous avons accepté le classement sans suite, auquel certains procureurs ont recouru pendant la crise sanitaire, s'il n'y a pas de victime. L'Assemblée nationale a estimé que la faculté accordée était trop large : nous l'avons limitée aux dossiers contraventionnels.

Les cours criminelles ont animé nos discussions. Créées à titre expérimental par la loi du 23 mars 2019, elles doivent juger des crimes qui encourent de quinze à vingt ans de réclusion criminelle. Elles n'ont pas de jury populaire, et sont formées de cinq magistrats. Sur les dix cours prévues, neuf d'entre elles ont été mises en place. Leur fonctionnement devait être évalué au bout de trois ans. Le jury populaire existe dans notre pays depuis la Révolution, car la justice est rendue au nom du peuple français. On nous proposait de passer de dix à trente cours criminelles : nous sortions de l'expérimentation pour entrer dans une véritable politique de gestion de dossiers et de remplacement des cours d'assises. Cela nous a paru excessif : un compromis a été trouvé avec l'Assemblée nationale et le Gouvernement sur le nombre de dix-huit cours criminelles, pour rester dans le domaine de l'expérimentation.

Je veux, à mon tour, me féliciter du travail effectué avec le rapporteur de l'Assemblée nationale, M. Guillaume Kasbarian, avec qui nous avons passé ces derniers jours ensemble, au téléphone.

M. René-Paul Savary, sénateur. – La commission des affaires sociales a examiné un certain nombre d'articles, notamment ceux qui relevaient de l'activité partielle. Nous avons apporté quelques précisions à l'article 1^{er}. Il était important de prendre en considération, pour les branches fermées administrativement, l'ensemble des filières, fournisseurs ou sous-traitants. Nous avons également avancé sur la question de l'activité partielle pour les associations intermédiaires.

Pour l'ouverture des droits à la retraite, la prise en compte de l'activité partielle doit être limitée à la période de crise sanitaire. Il sera toujours temps, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale, de revoir ce dispositif. Il faut estimer les impacts tant pour les caisses de retraite que pour les salariés.

Nous avons assoupli les dispositions relatives à l'intéressement.

L'élargissement du recours à l'intérim a été pris en compte par l'Assemblée nationale : pour pouvoir faire face à la crise sanitaire que nous connaissons, il faut apporter le plus de souplesse possible.

Nous avons réécrit l'article relatif au calcul de l'activité partielle pour les intermittents du spectacle et pour Mayotte. Depuis quelques jours, nous sommes assaillis de sollicitations de professionnels, qui pensaient pouvoir bénéficier de ce dispositif et croyaient ne plus l'être. Je n'avais pas l'impression qu'ils y étaient intégrés. Sans doute faudra-t-il éclaircir ce dispositif.

Lors de la discussion du texte au Sénat, le Gouvernement avait déposé en pleine nuit un amendement relatif à l'activité réduite pour le maintien en emploi. Des discussions avec la ministre du travail nous avaient permis d'accepter cette mesure. Nous pouvons encore y apporter des modifications, le Sénat préférant les accords collectifs aux décisions unilatérales...

M. Philippe Bas, sénateur, président. – La commission mixte paritaire est parfaitement éclairée sur les conditions du travail de nos rapporteurs.

Nous passons maintenant à l'examen des articles restant en discussion.

Article 1^{er}

L'article 1^{er} est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve de modifications rédactionnelles.

Article 1^{er} bis AA

L'article 1^{er} bis AA est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} bis AB

L'article 1^{er} bis AB est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} bis AC

L'article 1^{er} bis AC est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve de modifications rédactionnelles.

Article 1^{er} bis A

L'article 1^{er} bis A est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve de modifications rédactionnelles.

Article 1^{er} bis BA

L'article 1^{er} bis BA est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} bis B

L'article 1^{er} bis B est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} quater AA

L'article 1^{er} quater AA est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} quater A

L'article 1^{er} quater A est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 1^{er} quater BAA

L'article 1^{er} quater BAA est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} quater BAB

L'article 1^{er} quater BAB est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} quater BA

L'article 1^{er} quater BA est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve d'une modification rédactionnelle.

Article 1^{er} quater B

L'article 1^{er} quater B est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve d'une modification rédactionnelle.

Article 1^{er} quater CA

L'article 1^{er} quater CA est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} quater

L'article 1^{er} quater est adopté dans la rédaction de l'Assemblée nationale.

Article 1^{er} quinquies

L'article 1^{er} quinquies est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve d'une modification rédactionnelle.

Article 1^{er} sexies

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Je vous propose d'adopter l'article 1^{er} sexies dans la rédaction de l'Assemblée nationale, sous réserve de modifications rédactionnelles, pour les paragraphes I et II, et dans la rédaction du Sénat pour le paragraphe III.

L'article 1^{er} sexies est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 1^{er} septies AA

L'article 1^{er} septies AA est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} septies A

L'article 1^{er} septies A est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} septies B

L'article 1^{er} septies B est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} septies C

L'article 1^{er} septies C est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} septies

L'article 1^{er} septies est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} octies AA

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Je suis saisi d’une proposition commune de rédaction n° 1, présentée par nos deux rapporteurs.

Mme Muriel Jourda, sénateur, rapporteur. – La loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique a prévu d’étendre le registre des représentants d’intérêts, tenu par la HATVP, aux collectivités territoriales. Le Sénat avait allongé de deux ans le délai qui lui avait été imparti pour accomplir cette mission.

En effet, l’extension du registre aura un impact majeur sur le nombre de responsables publics visés, qui passerait de 11 000 à 19 000, et sur le nombre d’entités inscrites, qui augmenterait d’environ 75 %, passant de 1 874 entités à plus de 3 200.

Dans un souci de compromis, la proposition de rédaction a pour objet de reporter l’extension du registre des représentants d’intérêts d’un an, soit jusqu’au 1^{er} juillet 2022.

La proposition commune de rédaction n° 1 est adoptée.

L’article 1^{er} octies AA est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 1^{er} octies CA

L’article 1^{er} octies CA est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} octies CB

L’article 1^{er} octies CB est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} octies CC (supprimé)

L’article 1^{er} octies CC est supprimé.

Article 1^{er} octies CD

L’article 1^{er} octies CD est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} octies C

M. Philippe Bas, sénateur, président. – L’article 1^{er} octies C est très important car il permettrait d’accroître le nombre de cours criminelles.

Les rapporteurs se sont accordés pour passer de 10 à 18 cours criminelles, alors que le Gouvernement en souhaitait 30. Je regrette profondément cette extension des cours criminelles... Sommes-nous vraiment prêts à la voter ?

Mme Muriel Jourda, sénateur, rapporteur. – Je ne suis pas convaincue que nous serons capables de mettre en place ces cours criminelles, lesquelles requièrent 5 magistrats, contre 3 pour les cours d’assises. Ces magistrats devront être pris dans le vivier des tribunaux correctionnels, lesquels sont déjà engorgés.

Néanmoins, nous avons trouvé un accord : continuer l'expérimentation, tout en augmentant le nombre de cours concernées.

M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Nous ne cherchons pas à refaire le débat sur la réforme de la justice. Nous voulions rester dans le cadre d'une expérimentation, sans dogmatisme ni parti pris. Nous vous proposons d'étendre le nombre de cours criminelles à 18, soit deux fois plus que le nombre actuel. Cela ne posera pas de problèmes opérationnels, puisque 15 tribunaux supplémentaires sont volontaires pour participer à cette expérimentation.

M. Didier Marie, sénateur. – Je rappelle la position du groupe socialiste et républicain au Sénat : nous avons souhaité conserver l'expérimentation telle qu'elle était antérieurement prévue. Nous estimons qu'une évaluation des cours criminelles aurait dû être menée avant toute décision d'extension ou d'arrêt. Sur le fond, nous sommes attachés à l'intime conviction des jurys populaires. Or les cours criminelles n'en comportent pas, et nous craignons que cela ne constitue une remise en cause d'une conception de la justice que nous défendons.

Nous avons voté contre l'extension de l'expérimentation, et nous maintenons notre position en commission mixte paritaire.

M. Antoine Savignat, député. – La justice ne devrait pas être le lieu des expérimentations : elle doit être rendue de la même façon sur l'ensemble du territoire national.

Nous allons étendre l'expérimentation sans même avoir de retour sur ce qui s'est déjà fait là où elle a été pratiquée. Nous ne connaissons que son coût, car cette expérimentation est extrêmement chronophage en temps de présence de magistrats. Pendant ce temps, ces derniers ne peuvent accomplir d'autres tâches... Régler une crise par l'extension d'une expérimentation ne me paraît pas être une bonne chose.

Certes, passer de 30 à 18 cours est déjà un progrès, mais nous aurions dû être à zéro depuis le début ! Je me souviens de l'hérésie des propos de la garde des sceaux lors du débat sur ce texte il y a deux semaines à l'Assemblée nationale : elle nous appelait à ne pas nous inquiéter, au prétexte que les sanctions prononcées par les cours criminelles sont extrêmement sévères...

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Ce n'est pas un argument, en effet...

M. Antoine Savignat, député. – C'est l'inverse de notre système judiciaire. La justice des hommes par les hommes a ses imperfections. Nous n'aurions pas dû toucher à notre système judiciaire dans ce texte.

M. Jérôme Lambert, député. – Nous examinons un projet de loi portant diverses dispositions liées à la crise sanitaire et à l'urgence. Cette réforme de la justice ne relève ni de l'une ni de l'autre.

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Il était nécessaire que nous ayons un débat sur ce sujet au sein de la commission mixte paritaire.

Ne croyez pas que l'acceptation du compromis sur l'extension à 18 du nombre de cours criminelles constitue une approbation par la majorité sénatoriale de cette politique ! Au Sénat, nous sommes simplement rompus à un exercice très particulier qui consiste, lorsque

nous ne pouvons pas imposer nos choix, à essayer de limiter les dégâts... Sans accord en commission mixte paritaire, nous aurions eu non pas 18 cours criminelles, mais 30 ! C'est la raison d'être du compromis noué par nos rapporteurs.

Sous tous les régimes, à une exception près, nous avons su en France trouver les moyens de faire fonctionner les cours d'assises, une justice rendue directement par le peuple. Nous ne pouvons pas accepter une évolution qui ferait passer le nombre de catégories de sanctions pénales de trois à quatre, avec chacune son tribunal : les contraventions, les délits, les « petits » crimes et les « grands » crimes. Cela constituerait une remise en cause profonde de notre système judiciaire, malgré vos propos, monsieur le rapporteur pour l'Assemblée nationale, sur le fait que vous ne souhaitez pas rouvrir le débat sur la réforme de la justice.

L'article 1^{er} octies C est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 1^{er} octies D

L'article 1^{er} octies D est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 1^{er} octies E

L'article 1^{er} octies E est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} octies G (supprimé)

L'article 1^{er} octies G est supprimé.

Article 1^{er} octies H

L'article 1^{er} octies H est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve de modifications rédactionnelles.

Article 1^{er} nonies

L'article 1^{er} nonies est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} decies A

L'article 1^{er} decies A est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} decies B (supprimé)

L'article 1^{er} decies B est supprimé.

Article 1^{er} decies C

L'article 1^{er} decies C est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} decies

L'article 1^{er} decies est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} undecies

L'article 1^{er} undecies est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} duodecies

L'article 1^{er} duodecies est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} terdecies A

L'article 1^{er} terdecies A est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve d'une modification rédactionnelle.

Article 1^{er} terdecies

L'article 1^{er} terdecies est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve de modifications rédactionnelles.

Article 1^{er} quaterdecies

L'article 1^{er} quaterdecies est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} quindecies

M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Cet article porte sur les conditions dans lesquelles les anciens militaires radiés des cadres peuvent réintégrer l'armée. Cette réintégration serait possible dans un délai de trois ans, contre un an dans le texte du Sénat. Avec la crise aéronautique, certains pilotes de l'armée de l'air peuvent décider de réintégrer l'armée, laquelle a d'importants besoins de recrutements.

L'article 1^{er} quindecies est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 1^{er} sexdecies

L'article 1^{er} sexdecies est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve de modifications rédactionnelles.

Article 1^{er} septdecies A

L'article 1^{er} septdecies A est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 1^{er} septdecies

M. René-Paul Savary, sénateur. – Je souhaitais m'assurer de l'interprétation de cet article : les intermittents n'étaient pas, à l'origine, inclus dans le dispositif du Gouvernement. Qu'en est-il désormais ?

M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Il semble que les intermittents du spectacle sont inclus dans le dispositif. Reste la question des prestataires de service auprès des intermittents, tel le propriétaire d'un food truck qui, une fois

dans l'année, assure la restauration sur un lieu de tournage ou à côté d'un théâtre. Doit-il bénéficier du même régime que les acteurs de la culture et les intermittents ?

M. René-Paul Savary, sénateur. – Cette question n'était pas traitée dans le texte proposé par le Gouvernement...

M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Une partie des représentants de collectifs qui nous ont alertés sur ce point bénéficieront du dispositif. Pour l'autre partie, une clarification sera nécessaire, mais il est possible de trouver des réponses.

M. René-Paul Savary, sénateur. – Je le pense également, mais il était important d'apporter des précisions. Le Sénat ne pouvait pas « surenchérir » sur le Gouvernement, notamment compte tenu des contraintes de recevabilité posées par l'article 40 de la Constitution. Nous avons modifié l'article en concertation avec la ministre du travail pour bien cibler le dispositif et le rattacher à la période de crise, pour les intermittents comme pour Mayotte.

Mme Esther Benbassa, sénatrice. – Parmi les personnes qui nous ont interpellés figurent des guides, des traducteurs et des conférenciers, qui ne sont pas mentionnés dans ce texte. Il faut pourtant les prendre en considération. De même, les intermittents ont été évoqués lors du débat, mais pas les écrivains, qui n'entrent dans aucun dispositif prévu. Il y a des manques. Les libraires ont été prises en compte, mais pas les auteurs.

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Quelle que soit la précision d'une disposition législative, elle doit laisser place à des interprétations. Le champ d'application de cet article sera certainement précisé par une circulaire ministérielle...

M. Didier Marie, sénateur. – Les personnes qui nous ont alertés sur le texte relèvent de deux catégories. D'abord, celles qui relèvent des annexes 8 et 10 du règlement de l'assurance chômage craignent de ne pas être prises en compte dans l'article. Ensuite, plus largement, celles qui travaillent dans l'hôtellerie, la restauration, l'événementiel ou le tourisme s'interrogent sur la possibilité de bénéficier du chômage partiel pour une période plus longue que l'ensemble des Français, puisque leur activité risque de repartir plus tardivement. Nous souhaitons que cette dernière catégorie de salariés bénéficie des mêmes dispositions que les intermittents du spectacle.

Mme Monique Lubin, sénatrice. – Les propriétaires de food trucks ne sont pas les seules personnes dont l'activité est liée au monde du spectacle... C'est toute une économie, pour laquelle le dispositif du chômage partiel n'est pas adapté.

M. Jérôme Lambert, député. – Notre rapporteur peut-il nous préciser lesquelles des personnes qui nous ont interpellés sont incluses dans le dispositif ?

M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Je précise que je ne porte pas la voix du Gouvernement, mais celle de l'Assemblée nationale, et que cet article n'a pas été examiné par cette dernière puisqu'il a été introduit par le Sénat. D'après mes informations, tous les prestataires travaillant dans les milieux de la culture ou de l'événementiel – blanchisseries, restaurateurs, entreprises de couture ou de décoration – ont accès au dispositif de l'activité partielle. Par ailleurs, l'article prolonge le dispositif de chômage dont bénéficient les intermittents jusqu'à l'été 2021.

Voilà mon interprétation de ce texte. Je propose que M. René-Paul Savary et moi-même écrivions à la ministre du travail afin d'obtenir les clarifications nécessaires.

L'article 1^{er} septedecies est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} octodécies

L'article 1^{er} octodécies est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} novodécies

L'article 1^{er} novodécies est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1^{er} vicies

M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Cet article instaure un régime d'activité partielle spécifique pour les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable sans être de nature à compromettre leur pérennité, le dispositif « d'activité réduite pour le maintien en emploi ».

La proposition de rédaction n° 2, que je présente avec M. René-Paul Savary, précise les conditions d'accès au dispositif, qui sera ouvert aux établissements, aux entreprises et aux groupes. La proposition étend ainsi les possibilités d'y recourir, ajoutant à l'accord d'entreprise un accord collectif de branche étendu pour définir la durée d'application et le contenu du dispositif. En revanche, la proposition de rédaction supprime la possibilité d'y accéder par un plan unilatéral de l'employeur.

En l'absence d'accord d'entreprise, l'employeur conservera la compétence pour décliner cet outil via l'élaboration d'un document rédigé en application de l'accord de branche étendu et précisant notamment les engagements de l'entreprise en matière d'emploi.

M. René-Paul Savary, sénateur. – Ce dispositif, arrivé à la dernière minute, n'a pu être examiné que par le Sénat, qui a obtenu une date d'échéance au 30 juin 2022. En contrepartie, il était logique que la mise en place du dispositif soit concertée avec les collaborateurs : la possibilité d'une imposition unilatérale n'aurait pas été comprise par les partenaires sociaux. Il fallait également mesurer soigneusement l'impact du dispositif. Initialement, le Sénat avait rejeté une demande d'habilitation à légiférer par ordonnances, faute de ces précisions. En l'état, il nous semble acceptable, moyennant la proposition de rédaction présentée à la commission mixte paritaire.

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Il est réjouissant de constater que les administrations, qui demandent des habilitations de six mois pour rédiger des ordonnances, soient capables, en un jour, de proposer des dispositions législatives qui leur épargnent ce lourd labeur ! Nul doute qu'elles s'en féliciteront avec nous.

M. Didier Marie, sénateur. – Le Gouvernement nous avait quelque peu surpris en présentant ce nouveau dispositif en séance, aux alentours de deux heures et demie du matin. Il était important qu'il soit soumis à un accord de branche et que les partenaires sociaux y soient associés. Nous serons particulièrement vigilants sur son application et les précisions qui y seront apportées dans un contexte inquiétant : on demande aux salariés encore plus d'efforts qu'ils n'en ont consentis jusqu'à présent. Le groupe socialiste et républicain du Sénat s'abstiendra sur cet article.

La proposition commune de rédaction n° 2 est adoptée.

L'article 1^{er} vicié est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 2

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Il est proposé, à cet article, de reprendre la rédaction du Sénat sauf au 5°, pour lequel nous reprendrions celle de l'Assemblée nationale – avec une modification du délai et l'ajout, après « certains produits », des mots « notamment pour les denrées alimentaires dont la vente présente un caractère saisonnier marqué ».

Mme Muriel Jourda, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Une expérimentation sur les seuils de revente à perte est en cours, dans le cadre de la loi Égalim. Le Gouvernement souhaite aujourd'hui la prolonger.

L'Assemblée nationale avait retenu une habilitation de dix-huit mois pour proroger cette expérimentation. En accord avec M. Guillaume Kasbarian, nous avons préféré quatorze mois, car cela correspond à la durée des contrats agricoles.

Quant à la modification à laquelle vous faites référence, monsieur le président, le Sénat a récemment voté une proposition de loi modifiant la loi Égalim pour « desserrer » l'encadrement des promotions sur les denrées à caractère saisonnier marqué, car une partie du chiffre d'affaires des filières concernées se réalisait au moment de ces promotions. Le compromis présenté à la commission mixte paritaire retient cette proposition.

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Qu'en est-il des tomates ? Présentent-elles un caractère saisonnier marqué ?

Mme Muriel Jourda, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Elles ne sont pas concernées ; du reste, la plupart des tomates cultivées en France le sont sous serre. Le lapin, en revanche, relève de cette catégorie.

L'article 2 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 2 bis AA

L'article 2 bis AA est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 2 bis A (supprimé)

L'article 2 bis A est supprimé.

Article 2 bis

L'article 2 bis est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 2 ter

M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Cet article, introduit par l'Assemblée nationale, reprend une disposition votée par le Sénat à

l'unanimité dans le cadre de l'examen sur le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en présence de la sénatrice de la Polynésie française, Mme Lana Tetuanui. Mais le Sénat l'a supprimé, revenant ainsi sur son premier vote. D'un commun accord avec Mme Muriel Jourda, après un échange avec les sénateurs, nous avons finalement décidé de le rétablir.

M. Loïc Hervé, sénateur. – Je me félicite de cette décision.

M. Didier Marie, sénateur. – Cet article avait été supprimé par un amendement défendu par Mme Angèle Préville, au nom du groupe socialiste et républicain. En effet, l'association des vétérans victimes des essais nucléaires craignait qu'il ne crée deux catégories de victimes, celles qui seraient indemnisées conformément aux dispositions antérieures et celles qui se verraient appliquer ces nouvelles dispositions. C'est pourquoi mon groupe ne peut pas cautionner le rétablissement de cet article.

Mme Muriel Jourda, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Cette disposition, que le Sénat avait votée dans le cadre de l'examen du projet de loi ASAP, avait précisément pour objet d'homogénéiser la méthode d'indemnisation des victimes d'essais nucléaires, sous réserve des décisions passées en force de chose jugée. Elle renforce donc l'égalité de traitement.

En séance, le Sénat a supprimé cet article en adoptant plusieurs amendements inspirés, comme l'a reconnu M. Didier Marie, par une association de victimes. Il nous a ensuite semblé nécessaire de revenir à la position initiale du Sénat et de rétablir l'article.

L'article 2 ter est adopté dans la rédaction de l'Assemblée nationale.

Article 3

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Cet article très sensible impose le dépôt au Trésor des réserves d'un certain nombre d'organismes.

M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Notre proposition commune de rédaction a fait l'objet de discussions très nourries avec le rapporteur général de la commission des finances du Sénat, M. Albéric de Montgolfier, et les services du ministère de l'économie et des finances.

Elle rétablit l'article 3, supprimé par le Sénat, mais en y apportant des modifications substantielles pour en délimiter le champ.

La première consiste à réduire la durée d'habilitation de douze à six mois, afin de concilier deux impératifs : celui de laisser le temps au Gouvernement de mener les concertations préalables nécessaires au rapatriement de disponibilités de certains organismes auprès du Trésor et celui de réduire au minimum le temps pendant lequel le Gouvernement pourrait agir sur habilitation du Parlement, lequel serait ainsi informé au plus vite des organismes visés.

La deuxième modification restreint le champ de l'habilitation qui ne comprendra, en plus des personnes morales soumises aux règles de la comptabilité publique, que les organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public établis par la loi et dont les disponibilités sont majoritairement issues de ressources prévues par la loi.

Cette formulation exclut également les organismes établis par les collectivités territoriales, tels que les sociétés d'économie mixte (SEM) ou autres entreprises publiques locales.

Enfin, cette rédaction exclut explicitement du champ de l'habilitation les organismes gérant un régime de retraite, ceux mentionnés dans le code de l'action sociale et des familles et les caisses créées en application de la loi du 31 décembre 1971, c'est-à-dire les établissements du secteur médico-social et les caisses des règlements pécuniaires des avocats (Carpa).

Ces clarifications sont de nature à rassurer de nombreux organismes qui craignaient d'être concernés par cet article et à satisfaire les services du ministère, l'Assemblée nationale et le Sénat.

La proposition commune de rédaction n° 3 est adoptée.

L'article 3 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 4

Mme Muriel Jourda, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – S'agissant de la durée de l'habilitation pour tirer les conséquences Brexit, le Sénat avait retenu sept mois, l'Assemblée nationale quinze et le Gouvernement trente... Dans un souci de compromis, nous proposons un délai de douze mois.

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Que ce soit après sept ou douze mois, le Gouvernement sera de toute façon amené revenir devant le Parlement, dans l'hypothèse où les Britanniques accepteraient de prolonger la période de transition.

L'article 4 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 5

L'article 5 est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 6

M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Voté à la quasi-unanimité par l'Assemblée nationale, en dépit de nos réticences à l'égard des demandes de rapport, l'article 6 prévoyait la remise d'un rapport sur les blocages constatés dans le déclenchement du droit au chômage pour les intermittents. Le Sénat avait voté sa suppression. D'un commun accord, nous proposons de le réintroduire : remis dans un délai très court, ce rapport permettra de répondre aux interrogations du monde de la culture.

M. René-Paul Savary, sénateur. – Le Sénat est de plus en plus hostile aux demandes de rapport. Par exemple, sur trente rapports demandés par la commission des affaires sociales dans le cadre de divers textes, un seul a été remis ! Nous avons pourtant fait une exception, car le rapport en question pourrait répondre à la question posée tout à l'heure sur les activités connexes à l'intermittence : sous-traitants, conférenciers, etc. Peut-être faudrait-il le préciser dans la rédaction de l'article ?

M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Je demande une suspension de séance pour nous concerter sur ce sujet.

(La réunion est suspendue.)

M. Guillaume Kasbarian, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Après concertation, nous proposons d'ajouter, après les mots : « intermittents du spectacle », les mots : « et des salariés, travailleurs indépendants et travailleurs à la mission qui y sont associés ».

L'article 6 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

M. Didier Marie, sénateur. – Le groupe socialiste et républicain du Sénat avait voté contre ce texte en première lecture. Nous constatons que sa philosophie n'a pas évolué à l'issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Il y a d'abord ce que nous ne pouvons pas approuver : la remise en cause du dialogue social, une flexibilité accrue, l'assouplissement du recours aux CDD, l'extension, même moindre que prévu, de l'expérimentation des cours criminelles, la prolongation des délais pour la mise en place de la justice des mineurs.

Il y a ensuite ce qui manque : la dimension sociale reste absente, que ce soit pour la gratuité des masques ou l'allongement du délai légal de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) pour celles qui n'ont pas pu y accéder pendant la crise sanitaire.

Le groupe socialiste et républicain votera donc contre ce texte.

M. Thani Mohamed Soilihi, sénateur. – Je me félicite de l'accord que nous sommes en passe de trouver, grâce à des concessions réciproques.

J'insisterai sur les mesures qui concernent les outremer, que ce soit pour l'indemnisation des victimes des essais nucléaires en Polynésie française, la prorogation de l'agence des 50 pas géométriques aux Antilles et de la commission d'urgence foncière à Mayotte. Les sujets fonciers sont particulièrement sensibles dans ces territoires. Je songe, enfin, à la mise en place du conseil de prud'hommes à Mayotte.

M. Jérôme Lambert, député. – Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale partage pleinement l'analyse de son homologue du Sénat. J'ajoute que je ne puis me contenter d'une demande de rapport sur les professions liées à l'intermittence. Il aurait été préférable d'inscrire directement des dispositions dans le texte que nous allons adopter.

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Les demandes de rapport sont la manifestation inconsciente de l'impuissance du Parlement, d'autant que la Constitution interdit à celui-ci d'adresser des injonctions au pouvoir exécutif. C'est une mauvaise pratique parlementaire, tout juste un moyen de faire savoir que nous n'avons pas abdiqué de certaines préoccupations, mais guère plus...

Mme Marie Lebec, députée. – Je salue le travail des rapporteurs, qui a permis d'aboutir à ce compromis, avec des précisions très attendues de nos compatriotes sur leur avenir. Il était également important de parvenir à un accord sur le Brexit. Tout n'est pas parfait, mais nous avons su inscrire « en clair » plusieurs dispositions prévues à l'origine dans

le cadre d'habilitations à légiférer par ordonnances. Les députés du groupe La République En Marche voteront pour ce texte.

M. Philippe Bas, sénateur, président. – Je vous remercie pour votre intervention pacificatrice !

M. Antoine Savignat, député. – Je n'irai pas dans le même sens... Il m'est en effet difficile de me réjouir de l'adoption d'un texte qui accorde au Gouvernement des habilitations à légiférer par ordonnances dans tant de domaines. Certes, le Parlement n'a pas de pouvoir d'injonction sur le Gouvernement, mais ce n'est pas une raison pour renoncer à nos prérogatives dans de telles proportions.

De plus, si ce texte contient des mesures nécessaires pour répondre à l'urgence et à la crise, nous actons une nouvelle fois, en le votant, la mort du système judiciaire, sans voir que seuls des moyens supplémentaires, et non des expérimentations, nous permettront de nous en sortir. Le groupe Les Républicains de l'Assemblée nationale s'abstiendra donc sur ce texte.

Mme Esther Benbassa, sénatrice. – Le groupe Communiste, républicain, citoyen et écologiste (CRCE) et moi-même partageons nombre de remarques de nos collègues socialistes.

Le délai de l'IVG n'a pas été prolongé de deux semaines : or il était urgent de le faire, car de nombreuses femmes n'ont pu respecter les délais légaux dans beaucoup de pays. Le délai que nous proposons est déjà d'usage.

J'ajoute que nos amendements sur la durée du séjour des étudiants étrangers et des travailleurs saisonniers n'ont pas été retenus, non plus que celui qui prévoyait un renouvellement automatique du titre de séjour en raison de la crise sanitaire. Cela met à mal l'emploi dans nombre de secteurs touchés par la crise. C'est regrettable, d'autant que nous ferons de nouveau appel aux saisonniers en période de post-confinement.

Le groupe CRCE votera contre ce texte.

La commission mixte paritaire adopte, ainsi rédigées, l'ensemble des dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

La réunion est close à 10 h 35.

COMMISSION D'ENQUÊTE CHARGÉE D'ÉVALUER LA GESTION DES CONSÉQUENCES DE L'INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL

Mardi 2 juin 2020

- Présidence de M. Hervé Maurey, président -

La réunion est ouverte à 18 heures.

Examen du rapport

M. Hervé Maurey, président. – Nous avons entamé nos travaux, le 22 octobre dernier, avec l'audition du PDG de Lubrizol, que nous avons rapidement enchaînée avec une visite sur le site de Rouen. Nous avons entendu, au total, près de 80 personnes. Nous devions rendre notre rapport au début du mois d'avril, au terme des six mois de travaux qui nous étaient impartis, mais nous avons obtenu, dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire, une prorogation de ce délai de deux mois, prorogation s'étant révélée fort utile.

Je tiens à remercier nos deux rapporteurs pour leur travail de grande qualité, en particulier leurs efforts pour réunir un maximum d'informations. Nous avons notamment procédé à une consultation en ligne des élus locaux, ayant confirmé le manque d'information dont ces derniers souffrent – nous avons pu le percevoir auprès des élus de Rouen, mais aussi auprès de ceux que nous avons rencontrés à l'occasion d'un déplacement dans le département du Rhône.

Le rapport comprend une analyse tout à fait inédite du traitement de l'incendie dans les médias et de sa perception dans les réseaux sociaux. Nous avons souhaité que cette étude, menée par la direction de la communication du Sénat, figure en annexe, car elle met en exergue le fossé existant entre la parole publique et le message perçu par les citoyens.

D'une manière générale, sans entrer dans le détail de la présentation du rapport, l'élément saillant dans nos constats est la mauvaise circulation de l'information. J'entends par là : l'information sur les conduites à tenir et les risques présentés par les installations industrielles, y compris les plus dangereuses d'entre elles – les industries Seveso ; l'information sur la nature des produits stockés – un questionnaire adressé à tous les préfets a montré que la situation qui nous avait surpris à Rouen, à savoir que l'on ne savait pas quels produits étaient stockés sur le site de Lubrizol, se retrouvait dans la plupart des départements – ; l'information sur les contrôles effectués par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et les suites données à ces contrôles. Si les élus, comme je l'ai dit, sont dans l'ignorance de certaines informations, il est tout aussi invraisemblable que les services de l'État ne s'assurent pas de la correction en bonne et due forme des dysfonctionnements mis à jour lors des contrôles.

Avant de laisser la parole à nos rapporteurs, je rappellerai quelques éléments de procédure.

Lorsqu'une commission d'enquête a été constituée, l'assemblée intéressée peut décider, par un vote spécial et après s'être constituée en comité secret, de ne pas autoriser la publication de tout ou partie du rapport. Par conséquent, si nous adoptons ce rapport ce soir, il

ne pourra être présenté à la presse qu'à l'issue du délai prévu pour une éventuelle demande de comité secret. Cela nous impose de ne pas nous exprimer avant jeudi matin.

Je vous rappelle également que l'article 226-13 du code pénal prévoit des peines d'emprisonnement si vous venez à divulguer, dans les vingt-cinq années à venir, une information relative à une partie non publique de nos travaux.

Mme Christine Bonfanti-Dossat, rapporteur. – Le rapport de la commission d'enquête est l'aboutissement d'un travail très riche, que nous avons conçu ensemble. Je tiens à vous en remercier, toutes et tous.

Nous allons, avec Nicole Bonnefoy, vous présenter nos principales conclusions et formuler un ensemble de recommandations.

Nous ne reprendrons pas en détail le rapport, très complet, préférant recueillir vos commentaires et observations. En revanche, nous vous présenterons une nouvelle version de quelques pages relatives au suivi sanitaire : nous avons profité des deux derniers mois pour travailler sur ce dossier et avons ainsi obtenu, très récemment, des éléments de la part du préfet de Seine-Maritime, de Lubrizol, de Santé publique France et de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris).

Pour commencer, quelques mots sur la gestion de l'incendie de l'usine Lubrizol, plus exactement de certaines de ses installations et de l'entreprise Normandie Logistique.

Je ne ferai aucune révélation sur l'origine de l'incendie. Notre rôle n'est pas de traiter cette question ; nous attendrons donc les conclusions de l'enquête judiciaire en cours. En revanche – c'est la première observation tirée de nos travaux –, nous nous félicitons qu'il n'y ait eu ni mort ni blessé au sein des forces d'intervention, comme de la population. Avec près de 10 000 tonnes de produits chimiques parties en fumée, le bilan aurait pu être plus lourd !

Au-delà de ce constat immédiat, prouvant l'efficacité de notre système d'intervention, notre rapport relève d'emblée de nombreuses zones d'ombre.

Sur le plan technique, nous sommes nombreux à avoir été frappés des difficultés rencontrées par les équipes d'intervention. Alors que Lubrizol remplissait toutes les conditions requises en termes de capacités d'extinction des incendies, le colonel Jean-Yves Lagalle, directeur du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (SDIS 76), nous a expliqué que les services avaient, par moments, manqué d'eau et que tout s'était bien passé grâce à la contribution, sur la base d'une mutualisation informelle, d'autres exploitants. Nous vous proposerons de formaliser cette bonne pratique.

Sur un plan plus général, la méthode retenue par le préfet témoigne d'un manque de préparation et de prévision. Pour reprendre l'expression d'un de nos interlocuteurs, « le premier mort, c'est le plan ». Encore fallait-il en avoir un, ce qui était loin d'être le cas le 26 septembre ! Je pense, notamment, aux informations partielles communiquées aux élus, aux messages adressés à la population et à tous ceux qui auraient dû se faire le relais de la parole publique.

Devant nous, le préfet a insisté sur l'urgence de mettre en place un système efficace de communication, le *cell broadcast* ou diffusion cellulaire, pour employer une terminologie française, système déjà préconisé par le Sénat en 2010. On peut attendre de cet

outil qu'il comble certaines lacunes, mais ce n'est pas ce qui fera primer la parole publique sur les fausses informations diffusées sur les réseaux sociaux. Pour les contrer, il faut effectivement une réponse en temps réel, par une présence sur ces réseaux sociaux avec une stratégie de communication préalablement établie.

Autre défaillance dans la gestion de la crise, la multiplication des prises de parole des membres du Gouvernement, sur laquelle notre rapport livre une analyse très détaillée. Il n'est pas de bonne méthode d'employer des termes techniques comme « absence de toxicité aiguë » quand on s'adresse au public : comment demander aux personnes qui se trouvent alors sous le nuage de fumée de ne pas en déduire qu'il y a bien toxicité, moyenne ou faible ?

Après la cacophonie des premiers jours, le Gouvernement a créé une instance d'information et de concertation : le comité pour la transparence et le dialogue. Mais promettre la transparence la plus absolue, c'est laisser penser qu'elle pourrait n'être que relative !

À vouloir rassurer plutôt que d'informer, les pouvoirs publics ont pris le risque d'entretenir l'anxiété de la population, et ce d'autant que les relais naturels de la parole publique ont été négligés.

Accident ou catastrophe n'ont que faire des limites administratives. C'est pourquoi les élus doivent être associés très en amont à la gestion de crise. C'est vers eux que les habitants, inquiets et alertés par les réseaux sociaux, se tournent. Nous ne demandons pas qu'ils soient au cœur de l'action, mais il importe qu'ils ne se retrouvent pas démunis face aux attentes des habitants.

De même, la communication de crise doit pouvoir s'appuyer sur les relais essentiels que sont les professionnels de santé : médecins de ville, pharmaciens, infirmiers, tous intervenants à domicile. Ce sont eux qui, par définition, sont en première ligne.

Le manque d'information a été confirmé par notre consultation en ligne et les propos des élus rencontrés à Rouen et dans le Rhône. Ces derniers sont largement tenus à l'écart de la politique de prévention des risques industriels. Renouer le fil du dialogue pour une meilleure coordination avec l'État constitue donc l'un des axes majeurs de nos recommandations. Il est anormal que les maires ne soient pas associés au déroulement des exercices menés en application des plans particuliers d'intervention (PPI), ainsi qu'aux leçons qui en sont tirées.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Aussi incroyable que cela puisse paraître, souvent les services de l'État chargés du contrôle des installations classées, voire les industriels eux-mêmes ne savent pas exactement quels produits sont stockés ni leur localisation.

Nombre de nos interlocuteurs se sont interrogés sur la nature des « effets cocktail », c'est-à-dire le mélange de substances qui a pu être dégagé durant l'incendie et ses possibles effets secondaires dangereux. Cela a été dit, ce sont 10 000 tonnes de produits chimiques qui sont parties en fumée : ne pas connaître la nature exacte de ces substances peut s'entendre, mais l'usine Lubrizol fabriquant des lubrifiants, on aurait dû, au moins, en avoir une idée. Qu'il n'en soit pas ainsi est tout de même difficile à comprendre... Et c'est sans compter les matériaux contenus dans les bâtiments ayant brûlé, à commencer par le fibrociment du toit de l'un d'entre eux.

Dès le 2 octobre, la ministre de la transition écologique et solidaire a adressé aux préfets une instruction relative aux premières mesures à prendre à la suite de l'accident. Nous avons écrit à tous les préfets de France pour connaître les suites apportées à cette instruction et les enseignements qu'ils en tiraient. Tous ne nous ont pas répondu, mais le cas de Lubrizol, c'est clair, n'est pas isolé : les exploitants, en général, ne savent pas exactement ce qu'il y a chez eux !

Nous n'éviterons jamais les accidents industriels – d'ailleurs, plusieurs incendies spectaculaires ont eu lieu en France ou à l'étranger depuis le 26 septembre dernier –, mais chaque incident majeur doit nous permettre de progresser. Je propose donc d'obliger les exploitants à tenir à la disposition de l'administration, en temps réel, l'état et la localisation exacts de leurs stocks. Cette obligation doit également s'appliquer à toutes les entreprises situées à proximité immédiate d'un site Seveso.

Autre préconisation tombant sous le sens, l'administration doit s'assurer que ses recommandations sont bien mises en œuvre par les industriels, en particulier en cas de manquements constatés. Il ne s'agit pas de faire peser des contraintes supplémentaires sur les entreprises, mais de « tordre le cou » à ce qui est perçu comme une forme de mansuétude ou d'inertie de la part des services chargés du contrôle des sites classés.

En début d'année, à la suite d'un premier rapport d'inspection, la ministre de la transition écologique et solidaire a en outre défini un premier plan d'action, avec un objectif ambitieux : une augmentation de 50 % du nombre des contrôles des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) d'ici à 2022. D'évidence, cet objectif ne pourra pas être atteint à effectifs constants.

Je préconise par ailleurs que cette volonté se traduise par un contrôle des ICPE déclarées à proximité immédiate des sites Seveso. Le cas de Normandie Logistique en illustre parfaitement la nécessité.

Dans la droite ligne de cette recommandation, vous trouverez dans le rapport des éléments relatifs au renforcement de l'encadrement des activités de logisticien et de la sous-traitance des activités dangereuses, avec, notamment, une limitation à trois des niveaux de sous-traitance.

Enfin, dans le même esprit, certains maires que nous avons rencontrés dans le Rhône ont souligné l'incohérence du régime juridique des gares de triage, sorte de *no man's land* au milieu des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Dans son propos liminaire, le président a insisté sur un élément essentiel, la circulation de l'information, et Mme Bonfanti-Dossat a souligné combien les élus et professionnels de santé s'étaient sentis laissés à l'écart de la gestion de crise. Pour améliorer la politique de prévention des risques industriels, il faut donc aussi intensifier les échanges d'information.

Il faut par ailleurs poursuivre les actions mises en œuvre pour minimiser les conséquences des accidents, en particulier à travers les mesures destinées à aider les communes et les ménages.

Nous proposons que les plans communaux de sauvegarde (PCS) soient élaborés au niveau intercommunal dans les territoires peu denses ou lorsque l'existence d'un risque

majeur commun le justifie. L'État pourrait également apporter son expertise technique aux communes pour les élaborer.

En matière de travaux, il faut proroger le crédit d'impôt en faveur des ménages qui réalisent des aménagements en lien avec un PPRT, mais aussi instituer un mécanisme d'avance aux particuliers, dont beaucoup ne paient pas d'impôt sur le revenu.

Tous ces éléments contribueront à diminuer la fréquence des accidents et les dommages causés. Mais cette politique de prévention ne peut pas grand-chose sans une véritable volonté de prévision. À ce titre, il est fondamental de créer une culture du risque industriel dans notre pays.

Je n'aurais certainement pas présenté les choses de la même manière voilà quelques semaines. J'aurais sans doute insisté sur le risque terroriste et les politiques mises en place depuis plusieurs années autour de cette question, comme les séances de mise à l'abri pratiquées dans les établissements scolaires. Mais, au cours des dernières semaines, nous avons appris à vivre avec une autre sorte de menace, un risque sanitaire majeur, et à y faire face de manière individuelle et collective. Toutes proportions gardées, nous ne sommes pas éloignés de notre sujet ; nous avons ainsi dû, avec Mme Bonfanti-Dossat, revoir notre copie sur le confinement, la loi d'urgence sanitaire ayant conduit à l'inscription dans le code de la santé publique de dispositions précises, assorties d'un régime de sanctions. La comparaison s'arrête là, mais, clairement, une culture du risque, cela s'apprend.

Nous proposons donc d'inscrire la formation aux risques industriels dans le code de l'éducation. Un enseignement dédié à la sécurité y figure déjà, qui pourrait servir de modèle.

De même, il faut organiser régulièrement et inopinément des exercices grandeur nature, associant la population. Les enquêtes de terrain confirment les retours des élus rencontrés : il faut mettre des outils pédagogiques à la disposition de la population et vérifier régulièrement l'assimilation des conduites à adopter. La recette est connue : c'est la « journée à la japonaise », relevant de la même philosophie qu'une de nos recommandations adressées aux industriels, celle qui consiste à organiser des exercices hors heures ouvrées, quand les personnels sur site sont moins nombreux.

Corollaire de cette politique d'appropriation du risque industriel, il faut réformer nos mécanismes de concertation et d'information du public. Nous avançons ainsi dans le rapport des propositions pour renforcer le dynamisme des structures existantes, souvent méconnues.

Mme Christine Bonfanti-Dossat, rapporteur. – Le suivi sanitaire des populations exposées aux conséquences de l'incendie est un axe essentiel de nos recommandations. C'est, depuis le départ, le point le plus sensible et la situation, loin de s'éclaircir, se complique au fil du temps. Ayant reçu encore récemment des éléments nouveaux, nous vous avons fait distribuer quelques pages complétées du projet de rapport.

J'ai déjà mentionné la cacophonie des interventions ministérielles. En matière sanitaire, les intervenants sont multiples et chacun recueille des données dans sa sphère de compétences. Il est donc très difficile de dégager une vue d'ensemble.

Cela a été particulièrement vrai au cours des premiers jours ayant suivi l'accident. Si, comme l'a indiqué Nicole Bonnefoy, la Dreal ignore quelles substances ont brûlé ou se sont dégagées de l'incendie, ce n'est pas l'agence régionale de santé (ARS) qui va le savoir ! Rendre ces données accessibles en temps réel est donc une première étape.

Sur le fond, je distinguerai l'impact sanitaire immédiat et le suivi de long terme.

S'agissant du court terme, les premiers résultats ont été rassurants, tant pour les professionnels exposés, qui n'étaient pas toujours correctement équipés, que pour les personnes habitant sous le nuage de fumée.

En revanche, le suivi de long terme soulève de vraies difficultés.

Sur le plan de la politique de santé, le manque de volonté est manifeste. Au cours de son audition, l'épidémiologiste Émilie Counil a estimé que le point de vue défendu par Santé publique France, l'ARS et Mme Buzyn, selon lequel « il faudrait savoir ce que l'on cherche pour chercher », pouvait être mis en débat dans ces circonstances exceptionnelles. En clair, si on attend des certitudes scientifiques pour lancer des enquêtes de santé, on n'avancera pas. Dans d'autres domaines, comme les effets supposés des ondes électromagnétiques, l'incertitude n'a pas empêché le déroulement d'enquêtes.

Les résultats d'une pré-étude réalisée par Santé publique France l'hiver dernier vont d'ailleurs dans le même sens. Ils mentionnent « une forme de stress latente, se cristallisant autour d'inquiétudes relatives aux effets de l'accident à court et long termes et, particulièrement, aux potentiels risques de cancer ».

L'absence de conclusion tangible des différentes mesures effectuées depuis l'incendie ne contribuera pas à rassurer la population, d'autant que le laboratoire chargé par Lubrizol de pratiquer les prélèvements de sols a égaré les échantillons prélevés pour les Hauts-de-France.

Nous avons voulu faire le point avec Santé publique France avant de conclure nos travaux. Dans un courrier du 25 mai 2020, sa directrice générale reconnaît implicitement le caractère inexploitable des données recueillies jusqu'ici au titre de la surveillance environnementale. Évoquant des éléments d'information très nombreux et des formats de restitution variés, elle juge indispensable, « pour que Santé publique France puisse utiliser les informations disponibles », que « ces données soient structurées dans une base de données, [susceptible de] pouvoir alimenter un système d'information géographique permettant de superposer au panache de l'incendie l'ensemble des prélèvements réalisés et de restituer de manière visuelle l'ensemble des éléments permettant d'apprécier l'impact de cet incendie ». La réalisation de cette base de données aurait à ce jour fait l'objet d'une demande adressée par Santé publique France à l'Ineris, lequel, interrogé par nos soins la semaine dernière, nous a indiqué que la phase de collecte des données était encore inachevée.

En définitive, et même s'il faut tenir compte des retards engendrés par la crise sanitaire, un an après l'incendie, l'enquête de santé commencera à peine et les pouvoirs publics ne seront pas en mesure d'apporter aux habitants des éléments précis sur les conséquences sanitaires à long terme de l'accident. C'est pourquoi, au-delà des évolutions d'organisation mentionnées dans le rapport, nous demandons la création de deux registres de morbidité, l'un relatif aux cancers généraux, l'autre aux malformations congénitales.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Pour terminer, j'évoquerai l'indemnisation des populations touchées par l'incendie.

Vous connaissez tous le principe général du « pollueur-payeur ». Dans le cas de Lubrizol, son PDG a exprimé la volonté que son entreprise redevienne un « bon voisin », un « membre à part entière de la communauté ».

Avec l'assentiment de l'État, celle-ci a mis sur pied deux fonds d'indemnisation, l'un destiné aux agriculteurs, l'autre aux entreprises et collectivités impactées par l'incendie. Cette solution, originale, a un mérite – permettre une indemnisation rapide des dommages subis – et un inconvénient majeur – interdire toute action judiciaire ultérieure contre Lubrizol –, sauf, semble-t-il, pour les agriculteurs.

La situation des particuliers est plus délicate : si les préjudices peuvent paraître faibles, ils ne le sont pas forcément pour des ménages modestes et ont, en tout état de cause, un caractère hautement symbolique. Nous souhaitons donc que ces derniers ne subissent aucune franchise, tout comme nous proposons que puisse être adoptée l'action de groupe.

Les relations entre Lubrizol et son environnement sont encore loin d'être rétablies. Les résultats très récents de l'enquête menée par l'association Rouen Respire montrent une grande inquiétude, logique après un tel événement et au sortir de plusieurs semaines de confinement. L'entreprise a fourni des efforts, notamment pour poursuivre la « remédiation », c'est-à-dire la remise en état du site, y compris pendant le confinement, et ses efforts ont été salués par tous. Elle a formulé une nouvelle demande de reprise d'activité pour les secteurs n'ayant pas été touchés par l'incendie, une reprise qui s'accompagne d'une réduction très sensible des stocks de produits sur site, avec un accent désormais mis sur le « juste à temps ». Compte tenu de la période de réserve, l'examen pour avis de cette demande ne pourra intervenir qu'au début du mois de juillet ; le projet de rapport a été modifié en ce sens.

Si nous n'avons pas à nous prononcer sur cette reprise, il est pleinement de notre rôle de dire que l'industrie française est bien trop fragile pour lui « en rajouter », mais que cet accident doit nous conduire à mettre en place tous les instruments pour ne plus subir.

M. Hervé Maurey, président. – Je remercie les rapporteurs pour ce travail très complet et de grande qualité.

M. Jérôme Bignon. – Je vous remercie, mesdames les rapporteurs, pour votre travail, complet et passionnant, qui mérite encore un certain nombre de relectures pour pouvoir apprécier l'ensemble des suggestions de fond, formulées avec beaucoup de pertinence.

Je constate, avec vous, qu'il faudra encore compléter certains points, au vu des révélations, stupéfiantes, qui vous ont été faites. Nous n'avons pas encore fini d'entendre parler de cette affaire !

J'ai souhaité m'intéresser à cet accident, non seulement pour son importance et pour le fait qu'il créait un préjudice environnemental sur lequel un travail avait déjà été mené dans le cadre de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, mais aussi, et surtout, parce que, en qualité de voisin de Rouen et de la Normandie, on a un peu le sentiment qu'il en va de Lubrizol comme du nuage de Tchernobyl. Ce dernier s'était arrêté au Rhin ; les conséquences de l'incendie de Lubrizol se seraient arrêtées, de la

même manière, à la Bresle, petit fleuve côtier séparant la Normandie des Hauts-de-France et dont j'habite moi-même les rives.

C'est un sujet important, notamment parce que les Normands ont la chance, mais aussi la responsabilité de disposer de deux centrales nucléaires, Penly et Paluel. Compte tenu de la direction des vents dominants dans cette région, les Hauts-de-France sont très rapidement impactés par tout ce qui peut se passer sur leur territoire...

Or, durant les premières heures et les premiers jours ayant suivi l'accident de Lubrizol, il ne semble pas y avoir eu de conversation suivie entre le préfet de Normandie et ses homologues des départements de la Somme, de l'Aisne ou du Nord. Le directeur de l'ARS de Caen n'a pas plus cherché, à ma connaissance, à joindre son collègue de Lille. On a commencé à s'émouvoir des voisins uniquement lorsque les agriculteurs de ces départements se sont aperçus que la suie avait souillé leurs terres et les jardins.

J'ai lu attentivement le rapport, et le retour sur cette problématique du voisinage, des riverains de l'autre berge de la Bresle, n'est pas à la hauteur de ce que j'espérais.

Aucun registre épidémiologique n'a été prévu dans la Somme. Or les composants présents dans la suie peuvent avoir des conséquences sur la qualité des terres cultivables ou la santé des Picards ou des gens du Nord – M. Xavier Bertrand, qui est prompt à se fâcher, ne s'est pas assez occupé des cultivateurs de sa région !

Il me semblait donc nécessaire de faire ce rappel à l'occasion de la présentation du rapport.

M. Ronan Dantec. – Ce rapport est très riche et contient de nombreux éléments très intéressants. Le manque de suivi sanitaire est stupéfiant et nos rapporteuses ont raison de le souligner.

Vous considérez cependant que la crise a été bien gérée ; vous évoquez « l'efficacité de l'État » et vous employez même le terme de « succès ». J'aurais pourtant plutôt tendance à dire que l'on a eu de la chance ! Il s'agissait d'un feu d'hydrocarbures sans risque de toxicité aiguë. On a réussi à trouver des moyens pour éteindre l'incendie grâce à une mutualisation avec d'autres entreprises, mais cela n'avait jamais été prévu... C'est pourquoi je ne comprends pas pourquoi vous êtes si bienveillantes à l'égard de l'État et de la métropole. Chacun se souvient de l'audition de son président. Lorsque nous étions rendus sur place, nous avons posé la question de l'eau, mais ce sujet ne figure pas dans le rapport ; on ne sait donc pas si la métropole en avait suffisamment.

De même, la décision de l'État de ne pas demander aux gens de se mettre à l'abri est discutable. L'alerte a été donnée à 7 h 51 : c'est trop tard, car, à cette heure, de nombreux élèves sont déjà en route pour l'école. On peut aussi déplorer les difficultés de coordination avec la métropole, car celle-ci, à la différence de Nantes, n'a pas de structure permanente de gestion des crises. Votre bienveillance m'étonne donc un peu.

De même, vous formulez des propositions, mais il me semble que le ton aurait pu être plus ferme et prescriptif.

La dimension intercommunale aurait aussi mérité d'être plus développée. Le rapport ne comporte que quelques lignes sur les plans intercommunaux de sauvegarde (PICS). Vous soulignez, certes, la nécessité d'un renforcement de l'intercommunalité en zone rurale,

mais il me semble que c'est d'abord dans les zones urbaines que l'intercommunalité est cruciale en période de crise pour gérer les transports, les grands services urbains, etc. L'accident révèle le rôle central des métropoles, les communes ne sont pas assez armées pour y faire face seules.

M. Pascal Martin. – L'accident n'a pas fait de victimes. Cela ne veut pas dire pour autant que les conséquences sanitaires, environnementales ou économiques sont négligeables, mais il faut le souligner. C'est pourquoi j'aurai un point de vue un petit peu différent de celui de M. Dantec. J'étais sur place dès 11 heures du matin. Il faut saluer l'efficacité du SDIS, des services qui sont intervenus et le travail remarquable des salariés de Lubrizol...

M. Ronan Dantec. – C'est vrai.

M. Pascal Martin. – Ils ont évité une catastrophe. En douze heures, le feu a été maîtrisé. Les services de gendarmerie, de police ou de police municipale ne sont toutefois pas assez équipés. Ils ont été engagés très rapidement, mais ils n'avaient pas les équipements adéquats pour se protéger.

La prévention et la prévision constituent un tout. C'est pourquoi je vous propose de modifier le titre dans ces termes : *Les risques industriels : prévenir et prévoir pour ne plus subir*. Il ne suffit pas de prévenir. Le système d'alerte et les moyens en eau relèvent de la prévision.

En définitive, ce qui a surtout fait cruellement défaut, c'est une politique du risque. À la différence du Havre, la métropole de Rouen ne mène pas de politique de prévention du risque, associant les pouvoirs publics, les industriels et les populations.

Les PICS sont, certes, prévus dans la loi, mais M. Dantec a raison à cet égard : ils sont surtout pertinents en milieu urbain. Les pouvoirs de police appartiennent au maire et au préfet et ne se délèguent pas. Si le président d'une intercommunalité veut élaborer un tel plan, il doit associer tous les maires. En l'espèce, il a manqué une direction de la prévention et de la prévision des risques. Or le département de la Seine-Maritime est celui qui compte le plus d'installations classées sur son territoire en France. Il est donc essentiel que la métropole de Rouen se dote d'une telle direction avec des effectifs adéquats pour faire face à ce genre de situation.

Les exercices de sécurité sont fréquents dans les établissements recevant du public, mais ils le sont beaucoup moins dans les installations classées. Je propose que ces exercices, qui coûtent cher, soient aussi pris en charge, en partie, par les industriels.

Je tiens à vous féliciter pour votre rapport. Je n'y trouve pas de mansuétude excessive à l'égard de l'État. Les autorités ne peuvent informer la population et les élus que si elles sont informées. Il n'est pas normal que le préfet n'ait pas eu connaissance des produits stockés dans l'usine. Il faut donc obliger les industriels à donner aux pouvoirs publics, en temps réel, la liste des produits qu'ils conservent.

Mme Céline Brulin. – À mon tour de saluer le travail réalisé par nos rapporteuses, qui est fidèle à ce que nous avons entendu durant nos auditions. Devions-nous nous focaliser uniquement sur cet accident ou bien devions-nous élargir le sujet à tous les sites

industriels pour faire des préconisations à portée générale ? Le rapport a su trouver le bon équilibre à cet égard.

Il me semble toutefois que l'ARS est beaucoup moins bien traitée que la préfecture dans ce rapport. De même, on ne peut pas dire que cet accident a été bien géré, sinon nous n'aurions pas créé de commission d'enquête ! L'essentiel est d'en tirer les leçons et ce rapport y parvient plutôt bien.

Je n'adhère pas au parallèle tel qu'il est formulé par nos rapporteuses entre l'affaire Lubrizol et la crise du Covid-19. Dans un cas, les pouvoirs publics n'auraient pas demandé aux populations de se protéger et celles-ci en auraient conçu une défiance à l'égard de la parole publique, tandis que, dans l'autre cas à l'inverse, au début de la crise, l'État aurait demandé aux gens de se protéger, mais ceux-ci auraient eu du mal à le suivre. Si l'on peut dresser un parallèle, il doit plutôt reposer sur le constat que l'État s'est défait de beaucoup de moyens et de personnels qui lui permettaient d'agir. Il y a encore peu, les préfectures étaient encore en mesure d'accompagner les collectivités et être en contact quotidien avec les élus.

S'il est bon, évidemment, de ne pas attendre pour commencer à indemniser les victimes, on doit constater que Lubrizol conserve la main : les bénéficiaires doivent prendre l'engagement de ne pas se retourner contre l'entreprise, quelles que soient les éventuelles découvertes par la suite, et les premières indemnisations sont loin de couvrir les dépenses engagées.

Je me félicite des paragraphes sur le suivi sanitaire, sujet fondamental pour les populations qui étaient très inquiètes. Nul ne comprend pourquoi on ne réalise pas, comme le préconise le rapport, un suivi sanitaire de la population, avec des études de cohorte. Du coup, un soupçon demeure.

Pour le reste, je n'aurais pas été opposée à ce que l'on propose de revivifier les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans les entreprises à risque, que l'on aille plus loin en ce qui concerne les niveaux de sous-traitance, ou que l'on affirme plus fortement que les assouplissements prévus dans le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) sur les ICPE et les établissements Seveso sont excessifs...

Mme Agnès Canayer. – Je tiens aussi à féliciter nos rapporteurs. Nous pouvions légitimement nous demander où cette enquête allait nous mener alors qu'elle porte sur un sujet sensible et qui suscite des inquiétudes importantes aussi bien dans la Seine-Maritime que dans les Hauts-de-France. Il est difficile de mener un travail de réflexion sur un sujet aussi brûlant, si je puis dire. Finalement, ce rapport parvient au bon équilibre entre les leçons que l'on doit tirer de cet incendie, qui a été, selon moi, plutôt bien géré, et des appréciations plus globales sur la culture du risque industriel.

Élue d'un territoire très industriel de Seine-Maritime, à l'ouest du département, cette notion me paraît en effet fondamentale. Dès lors que les entreprises s'organisent entre elles et travaillent avec les collectivités territoriales et les acteurs des territoires, on arrive à faire émerger une culture du risque industriel. Je le constate au Havre : les populations savent quelle conduite adopter en cas d'alerte et ont les bons réflexes. Des systèmes d'alerte existent. On doit donc généraliser ces dispositifs sur le territoire.

Enfin, comme Céline Brulin, je me félicite des dispositions sur le risque sanitaire. De même, une juste indemnisation des personnes est nécessaire.

M. Gilbert-Luc Devinaz. – Le rapport est excellent. Il ne se contente pas de porter un jugement sur la manière dont la crise a été gérée, il formule aussi un grand nombre de préconisations pour l’avenir. Mon parcours professionnel m’a amené à gérer plusieurs crises, comme l’incendie du tunnel du Mont-Blanc, qui a fait trente-neuf victimes, ou l’incendie du tunnel du Fréjus. L’expérience montre que l’on a beau faire des plans, toute crise comporte de l’imprévu qui ne rentrera pas dedans. Il faut savoir s’adapter. Pour cela, rien ne vaut l’expérience, les entraînements, les exercices suivis de retours d’expérience.

Je représente deux territoires à la superficie assez limitée, le Nouveau-Rhône et la métropole de Lyon, mais qui comptent 1,6 million d’habitants et de nombreux sites Seveso. Je tiens à remercier notre commission qui s’est rendue sur place. Elle a rencontré le service départemental-métropolitain d’incendie et de secours (SDMIS) et a noté que la métropole de Lyon et le département ont su l’équiper en fonction des missions qui lui incombent. Certains capitaines des pompiers sont des ingénieurs chimistes. Il était aussi important de rencontrer les élus. Ils ont un peu le sentiment de ne pas être considérés par le corps préfectoral. Plusieurs collectivités territoriales se sont dotées de compétences dans leurs services, mais l’État n’a pas toujours le souci de les utiliser à bon escient. La gare de triage située sur les communes de Feyzin et de Solaize, où se croisent des convois de produits dangereux, n’est protégée que par un simple grillage...

Nous venons de vivre la crise du Covid-19. Mais si l’on reprend les rapports de la CIA en 2008 ou le dernier Livre blanc de la défense nationale, on constate qu’une telle situation était déjà prévue... J’espère que les préconisations de notre rapport seront suivies d’effet. Nous sommes très forts pour faire des rapports, mais malheureusement beaucoup moins pour en tenir compte dans nos politiques publiques.

Mme Catherine Morin-Desailly. – Notre président et nos deux rapporteurs ont fait un excellent travail et je me réjouis qu’ils ne soient pas élus de ce département, ce qui a apporté un regard décalé, quand nous avons vécu ces événements dans l’émotion – et en avons parfois été aussi acteurs. Les annexes du rapport illustrent bien le contexte : un territoire industriel, des habitants attachés à cette culture industrielle, mais avec une culture du risque qui s’amenuise, en effet. Nous avons aussi été nombreux à souligner le manque de communication, bien mis en évidence dans le rapport, qui formule des préconisations utiles.

M. Dantec dit que l’événement n’a pas été si bien géré ; M. Martin souligne que l’incendie a été circonscrit sans faire de victime. Pour moi, ce n’est pas tant la capacité des hommes à agir qui est en cause que la disponibilité des moyens, en eau et en mousse notamment. Le colonel Lagalle nous a expliqué que le stockage de la mousse, onéreux, est organisé pour desservir de grandes zones.

M. Martin a raison d’insister sur la nécessité de prévenir mais aussi de prévoir : les élus du territoire n’ont jamais bénéficié de sessions de formation ou d’information sur le sujet, qui leur auraient clairement indiqué qui devait faire quoi. Résultat : les habitants ont eu l’impression de redécouvrir leur territoire dans son aspect industriel. La maire de Notre-Dame-de-Gravenchon m’a raconté que son fils, qui était sur place pour ses études, a tout de suite su ce qu’il fallait faire – colmater sa porte avec un linge mouillé –, car, dans cette commune, comme au Havre, on est entraîné. Le rapport préconise d’inscrire dans le code de

l'éducation la sensibilisation au risque ; j'aurais envie d'ajouter une formation obligatoire pour les élus !

M. Bignon a souligné la décorrélation entre la préfecture et la métropole, faute de culture du risque partagée ; j'ai eu l'impression, en effet, que la métropole vivait presque passivement les événements. Et Mme Bonnefoy a pointé à juste titre le manque d'information des collectivités locales. La maire du Petit-Quevilly, à cinq cents mètres de l'incendie, n'a même pas été tenue au courant... pas davantage que les maires des quelque 112 communes se trouvant sous le panache, jusqu'aux Hauts-de-France ! Il faut que les élus soient systématiquement informés, pour pouvoir répondre aux questions de la population.

Nous aurions pu évoquer le rôle des médias : la mort de Jacques Chirac a occupé tout l'espace, et la population s'est sentie abandonnée par les médias dits traditionnels. Si l'audiovisuel public, notamment France Bleu, n'avait pas été là, la rupture aurait été totale. Même France 3 Normandie, dont les locaux se situent en face de Lubrizol, n'a pas été prévenue de l'arrivée du nuage et la direction a dû décider elle-même d'évacuer les bureaux. Il y a vraiment eu un déficit général de communication. Et les termes utilisés prêtaient à confusion : qu'est-ce que de la « toxicité non aiguë » ?

Pour le suivi sanitaire, il faut intégrer au plan tous les médecins libéraux et les soignants du territoire. Nous avons tous souhaité rapidement savoir quels produits exactement avaient brûlé. Ce rapport est très attendu, notamment pour son plan d'action, même si le Covid-19 a un peu chassé Lubrizol des esprits...

Mme Nelly Tocqueville. – Oui, il est insupportable pour un élu de ne pas pouvoir répondre aux questions que lui posent les habitants. La maire de Petit-Quevilly pourrait en témoigner. Les habitants ne comprennent pas que l'élu ne sache pas. Vous avez donc raison d'insister sur la communication : plutôt que d'entretenir le flou, mieux vaut dire les choses.

Prévenir et prévoir, ensuite : les élus de la métropole doivent réfléchir durablement sur la façon de gérer les risques industriels et d'aider les maires à élaborer les PCS, qui sont d'ailleurs à réviser en permanence. Nous pourrions notamment profiter du renouvellement des équipes municipales pour envisager un PCS métropolitain, qui aidera les élus à prévoir les crises.

Je souscris aussi à la proposition de suivi sanitaire. D'ailleurs, malgré le Covid-19, le journal Le Monde a publié un nouvel article sur Lubrizol il y a quinze jours, traitant d'une éventuelle cause de départ du feu. Ce rapport, excellent, est très attendu sur le terrain.

Mme Nicole Bonnefoy, rapporteure. – Le problème essentiel est le manque de culture du risque dans notre pays, que nos quelques politiques de prévention ne compensent pas. J'espère donc que nos recommandations, dont certaines reprennent celles de rapports antérieurs, seront enfin mises en œuvre. Nous avons musclé le volet sanitaire, et nos propositions rejoignent celles de l'enquête citoyenne menée à Rouen. Il est étrange, d'ailleurs, que l'État ait refusé l'enquête indépendante sur les risques sanitaires qui lui avait été réclamée... Nous avons peut-être eu de la chance, puisque pas moins de 10 000 tonnes de produits chimiques ont brûlé sans faire de blessés ! La gestion de crise a surtout péché au niveau de la communication, car l'intervention des forces de sécurité civile, elle, s'est plutôt bien passée. J'espère que la crise sanitaire actuelle nous sensibilisera encore davantage à l'importance de développer une culture et une prévention des risques.

Mme Christine Bonfanti-Dossat, rapporteur. – Sur ces territoires, les habitants pensent que le pire n'est jamais certain. Pourquoi pas ? Mais il est de la responsabilité de l'État d'apporter des solutions et d'anticiper. Le préfet n'a pas failli : il a subi les manques – mousse, eau, sirènes – que nous avons relevés. Et Lubrizol n'avait pas répondu à certaines injonctions. Ce qu'il faut, pour les élus comme pour la population, c'est organiser régulièrement des exercices. Il y a aussi une question de moyens : s'il n'y a pas d'argent, les contrôles ne sont pas faits, ou sont faits irrégulièrement. Il faut tout réécrire avec les nouveaux élus : aujourd'hui, tout est possible.

M. Ronan Dantec. – Notre discussion est passionnante, mais nous devons chercher un consensus. Plutôt que d'écrire le mot « succès » dans le rapport, je parlerais de « catastrophe évitée » – il y a trois occurrences, je crois. Et vous parlez d'encourager les PCS au niveau intercommunal dans les territoires peu denses : j'y ajouterais, comme le propose M. Martin, la mise en place d'une direction des risques dans toutes les grandes intercommunalités.

M. Hervé Maurey, président. – Je sou mets à votre approbation les trois propositions de modification suivantes : modifier le titre du rapport en ces termes : *Prévenir et prévoir pour ne plus subir* ; remplacer dans le texte, à trois occurrences, le terme « succès » par « catastrophe évitée » ; ajouter une précision dans les recommandations : encourager l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) au niveau intercommunal et créer une direction des risques dans toutes les grandes intercommunalités.

Les trois propositions de rédaction sont adoptées.

M. Pascal Martin. – Aucun SDIS en France n'est en mesure de fournir suffisamment de mousse. Or la mousse, c'est de l'eau, de l'air, et un émulseur. Il existe partout en France des conventions entre entreprises, et entre SDIS, pour mutualiser les émulseurs.

Mme Catherine Morin-Desailly. – J'ai eu le sentiment que l'appauvrissement des moyens des services déconcentrés a limité leur capacité d'action, faute de personnel : le préfet ne peut pas être au four et au moulin ! Et la communication de crise requiert des personnes formées, cela ne s'improvise pas.

Mme Christine Bonfanti-Dossat, rapporteur. – Il faudrait que chaque région puisse allouer des moyens adaptés aux situations locales.

M. Hervé Maurey, président. – Le rapport fait état de cet appauvrissement des services déconcentrés de l'État, à la page 77 ; il parle aussi des questions de fourniture de mousse.

La commission adopte à l'unanimité le rapport dans la rédaction issue de ses travaux, ainsi que les annexes, et en autorise la publication.

La réunion est close à 19 h 40.

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LES
AUTORITÉS PUBLIQUES AU DÉVELOPPEMENT DE LA
RADICALISATION ISLAMISTE ET LES MOYENS DE LA COMBATTRE**

Jeudi 4 juin 2020

- Présidence de Mme Nathalie Delattre, présidente -

La réunion est ouverte à 16 heures.

**Audition de M. Jérôme Harnois, directeur chargé de la maîtrise des risques,
de la sûreté et des relations institutionnelles de la RATP, et Mme Nathalie
Gondard, chargée de mission à la délégation générale à l'éthique (en
téléconférence) (sera publié ultérieurement)**

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La réunion est levée à 17 h 15

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PROBLÈMES SANITAIRES ET
ÉCOLOGIQUES LIÉS AUX POLLUTIONS DES SOLS QUI ONT
ACCUEILLI DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES OU MINIÈRES, ET SUR
LES POLITIQUES PUBLIQUES ET INDUSTRIELLES DE
RÉHABILITATION DE CES SOLS**

Mardi 2 juin 2020

- Présidence de M. Laurent Lafon, président -

La téléconférence est ouverte à 16 h 30.

Audition de Mmes Caroline Paul, cheffe de bureau, Delphine Caamano, adjointe à la cheffe de bureau, M. Michel Rouge et Mme Stéphanie Loyer, chargés de mission, bureau « Environnement extérieur et produits chimiques » de la direction générale de la santé du ministère des solidarités et de la santé (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La téléconférence est close à 18 h 05.

Mercredi 3 juin 2020

- Présidence de M. Laurent Lafon, président -

La téléconférence est ouverte à 16 h 45.

Table ronde de représentants des bureaux d'études certifiés pour les diagnostics des sols (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La téléconférence est close à 18 h 15.

MISSION D'INFORMATION SUR LA LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME ET POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Jeudi 28 mai 2020

- Présidence de M. Jean-Marie Mizzon, président -

La téléconférence est ouverte à 16 heures.

Audition de l'Assemblée des Communautés de France (en téléconférence)

M. Jean-Marie Mizzon, président. – Madame, Messieurs, mes chers collègues, nous avons entendu ce matin M. Yves Le Breton, Directeur général de la nouvelle Agence nationale pour la cohésion des territoires, plaider en faveur d'une action conjointe de l'État et des collectivités territoriales, au premier rang desquelles les intercommunalités, pour construire des politiques publiques en faveur de l'inclusion numérique et de la formation aux usages du numérique.

Avec « Les Interconnectés » et France Urbaine, l'ADCF a publié un manifeste « agir face à l'urgence de l'illectronisme » qui résonne fortement avec les travaux de la mission d'information sénatoriale. Pour nous le présenter, nous entendons Mme Karine Dognin-Sauze, vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'innovation et du numérique, Présidente de la Commission numérique AdCF/FU et des « Interconnectés », membre du Conseil national du numérique ; M. Jacques Oberti, président de la communauté d'agglomération du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et le développement des Coteaux et de la Vallée de l'Hers (Sicoval) ; Mme Anne-Claire Dubreuil, DGA-Ressources et directrice de projets Transformation numérique de la communauté d'agglomération du Sicoval ; M. Sébastien Tison, conseiller numérique – France Urbaine ; M. Erwan Le Bot, conseiller stratégies urbaines et enseignement supérieur, Assemblée des Communautés de France. Après une présentation de ce manifeste, de ses objectifs et des moyens concrets mis en œuvre pour les atteindre, le rapporteur M. Raymond Vall puis les autres sénateurs membres de la mission d'information vous poseront des questions.

M. Jacques Oberti, président de la communauté d'agglomération du Sicoval. – Je représente l'ADCF au sein des « Interconnectés ». Je suis également maire d'Aigueville, petite commune du Lauragais et président de la communauté d'agglomération du Sicoval, qui est la plus ancienne intercommunalité de France.

« Les Interconnectés » repose sur une dynamique d'élus locaux que nous avons initiée y a quelques années. Notre volonté est d'apporter la contribution des élus à de grands projets, notamment la transition numérique – qui concerne aussi bien les usagers citoyens que les usagers entreprises. Chaque année, « Les Interconnectés » cherchent à entraîner les territoires dans la dynamique de la transition numérique en organisant plusieurs temps forts tel que le Forum. Son principal objet, au-delà de la réflexion conduite, est de permettre à tous les territoires de profiter des expérimentations conduites dans certains territoires et qui ont fait de la transition numérique une réelle priorité au regard de leur sociologie. C'est le cas du territoire du Sicoval, que j'ai l'honneur de présider en tant que maire pour encore quelques semaines. Ma commune est particulièrement friande d'innovations. Je pourrai donc vous apporter mon témoignage à ce titre.

Le premier facteur déclenchant de la transition numérique a été une réelle prise de conscience, sur de nombreux territoires, de ce que risquait de provoquer la dématérialisation complète des relations avec l'État à compter de 2022. Lors de la mise en place du paiement de l'impôt par Internet, les mairies ont été confrontées à des manifestations de détresse de leurs concitoyens. Cette première étape nous a interpellés à trois niveaux. Premièrement, il importe de se préparer à ce mouvement très rapide de la société pour faire en sorte que chacun puisse se mettre dans la dynamique. Deuxièmement, nous devons nous interroger sur le rôle que doivent jouer les territoires (intercommunalité, commune, CCAS) dans une telle démarche. Nous pensons que l'intervention des élus locaux est à la fois une nécessité et un devoir. Troisièmement, nous avons vu émerger des politiques nationales et des initiatives associatives. Nous avons donc été amenés à réfléchir aux dispositifs permettant de nous assurer qu'aucune personne ne soit laissée pour compte sur le territoire national – non par passion pour le numérique, mais pour éviter absolument la perte de droits.

Une première action a été réalisée au travers d'une évaluation nationale. En outre, nous nous sommes attachés à simplifier au maximum le champ de l'inclusion numérique en traitant les fondamentaux, en adoptant des approches les plus simples et les plus pragmatiques possible, de façon à déployer les moyens nécessaires à la couverture de l'ensemble du territoire. La tâche est loin d'être simple. Si l'on trouve des associations très dynamiques dans les métropoles, qui sont par ailleurs dotées de moyens conséquents, en revanche lorsque l'on s'éloigne du champ métropolitain, l'on trouve autant d'élus éloignés du numérique que de citoyens. Il s'agit de convaincre les élus pour leur permettre de jouer leur rôle de relais, mais surtout de leur simplifier la tâche. Nous devons donc réfléchir à une organisation territoriale adaptée au contexte tout en dotant ces territoires des outils les plus pertinents, en s'appuyant sur les forces locales – et ce, pour deux raisons. D'une part, je ne vois pas pourquoi il en irait autrement. D'autre part, la confiance est un élément essentiel à cette démarche. Il est question, dans nos propositions, d'un plan local de lutte contre l'illectronisme, à la manière du plan canicule, du plan grand froid ou encore du plan d'urgence sanitaire. Ce dernier a d'ailleurs été riche en enseignements y compris pour le sujet qui nous intéresse. L'idée est de faire de l'inclusion numérique un passage incontournable des politiques locales au même titre que les autres plans. L'illectronisme engendre des situations de grande détresse (isolement notamment) qui pourraient se révéler extrêmement graves (perte de droits, etc.).

Nous n'avons pas procédé à une évaluation complète de l'illectronisme sur le territoire. Dans le manifeste, nous avons principalement inscrit des éléments relevant de la méthode. En particulier, nous préconisons de l'adapter au contexte local. Nous avons en effet l'opportunité de créer des conditions d'optimisation en faisant confiance à l'intelligence locale.

Je vous propose d'examiner les propositions du manifeste. Vous pourrez me poser des questions sur les convictions qui ont prévalu à ces propositions.

Dans toute démarche de lutte contre l'illectronisme, il faut en premier lieu effectuer une mesure de son importance sur le territoire avec, le cas échéant, toutes ses variantes. Nous pouvons distinguer trois grands profils, à commencer par les personnes relativement à l'aise avec le numérique et souhaitant éventuellement se perfectionner. C'est un sujet pour les collectivités elles-mêmes au regard des accès numériques qu'ils proposent à leurs services. Il y a ensuite une catégorie de personnes pas du tout à l'aise avec les outils numériques, mais qui présentent une capacité à s'adapter. Avec les acteurs locaux, il s'agira de les accompagner, dans le cadre de formations de découverte, vers leur montée en compétences. La troisième catégorie regroupe les personnes qui n'arriveront pas à

s'approprier ces outils, pour différentes raisons. L'intervention auprès de ces publics consistera à effectuer les opérations à leur place.

M. Jean-Marie Mizzon, président. – Quels acteurs avez-vous sollicités pour déterminer l'importance de ces trois catégories de population sur les territoires concernés ?

M. Jacques Oberti. – Une première évaluation nationale a été réalisée en lien avec un grand nombre d'acteurs. Le rapport a été remis à M. Mounir Mahjoubi, alors secrétaire d'État chargé du numérique. Nous avons lancé une évaluation sur le territoire du Sicoval en nous appuyant sur l'idée portée par le manifeste : permettre à chaque territoire d'initier la même démarche. Nous avons donc travaillé avec les acteurs locaux : non seulement les techniciens, les associations et les fournisseurs d'énergie, mais aussi La Poste, qui a contacté en priorité des ménages à faible niveau de revenus ou d'un certain âge. Les facteurs ont ainsi réalisé une vaste enquête de terrain. De mémoire, nous avons l'objectif de réaliser cette enquête auprès de 250 ménages sur le périmètre de 9 communes parmi les 36 communes qui composent la communauté d'agglomération. Finalement, nous avons pu réaliser 400 entretiens. Il s'agissait non seulement de mesurer la capacité de ces ménages à utiliser les outils numériques, mais aussi d'identifier leur volonté à entrer dans la démarche proposée. Lorsqu'une collectivité mène une enquête, elle manifeste sa volonté de se saisir de ce sujet, première condition pour tisser le lien de confiance nécessaire pour progresser dans la maîtrise du numérique.

Les premiers éléments de l'enquête nous ont été remis. Nous avons travaillé en partenariat avec Berger-Levrault, éditeur de logiciels pour les collectivités. Cette entreprise, dont le siège est implanté sur notre territoire, a accepté de dépouiller les résultats gratuitement. Au niveau national, le nombre de personnes concernées par l'illectronisme est évalué à 13 millions et 40 % de la population se dit en difficulté. En outre, 7 % ont exprimé un besoin d'assistance, 19 % un besoin d'accompagnement et 14 % un besoin de réassurance. Il serait également nécessaire de mesurer l'éloignement des entreprises vis-à-vis du numérique. Comme nous avons eu l'occasion de le vérifier pendant le confinement, une entreprise qui n'est pas présente sur Internet n'existe plus. Il faudra donc mener une démarche particulière en direction des TPE et PME.

Aucun territoire n'est épargné par l'illectronisme. Nous avons pu le constater à plus forte raison durant la crise sanitaire. Dans ma commune, je me suis demandé si je n'allais pas organiser une tournée avec un mégaphone pour informer la population. Les marges de progrès sont très importantes, mais l'ordinateur n'est pas forcément la seule solution. Nous avons formulé quelques propositions en la matière.

Peut-être faudrait-il réaliser ce premier diagnostic sur tous les territoires à l'initiative des communes, de l'intercommunalité voire des départements, dans le cadre des schémas départementaux des usages. L'idée serait de mobiliser systématiquement les maires afin d'élaborer un plan local de lutte contre l'illectronisme. Nous considérons qu'il s'agit d'une grande cause au niveau local. Il faut absolument contacter les personnes isolées du numérique, car elles auront inévitablement affaire à cette technologie. Il est donc important de s'appuyer sur les acteurs du champ social : maires, CCAS, CIAS, maisons de la solidarité, associations... À partir du moment où cette démarche aura été rendue obligatoire (encore faut-il la percevoir comme une obligation positive), tous les élus eux-mêmes se seront posé cette question. Qui plus est, avec le renouvellement des exécutifs locaux, la France comptera de moins en moins d'élus éloignés du numérique.

Pour mettre en œuvre des actions, il faut conclure des partenariats locaux avec les acteurs jugés les plus pertinents. Dans une métropole, ces acteurs peuvent être issus d'un quartier. C'est souvent la communauté d'agglomération qui apportera les ressources mutualisées les plus intéressantes, en lien avec des dynamiques régionales, voire nationales. L'échelon le plus pertinent peut aussi être le département, celui-ci étant en charge de la solidarité territoriale et de l'action sociale. La structure locale choisie est celle en laquelle les citoyens ont le plus confiance.

Comment porter une telle démarche ? Nous sommes partis du principe bien connu du pollueur payeur, en considérant que la dématérialisation a plutôt été perçue comme un outil d'économies qu'un outil positif d'amélioration des services. L'un n'exclut pas l'autre, mais nous considérons que les acteurs (publics et privés) qui utilisent le numérique à des fins de rationalisation doivent consacrer une partie des moyens économisés à la mise en œuvre d'outils destinés à améliorer la desserte du niveau local. Il faut définir des règles, y compris sous la forme d'une contribution en nature. En matière de dématérialisation, le premier acte est celui de l'accompagnement des usagers. Celui-ci peut se concrétiser au travers d'un guide, d'initiatives locales ou encore d'un fonds – à l'image d'autres dispositifs tel que celui du handicap. Nous partons du postulat que les acteurs qui recourent à la dématérialisation à des fins mercantiles doivent contribuer à la solidarité locale et nationale. Nous considérons également que l'on ne peut s'en remettre uniquement à l'échelon local, sous prétexte qu'il est en contact avec l'utilisateur.

La sous-commission « Inclusion numérique » des Interconnectés n'est pas encore allée au bout de sa démarche. Nous espérons la porter plus loin encore, quitte à expérimenter. Il s'agit d'une part, de constituer des recettes, de définir les règles de leur mobilisation aux différents échelons et d'autre part, de prévoir une contribution à l'accompagnement par le local au profit des usagers éloignés du numérique. Une chose est certaine : ce ne sera pas une action « *one-shot* ». Il faudra forcément mobiliser des moyens pérennes au niveau local. Il est également envisageable de conclure des partenariats public-privé incluant la mise à disposition d'équipements numériques pour faciliter les contacts à distance avec les services des impôts, de la CAF, d'un fournisseur d'énergie ou encore une banque. Tous ces acteurs peuvent contribuer à la mise en place des infrastructures et de l'accompagnement local. Nous avons donc formulé plusieurs propositions à l'image d'autres dispositifs – tout n'est pas forcément à inventer *ex nihilo*.

Ensuite se pose la question de l'usage. À cet égard, l'idée est de favoriser, dans un premier temps, l'initiative locale. Un dispositif a inspiré une partie de nos propositions : la conférence des financeurs de l'innovation sociale. Installée au niveau départemental, elle permet de réaliser de l'innovation sociale à partir de financements publics ou privés. Elle présente l'intérêt de réunir des acteurs qui, au détour d'un débat sur les moyens, vont parler de projets innovants. Nous avons donc évoqué une conférence des financeurs pour l'e-inclusion ou l'inclusion numérique au niveau local. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique, nous a proposé d'expérimenter cette modalité. Nous n'avons pas encore défini de territoire pertinent. Je pense qu'il serait intéressant de ne pas en définir *a priori* pour considérer que le territoire le plus adapté est celui qui sert le mieux l'échelon local.

Nous avons également réfléchi aux modalités d'accompagnement du progrès dans les territoires. Je pense par exemple aux Aidants Connect pour les questions de droit et de confidentialité. Il faudra définir des règles de base, en considérant que la dématérialisation doit systématiquement constituer un progrès en matière de service et doit nécessairement être assortie de la possibilité, pour l'utilisateur de revenir à un interlocuteur humain (y compris sous la forme d'un contact à distance). Nous étudions aussi les questions d'ergonomie et

d'accompagnement des publics spécifiques. Nous commençons à observer des expériences intéressantes à cet égard.

Dernier point : toute nouvelle politique doit être évaluée. Cette démarche d'évaluation doit être prévue dès l'origine, et ce, au niveau local pertinent ainsi qu'au niveau national.

Voici donc le contenu de notre manifeste.

M. Jean-Marie Mizzon, président. – Je vous propose de passer à la phase de questions-réponses. Je donne la parole à notre collègue rapporteur Raymond Vall.

M. Raymond Vall, rapporteur. – Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. J'ai eu très peur : j'ai cru que nous avions fini notre mission ! Monsieur Oberti, je voudrais vous féliciter. L'histoire de Sicoval est exemplaire à plus d'un titre. Je suis très impressionné. J'ai presque envie de vous demander pourquoi vous vous êtes engagé aussi tôt dans cette lutte contre l'illectronisme, même si les résultats de l'évaluation le justifient. Nous pouvions imaginer qu'un territoire intégré dans des activités de pointe, comme l'aérospatiale, incluant une métropolie dynamique, serait peu concerné par l'illectronisme. Lorsque nous avons évoqué le sujet avec le directeur général de l'ANCT, nous nous sommes interrogés sur la dimension territoriale pertinente pour engager une politique de lutte contre l'illectronisme et en faveur de l'inclusion numérique. Vous avez relaté l'expérience de votre communauté d'agglomération de 80 000 habitants. Le partenariat qui s'est noué avec la métropole est intéressant.

Par ailleurs, le fait que vous évoquiez la conférence des financeurs est inespéré. Il va bien falloir que notre mission se saisisse de ce sujet essentiel. Il est important d'examiner le sujet dans le détail pour vérifier si cette dynamique a suscité une prise de confiance et si le système s'autoalimente pour se développer.

Quelles évaluations faites-vous des différents dispositifs que le Gouvernement actuel a mis en place ? Le Pass Numérique, les appels à projets ont-ils facilité vos démarches ? Au contraire, ces dispositifs vous paraissent-ils ne pas répondre aux besoins ? Enfin, avez-vous évalué les résultats des initiatives un peu dispersées de la lutte contre l'illectronisme au niveau national ?

M. Jacques Oberti. – Si nous avons déjà une expérience en matière d'action sociale, en revanche notre action en faveur de l'inclusion numérique est encore en gestation. Sa mise en œuvre était prévue pour février, date à laquelle la crise sanitaire est survenue.

Le Sicoval est loin d'être seul, puisqu'il se situe à proximité de la métropole toulousaine, qui est très impliquée en faveur de l'inclusion numérique. Il se situe à la fois à la ville et à la campagne. Comme l'a souligné le Sénateur Vall, nous avons un pôle tertiaire extrêmement dynamique, avec des entreprises comme Berger-Levrault ou Thales, qui sont à même d'aider à la recherche de solutions. Ce territoire compte aussi de petites communes qui doivent bénéficier de la solidarité territoriale. En 2012, le Sicoval s'est vu transférer l'ensemble des services à la personne (petite enfance, jeunesse, aide à domicile, soins infirmiers à domicile, portage de repas). L'intercommunalité a donc touché tout un pan d'usagers éloignés du numérique. C'est sans doute le contraste avec un écosystème numérique extrêmement dynamique et ces publics éloignés du numérique qui nous a fait prendre à bras le corps la question du numérique, en phase avec les autres collectivités présentes au sein des Interconnectés.

Mme Céline Colucci, déléguée générale, Réseau des Territoires Innovants – « Les Interconnectés » – Le réseau des Interconnectés regroupe des agglomérations de tailles assez diverses. Je rejoins ce qui a été dit au sujet de la préoccupation commune des territoires sur ce sujet. La question de l'échelon pertinent est une question que nous nous posons régulièrement : faut-il formuler une recommandation unique ? Dans le cadre des prémices du manifeste, nous avons été associés à la rédaction de la stratégie nationale « Pour un numérique inclusif » qui a été présentée à Mounir Mahjoubi, puis portée par la mission « Société numérique ». Pour rester en phase avec la réalité du terrain, il ne nous a pas semblé opportun de recommander un échelon territorial unique. La perspective de la conférence des financeurs a pour objet de lier la gouvernance locale et la partie financière, en sachant que les contours sont susceptibles de varier d'un territoire à l'autre. Il nous a semblé plus prudent de déterminer une taille minimum, mais nous n'avons pas voulu « forcer » un modèle unique. Il faut agir au plus proche de la réalité du terrain et tenir compte des alliances fonctionnelles en place.

Depuis février, plusieurs expérimentations sont en cours. Cinq collectivités se sont portées volontaires pour expérimenter la formule et rédiger des recommandations. Nous formulons des recommandations issues du terrain, de grandes lignes conductrices à partir de la mi-juin. Nous vérifierons nos présupposés à l'aune des constats des différents acteurs. La conférence des financeurs aura pour objectif de réunir des financements institutionnels et des financements privés complémentaires (financements directs ou mise à disposition de moyens) pour faire cause commune. Nous essaierons de produire des outils destinés à identifier les contreparties et l'efficacité des actions.

L'expérience du Sicoval permet de souligner l'importance du diagnostic partagé. Il nous paraît indispensable de mettre les énergies en commun à partir d'un constat partagé. Une cartographie des fragilités numériques a été testée. Cet outil, qui a vocation à être généralisé, permet de combiner des données de l'Insee avec le profil des publics en difficulté. Nous pouvons projeter ces bases de données sur une carte pour avoir une première idée des disparités ou des risques de fragilité numérique sur un territoire. L'étude de terrain du Sicoval permettra de concrétiser les premiers éléments de diagnostic et de les mettre en rapport avec les équipements en place. D'après les premiers tests, il s'avère que les équipements se concentrent sur certains endroits, tandis que d'autres secteurs ne sont absolument pas couverts. Ces outils sont intéressants, car susceptibles d'être dupliqués sur tout le territoire.

De l'avis des territoires ayant participé au groupe de travail, un premier aspect très positif est la capacité de documenter un certain nombre de démarches, notamment au travers de la cartographie des fragilités numériques. De la même manière, la cartographie des acteurs facilite l'identification des lieux de médiation numérique. Il nous paraît intéressant que l'ensemble du territoire national puisse travailler sur des outils communs capables de communiquer entre eux. Le Pass Numérique a été conçu pour organiser l'accompagnement des publics en difficulté vers leur montée en compétences numériques, mais il est encore trop tôt pour évaluer cet outil. Le premier appel à projets va se déployer. Du fait des événements, le deuxième appel à projets a été repoussé au 31 juillet. Ce vecteur est intéressant, même s'il ne couvre pas l'ensemble des besoins (notamment financiers). Le rôle de la conférence des financeurs est aussi d'apporter des moyens supplémentaires. Nous avons prévu d'associer les hubs aux réflexions des conférences des financeurs dans cinq territoires (dont quatre couverts par des hubs) pour tester l'articulation entre les acteurs locaux et les hubs régionaux. Il nous semble important d'identifier un interlocuteur régional pour mettre en cohérence les initiatives locales. Il ne serait pas pertinent de piloter une stratégie d'inclusion numérique de proximité à l'échelon régional. Pour autant, une coordination au niveau régional doit être mise en œuvre

en termes d'outils et de moyens. Le dispositif étant à ses débuts, il est difficile d'avoir une vision éclairée des résultats.

Mme Angèle Prévile. – Vous avez indiqué que certains publics n'arriveront pas à gérer la numérisation. Est-ce à dire qu'il faudrait d'ores et déjà renoncer à la participation de l'État, alors même que vous prévoyez la contribution des acteurs ayant eu recours à la dématérialisation pour réaliser des économies ?

En outre, vous évaluez à 13 millions le nombre de personnes concernées par l'illectronisme. S'agit-il d'une extrapolation des statistiques des petits territoires ? Quant aux pourcentages de personnes en difficulté ou ayant un besoin d'accompagnement, sont-ils le fruit de votre enquête ou d'une étude nationale ?

Enfin, j'ai compris que vous aviez eu recours aux données de l'Insee pour identifier les ménages à faibles revenus dans les communes couvertes par votre enquête.

M. Jacques Oberti. – En matière d'inclusion numérique, l'État doit se faire un point d'honneur d'initier la démarche. J'en ai d'ailleurs discuté avec le Directeur régional des finances publiques, qui est tout à fait disposé à développer des partenariats avec le service civique pour mettre en place des contacts vidéo entre l'administration fiscale et l'utilisateur en cas de difficultés de compréhension. Il faut faire preuve de pragmatisme. L'on ne considère pas seulement les moyens financiers, mais aussi la mise à disposition d'équipements dans le cadre de partenariats. L'État doit être mobilisé sur ces questions de dématérialisation du lien entre les collectivités et les services de l'État. Les pouvoirs publics essaient d'accélérer la dématérialisation des permis de construire. L'État ne doit faire porter au niveau local la charge qu'il a ainsi économisée. Avant de parler d'économies, il faut imaginer des dispositifs bien plus intelligents.

Pour évaluer la dimension de l'illectronisme, nous nous sommes référés à un rapport national. La Poste a réalisé 400 enquêtes locales auprès des ménages. Nous avons ensuite élaboré une cartographie à partir du croisement des données de l'Insee (catégories socioprofessionnelles, niveaux d'équipement...). Nous n'avons pas encore effectué le dépouillement des 400 enquêtes de La Poste. Nous attendons avec impatience les résultats.

Un élément très important dans cette démarche est celui d'afficher la volonté de la collectivité. Dès lors que vous effectuez une enquête auprès des ménages, vous leur signifiez votre volonté de travailler avec eux. En matière de numérique, c'est fondamental.

Mme Anne-Claire Dubreuil. – Nous nous sommes également appuyés sur le rapport d'Emmaüs Connect sur l'illectronisme en France. Le Sicoval dispose de bases de données nominatives qui nous permettent d'interpeller directement les personnes, puisque l'enquête porte sur des usages précis du numérique et permet d'identifier des appétences et des compétences. Ce fichier nominatif nous a permis de proposer des actions très ciblées à ces publics, d'aller à la rencontre des invisibles. Nous avons adressé aux personnes ayant participé à l'enquête un courrier pour leur proposer des ateliers, que nous avons organisés en articulation avec une école de formation. Ce fichier est donc un outil pour mener des actions sur le terrain. Quant aux ménages identifiés comme les plus compétents, nous les avons invités à se mobiliser à titre bénévole pour accompagner les personnes en difficulté. Outre les allocations de ressources des entreprises, nous pouvons faire appel au mécénat de compétences. Nous avons initié une négociation en ce sens avec Berger-Levrault. Enfin, nous pouvons recourir à la mise à disposition ou au don de matériel.

M. Jacques Oberti. – Nous avons aussi eu l'idée de promouvoir la formation au numérique dans les entreprises pour des profils de métiers qui *a priori* ne devraient pas recevoir ces formations de façon à ce qu'ils soient outillés dans la vie courante.

M. Éric Gold. – Les élus sont tous attachés à la couverture numérique du territoire. Depuis la loi Engagement et proximité, en matière de correspondance, le numérique est la règle et le format papier, l'exception. Avez-vous recensé les collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans lesquels ce nouveau mode de fonctionnement crée des difficultés, soit par manque de réseau, soit en raison de l'illectronisme des élus, ce qui, à l'heure où les collectivités figurent en première ligne pour la transformation numérique, ne serait pas sans poser problème du point de vue de la crédibilité ?

En matière d'inclusion, certains EPCI (y compris les plus petits) comptent le numérique dans le champ de leurs compétences facultatives et ont développé des expériences diverses (bus numériques, *fab labs*...) qui permettent une utilisation plus démocratisée du numérique. Quelles expériences innovantes ayant déjà fait leurs preuves pourriez-vous citer ? Quels freins avez-vous identifiés ?

M. Jacques Oberti. – Au sein de l'Association des maires de Haute-Garonne, j'ai vécu en temps réel la forme d'illectronisme que vous évoquez. Certes, il y a eu énormément de progrès depuis la crise sanitaire. Les élections vont aussi permettre un renouvellement des élus. Malheureusement, il existe encore des élus extrêmement éloignés du numérique. Dans certains territoires, cette proportion est assez proche des pourcentages nationaux. Il faut absolument convaincre les élus du bien-fondé de la démarche pour qu'ils puissent la mettre en œuvre sur leur territoire. Les associations d'élus joueront un rôle essentiel à cet égard, tout en assurant l'entraide.

Erwan Le Bot, conseiller stratégies urbaines et enseignement supérieur, Assemblée des Communautés de France. – L'ADCF n'a pas mené d'étude globale de l'intervention des intercommunalités dans le champ numérique. Le premier geste d'investissement de l'ADCF a consisté à porter la création, avec France Urbaine, de l'association des Interconnectés. Cette association était plutôt orientée vers les usages, sous un angle moins politique que pratique. Il s'agissait d'organiser la rencontre entre les agents et les techniciens des territoires ainsi que d'identifier les projets innovants par l'attribution d'un label. Ces expériences numériques sont mises en valeur à l'occasion des « Intercos Tour ». Elles sont examinées par un jury. Le Forum (journée nationale des Interconnectés) est l'occasion de remettre un label. En matière d'inclusion numérique, la diversité est la règle. C'est à la fois un problème et une chance. Très souvent, ce sont des associations qui portent le savoir-faire en termes d'inclusion numérique, et ce, parfois depuis très longtemps. Notre objectif n'est pas d'élaborer une politique normalisée d'inclusion numérique, mais de respecter les différences territoriales tout en nous assurant de la mise à disposition d'une offre diversifiée d'inclusion numérique.

La réflexion progresse, puisque l'ADCF a choisi de créer une commission numérique. Les Interconnectés ont vu le jour il y a 10 ans, mais la création de la commission, et donc, de la parole politique, remonte à moins de 18 mois. Nous avons mis l'accent sur l'inclusion numérique au travers de la sous-commission présidée par Jacques Oberti, au sein de la commission « Rassembler les élus ». Le manifeste est le fruit des travaux de cette commission. Il a été adopté officiellement par les deux associations France Urbaine et l'ADCF en novembre 2019, et présenté à Cédric O en février lors du Forum des

Interconnectés organisé à Lyon. Nous n'avons pas de vision nationale, mais nous évertuons à animer les écosystèmes et les sensibiliser. Le manifeste est le premier geste politique sur lequel l'ADCF a apposé sa signature, avec France Urbaine. D'une certaine manière, nous n'en sommes qu'au début, mais nous ne sommes pas trop en retard en comparaison avec l'État.

Mme Céline Colucci. – Nous ne menons pas d'enquête systématique auprès des collectivités. Avec l'ADCF, nous avons coutume d'établir un baromètre des usages qui nous permettait de mesurer la tendance et les évolutions. Néanmoins, il est certain que l'échelon intercommunal et local est pertinent en matière d'innovation, car il est au plus proche des usagers et des acteurs. Depuis deux ans, nous nous attachons à recenser, décrire et systématiser tout ce qui peut l'être. La commission numérique donne l'impulsion politique et la direction. En parallèle, nous avons constitué des groupes de travail opérationnels, constitués d'agents d'une vingtaine de collectivités pour produire des descriptions d'outils transposables et réutilisables. Nous pouvons par exemple décrire un dispositif itinérant respectueux de la diversité territoriale, une cartographie des fragilités, etc. La conférence des financeurs, d'une certaine manière, est l'outil de gouvernance locale pour essayer de définir un socle commun. Ce temps de consolidation est assez récent. Le fait que l'État se soit approprié le sujet en nous associant au dispositif, et le fait que nous nous autosaisissions de cette opportunité pour décrire nos propres besoins nous permettent d'avoir une capacité de diffusion nationale à terme. En tout cas, c'est ce que nous espérons et nous y consacrons de l'énergie.

Pendant la crise sanitaire, la société numérique en charge de ces questions au niveau de l'État a mobilisé les acteurs pour ouvrir un portail « Solidarité Numérique », qui a permis de faciliter la mise en relation des usagers en difficulté avec une personne compétente située à proximité. Un numéro unique a été créé à cet effet. Cette initiative, extrêmement positive, mérite d'être pérennisée. En effet, les personnes éloignées du numérique doivent avoir accès à une aide par un canal non numérique. C'est un élément essentiel pour favoriser les demandes spontanées d'aide.

M. Jean-Marie Mizzon, président. – Je vous remercie d'avoir souligné ce point, qui est d'ailleurs l'une des exigences formulées par le Défenseur des droits.

M. Jacques Oberti. – Plusieurs strates ont leur rôle à jouer dans la transition numérique des collectivités. La réalisation des schémas des usages a été confiée aux départements. Dans la Haute-Garonne, la démarche départementale a eu peu de succès. Nous avons donc entrepris notre propre démarche en essayant d'insuffler une dynamique avec l'appui de l'ADCF et l'Association des maires de Haute-Garonne. Il faudra bien créer une plateforme unique de partage sur ces questions de façon à réellement fédérer les territoires. Le plan local d'inclusion numérique, s'il devient une mesure obligatoire, nécessitera le déploiement d'une dynamique collective pour ne laisser aucun territoire de côté.

M. Jean-Marie Mizzon, président. – La conférence des financeurs me semble un dispositif majeur dans la démarche que vous avez construite. Si les acteurs publics s'associent naturellement à la démarche, les acteurs privés sont généralement moins philanthropes. Il est normal que ces derniers recherchent une contrepartie, mais je me demande ce qu'il en est. L'entreprise Berger-Levrault, créée dans le Grand Est, a quitté Strasbourg après la Première Guerre mondiale, ce qui a fait le bonheur d'autres territoires. Vous avez parlé de mécénat de compétences. Au-delà du bénéfice en termes d'image, que proposez-vous aux entreprises pour qu'elles adhèrent à votre démarche ?

M. Raymond Vall, rapporteur. – Je m’adresse au responsable politique Jacques Oberti. Je voudrais savoir si la lutte contre l’illectronisme développe une économie, libère des énergies, si elle constitue une nouvelle forme d’économie participative ? Pouvons-nous imaginer que des gens très éloignés du numérique, s’ils s’approprient cet outil, libèrent des idées nouvelles, originales, qui constituent une richesse ?

M. Jacques Oberti. – Lorsque j’ai voulu créer une dynamique pour faire émerger une plateforme dans ma commune, j’ai rapidement vu Groupama et le Crédit Agricole se positionner comme des bailleurs de fonds soit pour mettre à disposition des particuliers leur propre salle de visioconférence, soit pour s’associer aux initiatives locales. Pourquoi pas, à condition de définir très précisément les usages. L’aspect mercantile est présent, mais l’on peut envisager un dispositif gagnant-gagnant, par exemple un partenariat avec le service civique pour organiser des consultations auprès des usagers. Encore faut-il bien définir le cadre du partenariat avec les entreprises et mettre en évidence l’intérêt que chacun va y trouver. Cependant, le chemin est long, y compris pour les élus, afin de distinguer ce qui relève de la sphère publique et ce qui relève de la sphère privée.

Le Sénateur Vall a soulevé la question du marché que cela représente. Pendant le confinement, j’ai utilisé le réseau Facebook pour diffuser un message à mes habitants. En deux heures, j’ai obtenu 2 500 *likes* pour 2 500 habitants. Nous avons là un potentiel fabuleux dans la relation aux citoyens. C’est une forme moderne de mégaphone. Peut-être faudrait-il envisager l’inclusion numérique en lien avec l’écran de télévision pour aborder les questions de démocratie, d’identité numérique et, partant, le lien avec le citoyen au travers des outils numériques. La question est donc celle du lien avec le citoyen via les outils numériques. Pendant le confinement, nous avons vu se développer une offre d’achat accessible sur Internet. Des microentreprises locales ont complètement changé leur modèle économique pour commercialiser leurs produits sur Internet. La démarche d’inclusion numérique rend possible la création d’une dynamique économique sur les territoires, à laquelle contribuent les filières du numérique.

M. Jean-Marie Mizzon, président. – Merci. Si vous n’avez pas d’autres questions, il me reste à vous remercier de votre participation. Peut-être nous reverrons-nous aux prochains États Généraux du numérique que le Ministre a promis d’organiser en novembre prochain.

La téléconférence est close à 17 h 40.

Mercredi 3 juin 2020

- Présidence de M. Jean-Marie Mizzon, président -

La téléconférence est ouverte à 16 h 30

**Audition de MM. Paul Hermelin, président-directeur général, et de Jérôme Buvat, directeur de l’Institut de recherche, de Capgemini (en téléconférence)
(sera publié ultérieurement)**

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 17 h 30.

MISSION D'INFORMATION SUR LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS EN PROVENANCE DE GUYANE

Lundi 25 mai 2020

- Présidence de M. Olivier Cigolotti, président -

La téléconférence est ouverte à 18 heures.

Audition de M. Marc Del Grande, préfet de la région Guyane (en téléconférence)

M. Olivier Cigolotti, président. – Mes chers collègues, je rappelle que le Sénat a constitué une mission d'information sur le trafic de stupéfiants en provenance de Guyane à l'initiative du groupe La République En Marche. Notre collègue Antoine Karam en est le rapporteur. Nous débutons donc nos auditions aujourd'hui par M. Marc Del Grande, préfet de Guyane. Monsieur le Préfet, vous connaissez bien ce département, puisque non seulement vous y êtes depuis juillet 2019 le représentant de l'État, mais aussi parce qu'auparavant, vous avez, en tant qu'officier de gendarmerie, commandé la compagnie de Saint-Laurent du Maroni entre 1999 et 2001. Vous êtes donc très au fait des problématiques de ce territoire, y compris en matière de trafic de stupéfiants et il est intéressant pour nous de vous entendre aujourd'hui afin que vous puissiez nous dresser un état des lieux. Je cède tout de suite la parole à Antoine Karam, après quoi je propose que M. Del Grande nous fasse un exposé liminaire d'une douzaine de minutes, puis nous poursuivrons avec des questions.

M. Antoine Karam, rapporteur. – Je vous remercie, Monsieur le Préfet, d'avoir accepté cette audition. Tous les collègues de cette mission sont très mobilisés et espèrent faire avancer ce sujet sensible sur lequel j'ai un certain nombre de questions à vous poser.

Tout d'abord, pouvez-vous nous dresser un panorama général du trafic de stupéfiants en provenance de Guyane vers l'Hexagone ?

Pouvez-vous également nous faire un bilan de la mise en œuvre du « Plan mules » et, plus précisément, de ses déclinaisons sur le territoire guyanais ?

Pouvez-vous nous faire un point sur les contrôles effectués (évolution du nombre, saisines, effet dissuasif) sur le Maroni, à la frontière du Suriname et à l'aéroport de Cayenne ?

Pourquoi le scanner à ondes millimétriques, qui a tant fait parler de lui, n'est-il pas encore en place ? Est-ce du fait d'un manque de personnel ? Comment y remédier ?

La campagne de prévention contre les risques sanitaires liés aux stupéfiants lancée par le gouvernement est-elle efficace en Guyane et contre les trafics ? Existe-t-il une stratégie de lutte prenant en compte l'ensemble des déterminants sociologiques (financier, ethnique, géographique...) de l'adhésion des « mules » à leur réseau de trafic de stupéfiants ? Comment, concrètement, ont lieu les campagnes de prévention sur le terrain, et quel est leur nombre annuel ? Quelles perspectives d'amélioration vous semblent les plus souhaitables en matière de prévention ?

La Préfecture met en œuvre depuis février 2019 un dispositif consistant à notifier des interdictions de vol à l'encontre de certains passagers par voie d'arrêté préfectoral. Ce dernier est-il efficace et fonctionnel sur le plan juridique ?

Enfin, pouvez-vous nous faire un point sur la coopération internationale pour lutter contre ce trafic avec les pays de la région, notamment le Suriname ?

M. Marc Del Grande, préfet de Guyane. – Le phénomène dit des « mules » est ancien dans la grande région caribéenne et sud-américaine. Il constitue un des modes d'exportation de la cocaïne colombienne vers l'Europe et touche alternativement différents pays en fonction de l'adaptation des réseaux de trafiquants aux politiques répressives. Ainsi, la Guyane est plus particulièrement impactée par ce phénomène depuis le renforcement, il y a deux ou trois ans, des contrôles opérés au départ du Surinam vers les Pays-Bas, contraignant les réseaux surinamais à se tourner vers une population précaire et disponible, de l'ouest guyanais notamment. Car si le phénomène des mules est un problème de criminalité internationale, il est aussi un problème social. Dans l'ouest guyanais, le chômage touche une grande partie de la population, plus de 50% des 18-25 ans. Dans ce contexte, il est tentant pour eux de profiter de la possibilité de gagner entre 3500 et 4000 euros par passage. Un certain nombre d'acteurs reprochent à l'Etat de ne pas parvenir à les en empêcher.

Le phénomène explose sur la période récente, 1 071 kg de cocaïne ont été saisis par la douane en 2019 sur 337 passeurs (auxquels il faut ajouter les saisies réalisées par les autres forces engagées, police aux frontières et gendarmerie). Déjà, sur les quatre premiers mois de l'année 2020, ce sont 236 kg et 71 passeurs qui ont été appréhendés par la douane, malgré la crise sanitaire en cours et la réduction importante des liaisons aériennes transatlantiques (2 vols par semaine contre 13 auparavant). Le phénomène des "mules" renvoie aux voyageurs transportant des stupéfiants de façon ingérée ou insérée, à corps (sous leurs vêtements, dans leur chevelure, etc.) et dans leurs valises. Le trafic de cocaïne « in corpore » ne représentant que 5 % puisque les voyageurs peuvent en ingérer de quelques centaines de grammes à 1 kg en moyenne. Les trafiquants préfèrent désormais augmenter la quantité transportée pour tenir compte des pertes potentielles liées aux saisies.

Il convient d'ajouter à ces saisies, dans des proportions légèrement supérieures, les mules guyanaises appréhendées à Orly ou sur le territoire national.

Il est actuellement estimé par les différents services (douanes/PAF/OFAST) qu'entre 20 et 30 passeurs prennent quotidiennement – en temps normal - un vol au départ de Cayenne pour la métropole, ce qui représente une hypothèse basse annuelle d'environ 7 000 passeurs de cocaïne. La partie contrôle/interpellation, localement ou en métropole, traite d'environ 10 à 15 % de ce chiffre total. On considère qu'environ 55 % du phénomène est traité dont 10 % à 15 % sous la forme de saisies de cocaïne et d'interpellations et 45 % sous l'angle dissuasion, donc sans saisies. L'Observatoire français des drogues et toxicomanies estime quant à lui que 20 % de la cocaïne consommée en France chaque année a transité par la Guyane, qui est désormais le deuxième « point d'importation » en France après les aéroports parisiens. Une fois parvenue en Europe, le kg de drogue - plusieurs fois « coupée » - achetée 5 000 € au Surinam est revendue 65 € le gramme aux consommateurs.

Dans ce contexte, quelle réponse des services et quel dispositif de répression peut-on mettre en place compte tenu des exigences procédurales ?

La difficulté ne réside pas dans la détection de ces personnes, les techniques de profilage permettant un repérage très fin. La contrainte est davantage liée aux moyens actuels des services qui ne permettent pas de traiter tous les cas suspects. Les services en charge de lutter contre les infractions à la législation sur les stupéfiants sont en effet confrontés à la lourdeur de la chaîne de traitement administratif et judiciaire. Chaque mis en cause mobilise en effet :

- au moins trois douaniers à temps plein durant 4 heures de procédure, en moyenne, auxquels il faut ajouter deux autres douaniers pour une durée de 12 heures dans les cas d'ingéré-inséré (garde de nuit de la mule à l'hôpital);

- deux fonctionnaires de police à temps plein pendant une durée de 96 heures, et les détourne de leurs missions premières.

Le tribunal judiciaire de Cayenne est aussi limité dans ses capacités de traitement. La chaîne pénale d'urgence (services du traitement en temps réel du parquet) qui traite environ 300 à 400 mesures privatives de liberté par mois (gardes à vue et retenues) pour 100 à 150 déferrements ne peut, sans que cela n'ait des incidences sur le traitement de la délinquance de droit commun, absorber une augmentation substantielle du nombre d'interpellations de passeurs.

Enfin, la politique répressive en la matière a des incidences directes sur le taux d'occupation du centre pénitentiaire de la Guyane situé à Cayenne.

Quels sont les différents leviers mobilisés pour répondre à ce phénomène ?

Il y a d'abord une réponse nationale.

Le 27 mars 2019, un protocole de mise en œuvre du plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane a été signé par les ministres de la Justice, des outre-mer, la secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, ainsi que le directeur général des douanes et droits indirects. Ce protocole a pour but de renforcer et mieux coordonner les efforts, et prévoit notamment des contrôles renforcés dès la frontière avec le Suriname, une augmentation des effectifs de la brigade de recherche de Saint Laurent du Maroni, des contrôles intensifiés aux aéroports par le biais du ciblage et d'un meilleur échange de renseignements, l'ouverture de nouvelles chambres carcérales à l'hôpital de Cayenne, la multiplication d'opérations de dissuasion renforcée aux abords de l'aéroport, la création une antenne de l'OFAST à l'aéroport d'Orly.

Des actions de prévention sont également mises en œuvre.

La gendarmerie délivre une information « mules » à toutes les classes d'âge se présentant aux Journées Défense et Citoyenneté (JDC). Quelques associations organisent des actions de prévention sur financement MILDECA, mais le tissu associatif motivé pour des actions d'envergure dans ce domaine reste insuffisant. Divers projets ont été portés par les services de l'État : diffusion de films de prévention dans les établissements scolaires ; témoignage d'une « mule repentie », conférences au sein du tribunal. En janvier 2020, un nouveau film de prévention a été réalisé pour une large diffusion sur les réseaux sociaux, dans les cinémas et dans les établissements scolaires.

Enfin, le bureau de Prévention-Partenariats du Service Territorial de Sécurité Publique de la Direction territoriale de la Police nationale (DTPN) mène des actions de sensibilisations auprès des collégiens et des lycéens de la ville et diffuse des messages de prévention auprès d'associations nationales.

À partir de février 2019, une procédure administrative particulière fondée sur le pouvoir de police générale du préfet a également été expérimentée, en complément des mesures déjà mises en œuvre par l'autorité judiciaire (jugement prononçant l'interdiction d'aéroport; exigence d'un parent à l'enregistrement de passagers mineurs). L'idée est d'apporter une réponse « de masse » qui limite le temps consacré aux procédures. Ainsi, sur la base d'une audition diligentée par la PAF et faisant ressortir des indices concordants (finalité du trajet et destination finale inconnus ; réponses évasives sur l'objet du voyage et les points de chute locaux, modalités d'achat du billet...), le passager suspecté fait l'objet d'une interdiction de vol par arrêté préfectoral (814 au total en 2019 -138 depuis le début de 2020). Cette solution a permis d'écarter 4 000 mules (mules écartées par arrêté et mules découragées) depuis sa mise en œuvre, sur une estimation de 7 000 par an. Pour l'instant, cette procédure tient juridiquement, même si cela reste un combat juridique. Nous avons eu jusqu'à présent trois recours, dont un en juillet 2019 que nous avons perdu – ce qui nous a amenés à améliorer l'arrêté – et un que nous avons gagné. Nous faisons valoir le trouble à l'ordre public et le danger qu'il y aurait à dérouter un avion pour des raisons sanitaires – puisque parfois les boulettes de cocaïne ingérées explosent – sur un vol comme celui entre Paris et Cayenne où il se trouve à un moment donné à 3500 kilomètres de l'aéroport le plus proche.

Par ailleurs, le transport de cocaïne par voie aérienne est pris en compte depuis mars 2019 dans le cadre d'une instance *ad hoc*, dédiée au pilotage stratégique de la réponse de l'Etat, le groupe local de traitement de la délinquance, coprésidée par le préfet et le procureur. Je veux souligner que la coopération avec le parquet est excellente, tout comme l'est la synergie entre les services de la gendarmerie, de la police, des douanes et de l'OFAST.

Le GLTD travaille actuellement à la mise en œuvre d'une procédure simplifiée pour certaines catégories de passeurs qui aura pour objectif d'alléger les contraintes procédurales pesant sur l'ensemble des services de la chaîne pénale et de prendre en compte une possible augmentation de la détection des passeurs dans le cadre de la mise en œuvre du scanner à ondes millimétriques, à compter du 16 juin prochain.

Dans ce cadre, un nouveau contrat opérationnel devra être établi avec les services de police et de gendarmerie, visant à augmenter le niveau des saisies, d'une part, et à orienter l'action des services spécialisés, tels que l'OFAST non pas sur le traitement des passeurs, mais sur celui des commanditaires. Une réunion du GLTD est programmée à la mi-juin afin de finaliser ces évolutions.

Revendication de longue date de certains « collectifs » de lutte contre l'insécurité en Guyane, la mise en place d'un appareil type « scanner corporel » à l'aéroport pour contrôler de façon systématique tous les passagers et détecter ainsi toutes les mules est vue comme une solution apte à tarir le flot. Prévue par les accords de Guyane du printemps 2017, cette solution a d'abord vu le jour sous la forme d'un échographe gynécologique acquis en août 2017 par le ministère des outre-mers au profit de la Guyane. Cet appareil s'est révélé inadapté, car il supposait la présence d'un radiologue, ressource rare, peu disponible et très coûteuse localement, ainsi que des locaux adaptés et une procédure longue. Les collectifs ont

donc réorienté leur demande vers un scanner à ondes millimétriques, en usage dans certains aéroports américains, au Surinam, ainsi qu'en France, à Orly et à Lyon.

Les travaux visant au déploiement de cet équipement ont débuté à l'automne dernier, en partenariat avec la CCI de Guyane, qui est titulaire de la délégation de service public de l'aéroport Félix Eboué, ainsi qu'avec la Direction générale de l'Aviation civile. Deux exemplaires ont été commandés pour un coût de 400 000 euros, financé à parité par la collectivité territoriale de Guyane et par l'Etat, avec une participation de la MILDECA. Ce scanner, dont l'ANSES a reconnu l'innocuité sous réserve du respect de certaines conditions d'usage, sera installé au poste inspection filtrage de l'aéroport et armé par des agents de sûreté. Des équipements vidéos visant à faciliter le travail de l'OFASST sont par ailleurs en cours de déploiement. Ils visent à assurer la couverture complète de la zone protégée de l'aéroport, y compris le parking. On réfléchit également à la mise en œuvre d'un équipement de type sur la route nationale qui conduit à l'aéroport afin d'enregistrer les plaques des véhicules.

M. Olivier Cigolotti, président. – Merci Monsieur le préfet de cet état des lieux très clair et de ces chiffres très précis. Merci également d'avoir abordé tant le volet prévention que le volet répressif, cela nous sera très utile dans la suite de nos travaux.

M. Jean-Pierre Vial. – Pourriez-vous nous donner davantage de précisions quant aux populations concernées ? Les personnes transportant de la drogue en provenance de Guyane sont-elles issues des populations locales ou viennent-elles des pays du voisinage ?

M. Marc Del Grande, préfet de Guyane. – Nous ne sommes pas en Guyane les meilleurs spécialistes de la question des réseaux internationaux de trafic de drogue. Un très bon observatoire se trouve par exemple aux Antilles, à Fort-de-France. Nous sommes par contre des praticiens, car l'aéroport Felix Eboué est en première ligne sur le phénomène des mules. Je peux donc vous livrer quelques observations. Les mules, bien que parfois surinamaises, sont principalement guyanaises. Quant à leur profil, l'adversaire s'adapte : au début, c'était principalement des jeunes en provenance de l'Ouest guyanais, mais lorsque les forces de l'ordre se sont mises à cibler des jeunes hommes venant de Saint-Laurent-du-Maroni, les trafiquants ont commencé à faire appel à de jeunes mamans avec des enfants, puis à des personnes plus âgées. Juste avant le début du confinement, nous observions une nouvelle tendance : les trafiquants recrutaient plutôt des jeunes issus de quartiers sensibles de l'Hexagone qui venaient en Guyane et transportaient de la drogue lors de leur trajet de retour.

C'est donc un phénomène mouvant, même si l'on en revient toujours à un invariant : le phénomène des mules est celui des jeunes en difficulté, qui sont très nombreux en Guyane. Dans certaines communes du Maroni, jusque 80 % des 18-29 ans ne sont ni en emploi ni en formation.

Mme Victoire Jasmin. – Vous avez très bien exposé les actions réalisées en matière de prévention. Ne pourrait-on pas aller plus loin et impliquer davantage les jeunes mais également leurs parents ? Le trafic de drogue est parfois un trafic organisé au sein d'une même famille. N'y a-t-il pas un travail sur la parentalité à réaliser ?

M. Marc Del Grande, préfet de Guyane. – Vous avez raison, nous pouvons aussi envisager la prévention sous l'angle de la parentalité. Cependant, en Guyane, où 40 000 personnes vivent dans des squats, la parentalité est aussi en fragilité.

De manière générale, la problématique de la prévention est plutôt celle du faible nombre d'acteurs en faculté de délivrer les bons messages. Nous sommes prêts à financer un certain nombre d'actions, mais nous manquons d'acteurs crédibles avec qui nous associer. D'autant plus que le phénomène des mules en Guyane est un phénomène de masse.

Nous sommes actuellement en train de bâtir, en collaboration avec la collectivité territoriale de Guyane, un plan de lutte contre l'illettrisme. Je crois beaucoup à cet axe, qui permet de prendre le problème à la racine. L'illettrisme en Guyane est extrêmement élevé, autour de 30 %. C'est le double des Antilles, où le taux se situe autour de 17 %, et dix fois plus que dans l'Hexagone ! C'est en améliorant l'insertion professionnelle, en mobilisant le service militaire adapté, en luttant contre l'illettrisme, en travaillant, comme vous le souligniez madame la sénatrice, sur la parentalité, que nous parviendrons à décourager le trafic, mais aussi et surtout à montrer à la jeunesse guyanaise qu'elle n'est pas abandonnée. C'est un impératif : nous devons être capables de former ces jeunes et d'engager une dynamique d'insertion. Dans le cas contraire, transporter de la drogue restera une grande tentation. L'arrêt du flux de mules à l'aéroport ne signifiera pas la fin de la lutte contre le phénomène des mules. La problématique est plus globale et doit être appréhendée dans son ensemble.

M. Pascal Martin. – Que représente, en volume financier, cette économie souterraine ?

M. Marc Del Grande, préfet de Guyane. – C'est une question difficile, à laquelle je ne peux pas vous répondre précisément. Il est possible d'extrapoler à partir des chiffres que nous connaissons : 7 000 passeurs, 5 000 euros le kilo au Suriname, 65 euros le gramme dans l'Hexagone, cela nous donne un ordre de grandeur.

M. Olivier Cigolotti, président. – Les forces armées, qui apportent leur aide dans la lutte contre l'orpaillage illégal, sont-elles également impliquées dans la lutte contre le trafic de stupéfiants ?

M. Marc Del Grande, préfet de Guyane. – Non, elles ne sont pas impliquées. La lutte contre le trafic de stupéfiants a certes un volet administratif et de coordination des services, mais la majeure partie de l'action opérationnelle dépend du procureur de la République. Impliquer des forces armées sur le territoire national dans des missions de police judiciaire enverrait un mauvais signal. Ni le commandement supérieur des forces armées de Guyane ni l'état-major des armées ne sont favorables à une évolution allant dans ce sens. Sur l'orpaillage illégal par exemple, l'implication des forces armées n'est possible que parce qu'elles sont accompagnés de gendarmes lors de leurs patrouilles. C'est nécessaire au respect de l'état de droit.

M. Philippe Dallier. – J'ai été assez impressionné par les chiffres que vous nous avez communiqués, qu'il s'agisse du nombre de personnes incarcérées ou du nombre de passeurs. Les actions menées sont nombreuses, mais les chiffres restent importants. Quels impacts peuvent avoir les nouveaux dispositifs sur le nombre de mules dans un avion ?

M. Marc Del Grande, préfet de Guyane. – Nous ne faisons rien sans une forme d'espérance. Nous espérons que le scanner à ondes millimétriques améliorera la situation. Il est certain que ce nouvel équipement permettra d'améliorer le dispositif de manière opérationnelle : le scanner viendra en complément du poste d'opération filtrage. Tous les

passagers n'ont pas vocation à passer sous ce portail : seuls ceux qui sonnent et ceux qui ont été ciblés passeront.

Il y a également un aspect symbolique dans cette mesure : c'est par l'installation d'un scanner du même type que le Suriname a vu son trafic baisser très sensiblement. Nous souhaitons que la Guyane ne soit plus vue comme une plateforme de transit et que les trafiquants s'organisent autrement. Pour ce faire, nous devons réussir à ne pas être submergés par la massification du trafic. Les trafiquants poursuivent une stratégie de saturation des forces de l'ordre : ils sacrifient certaines mules qui se font prendre, et, pendant que celles-ci occupent les forces de l'ordre, toutes les autres mules parviennent à passer. Le procureur réfléchit actuellement à un allègement procédural, qui permettrait le traitement de masse de ces délits. C'est une vision pragmatique : le phénomène des mules a des impacts en matière sociale, politique, mais également sur la considération de l'État par la population. Il nous faut y répondre. Les mules sont d'abord les agents économiques d'un réseau, des victimes. Cela plaiderait pour une dissociation procédurale entre l'auteur du délit et les substances saisies. Nous devons trouver une procédure qui nous permette de faire face efficacement au flux, c'est la priorité.

M. Olivier Cigolotti, président. – Pourriez-vous faire un point sur la coopération internationale avec le Suriname ?

M. Marc Del Grande, préfet de Guyane. – La situation est complexe au Suriname : son président, Desi Bouterse, est sous mandat d'arrêt international et ne peut quitter son pays. Dès ma prise de fonctions, j'ai souhaité me rendre à Paramaribo pour tenter de relancer la coopération internationale avec le Suriname. Nous avons depuis avancé, et la coopération devait aboutir à la signature, prévue à Paris le 23 mars dernier, de l'accord de coopération judiciaire conclu en 2015 et d'un accord sur la frontière. La crise sanitaire est toutefois arrivée à ce moment-là et la signature a été reportée.

M. Antoine Karam, rapporteur. – C'est aujourd'hui un jour d'élections au Suriname. Attendons leur résultat et la désignation du nouveau président du Suriname, et nous pourrions aller plus avant sur ces sujets de coopération internationale.

M. Michel Dagbert. – J'avais une question sur la sociologie des mules, qui a reçu une réponse. Je souhaitais donc remercier Monsieur le préfet pour son audition très riche.

M. Antoine Karam, rapporteur. – Avec l'explosion des contaminations liées à la Covid-19 à laquelle nous assistons actuellement en Guyane, Monsieur le préfet est très sollicité. Je le remercie donc vivement du temps qu'il nous a consacré.

M. Olivier Cigolotti, président. – Il était important que notre mission commence ses auditions par celle du préfet de Guyane. Elle nous a permis d'avoir un panorama très complet de la situation et des chiffres qui nous éclairent sur la situation. Monsieur le préfet, nous vous souhaitons tout le courage nécessaire face à la situation de la Covid-19 en Guyane. Merci beaucoup pour votre disponibilité.

La téléconférence est close à 19 h 10.

Jeudi 28 mai 2020

- Présidence de M. Olivier Cigolotti, président -

La téléconférence est ouverte à 14 h 30.

Audition de M. Nicolas Prisse, président de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) (en téléconférence)

M. Olivier Cigolotti, président. – Mes chers collègues, nous continuons nos auditions dans le cadre de la mission d'information sur le trafic de stupéfiants en provenance de Guyane. Constituée à l'initiative de La République en Marche, notre mission a pour ambition d'évaluer la politique et les moyens mis en œuvre pour lutter contre ce trafic, et de proposer des pistes d'amélioration pour en renforcer l'efficacité.

Au-delà des enjeux sécuritaires, nous nous intéressons à la dimension sociale et humaine de ce phénomène, qui est un fléau et un drame pour la Guyane, notre rapporteur en a déjà témoigné, en examinant aussi bien les actions de prévention mises en place que le parcours judiciaire et la question de la réinsertion des « mules ».

Nous entendons aujourd'hui M. Nicolas Prisse, Président de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives – la MILDECA, accompagné de Mme Amélie Dieudé, chargée de mission Douane dans cette même structure.

Créée en 1982, la MILDECA vise à coordonner la politique nationale de lutte contre la drogue, en s'intéressant tant à la prévention, à la santé et à l'insertion, qu'à l'application de la loi, à la lutte contre les trafics et à la coopération internationale.

Nous pourrions plus particulièrement évoquer, au cours de cette audition, le plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane. Signé il y a un peu plus d'un an, le 27 mars 2019, le protocole de mise en œuvre de ce plan interministériel vise notamment à renforcer les moyens de contrôle sur l'ensemble du trajet emprunté par les « mules » guyanaise. Un premier bilan pourrait en être dessiné.

Je cède toute de suite la parole à Antoine Karam, rapporteur de notre mission, après quoi je propose que M. Prisse et Mme Dieudé interviennent à leur convenance sur le sujet qui nous rassemble cet après-midi.

M. Antoine Karam, rapporteur. – Tout d'abord, pouvez-vous nous dresser un panorama du trafic de stupéfiants en provenance de Guyane vers l'Hexagone ? Quelles sont ses caractéristiques et ses tendances ? Pouvez-vous également nous décrire le contenu du plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane ? Plus précisément, un an après sa signature, quel bilan tirez-vous du protocole de mise en œuvre de ce plan d'action ? A-t-il permis une diminution du trafic et une hausse des quantités saisies ? Quelles sont les marges d'amélioration ?

Le renforcement des contrôles peut-il suffire ? Que pensez-vous des arrêtés d'interdiction de vols mis en place par la préfecture de Guyane ? Le protocole prévoit la mise

en œuvre d'une politique pénale de fermeté en termes de poursuites et de réquisitions à l'audience. Cette politique a-t-elle eu un effet dissuasif ?

Face à la massification du trafic, certains acteurs s'interrogent sur l'opportunité de mettre en place des procédures pénales simplifiées ou d'aller vers une « déjudiciarisation » de certaines affaires afin de permettre un traitement de masse rapide. Quelle appréciation portez-vous sur ces pistes de réflexion ? Quelles seraient selon vous les modifications législatives envisageables ?

Quelle appréciation portez-vous sur les politiques de prévention mises en place localement ? La campagne nationale de prévention sur les risques sanitaires liés aux stupéfiants est-elle adaptée aux spécificités des territoires ? Y a-t-il une déclinaison spécifique en Guyane concernant les risques existants à transporter de la drogue ?

Sur quels partenaires locaux la MILDECA s'appuie-t-elle pour ses actions menées en Guyane, et comment se déroule ce partenariat ?

Quelle est la situation de la Guyane en matière de consommation de drogue et notamment de cocaïne ?

Enfin, la coopération internationale est un axe fondamental dans la lutte contre le trafic de drogue. Pouvez-vous nous donner votre appréciation sur la coopération en la matière avec le Suriname et avec les Pays-Bas ? Vous connaissez la situation du président sortant, qui ne peut se déplacer qu'en Russie, à Cuba ou en République populaire de Chine. L'action de la MILDECA a aussi un volet international : pouvez-vous nous préciser ce que vous faites dans ce domaine, particulièrement en ce qui concerne le trafic en provenance de la Guyane ?

M. Nicolas Prisse. – Je voudrais tout d'abord souligner l'utilité de ce type d'échange avec la représentation nationale, sur un sujet dont l'importance est cruciale.

Je rappelle que la MILDECA est placée auprès du Premier ministre et est chargée de la coordination des politiques publiques menées contre l'ensemble des conduites addictives. Nous ne disposons pas de services opérationnels sous notre responsabilité directe, mais nous nous appuyons sur les autres ministères pour mener un certain nombre d'actions. Nous avons néanmoins, depuis trois ans, territorialisé notre action et mobilisé les territoires, par l'intermédiaire des directeurs de cabinet des préfets qui sont nos correspondants, et nous travaillons de manière plus étroite avec les collectivités territoriales. Vous verrez que sur la question des projets de prévention en Guyane, ce point a une importance.

Je vais commencer par le panorama du trafic de stupéfiants, de ses caractéristiques et de ses tendances. La Guyane et l'arc caribéen sont à la frontière d'une offre et d'une demande, ce qui explique leur situation actuelle. Dans les années 2000, le flux était exclusivement orienté vers les États-Unis, avant de se déplacer progressivement vers l'Europe, ce qui en a fait une grande zone de stockage et de « rebond » de l'offre, qui émane principalement de la Bolivie, du Pérou et de la Colombie. Selon l'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (ONUDD), ce trafic portait sur environ 2000 tonnes en 2017, ce qui est supérieur que ce qui était constaté à la grande époque des cartels. Nous constatons, parallèlement à cette offre extrêmement importante, une demande qui explose dans les pays européens. La France n'est pas épargnée, avec 600 000 usagers de cocaïne environ. On estime que deux millions de Français ont expérimenté la cocaïne au moins une fois dans leur vie. On observait auparavant un cantonnement de la cocaïne à des milieux souvent caricaturés,

d'individus aisés, artistes et journalistes. Cette drogue est aujourd'hui consommée et proposée à un public plus varié et se livrant à une polyconsommation, qui concerne aussi bien des étudiants insérés que des personnes en situation de précarité. De même, la cocaïne basée, le crack, dont la consommation était cantonnée à des milieux de grande précarité, est aujourd'hui une drogue qui se diffuse au-delà de ce type de niches populationnelles.

La cocaïne passe par les ports et les aéroports internationaux. Il existe, ensuite, des ramifications dans l'Hexagone qui mènent ce produit dans les petites villes. Cette offre est donc permanente sur l'ensemble du territoire français. Le niveau des saisies révèle le phénomène. Il s'élevait à 16 tonnes en 2017, à 17 tonnes en 2018 et se chiffrera sans doute à plus de 17,5 tonnes en 2019. Cet indicateur est à prendre avec précaution car il témoigne tant du dynamisme du trafic que de l'activité des services impliqués dans la lutte contre le phénomène.

L'augmentation des saisies concerne également le territoire guyanais, avec une accélération ces dernières années. Plus de 1300 « mules » ont été interpellées en 2018, contre 601 en 2017. Nous disposons également de cette estimation intéressante, même si je tiens à rester prudent quant à sa valeur exacte : 15 à 20 % du marché hexagonal de la cocaïne serait alimenté par les « mules », soit environ 4 tonnes sur un total de 20 à 25 tonnes. Les modalités de transport varient.

Le phénomène des « mules » s'appuie sur un réseau de trafics organisés, mais aussi sur des micro-réseaux familiaux, avec des personnes enrôlées qui se destinent à ce voyage à haut risque pour des raisons liées à leurs fragilités, économique, sociale ou éducative. Désormais le trafic depuis la Guyane jusqu'à la métropole se double d'un trafic de cannabis en sens inverse. Pour 1 kg de cocaïne, le passeur repart ainsi avec 1 kg de résine de cannabis.

Nous travaillons depuis fin 2016 sur la mise en place d'une stratégie interministérielle comprenant un plan de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane. Cette stratégie porte sur les années 2018-2022 et est pilotée par la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) du ministère de la justice. Afin de la mettre en place, nous nous sommes inspirés des travaux menés par nos partenaires et par les autorités locales, comme les préfets, les procureurs et les agences régionales de santé (ARS).

Ce plan a été reconduit pour une période de 6 mois supplémentaires, afin de gagner en souplesse d'adaptation. Les principaux axes qu'il comprend portent sur le renforcement de la coordination des différents services en métropole et en Guyane, et sur le démantèlement des petites routes vers les villes moyennes ou petites. Il comprend également une augmentation des effectifs de la brigade de gendarmerie nationale de Saint-Laurent du Maroni, la création d'une antenne de l'Office anti-stupéfiant (OFAST) à Orly, et l'intensification des ciblage à Cayenne et à Orly. Beaucoup d'actions ont ainsi été menées dans les gares ferroviaires ou routières et des réseaux ont ainsi pu être démantelés, en Bretagne, à Roubaix ou dans d'autres villes de cette dimension.

On le sait bien, la stratégie des réseaux de trafiquants est la saturation des services. Le plan comprend la possibilité d'une prise en charge judiciaire sur la base de la seule procédure douanière. Cette idée a été mise sur la table de façon à alléger la charge des services de police judiciaire.

Que peut-on en dire un an après la mise en place de ce plan ? Avons-nous assisté à une diminution du trafic ?

Ce qui est important est que ce plan « mules » a été repris en tant que tel dans le plan national de lutte contre les stupéfiants et est désormais piloté par l'OFAST, ce qui constitue une bonne mesure de cohérence. Le 25 février 2020, le Premier ministre a demandé une prolongation du plan au second semestre et la fixation d'objectifs précis. C'est une marque de confiance de la part du pouvoir politique, même si la stratégie de saturation des services par les trafiquants rend peu probable l'augmentation des saisies.

Le renforcement des contrôles peut-il suffire ? Quid des arrêtés d'interdiction de vol ? Dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, il n'y a pas de recette miracle. Il faut essayer d'avoir une vision assez étendue et s'appuyer sur les divers leviers efficaces. Il n'empêche que ces arrêtés ont semblé très efficaces. En tout cas quantitativement, les choses ont été extrêmement marquées. Il reste à stabiliser leur fondement juridique, dans un premier temps contesté, puis validé par le juge administratif au début de l'année 2020. Ces arrêtés participent d'une pression qu'il faut mettre sur les organisations criminelles, même si nous sommes bien conscients du fait qu'il ne s'agit pas là du seul outil nécessaire. S'est posée la question de l'achat de scanners à onde millimétriques, suite à l'échec de la mise en œuvre de l'échographe à l'aéroport de Cayenne faute de personnel médical. Nous avons évoqué ce sujet en réunion interministérielle ; le préfet en est demandeur. Nous sommes parvenus à un accord et avons la charge, grâce au fonds de concours « drogues », du financement, à hauteur de 200 000 euros, de l'un de ces équipements. Les choses seront donc mises en œuvre dans les prochaines semaines et nous y participons sans difficultés.

Sur la question de la prévention et celle sur la situation de la Guyane en matière de consommation de drogue et de cocaïne, la situation est connue même si nous attendons encore un rapport de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) faisant suite à une enquête menée sur le territoire guyanais. La consommation de cocaïne y ressemble à celle qui avait cours dans l'Hexagone il y a quelques années. Elle est plutôt une consommation de personnes aisées, à l'exception des personnes qui utilisent du crack. S'agissant des autres conduites addictives en Guyane, une enquête de 2015 publiée en 2018 sur les plus jeunes montre que la situation est plus favorable qu'en métropole vis-à-vis du cannabis, du tabac, et identique vis-à-vis de l'alcool. La situation n'est donc pas trop mauvaise. Les chiffres n'indiquent pas une consommation plus forte de cannabis. Il est certain que nous devons adapter la prévention aux spécificités du territoire guyanais, ce que nous faisons en territorialisant au maximum ces politiques.

Nous menons des actions de proximité par l'intermédiaire d'associations locales. C'est pour cela qu'on s'appuie largement sur la préfecture, l'ARS et les collectivités territoriales. La subvention que nous accordons au territoire est de 90 000 euros par an pour la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation. En 2018, 53 % de cette subvention était destinée à la lutte contre le phénomène des mules. La plupart des bénéficiaires étaient des détenus condamnés pour trafic de stupéfiants. En 2019, 6 actions, sur les 9 financées par la MILDECA en Guyane, visaient à prévenir la récidive en matière de trafic de stupéfiants. Nos crédits sont en général un bras de levier pour obtenir d'autres sources de financements, pouvant venir du rectorat, de l'ARS ou d'autres structures. Nous avons également apporté notre concours à une réalisatrice, Marie-Sandrine Bacoul, afin qu'elle réalise un film intitulé « Aller sans retour » diffusé ces derniers mois en Guyane, qui met en garde sur le mirage du passeur croyant pouvoir sortir de ses difficultés grâce à ce genre de « voyage ». Ce trafic concerne de grandes cohortes de personnes impliquées (guetteurs, passeurs), qui s'appuient

sur un terreau social très défavorable et des difficultés familiales prégnantes. Nous essayons, avec les associations, de repérer assez tôt le risque de captation d'un jeune par un réseau et de voir comment intervenir suffisamment en amont pour l'éviter. Je suis attaché à l'évaluation des actions que nous finançons, mais je ne peux pas dire que ces programmes aient une efficacité tout à fait prouvée. Nous avons prévu d'y travailler plus amplement.

Vous m'interrogez sur les partenariats locaux de la MILDECA ; je rappelle que le directeur de cabinet du préfet est notre correspondant. Il travaille, à cet égard, en coordination avec l'ARS, le rectorat, la police, la gendarmerie, la douane et les collectivités territoriales. Parmi les projets, beaucoup sont portés par les collectivités, comme la collectivité territoriale de Guyane ou la mairie de Cayenne. Les associations sont le relais opérationnel de l'État et des collectivités. Nous disposons également d'un fonds national de lutte contre les addictions, dont le budget s'élève à 120 millions d'euros et dont une grande partie est versée directement aux ARS.

S'agissant de la coopération internationale, la MILDECA représente la France dans des instances spécialisées, comme la commission « stupéfiants » de l'ONUUDC, qui se réunit à Vienne. Nous agissons, en la matière, avec les différents bénéficiaires du fonds de concours « drogues ». Le fonds de concours « drogue », qui constitue notre deuxième source de financements derrière ceux prévus par la loi de finances, s'appuie sur les produits de saisies et les confiscations des avoirs criminels réalisés en matière de trafic de stupéfiants. Il représente entre 15 et 20 millions d'euros par an répartis entre les différents organismes ayant contribué à ces saisies : douanes, police et gendarmerie nationales, ministère de la justice et MILDECA, qui se voit attribuer in fine 10 % du produit de ce fonds de concours.

Nous avons remarqué que l'action internationale était éclatée et qu'il n'existait pas de vraie cohérence en la matière. Avec nos partenaires du fonds de concours, nous cherchons dorénavant à fixer nos priorités ensemble et à éviter d'avoir une action isolée. Cette coordination fonctionne avec les pays sources (Colombie, Pérou, Bolivie) ou de transit (Brésil, Equateur). Ce travail de coopération reste limité, au regard de l'ampleur du phénomène. Nous menons beaucoup d'actions portant sur la lutte contre le trafic par voie maritime. Parmi les actions également financées par le fonds de concours, nous avons précisément une action décidée avec les ministères de l'intérieur, de la justice et les douanes prévoyant un déplacement sous l'égide de la DACG en Guyane, qui a toutefois été reporté en raison de la crise sanitaire en cours. Nous avons également, par le biais du fonds de concours la possibilité d'acheter du matériel spécialisé (drones, chiens) mis à disposition des forces de l'ordre et de la douane.

L'ONUUDC nous permet, très opérationnellement, d'avoir un petit impact sur ce qui se passe en Guyane. 700 000 euros de contribution française ont ainsi pu être affectés à des projets de développement alternatif en Bolivie. Nous menons également une action financée via l'ONUUDC contre le détournement des précurseurs chimiques au Pérou.

Avant de conclure, je souhaite dire un mot sur le centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) basé à Fort-de-France, qui prenait la forme d'un groupement d'intérêts publics (GIP) administré depuis Paris par la MILDECA, dont la mission principale consistait à mener des actions de coopération internationale avec certains pays d'Amérique centrale afin de former leurs polices à des techniques d'enquête et d'investigation. Le CIFAD va perdurer, mais est désormais intégré à l'antenne de l'OFAST de Fort-de-France, tout en gardant sa vocation interministérielle et opérationnelle.

M. Mathieu Darnaud. – J’ai eu l’occasion de visiter l’aéroport Félix Eboué dans le cadre d’un déplacement de la commission des lois au mois de novembre 2019, et un échange avec la PAF et la douane nous avait permis de mettre le doigt sur la question du scanner millimétrique. Cela me paraît important car le Suriname, ayant mis en place ce type d’équipement à Paramaribo, avait contribué au détournement du trafic vers la Guyane en utilisant cet instrument. Pourquoi avons-nous à ce point attendu ? Y-a-t-il d’autres moyens qui mériteraient d’être mis en place pour être plus efficaces dans la lutte contre ce phénomène ?

Mme Victoire Jasmin. – Vous indiquez que 53 % de l’enveloppe annuelle en 2018 est destinée à la prévention de la récidive, tandis qu’en 2019, 6 actions visaient à l’empêcher. Je souhaitais savoir si la MILDECA intervenait aussi pour la prévention primaire et pour les plus jeunes ? Existe-t-il, en Guyane, un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ? Les élus sont-ils impliqués dans cette politique de prévention ? Y a-t-il un contrat local de santé ou une structure particulière visant à impliquer les élus et les associations d’éducation populaire pour éviter que les très jeunes tombent dans ces trafics ? Par ailleurs, constatez-vous en même temps d’autres types de délits associés à cette délinquance ?

M. Fabien Gay. – Votre audition semble confirmer que deux aspects doivent être pris en compte : la question sociale et la question des moyens de ceux qui luttent contre le trafic. La question sociale est essentielle à long terme car la corrélation entre la grande précarité et le fait de rejoindre les réseaux est avérée. La question des moyens doit évidemment être posée. On sait que le trafic provient en grande partie du Suriname. Même si on espère tous que les dernières échéances politiques surinamaises apporteront du changement, la coopération diplomatique demeure pour l’instant compliquée. Il faut donc que les gendarmes et les policiers de la zone frontalière, notamment à Saint-Laurent du Maroni, aient les moyens matériels de lutter contre le passage des mules. De la même manière, les moyens humains à l’aéroport de Cayenne doivent être à la hauteur des moyens matériels que l’on est en train d’octroyer : l’échec de l’échographe est pour partie lié à l’insuffisance des moyens humains, aura-t-on assez de personnels pour utiliser pleinement le nouveau scanner ?

Enfin, j’apprends qu’il existe un trafic de drogue qui part de l’Europe vers la Guyane, probablement depuis les Pays-Bas en passant par l’Hexagone. A-t-on une idée du volume de ce trafic ?

Mme Amélie Dieudé. – La question que pose M. Darnaud sur le scanner millimétrique est récurrente. Les avis étaient partagés sur l’intérêt du recours à ce nouveau matériel après l’échec concernant l’échographe qui avait été acquis en 2017 mais n’a jamais vraiment été utilisé. La détection des mules à l’heure actuelle, même sans scanner, est plutôt efficace, cela grâce aux techniques de ciblage des douaniers qui sont performantes. La détection fonctionne avec ou sans machine. C’est plus la stratégie de saturation utilisée par les passeurs qui implique le recours à du matériel performant, afin de rendre plus visible notre stratégie de dissuasion, en complément du travail des douaniers. C’est d’autant plus important d’augmenter notre niveau de dissuasion qu’un scanner a été installé au Suriname. On doit s’aligner, la question du scanner en Guyane ne se pose donc plus vraiment dès lors qu’il y en a un au Suriname. Mais ce n’est pas une solution miracle, c’est un outil supplémentaire de dissuasion au milieu d’un ensemble de moyens.

M. Nicolas Prisse. – Pour répondre à Mme Jasmin, on a un certain nombre d’actions de prévention qui ciblent plus particulièrement les jeunes. Nous avons cité tout à l’heure le film « Aller sans retour » de Marie-Sandrine Bacoul par exemple, je pourrais citer aussi le travail considérable de plusieurs associations. Toutes ces actions sont discutées dans le

cadre du contrat local de santé. La consommation de stupéfiants diminue en France, tout comme les conduites à risques reculent. C'est tout simplement parce qu'on est plutôt performants dans la prévention de la consommation primaire : on sait travailler sur l'amélioration de l'estime de soi, on sait développer l'esprit critique des consommateurs pour qu'ils réduisent leur consommation ou cessent de consommer. Il n'en est pas de même pour la lutte contre l'entrée dans le trafic. Sur cet aspect, on ne dispose pas encore d'une méthode efficace. On travaille sur les tous les leviers, qu'ils soient éducatifs, sociaux ou qu'ils passent par l'arsenal répressif, mais il y a sans doute une marge de progression des politiques publiques sur ce point. La MILDECA conduit un travail expérimental de lutte contre l'entrée dans le trafic dans le XIX^e arrondissement de Paris, en Seine Saint-Denis ou encore au Mirail près de Toulouse mais on n'a pas encore la preuve de l'efficacité de cette méthode, dont on essaie de mesurer l'impact, ce qui prend du temps.

Sur la question des moyens abordée par M. Gay, je dirais que ceux de la police et de la gendarmerie ont déjà été augmentés en Guyane avec des effets positifs. Bien sûr, dans l'absolu, on voudrait toujours plus de personnels, mais objectivement, le rattrapage des moyens a déjà eu lieu. Je pense qu'il faut surtout améliorer encore la coopération entre les différents acteurs, dans le prolongement de ce qui a été initié entre les gendarmes, les policiers et les douaniers. Les renseignements sont désormais mieux partagés entre ces acteurs et c'est ça qu'il faut intensifier.

S'agissant de votre deuxième question, le trafic de l'Europe vers la Guyane, qui concerne en particulier le cannabis, cela reste très modeste. On ne peut évidemment pas donner un chiffre précis, mais ce n'est rien en comparaison du trafic dans l'autre sens. J'ai abordé ce point pour être complet mais je ne voudrais pas donner le sentiment qu'on est sur les mêmes échelles, il faut bien avoir à l'esprit que la quasi-totalité du trafic se fait dans l'autre sens.

M. Olivier Cigolotti, président. – Est-ce que l'installation du scanner ne va pas entraîner un effet de saturation dans un premier temps ?

Mme Amélie Dieudé. – Ce point va bien entendu être abordé dans le cadre du groupe local contre la délinquance que coordonne le préfet. Je pense que ce phénomène sera anticipé et que des moyens supplémentaires en personnels seront provisoirement alloués pour éviter cet effet de saturation.

M. Antoine Karam, rapporteur. – J'en profite pour vous indiquer que le préfet et la CCI viennent de confirmer que le scanner est en cours d'installation.

M. Olivier Cigolotti, président. – Ce qui semble cohérent avec la date donnée par le préfet lorsque nous l'avons auditionné, à savoir une machine qui serait opérationnelle à partir du 16 juin.

M. Pascal Martin. – A-t-on une idée en pourcentage de la répartition du trafic entre la voie maritime et la voie aérienne et connaît-on la part que représente chacun des principaux ports de débarquement des marchandises ? Quelles sont les mesures de contrôle dans les ports ?

Mme Vivette Lopez. – A-t-on une idée de l'impact de la baisse du trafic aérien liée à l'épidémie de Covid-19 sur le trafic de stupéfiants en provenance de Guyane ? D'autres cheminements comme la voie postale ont-ils en partie pris le relais ? Par ailleurs, existe-t-il un quelconque lien entre l'orpaillage et le trafic de stupéfiants ?

M. Nicolas Prisse. – Pour répondre à M. Martin, on estime que le trafic est réparti entre la voie maritime à hauteur de 75 % et la voie aérienne pour 25 %, mais c'est bien sûr un ordre de grandeur. Quand c'est par voie maritime, la marchandise n'est pas nécessairement débarquée dans des ports français.

Mme Amélie Dieudé. – Tous les grands ports européens qui accueillent des containers d'Amérique du Sud sont touchés : Le Havre, Anvers, les grands ports allemands. C'est lié au fait qu'un container sur un bateau peut contenir des quantités bien plus importantes qu'une mule utilisant l'avion ne peut en transporter, que celle-ci ingère le produit ou utilise ses bagages en soute. La navigation de plaisance peut aussi être concernée.

M. Nicolas Prisse. – Pour répondre à Mme Lopez, sur le lien entre la consommation de stupéfiants et la forte réduction du trafic aérien en raison de l'épidémie de covid-19, je dirais que l'on a assisté à différentes stratégies de la part des consommateurs. Certains consommateurs, on n'ose pas les qualifier de « prévoyants », ont « fait des provisions » dans les jours qui ont précédé le confinement afin que leur stock couvre leur consommation des semaines suivantes. D'autres se sont rendu compte que l'impossibilité de consommer de la drogue suscitait chez eux un manque et ont ainsi pris conscience d'une addiction. Vous savez, ce discours consistant à dire : « je m'arrête quand je veux » ou « je consomme juste de temps en temps » qui conduit les consommateurs à se mentir et à ne pas percevoir leur dépendance tant qu'ils peuvent consommer. Ce public a entamé une démarche proactive en cessant de consommer ou en demandant des substituts aux professionnels de la santé : ces derniers ont constaté une recrudescence des consultations en la matière. Enfin, une troisième catégorie de consommateurs s'est lancée dans la production de sa propre consommation. On pense que la production individuelle de cannabis a explosé pendant le confinement. Du côté des trafiquants, les prix ont augmenté, conséquence directe de la raréfaction et la « qualité » a diminué.

En revanche, je dois avouer que je n'ai pas d'éléments sur d'éventuels liens, à un quelconque niveau, entre orpaillage et trafic de stupéfiants. Je pense que d'autres interlocuteurs pourraient vous renseigner mieux que moi sur ce point.

M. Olivier Cigolotti, président. – Il nous reste à vous remercier pour la très grande qualité de cette audition et la précision des éléments que vous nous avez fournis.

La téléconférence est close à 15 h 30.

MISSION D'INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ORGANISATION DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Mardi 2 juin 2020

- Présidence de M. Alain Fouché, président d'âge -

La téléconférence est ouverte à 15 h 5.

Réunion constitutive

M. Alain Fouché, président. – Il me revient, en ma qualité de président d'âge, d'ouvrir la première réunion de la mission d'information sur le fonctionnement et l'organisation des fédérations sportives.

Nous sommes réunis aujourd'hui afin de constituer le bureau de cette mission d'information, créée à l'initiative du groupe Les Indépendants – République et Territoires en application de son droit de tirage. La liste de ses vingt et un membres a été approuvée par le Sénat lors de sa séance du mercredi 4 mars 2020.

Notre ordre du jour appelle en premier lieu l'élection du président de la mission. Comme il est d'usage, lorsqu'une mission d'information est créée à l'initiative d'un groupe, celui-ci en désigne le rapporteur ; tandis que le président est issu d'un groupe d'opposition, lorsque le rapporteur est dans la majorité.

Un accord entre les groupes politiques a permis de pressentir notre collègue Jean-Jacques Lozach, dont nous connaissons tous l'expertise remarquable sur les questions relatives au sport, pour assurer la présidence de notre mission.

Si la désignation des instances d'une mission d'information est possible par vidéoconférence, elle est toutefois conditionnée à l'existence d'un consensus, puisqu'il n'est pas possible de voter en dehors du Palais du Luxembourg selon nos procédures habituelles.

L'un d'entre vous s'oppose-t-il à la désignation de notre collègue Jean-Jacques Lozach comme président de notre mission ?...

*La mission d'information procède à la désignation de son président,
M. Jean-Jacques Lozach.*

- Présidence de M. Jean-Jacques Lozach, président -

M. Jean-Jacques Lozach, président. – Je vous remercie de votre confiance et suis heureux que nous entamions ce travail collectif. Cette mission d'information a été créée à l'initiative du groupe Les Indépendants – République et Territoires avant la crise sanitaire. Le début de nos travaux a été reporté en raison de cette crise, mais ils devront s'achever au plus tard à la fin du mois de septembre 2020. Le secteur du sport, tant amateur que professionnel, ayant été l'un des plus touchés par le confinement, nous n'aurions pas pu conduire nos travaux plus tôt, faute d'interlocuteurs disponibles. Avec le déconfinement, la situation s'est suffisamment améliorée pour que nous puissions envisager de commencer nos auditions.

Je vous propose de désigner notre rapporteur qui, dans le cadre du droit de tirage, est issu du groupe qui en a fait usage. Cette désignation doit également avoir lieu par consensus.

L'un d'entre vous a-t-il une objection à ce que notre collègue Alain Fouché soit désigné rapporteur de notre mission ?...

La mission d'information procède à la désignation de son rapporteur, M. Alain Fouché.

M. Jean-Jacques Lozach, président. – Compte tenu des effectifs de notre mission, il nous revient maintenant de désigner sept vice-présidents en respectant la représentation proportionnelle des groupes politiques. Ces derniers m'ont adressé les noms de leurs candidats : M. Stéphane Piednoir, Mme Christine Lavarde, M. Gilbert-Luc Devinaz, Mmes Annick Billon, Mireille Jouve, Céline Brulin et M. Didier Rambaud.

Y a-t-il une opposition ?...

La mission d'information procède à la désignation de ses vice-présidents, M. Stéphane Piednoir, Mme Christine Lavarde, M. Gilbert-Luc Devinaz, Mmes Annick Billon, Mireille Jouve, Céline Brulin et M. Didier Rambaud.

M. Jean-Jacques Lozach, président. – Compte tenu des élections sénatoriales prévues fin septembre, il nous a semblé plus prudent de prévoir la remise de notre rapport à la fin du mois de juillet. Nous allons donc concentrer nos auditions sur le mois de juin.

M. Alain Fouché, rapporteur. – Je vous remercie à mon tour de votre confiance. Je souhaite tout d'abord souligner la bonne entente qui existe entre le rapporteur et le président ; je n'hésiterai pas à m'appuyer sur sa grande connaissance du sujet pour définir l'orientation de nos travaux.

La très grave crise sanitaire que nous connaissons se double d'une crise financière pour les fédérations, les ligues et les clubs. Ces circonstances exceptionnelles ont mis en évidence les faiblesses de la gouvernance de certaines structures : c'est ainsi que chacun a pu constater l'impuissance de la ligue de football professionnel à l'occasion de cette crise.

Ces problèmes d'organisation ne sont pas nouveaux. Ils ont fait l'objet de nombreux travaux, tant dans les assemblées, qu'au sein du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Ils résultent d'une crise de croissance liée à la professionnalisation et à la financiarisation du sport. Plus le sport devient un spectacle, plus les investissements et les charges augmentent et demandent des compétences et de l'efficacité. Pour autant, le sport amateur ne doit pas être négligé, car il est essentiel sur nos territoires et chacun connaît le rôle des bénévoles sans lesquels des dizaines de milliers de clubs ne pourraient exister.

Il faut donc faire évoluer la gouvernance pour concilier sport amateur et professionnel, sport féminin et masculin, sport valide et non valide... Des évolutions ont déjà eu lieu grâce aux différents acteurs du monde du sport, maintenant associés au sein de l'Agence nationale du sport. C'est maintenant le monde sportif lui-même qui doit évoluer.

Le ministère des sports prépare actuellement un projet de loi sur le sport, qui pourrait comprendre un titre dédié à la réforme du modèle sportif français. Certaines dispositions envisagées reprennent d'ailleurs des propositions sénatoriales, comme la

possibilité pour une fédération de créer plusieurs ligues professionnelles. D'autres propositions sont particulièrement innovantes puisque la loi pourrait permettre aux fédérations sportives et aux clubs sportifs de se constituer sous la forme de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). Ce projet de loi, qui était initialement attendu au Parlement en 2020, risque de prendre du retard, ce qui nous permet de poursuivre la réflexion.

Plusieurs sujets méritent d'être creusés. Je pense notamment à la démocratisation du fonctionnement des fédérations et au renouvellement de leurs présidents. Je pense également aux liens indispensables entre le monde professionnel et le monde amateur. Je pense aussi au développement du sport féminin et à la féminisation des instances dirigeantes.

Je vous propose de commencer dès demain nos travaux sous la forme d'auditions du rapporteur, en vidéoconférence, ouvertes à l'ensemble des membres de la mission.

M. Jean-Jacques Lozach, président. – Je tiens à saluer la présence, au sein de notre mission d'information, de plusieurs de nos collègues qui sont d'éminents spécialistes de la question sportive au sein de la commission de la culture, de la communication et de l'éducation. Je salue aussi nos collègues issus d'autres commissions : il sera intéressant de croiser nos analyses.

Mme Annick Billon. – Permettez-moi de féliciter notre président et notre rapporteur pour leur élection respective. Notre travail sera rapide et condensé. Je vous remercie de m'avoir désignée comme vice-présidente. En effet, la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, que je préside, a mené de nombreux travaux sur la place des femmes dans le sport. Certaines fédérations ont mis en place des plans qui ont rapidement porté leurs fruits et l'on constate que la place des femmes s'améliore lorsque des contraintes sont levées, mais aussi lorsque des bonnes pratiques sont mises en œuvre.

M. Alain Fouché, rapporteur. – La délégation que vous présidez a en effet mené un travail très approfondi sur ces questions.

Mme Françoise Cartron. – La question des liens entre sport amateur et monde de l'éducation me semble importante. Actuellement, dans le cadre de la reprise de l'école, lorsque les écoles ne sont pas en mesure d'intégrer les élèves dans le format classe, les communes organisent, sur la préconisation du ministre, des ateliers sportifs, mais non sans difficultés.

M. Alain Fouché, rapporteur. – Aborder cette question me semble une excellente idée.

M. Jean-Jacques Lozach, président. – Nous évoquerons sans doute le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) auquel vous faites référence.

Permettez-moi de préciser quelques éléments du contexte dans lequel s'ouvrent nos travaux. Il s'agit tout d'abord de la crise sanitaire et de ses conséquences : quel sera le monde du sport d'après ? La crise sanitaire a imposé un plan d'urgence, notamment en faveur du sport amateur et des associations sportives qui reposent sur le bénévolat et les cotisations de leurs adhérents. Mais il y aura aussi un plan de relance, et il nous appartiendra de porter certaines propositions, de moyen et long termes, dans ce cadre.

Nous devons aussi examiner les relations entre l'État – le ministère des sports – et les fédérations sportives. Rappelez-vous : il y a quelques semaines, la ministre des sports obligeait un président de fédération à démissionner ; il s'agissait en l'occurrence de Didier Gailhaguet, président de la fédération française des sports de glace, au sujet des violences sexuelles dans le patinage artistique. Les relations entre le mouvement sportif et l'État ne sont donc pas toujours très roses...

Le contexte de nos travaux est également marqué par la préparation du projet de loi sur le sport, dont l'examen serait repoussé à 2020, voire à 2021 s'agissant du Sénat. Deux de ses trois axes concernent en partie la gouvernance des fédérations.

Nous devons également tenir compte du contexte actuel de crispation entre fédérations délégataires et fédérations affinitaires multisports, mais aussi entre fédérations sportives et ligues professionnelles, particulièrement dans le football et le rugby.

Les élections fédérales, qui sont calées sur le rythme des olympiades, ont été repoussées à avril 2021 en raison du report des jeux Olympiques de Tokyo. Quant au mandat du président du CNOSEF, il sera remis en jeu en juin 2021.

Certaines fédérations se portent bien, même si elles sont fragilisées par la crise sanitaire, mais d'autres sont financièrement très fragiles. Certaines sont tributaires des droits de retransmission télévisée, d'autres dépendent des cotisations de leurs licenciés. À titre d'exemple, la fédération française de lutte est actuellement dans une situation financière périlleuse, à la suite de l'organisation des championnats du monde à Paris, qui fut un fiasco financier.

L'Agence nationale du sport a vocation à rassembler l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique. Sa déclinaison territoriale est malheureusement à l'arrêt, faute de publication des décrets de la loi du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Enfin, la préparation des jeux Olympiques de 2024 impactera les orientations de notre politique sportive. Les masses budgétaires concernées doivent-elles être sanctuarisées ou tout doit-il être remis sur la table afin de financer les orientations de la politique sportive de demain ?

M. Gilbert-Luc Devinaz. – On sent effectivement des crispations dans les relations entre fédérations affinitaires et fédérations délégataires. Il faut se pencher sur ces problèmes. Dans ma commune, je constate que le sport féminin se développe bien, mais l'implication des femmes dans la gestion des associations se fait plus lentement.

M. Stéphane Piednoir. – Je félicite notre président et notre rapporteur, mais aussi plus globalement notre bureau, qui est remarquablement paritaire.

M. Didier Rambaud. – Je rejoins les propos de notre collègue Gilbert-Luc Devinaz : nous aurons effectivement besoin de faire un zoom particulier sur les fédérations affinitaires.

Mme Christine Lavarde. – J'aimerais évoquer la question de la représentation des adhérents au sein des organes dirigeants des fédérations. Les modes de scrutin varient selon chaque fédération, mais, dans certains cas, les membres dirigeants des fédérations sont

totallement déconnectés du terrain et ne sont absolument pas représentatifs ; il arrive qu'ils ne soient même pas élus au sein de leur propre club ! Or chaque fédération a ses règles propres : ne pourrait-on pas mener un travail de recension ?

M. Alain Fouché, rapporteur. – Je suis tout à fait d'accord : bien souvent, la base ne participe que très peu à l'élection nationale. Nous avons bien prévu d'examiner cette question dans le cadre de notre mission.

Mme Laurence Harribey. – Je suis convaincue que, dans le monde de demain, les collectivités territoriales seront amenées à jouer un plus grand rôle en matière sportive, tout particulièrement à l'égard du monde sportif amateur, dont les infrastructures sont déjà souvent financées par les collectivités. En Nouvelle-Aquitaine, j'observe que les fédérations se structurent pour devenir les interlocuteurs de la Région : qu'en sera-t-il dans le cadre du prochain projet de loi Décentralisation, différenciation et déconcentration, dit projet de loi 3D ?

En ce qui concerne la gouvernance des ligues professionnelles, les réponses juridiques apportées par les clubs dans le cadre de la crise sanitaire ont semblé parfois limitées, que ce soit sur le statut des joueurs, le chômage partiel, les contrats ou la formation professionnelle.

M. Alain Fouché, rapporteur. – Il est vrai que les petits clubs sont essentiellement financés par les communes et les départements. En Nouvelle-Aquitaine, l'ancienne Région finançait ces petits clubs, ce que ne fait plus la nouvelle Région qui concentre ses financements sur les plus grosses structures. Or ces petits clubs et ces petites associations sportives connaissent des difficultés.

M. Michel Savin. – Permettez-moi de féliciter tous ceux qui vont piloter cette très intéressante mission d'information. Le nombre de licenciés baisse ; l'activité physique et sportive s'exerce de plus en plus en dehors du cadre fédéral. Comment les fédérations s'adaptent-elles à cette évolution de la demande ? Sont-elles prêtes à faire évoluer la pratique de leur activité sportive pour prendre en compte le développement du sport « à la carte » ?

M. Jean-Jacques Lozach, président. – Nous interpellons les présidents de fédération sur cette question. Il est vrai qu'aujourd'hui la pratique d'une activité physique et sportive régulière se fait, pour plus de la moitié des pratiquants, en dehors des structures fédérales. Nous assistons à ce que l'on pourrait appeler une « ubérisation » du sport.

Les modes de scrutin sont extrêmement différents d'une fédération à l'autre. Permettez-moi de rappeler que, dans son programme en tant que candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron avait annoncé l'élection systématique des présidents de fédération par les clubs. La faible représentativité du collège électoral pose problème aujourd'hui.

Nous constatons l'assouplissement des codes et des conventions collectives : le sport n'échappe pas à ce mouvement.

Nous entendons trois fédérations affinitaires multisports dès cette semaine.

Nous ferons des propositions pour aller vers plus de démocratie interne, d'ouverture vers l'extérieur, de transparence, d'éthique et de déontologie dans le sport. Nos propositions pourront être d'ordre législatif, réglementaire ou relever des règlements

intérieurs des fédérations. Enfin, nos travaux auront une dimension européenne, grâce au *think tank* Sport et Citoyenneté.

La téléconférence est close à 15 h 50.

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE
DU 8 JUIN ET A VENIR**

Commission des affaires économiques

Mercredi 10 juin 2020

à 9 h 30 en téléconférence

- Présentation des plans de relance dans les domaines de l'industrie et du tourisme par les pilotes en charge des cellules de veille, de contrôle et d'anticipation des secteurs correspondants.

à 16 h 15

Salle Clemenceau et en téléconférence

Ouverte à la presse par téléconférence – Captation vidéo

- Audition, en commun avec la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, de M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, sur le thème : « La transition écologique : levier de la reprise ? ».

Commission des affaires étrangères

Mercredi 10 juin 2020

à 9 h 30

Salle René Monory et en téléconférence

- Audition de M. Eric Danon, ambassadeur de France en Israël.

- Examen et adoption sous forme de rapport d'information de la communication écrite de M. Joël Guerriau, Mme Hélène Conway-Mouret et M. Ronan Le Gleut : « La crise sanitaire, un défi géopolitique majeur pour l'Europe ».

- Examen et adoption sous forme de rapport d'information de la communication écrite de M. Jean-Marie Bockel et Mme Christine Prunaud : « Redonner du souffle au Service de santé des Armées ».

- Examen et adoption sous forme de rapport d'information de la communication écrite de MM. Olivier Cadic et Rachel Mazuir : « Désinformation, cyberattaques et cybermalveillance : l'autre guerre du Covid 19 ».

à 17 heures

En téléconférence

- Audition de M. Romain Nadal, ambassadeur de France au Venezuela : point de situation sur le Venezuela.

Commission des affaires sociales

Mercredi 10 juin 2020

à 10 heures

Salle n° 213 et en téléconférence

- Examen du rapport et du texte de la commission sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, permettant d'offrir des chèques-vacances aux personnels des secteurs sanitaire et médico-social en reconnaissance de leur action durant l'épidémie de covid-19 (n° 481, 2019-2020) (Rapporteur : Mme Frédérique Puissat).

Le délai limite pour le dépôt des amendements, auprès du secrétariat de la commission (Ameli commission), est fixé au lundi 8 juin 2020 à 12 heures

- Désignation de rapporteurs sur la prévention de la perte d'autonomie.

à 16 h 15

Salle René Monory et en téléconférence

- Audition de M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, sur la gestion de la crise sanitaire et le « Ségur de la santé ».

Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Mercredi 10 juin 2020

à 9 h 30

Salle Clemenceau et en téléconférence

Captation vidéo

à 9 h 30 :

- Audition de M. Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD), sur les enjeux de développement durable.

à 11 h 30 :

- Audition de M. Martin Bouygues, président-directeur général du groupe Bouygues, sur le déploiement de la 5G et l'aménagement numérique de la France.

à 16 h 15

Salle Clemenceau et en téléconférence

Captation vidéo

- Audition de M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances, sur le thème « La transition écologique, levier de la reprise ? » (audition conjointe avec la commission des affaires économiques).

Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Mercredi 10 juin 2020

à 9 h 30

Salle n° 245 et en téléconférence

- Communications, suivies d'un débat, sur les résultats des travaux des groupes de travail sectoriels sur les conséquences de l'épidémie de Covid-19 :

. Médias audiovisuels (M. Jean-Pierre Leleux) ;

. Recherche (Mme Laure Darcos).

Commission des finances

Mercredi 10 juin 2020

à 10 h 30

Salle Médicis et par visioconférence

- Audition de MM. Gilles Andréani, président de la quatrième chambre de la Cour des comptes, et Michel Miraillet, directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, pour suite à donner à l'enquête de la Cour des comptes, réalisée en application de l'article 58-2° de la LOLF, sur le pilotage stratégique par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères des opérateurs de l'action extérieure de l'État et sa déclinaison au niveau des postes diplomatiques (captation vidéo).

- Demande de saisine et nomination d'un rapporteur pour avis sur le projet de loi organique n° 3018 (A.N. XV^e lég.) relatif à la dette sociale et à l'autonomie et le projet de loi n° 3019 (A.N. XV^e lég.) relatif à la dette sociale et à l'autonomie, sous réserve de leur transmission.

- Nomination d'un rapporteur sur la proposition de résolution européenne sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et l'instrument de relance, présentée par MM. Jean Bizet et Simon SUTOUR, au nom de la commission des affaires européennes, sous réserve de son dépôt.

à 16 h 30

Salle Médicis et par visioconférence

Captation vidéo

- Audition de M. Pierre Moscovici, président du Haut Conseil des finances publiques, sur l'avis du Haut Conseil relatif au troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020, sous réserve de son adoption en Conseil des ministres.

Jeudi 11 juin 2020

à 10 h 30

Salle Médicis et par visioconférence

Captation vidéo

- Audition de MM. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, et Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, sur le troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020, sous réserve de son adoption en Conseil des ministres.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale

Mardi 9 juin 2020

à 9 h 30

Salle Clemenceau et en téléconférence

- Examen du rapport de M. Philippe Bas et du texte proposé par la commission sur le projet de loi n° 3021 (A.N., XV^e lég.) portant annulation du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris, et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020, organisation d'un nouveau scrutin dans les communes concernées, fonctionnement transitoire des établissements publics de coopération intercommunale et report des élections consulaires (sous réserve de son adoption par l'Assemblée nationale et de sa transmission).

Le délai limite pour le dépôt des amendements, auprès du secrétariat de la commission (Ameli commission), est fixé au Mardi 9 juin 2020, à 8 heures.

- Examen des amendements éventuels sur le texte n° 483 (2019-2020) de la commission sur la proposition de loi n° 285 (2019-2020), adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à protéger les victimes de violences conjugales (rapporteur : Mme Marie Mercier).

à 13 h 30 et, éventuellement à la suspension du soir

Salle Clemenceau et en téléconférence

- Suite de l'examen des amendements éventuels sur le texte n° 483 (2019-2020) de la commission sur la proposition de loi n° 285 (2019-2020), adoptée par l'Assemblée nationale, après engagement de la procédure accélérée, visant à protéger les victimes de violences conjugales (rapporteur : Mme Marie Mercier).

Mercredi 10 juin 2020

à 9 h 30

Salle n° 263 et en téléconférence

- Désignation des candidats pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant annulation du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et

communautaires, des conseillers de Paris, et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020, organisation d'un nouveau scrutin dans les communes concernées, fonctionnement transitoire des établissements publics de coopération intercommunale et report des élections consulaires.

- Examen du rapport de M. Philippe Bas et du texte proposé par la commission sur le projet de loi organique n° 473 (2019-2020) portant report des élections sénatoriales et des élections législatives partielles (procédure accélérée).

Le délai limite pour le dépôt des amendements, auprès du secrétariat de la commission (Améli commission), est fixé au Lundi 8 juin 2020 à 12 heures.

- Audition de M. Jacques Toubon, Défenseur des droits, pour la présentation de son rapport annuel d'activité pour 2019.

Eventuellement, à 13 h 30 et à l'issue de la discussion générale

Salle n° 263 et en téléconférence

- Examen des amendements éventuels sur le texte de la commission sur le projet de loi portant annulation du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris, et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020, organisation d'un nouveau scrutin dans les communes concernées, fonctionnement transitoire des établissements publics de coopération intercommunale et report des élections consulaires (rapporteur : M. Philippe Bas) (sous réserve de son adoption par l'Assemblée nationale et de sa transmission).

Commission des affaires européennes

Mardi 9 juin 2020

à 17 heures

Salle René Monory et par visioconférence

Captation vidéo

- Révision du Cadre financier pluriannuel 2021-2027 et instrument de relance : communication et examen de la proposition de résolution européenne de MM. Jean-Bizet et Simon Sutour.

Jeudi 11 juin 2020

à 8 h 45

Salle Clemenceau et par visioconférence

Ouvertes à la presse – Captation vidéo

à 8 h 45 :

- Débat préalable au Conseil européen des 18 et 19 juin 2020, en présence de Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes (ouverte à tous les sénateurs)

à 11 heures :

- Audition de M. Janez Lenarčič, commissaire européen chargé de la gestion des crises.

Mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique

Lundi 8 juin 2020

à 15 heures en téléconférence

Ouverte à la presse

- Table ronde des opérateurs et des sociétés du numérique, en présence de :
 - . M. Sébastien Gros, directeur des affaires institutionnelles d'Apple France,
 - . M. Anthony Colombani, directeur des affaires publiques de Bouygues Telecom,
 - . Mme Charlotte Radvanyi, chargée de relations institutionnelles, et M. Olivier Esper, responsable des relations institutionnelles, de Google France,
 - . Mme Ombeline Bartin, directrice des relations institutionnelles du groupe Iliad/Free,
 - . Mme Laurence Lafont, directrice de la division marketing et opérations, et M. Hector de Rivoire, responsable des affaires publiques, de Microsoft France,
 - . Mmes Françoise Cosson, déléguée générale de la Fondation Orange, directrice Mécénat et Solidarité, et Claire Chalvidant, directrice des relations institutionnelles du groupe Orange,
 - . Mmes Julie Leseur, déléguée générale de la Fondation SFR et Claire Perset, directrice des relations institutionnelles de la Fondation SFR et de la RSE - SFR.

Commission d'enquête sur les problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols qui ont accueilli des activités industrielles ou minières et sur les politiques publiques et industrielles de réhabilitation de ces sols

Mardi 9 juin 2020

à 16 h 30 en téléconférence

Ouverte à la presse - Captation vidéo

- Table ronde de professionnels de la dépollution des sols :
 - . Mme Muriel Olivier, déléguée générale de la fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (Fnade) ;
 - . MM. Franck Bouché, président, Jean-François Kalck, président du collège « Ingénierie », Tanguy Latron, adhérent, et Mme Christel de La Hougue, déléguée générale de l'union des professionnels de la dépollution des sites (UPDS) ;

Mercredi 10 juin 2020

à 16 h 45 en téléconférence

Ouvertes à la presse - Captation vidéo

à 16 h 45 :

- Audition de M. Marc Kaszynski, président du laboratoire d'initiatives foncières et territoriales innovantes (Lifti), membre du groupe de travail national « Réhabilitation des friches » mis en place par le ministère de la transition écologique et solidaire.

à 18 h 00 :

- Audition de Mme Laura Verdier, consultante en gestion des sites et sols pollués, fondatrice de LVR Consulting.

Commission d'enquête sur les réponses apportées par les autorités publiques au développement de la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre

Jeudi 11 juin 2020

à 10 h 30 en visioconférence

à huis clos

- Audition de Mme Marie-Anne Lévêque, secrétaire générale du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

à 11 h 30 en visioconférence

- Audition de M. Mohammed Moussaoui, président du Conseil français du culte musulman.

à 14 heures

Salle Médicis et visioconférence

- Audition de Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports.

Mission d'information sur le fonctionnement et l'organisation des fédérations sportives

Jeudi 11 juin 2020

à 11 heures en téléconférence

- Audition de M. Gilles Quénéhervé, directeur des sports (ministère des sports).

Commission d'enquête sur le contrôle, la régulation et l'évolution des concessions autoroutières

Mardi 9 juin 2020

à 14 heures

Salle Médicis et par visioconférence

- Point d'étape sur les travaux de la commission d'enquête.

Mission d'information « Quel rôle, quelle place, quelles compétences des départements dans les régions fusionnées aujourd'hui et demain ? »

Mardi 9 juin 2020

à 15 heures

Salle n° 67 et en téléconférence

- Audition de M. Dominique Bussereau, président de l'assemblée des départements de France, président du département de Charente-Maritime.